

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (m2A)**

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024**

Publié le 18 avril 2024
sur le site Internet de
Mulhouse Alsace Agglomération



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (m2A)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN, président
Séance du 29 janvier 2024 à 17 h 30

Quorum pour 104 élus en exercice : 53 élus présents.

PRESENTS (70) : Mme BAECHEL, M. BEHE, M. BELLONI, M. BEYAZ, M. BLANQUIN, M. BOUILLÉ, Mme BUCHERT, M. BUX, M. CHAPATTE, M. CHÉRAY, M. COLOM, Mme CORNEILLE, Mme DHALLENNE, M. DUSSOURD (jusqu'au point 12° compris), M. ENGASSER (à partir du point 2°), Mme GERRER, Mme GOBILLON, M. GOEPFERT (à partir du point 2°), Mme GOLDSTEIN, M. GREILSAMMER, M. GUTH, M. HAGENBACH, M. HARTMANN, Mme HERZOG, M. HILLMEYER, M. HOMÉ, Mme HOTTINGER, M. JORDAN, M. JULIEN, M. JUNG, Mme KEMPF, M. KRZEMINSKI, M. LAUGEL, M. LECONTE, Mme LIERMANN, M. LIPP, M. LOGEL, Mme LOISEL, Mme LUTOLF-CAMORALI, Mme LUTZ (jusqu'au point 12° compris), Mme MEHLEN, Mme MIMAUD, M. MOR, Mme MOTTE, M. NEUMANN (à partir du point 8°), M. NICOLAS, M. OBERLIN, M. ONIMUS, M. QUIN, Mme RAPP, M. RICHARD, M. RICHE, M. RIFF, Mme RISSER, M. SALZE, Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, M. SCHILLINGER, M. SCHIRCK, M. SIMEONI, Mme SIMON, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, M. STURCHLER, Mme TALLEUX, M. TRIMAILLE (à partir du point 2°), M. WEISBECK, M. WOLFF, Mme ZAGAOUI et Mme ZELLER.

EXCUSES / ABSENTS (13) : M. BECHT, M. CAUSER, M. D'ORELLI, Mme EL HAJJAJI, Mme MATHIEU-BECHT, M. MENSCH, M. METZGER, Mme PAUGAM, M. PAUVERT, M. PULEDDA, Mme RITZ, Mme SCHWEITZER et M. ZIMMERMANN.

PROCURATIONS (21) : Mme AGUDO-PEREZ à M. LAUGEL, M. BERGDOLL à M. HOMÉ, M. BITSCHENE à M. MOR, Mme BOESCH à M. CHÉRAY, Mme BONI DA SILVA à M. COLOM, Mme BOUAMAIED à M. HOTTINGER, M. COUCHOT à Mme RAPP, M. EHRET à M. STRIFFLER, M. FUCHS à M. HARTMANN, M. GIRONA à Mme BAECHEL, Mme GOETZ à M. BOUILLÉ, Mme JENN à M. JORDAN, Mme MEYER à Mme TALLEUX, M. MINERY à M. SIMEONI, Mme RENCK à M. WEISBECK, M. SASSI à M. SCHIRCK, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK à Mme SORNIN, M. STEGER à M. OBERLIN, Mme SUAREZ à M. NICOLAS, M. TORANELLI à M. JULIEN et M. VIOLA à Mme GOLDSTEIN.

Procuration temporaire : M. NEUMANN à Mme HERZOG (jusqu'au point 7° compris).

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil d'agglomération a adopté les délibérations suivantes :

- | | |
|--------------------------------|---|
| 1° | Désignation du secrétaire de séance |
| 2° Procès-verbal | Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023 |
| <u>N° de la délibération :</u> | <u>Titre de la délibération :</u> |
| 3° 2248C | Information du Conseil d'agglomération sur les décisions prises par délégation (06/5.2.3/2248C) |

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

- Administration générale

- | | |
|----------|--|
| 4° 2258C | Conseil communautaire : installation d'une conseillère communautaire représentant la commune de Mulhouse (06/5.6.2/2258C) |
| 5° 2259C | Désignation des délégués communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération au sein des organismes et associations divers : modification (06/5.3.4/2259C) |
| 6° 2260C | Désignation des délégués communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Ill : modification (06/5.3.3/2260C) |
| 7° 2266C | Indemnités de fonction des membres du conseil communautaire : mise à jour janvier 2024 (323/5.6.1/2266C) |

- Finances

- | | |
|-----------|--|
| 8° 2241C | Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2024 (31/7.1.1/2241C) |
| 9° 2242C | Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées : détermination des taux pour l'année 2024 (313/7.2/2242C) |
| 10° 2243C | Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) : fixation du produit au titre de l'année 2024 (313/7.2/2243C) |
| 11° 2244C | Fiscalité directe locale : vote des taux pour 2024 (313/7.2/2244C) |

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

- Attractivité, développement touristique et culturel

12° 2240C Association pour le musée de l'impression sur étoffes : subvention d'investissement 2023 (513/7.5.6/2240C)

- Urbanisme et aménagement

13° 2261C Site Stellantis Nord - avis sur projet (533/2.2.1/2261C)

14° 2251C Site Stellantis Nord : projet urbain partenarial (533/2.2.1/2251C)

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Environnement et énergie

15° 2254C Approbation du projet de schéma directeur pour les infrastructures de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (401/8.7/2254C)

- Transport

16° 2255C Covoiturage : changement d'entité juridique (541/7.5/2255C)

17° 2257C Réalisation d'un aménagement cyclable entre Habsheim et Schlierbach : convention avec la Collectivité européenne d'Alsace (542/7.5.5/2257C)

18° 2256C Transport de personnes à mobilité réduite : avenant 1 à la convention avec le Département (541/7.6/2256C)

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

- Habitat-Logement

19° 2249C Copropriétés dégradées : approbation de l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH CD) à Mulhouse (535/8.5/2249C)

HUIS CLOS

TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

- Finances

20° 2253C

Remise gracieuse de créance (huis clos)
(315/7.10.5/2253C)

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président : Je vous demanderais de bien vouloir prendre place pour que nous puissions faire l'appel. Soyez les bienvenus à notre Conseil d'agglomération. Je vous propose de désigner Jean-Luc SCHILDKNECHT comme secrétaire de séance et comme je vois que vous êtes très attentifs et que vous êtes donc tous d'accord, il n'y a pas d'objection à ce que Jean-Luc SCHILDKNECHT fasse l'appel. Pas d'objections ? Pas de votes contre ?

Pour : 66 + 22 procurations.

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.
Et Jean-Luc procède à l'appel.

M. SCHILDKNECHT : Je vous remercie chers collègues, merci pour cette belle unanimité. Donc, je vais procéder à l'appel (*M. SCHILDKNECHT procède à l'appel.*) Bien, M. le Président le quorum est atteint.

2° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2023

M. le Président : Merci Jean-Luc de cet appel. Mesdames et Messieurs, bienvenus à ce Conseil d'agglomération, le premier de l'année. J'en profite, pour ceux que je n'ai pas pu voir encore, de vous présenter mes meilleurs vœux. Meilleurs vœux pour cette année. Je vous souhaite une année pleine de sérénité, d'actions, de concrétisations, d'engagements mais surtout de bonne santé. Je pense que c'est l'essentiel, la santé, pour vous, pour vos proches et votre famille. Voilà nous poursuivrons donc tout au long de cette année, ensemble, notre engagement en faveur de nos concitoyens, nos habitants pour que l'engagement pour l'autre prend tout son sens.

Je souhaite la bienvenue à Saadia ZAGAOUI. Elle est là, je l'ai vu tout à l'heure, si elle veut bien se lever, qui remplace Béatrice FAUROUX-ZELLER qui a démissionné de son poste de conseillère municipale. Bienvenue Mme ZAGAOUI, on l'applaudit Mesdames et Messieurs (*applaudissements*). Merci de votre présence et de votre engagement pour le bien de notre agglomération.

Enfin, vous savez qu'aujourd'hui, nous allons adopter, si tout va bien, le budget primitif 2024, en tout cas, c'est à l'ordre du jour. Une fois la délibération adoptée, il faudra signer le budget principal et les 4 budgets annexes. C'est pour ça que je vous demanderai de ne pas quitter la salle, si jamais vous devez partir plus tôt, avant d'avoir signé les documents mais comme d'habitude, des hôtes et hôtesse passeront dans les rangs pour vous faire signer une fois la délibération adoptée.

Mesdames et Messieurs, avant d'entamer les différents points à l'ordre du jour, nous souhaitons, au démarrage de ce Conseil d'agglomération, témoigner notre soutien collectif aux agriculteurs de notre territoire qui traversent une période difficile, il faut entendre leurs légitimes préoccupations. Vous le savez, vous l'avez suivi : inflation, augmentation des normes de réglementation, lourdeurs administratives, rémunérations... C'est quelque chose que nous, dans les

collectivités, pouvons bien partager avec eux. Vous le savez qu'à l'agglomération, nous agissons au quotidien, dans notre champ de compétences qui est la transition écologique et climatique pour développer la filière agricole. Ces partenariats que nous voulons avec l'ensemble des chambres consulaires, la CCI, la Chambre des Métiers et naturellement la Chambre d'Agriculture, filière économique importante y compris dans tout ce que nous avons développé avec eux pour les circuits courts et vous le savez, notre projet de territoire, il dit clairement « nous voulons tendre vers plus d'autonomie alimentaire ». Pendant le COVID, nous avons tous pris conscience que leur travail était vital et nous devons continuer de considérer leur travail à sa juste valeur. Aujourd'hui, ce métier est bien difficile et peine à obtenir la reconnaissance et de se faire entendre afin de pouvoir travailler dans des conditions correctes. Ce que nous voulons tous et que nous partageons avec eux, c'est juste valoriser le sens du travail et retrouver en face un Etat qui nous accompagne dans notre dynamique. Voilà, donc au sein de m2A, nous portons des mesures concrètes avec le monde agricole pour les soutenir et Loïc va brièvement nous rappeler toutes les actions que nous menons avec eux.

M. RICHARD : Oui, Monsieur le Président, merci. Je vais pas rentrer tout dans le détail mais quand même, effectivement, en ce moment... de manière à rappeler quand même que nous avons un objet qui s'appelle le PAT, vous le savez, qui n'est pas une compétence évidente des agglomérations mais qui a été marquée, depuis déjà plusieurs mandats, par une volonté de se saisir de cette question agricole. On ne peut pas passer à côté quand on sait que c'est un tiers des émissions de gaz à effet de serre, la question alimentaire : que nous souhaitons aller vers une plus grande autonomie alimentaire qui veut dire aussi, dans la philosophie que nous développons : développer une alimentation plus saine donc la question de la santé est au cœur de nos préoccupations avec le monde agricole et bien évidemment d'autres comme la ressource en eau. Alors, cette logique partenariale, évidemment, elle a amené m2A à coordonner, à animer un certain nombre d'acteurs ; faciliter l'émergence d'initiatives ; porter les circuits courts avec l'objectif de mieux connaître, avec les agriculteurs, les problématiques propres à notre territoire ; favoriser, autant que faire ce peut, les changements de pratiques ; soutenir le développement d'un certain nombre de filières ; préserver les milieux et tout ça, aux côtés de la Chambre d'Agriculture et des acteurs.

Alors, quelques exemples pour que vous ayez bien en tête tout ce que nous faisons et que nous allons poursuivre : l'aide à l'installation des agriculteurs avec le concours des nouveaux installés ; le travail qu'on effectue avec Terre de Liens et nous avons quelques fermes urbaines en projet, avec certaines communes ; bien sûr, la restauration en périscolaire ou hors domicile sur lesquels nous travaillons. Nous avons un dispositif qui s'appelle la « marmite à projets » qui est un porteur de projets qui permet, à tous les acteurs, de bénéficier d'une ligne générique gratuite pour porter leurs projets autour de l'alimentation et puis surtout, je voudrais rappeler ce focus important sur un dispositif qui mérite aujourd'hui d'être mis au cœur des discussions qui est les PSE, les Paiements pour Services Environnementaux puisqu'aujourd'hui, souvent dans le débat national, on entend un petit peu, une espèce de musique où ça serait impossible de concilier bien évidemment les contraintes environnementales et les contraintes de marché. Probablement parce qu'aujourd'hui on oublie de dire que, au-delà de la production, les agriculteurs rendent aussi beaucoup d'autres services à la Société et à la nature et que ces services doivent être reconnus,

soutenus financièrement et donc que leurs revenus ne doivent pas uniquement être assis sur la question de la production mais aussi sur la manière qu'ils ont de produire. Les PSE, aujourd'hui, en deux périodes, deux saisons, deux années, c'est 42 agriculteurs qui ont contractualisé avec nous. C'est plus de 1 400 000 € d'aides qui seront versées, ça peut aller de 10 à 60 000 € par exploitation, ça représente donc un complément de revenus important pour le maintien des bonnes pratiques qui, aujourd'hui, ne trouvent plus de soutien à travers la PAC donc on voit bien, y'a des choses à faire, y'a un modèle à requestionner. Nous étions, il y'a quelques jours encore, en échanges avec le Président de la Chambre d'Agriculture, tout au début du mouvement, et on partageait les préoccupations. Ce que je peux dire simplement, c'est que tout ce que nous faisons nous a permis, au niveau de m2A, de nous rapprocher concrètement des préoccupations des agriculteurs que nous rencontrons régulièrement et d'être à leurs côtés, concrètement, sur leurs exploitations pour essayer de trouver les moyens de les soutenir. Voilà Monsieur le Président, ce que je pouvais dire en synthèse.

M. le Président : Merci Loïc et je continuerai en disant qu'il faut travailler avec le terrain, il faut travailler avec la base, les gens qui sont dans le labeur, tous les jours, et être facilitateur de leur quotidien. Nous avons besoin de nos agriculteurs, nous devons en avoir pleinement conscience. Sur notre territoire, je rappelle juste que nous avons 280 producteurs répartis sur 14 000 hectares qui œuvrent au quotidien pour nous fournir les produits de qualité. Voilà, donc nous espérons naturellement tous que les discussions vont bientôt aboutir et que tout le monde pourra prendre le cours du travail et que nous en sortirons tous grandis. Merci beaucoup de votre attention.

Voilà, nous pouvons passer à l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023. Est-ce qu'il y'a des remarques ? Pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 69 + 22 procurations.

Le procès-verbal du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

3° INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION (06/5.2.3/2248C)

Décisions du Président

En application des délégations de pouvoir accordées les 18 juillet 2020, 27 juin 2022 et 26 juin 2023, le Président a pris les décisions suivantes :

- en matière de marchés publics passés par voie de procédure adaptée

Décisions prises du 16 octobre 2023 au 15 décembre 2023 inclus

Signature des marchés publics :

N°	Service	Titulaire du marché	Objet	Date de notification	Montant HT du marché	Nature
C2023506	415	CEGELEC ALSACE 19 route d'Eschau 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	Fourniture d'un cable de recharge 8 borne CTC RICHWILLER	15/12/2023	4 553,00 €	Fournitures
C2023505	24	SYNERGLACE 2 RUE DE LA FORET 68990 HEIMSBRUNN	MATERIEL	11/12/2023	9 941,70 €	Fournitures
C2023504	24	SONEPAR 11 RUE DE BERNE 68110 ILLZACH	MATERIEL ELECTRIQUE	05/12/2023	6 528,58 €	Fournitures
C2023500	412	2R APPLICATION 7 IMPASSE DU MOULIN 68320 GRUSSENHEIM	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RESERVOIRS ILLBERG CUVE DROITE	07/12/2023	4 191,97 €	Services
C2023499	412	FRANCE DETECTION SERVICES ZA LA CIGALIERE 2 84250 LE THOR	PIOCHE A AIR PNEUMATIQUE	05/12/2023	5 664,00 €	Fournitures
C2023498	412	MEYER ET MEYER Service 62 rue des Papeteries 68000 COLMAR	RENOUVELLEMENT FUSEE D80 EN PANNE EQUIPE MAINTENANCE RESEAU	05/12/2023	14 560,00 €	Fournitures
C2023497	412	HERLI-FRANCE 16 RUE DESAIX 67451 MUNDOLSHEIM	NETTOYAGE AIR/EAU HAMMANN INTERCONNEXION OTTMARSHEIM CHALAMPE	11/12/2023	5 094,00 €	Services
C2023495	371	NCC-INFO 13 rue de Frahier 70400 ECHAVANNE	MAINTENANCE CLAVISTER CONTRAT DE SUIVI DU 01/12/2023 AU 30/11/2024	01/12/2023	5 400,00 €	Services
C2023494	24	SYNERGLACE 2 RUE DE LA FORET 68990 HEIMSBRUNN	MATERIEL	27/11/2023	7 795,00 €	Fournitures
C2023493	24	LA PISCINE COLLECTIVE 43 RUE DES TAILLANDIERS 72800 LE LUDE	MATERIEL SERRURES	20/11/2023	6 035,63 €	Fournitures
C2023490	021	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	ENSEIGNES CENTRE NAUTIQUE ILE NAPOLEON	11/12/2023	12 952,00 €	Services
C2023489	021	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	ENSEIGNES STADE NAUTIQUE	11/12/2023	4 485,00 €	Services
C2023488	021	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	ENSEIGNES PATINOIRE	11/12/2023	17 342,00 €	Services
C2023487	021	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse	ENSEIGNES CENTRE SPORTIF	11/12/2023	4 499,00 €	Fournitures

		68170 RIXHEIM				
C2023486	021	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	HABILLAGE VITRINES PATINOIRE	11/12/2023	4 944,00 €	Fournitures
C2023485	021	EBRA MEDIAS ALSACE 17-21 RUE DE LA NUEE BLEUE 67000 STRASBOURG	TROPHEES DES COLLECTIVITES	08/12/2023	5 000,00 €	Services
C2023483	021	PBM EVENTS 29 A RUE DE LA CHAPELLE 68480 KOESTLACH	LOCATION STAND SALON BE 5.0	04/12/2023	4 310,00 €	Fournitures
C2023480	24	LA PISCINE COLLECTIVE 43 RUE DES TAILLANDIERS 72800 LE LUDE	SECHE-CHEVEUX	13/11/2023	7 560,00 €	Fournitures
C2023479	24	LA PISCINE COLLECTIVE 43 RUE DES TAILLANDIERS 72800 LE LUDE	plots de départ	05/12/2023	5 075,00 €	Fournitures
C2023478	24	LA PISCINE COLLECTIVE 43 RUE DES TAILLANDIERS 72800 LE LUDE	lignes nage	17/10/2023	4 356,00 €	Fournitures
C2023477	412	CLEMESSY 9 rue St Amarin B.P. 52499 68057 MULHOUSE CEDEX 2	ACHAT DE BORNE DE RECHARGE AVEC LE CABLAGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE,AINSI QUE LA MISE EN SERVICE POUR LA REGIE DE L'EAU	08/12/2023	8 779,07 €	Fournitures
C2023475	24	HYDROFORM CHEMIN DE BOISSY 78121 CRESPIERES	AQUUBIKES	14/11/2023	26 724,00 €	Fournitures
C2023474	541	CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC 8 Villa de Lourcine 75014 PARIS	Fourniture et maintenance d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information-voyageurs	30/11/2023	3 942 891,80 €	Services
C2023473	415	LOCANE 34 rue d'Ensisheim 68890 REGUISHEIM	Remise en état de 6 regards sur les sites CTC RICHWILLER + DIDENHEIM	06/12/2023	5 242,00 €	Services
C2023472	24	MARINER 1 RUE CLAUDE CHAPPE 57070 METZ	robot bassin	19/10/2023	8 530,00 €	Fournitures
C2023471	414	APAVE ALSACIENNE 2 rue Thiers - BP 1347 68056 MULHOUSE	PARAMETRAGE DANS LE CADRE DE LA MIGRATION MAINTA V4	04/12/2023	3 200,00 €	Services
C2023470	414	APAVE ALSACIENNE 2 rue Thiers - BP 1347 68056 MULHOUSE	OPTIMISATION UX ET MISE EN ORDRE MAINTA PHASE 3	04/12/2023	9 200,00 €	Services
C2023469	414	APAVE ALSACIENNE 2 rue Thiers - BP 1347 68056 MULHOUSE	MIGRATION TECHNICO FONCTIONNELLE MAINTA PHASE 2	04/12/2023	12 800,00 €	Services
C2023468	414	APAVE ALSACIENNE 2 rue Thiers - BP 1347 68056 MULHOUSE	MIGRATION TECHNIQUE MAINTA V9 PHASE 1	04/12/2023	13 800,00 €	Services
C2023458	414	CATRA 25 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	Filtres pour véhicules	14/11/2023	10 243,00 €	Fournitures
C2023455	414	MAILLARD EURL 6 RUE DE LA SAULE 21610 FONTENELLE	Remise en état complète du train pour la balayeuse BT1801	22/11/2023	5 842,00 €	Services
C2023454	53	SIME 31 RUE DE L'EUROPE 68700 CERNAY	Pose d'un nouveau transformateur au bâtiment 31 à MEA	14/12/2023	70 000,00 €	Travaux
C2023453	412	EUROVIA 84 rue de l'Oberharth 68027 COLMAR	Travaux de renouvellement du réseau d'eau et des branchements rue Bernard Palissy à Pulversheim	05/12/2023	99 700,00 €	Travaux
C2023446	414	AC PNEUS ET SERVICES CHEMIN DEPARTEMENTALE	PNEU CONTINENTAL	23/10/2023	4 255,00 €	Fournitures

		419 BP 80114 68130 JETTINGEN				
C2023445	412	AIR ET EAU SYSTEMES 132 rue de l'Eglise 54710 LUDRES	ACHAT DE KIT DE MAINTENANCE POUR LES POSTE DE DIOXYDE,DES POMPE GMX ET LES VENTILATIONS PHH3	31/10/2023	9 249,40 €	Fournitures
C2023444	512	CENTRAVET NANCY Parc de Haye 54840 VELAIN EN HAYE	Fourniture d'un moniteur X10 pour la clinique du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	30/11/2023	4 099,89 €	Fournitures
C2023443	411	SOM 203 rue d'Antran 86100 CHATELLERAULT	SUPPORTS DE CORBEILLES A PAPIER	28/11/2023	10 440,00 €	Fournitures
C2023441	412	EUROVIA 84 rue de l'Oberharth 68027 COLMAR	ACHAT DE GAINÉ POUR VEHICULES ELECTRIQUE ET POSE SUR LE SITE DE HIRTZBACH	16/11/2023	6 393,36 €	Fournitures
C2023439	415	ELECTIS 5 RUE DU SUNDGAU BP 42 68270 WITTENHEIM	Fourniture pour réfection éclairage atelier parc auto CTC RICHWILLER	24/11/2023	5 562,00 €	Fournitures
C2023438	415	ELECTIS 5 RUE DU SUNDGAU BP 42 68270 WITTENHEIM	Fourniture pour réfection éclairage parking BOM+Air de lavage CTC RICHWILLER	24/11/2023	8 707,00 €	Fournitures
C2023437	371	NXO TELECOM 8, avenue de France Z.A.E. Heiden Est 68310 WITTELSHEIM	ACHAT DE POSTES TELEPHONIQUES	17/11/2023	4 469,00 €	Fournitures
C2023459	371	SFR BUSINESS 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	ACCES INTERNET CONNECT MISE EN EXPLOITATION 25/10/2023	25/10/2023	7320, 00 €	Services
C2023436	24	CEMMA HEYER PRO 26 rue de Cernay 68310 WITTELSHEIM	FOURNITURE + POSE PANNEAUX CLOTURE	16/10/2023	10 875,00 €	Fournitures
C2023435	412	AVK FRANCE SAS 4 RUE DE LA GARBOTIERE ZI VILLEBAROU CS 2904 41029 BLOIS CEDEX	REPLACEMENT DE DEUX VANNES DE RESERVOIR - ILLBERG	23/10/2023	12 132,12 €	Fournitures
C2023434	412	DIEHL METERING SAS 67 RUE DU RHONE 68304 SAINT-LOUIS CEDEX	ACHAT DE COMPTEURS D'EAU	02/11/2023	20 000,00 €	Fournitures
C2023433	43	CEGELEC 1 rue des Vosges 68350 DIDENHEIM	Installation de borne de charge électrique 100kW au centre technique communautaire de Richwiller	29/11/2023	70 000,00 €	Travaux
C2023432	433	PROCATH 43 rue Jean Monnet 68200 MULHOUSE	Mise en place d'une protection cathodique et remplacement des masses filtrantes des filtres du bassin sportif et du bassin loisir intérieur du Centre Nautique	22/11/2023	38 650,00 €	Travaux
C2023431	242	ICE SCREEN SAS 8 RUE DES CAILLES 68270 RUELISHEIM	ACQUISITION 4 ECRANS ET ACCESSOIRES PATINOIRE	20/11/2023	24 000,00 €	Fournitures
C2023424	414	SAML (Service Assistance Maintenance Location) 9/11 rue Gustave Eiffel 91350 GRIC	Affaire 2023F0070 - Fourniture d'une balayeuse aspiratrice compacte d'occasion de 4m3 minimum	24/11/2023	95 000,00 €	Fournitures
C2023423	411	APRICO 40 RUE DE BROGNY 74000 ANNECY	Distributeur double de sachets en rouleau à l'unité en polyester	16/10/2023	6 411,00 €	Fournitures
C2023422	414	AOM SERVICES 9 rue Saint Charles 68540 BOLLWILLER	Diagnostic suite remarque APAVE sur véhicule immatriculé EX111HC	24/10/2023	6 215,00 €	Services
C2023421	414	MAILLARD EURL 6 RUE DE LA SAULE 21610 FONTENELLE	Entretien 2000 heures + remplacement flexible sur balayeuse de trottoir 1801	31/10/2023	11 072,00 €	Services
C2023417	412	EGEE SAS 19 Chemin de la Dhuy – Inovallée CS 40019 38240 Meylan	MIGRATION DES DONNEES DE BERRWILLER DANS LA BASE DE DONNEES DE MULHOUSE	31/10/2023	12 075,00 €	Services
C2023416	412	EGEE SAS 19 Chemin de la Dhuy – Inovallée CS 40019	MIGATION DES DONNEES DE STEINBRUNN-LE-BAS DANS LA BASE DE DONNEES DE MULHOUSE	31/10/2023	8 625,00 €	Services

		38240 Meylan				
C2023415	412	EGEE SAS 19 Chemin de la Dhuy – Inovallée CS 40019 38240 Meylan	MIGRATION DES DONNEES DE STAFFELFELDEN DANS LA BASE DE DONNEES DE MULHOUSE	31/10/2023	12 650,00 €	Services
C2023414	412	EGEE SAS 19 Chemin de la Dhuy – Inovallée CS 40019 38240 Meylan	MIGRATION DES DONNEES DE RICHWILLER DANS LA BASE DE DONNEES DE MULHOUSE	31/10/2023	16 100,00 €	Services
C2023413	412	EGEE SAS 19 Chemin de la Dhuy – Inovallée CS 40019 38240 Meylan	MIGRATION DES DONNEES DE BRUEBACH DANS LA BASE DE DONNEES DE MULHOUSE	30/10/2023	10 062,50 €	Services
C2023412	415	ASCAUM 17B rue du Périgord 68270 WITTENHEIM	Remise au norme carte de gestion des éléments de sécurités pour la porte sectionnelle 4333B	13/11/2023	4 360,00 €	Services
C2023410	021	TAKKEO 34/41 RUE DU JEU DES ENFANTS 67000 STRASBOURG	Création site internet	31/10/2023	18 320,91 €	Services
C2023409	3615	LA POSTE 20 PLACE SAINT MARC 76035 ROUEN CEDEX	Acheminement courrier oct. 2023	31/10/2023	22 458,48 €	Services
C2023406	401	Colmar Agglomération 32 cours Sainte-Anne BP 90019 68004 COLMAR Cedex	Actions de contrôle des paiements pour services environnementaux	30/11/2023	12 600,00 €	Services
C2023405	412	RADIODETECTION SARL 13 GRAND'RUE Z.A 76220 NEUF MARCHE	ACHAT MATERIEL DE DETECTION RESEAU RECEPTEUR/GENERATEUR 220V	02/11/2023	7 962,00 €	Fournitures
C2023404	24	PARIS 2024 COJO IMM PULSE 46 RUE PROUDHON 93210 SAINR DENIS	HANDBALL	03/11/2023	12 161,13 €	Fournitures
C2023403	3511	Cabinet Landot Associés 11 boulevard Brune 75014 Paris	Analyse du règlement de service des eaux de m2A	03/11/2023	3 000,00 €	Services
C2023402	23	Cardinale 81 rue anna Schoen 68200 Mulhouse	Achat de lave-linges pour le multi-accueil Les Lutins à Baldersheim	11/12/2023	25 410,00 €	Fournitures
C2023401	414	CATRA 25 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	REVISION - PREPARATION SERVICE DES MINES IMMAT DD837AJ	22/09/2023	4 208,00 €	Services
C2023400	4332	DEKRA INDUSTRIAL SAS 13 C Avenue Valparc 68440 HABSHEIM	Vérification réglementaire triennale des systèmes de sécurité incendie (SSI) de type 1 et 2a des bâtiments communautaires (hors patrimoine périscolaire et petite enfance)	16/11/2023	8 500,00 €	Services
C2023398	53	ARTELIA 21 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM	Diagnostic des milieux - EQRS / ARR et PG bâtiment 74 VIF	31/10/2023	26 637,00 €	Services
C2023397	53	ARTELIA 21 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM	Diagnostic des milieux - EQRS - ARR et PG bâtiment 47A VIF	31/10/2023	34 533,00 €	Services
C2023392	414	MAILLARD EURL 6 RUE DE LA SAULE 21610 FONTENELLE	Diagnostic moteur cuve eau veh immat BT1401	17/10/2023	4 697,00 €	Services
C2023391	411	APRICO 40 RUE DE BROGNY 74000 ANNECY	Rouleaux sachets contre pollution canine	27/10/2023	42 799,00 €	Fournitures
C2023390	4331	CALEO 7 route de Colmar BP 117 68502 GUEBWILLER CEDEX	Marché subséquent n° 1 - Fourniture et acheminement de gaz et services associés - Points de livraison relevant de la zone de distribution de Caléo	28/11/2023	85 294,00 €	Fournitures
C2023389	4331	CALEO 7 route de Colmar BP 117 68502 GUEBWILLER CEDEX	Fourniture et acheminement de gaz et services associés - Points de livraison relevant de la zone de distribution de Caléo - Accord Cadre	28/11/2023	85 294,00 €	Fournitures
C2023386	412	GEO TOPO ZAC des Grillons 208rue de l'Ancienne Distillerie 69400 GLEIZE	RECEPTEUR TRIMBLE R12I GNSS	19/10/2023	21 027,20 €	Fournitures
C2023385	412	ALN 54 rue Jean de Loisy	REFECTION TOITURE PHH2 SUITE VOL	23/10/2023	12 529,91 €	Travaux

		68100 MULHOUSE				
C2023383	4332	DEKRA INDUSTRIAL SAS 13 C Avenue Valparc 68440 HABSHEIM	Contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communautaires <u>Lot n° 2</u> bâtiments périscolaires et petite enfance	27/10/2023	54 000,00 €	Services
C2023382	4332	DEKRA INDUSTRIAL SAS 13 C Avenue Valparc 68440 HABSHEIM	Contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communautaires <u>Lot n° 1</u> bâtiments sports, jeunesse et divers	26/10/2023	71 000,00 €	Services
C2023381	411	S.F.E.P Z.A.TERRE VALET 17 AVENUE DES CATELINES 69720 ST LAURENT DE MURE	500 BALAIS PAILLE DE RIZ-500 BALAIS BAMBOU	20/10/2023	5 720,00 €	Fournitures
C2023379	412	SOGEA EST BTP 14 rue des Artisans 68120 RICHWILLER	AC - Travaux de renouvellement et d'extension de conduites et de branchements d'eau potable - MS n°1 : rues des Papillons/Abeilles et Brunstatt <u>Lot n° 4</u> Travaux secteur Sud pour conduites inférieures ou égales au diamètre 250 mm	26/10/2023	213 184,00 €	Travaux
C2023452	430	SUNDGAUBOIS 29 Rue des Roches, 90200 AUXELLES-LE- HAUT	Fourniture de plaquettes de bois pour la chaufferie d'Ungersheim	06/12/2023	39 990 €	Fournitures
C2023378	512	ATIC RUE PASTEUR PROLONGEE 68270 WITTENHEIM	Réalisation de débouchages de canalisations et de curages divers au sein du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	23/10/2023	4 075,00 €	Services
C2023377	512	SCHMERBER 25 rue Jean-Martin 68058 MULHOUSE CEDEX	Achat de fournitures diverses pour les artisans du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	24/10/2023	4 363,16 €	Fournitures
C2023376	512	TRAVAUX PUBLICS SCHNEIDER 9 Rue de la Martinique 68270 WITTENHEIM	Travaux d'enrobés dans le secteur des chameaux au sein du Parc zoologique et botanique	23/10/2023	15 997,55 €	Travaux

Décisions de procédures :

2023S0009	3512	- Werber et Keiling - SLBE - RHB	Décision de choix des candidats admis à remettre une esquisse dans le cadre du concours d'architecture pour la construction d'un site périscolaire à Rixheim	16/10/2023	Services
2023S0047	3512	- Atelier D-Form - Auger Rambaud Architectes - RHB	Décision de choix des candidats admis à remettre une esquisse dans le cadre du concours d'architecture pour la construction d'un site périscolaire à Wittenheim	08/11/2023	Services

- en matière de contrats de transaction

Indemnisation du 13/12/2023 versée à un tiers, suite au vol d'une paire de chaussures de sa fille à la patinoire.

- en matière d'habitat

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 1er novembre 2023 et le 15 décembre 2023

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENT SOCIAL

Délégation des aides à la pierre

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Crédits délégués	m2A
Habitats de Haute Alsace	Lutterbach	Rives de la Doller	Agréments PLS	6	0,00 €	0,00 €
Domial	Kingersheim	3 rue d'Etretat	Agréments PLUS	22	0,00 €	0,00 €
Domial	Kingersheim	3 rue d'Etretat	Agréments PLAI	6	48 096,00 €	15 000,00 €
Néolia	Richwiller	Rue de la Mine Max	Agréments PLUS	10	0,00 €	0,00 €
Néolia	Richwiller	Rue de la Mine Max	Agréments PLAI	1	8 016,00 €	2 500,00 €
Néolia	Illzach	Rue St Jacques	Agréments PLS	2	0,00 €	0,00 €
Néolia	Mulhouse	9 rue Gutenberg	Réhab thermique	13	0,00 €	19 500,00 €
Néolia	Mulhouse	59A et B rue de Brunstatt	Réhab thermique	8	0,00 €	12 000,00 €
Néolia	Riedisheim	30 rue de Mulhouse	Réhab thermique	8	0,00 €	12 000,00 €
Néolia	Mulhouse	8 rue Schlumberger	Réhab thermique	5	20 000,00 €	7 500,00 €
Batigère	Brunstatt-Didenheim	Rue du 19e Dragon	Agréments PLS	8	0,00 €	0,00 €
Batigère	Brunstatt-Didenheim	Rue du 19e Dragon	Agréments PLUS	5	0,00 €	0,00 €
Batigère	Brunstatt-Didenheim	Rue du 19e Dragon	Agréments PLAI	3	240 478,00 €	7 500,00 €
CDC Habitat Social	Rixheim	Rue de la Hardt	Agréments PLS	14	0,00 €	0,00 €
CDC Habitat Social	Rixheim	Rue de la Hardt	Agréments PLUS	6	0,00 €	0,00 €
CDC Habitat Social	Rixheim	Rue de la Hardt	Agréments PLAI	5	40 080,00 €	12 500,00 €
CDC Habitat Social	Kingersheim	Rue de Bruxelles - Lot 05	Agréments PLS	2	0,00 €	0,00 €
3F GRAND EST	Wittelsheim	Rue des Charpentiers	Agréments PLUS	10	0,00 €	0,00 €
3F GRAND EST	Wittelsheim	Rue des Charpentiers	Agréments PLAI	2	16 032,00 €	5 000,00 €
3F GRAND EST	Wittenheim	Rue du Loiret	Agrément PLUS	8	0,00 €	0,00 €
3F GRAND EST	Wittenheim	Rue du Loiret	Agréments PLAI	3	24 048,00 €	7 500,00 €
m2A-Habitat	Lutterbach	Rue de la Doller	Agréments PLAI	5	40 080,00 €	12 500,00 €
m2A-Habitat	Lutterbach	Rue de la Doller	Agréments PLUS	10	0,00 €	0,00 €
m2A-Habitat	Morschwiller/Bas	Rue de la 1ère Armée	Agréments PLAI	3	24 048,00 €	7 500,00 €
m2A-Habitat	Morschwiller/Bas	Rue de la 1ère Armée	Agréments PLUS	7	0,00 €	0,00 €
m2A-Habitat	Sausheim	Rue des Pensées	Agréments PLAI	6	48 096,00 €	15 000,00 €
m2A-Habitat	Sausheim	Rue des Pensées	Agréments PLUS	10	0,00 €	0,00 €
SCI des 3 Frères	Sausheim	65 Grand Rue	Agréments PLS	3	0,00 €	0,00 €
3F GRAND EST	Mulhouse	18 place du Printemps	Agréments PLAI	1	8 016,00 €	2 500,00 €
3F GRAND EST	Mulhouse	18 place du Printemps	Agréments PLUS	3	0,00 €	0,00 €
CDC Habitat Social	Kingersheim	Rue de Bruxelles - Lot 08	Agréments PLUS	5	0,00 €	0,00 €
CDC Habitat Social	Kingersheim	Rue de Bruxelles - Lot 08	Agréments PLAI	5	40 080,00 €	12 500,00 €
CDC Habitat Social	Kingersheim	Rue de Bruxelles - Lot 08	Agréments PLS	13	0,00 €	0,00 €
Néolia	Illzach	9-13 rue de Meyenheim	Réhab thermique	65	0,00 €	97 500,00 €
Habitats de Haute Alsace	Pulversheim	8-14 rue Jacques d'Alsace	Réhab thermique	24	96 000,00 €	36 000,00 €
Habitats de Haute Alsace	Pulversheim	Résidence Les Acacias	Réhab thermique	24	96 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL				331	749 070,00 €	320 500,00 €

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 1er novembre 2023 et le 15 décembre 2023

NPNRU - Reconstitution de l'offre démolie - m2A Habitat

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Sub ANRU	m2A
m2A-Habitat	Lutterbach	Rue de la Doller	Agréments PLAI	5	0,00 €	50 000,00 €
m2A-Habitat	Lutterbach	Rue de la Doller	Agrément PLUS	10	0,00 €	100 000,00 €
m2A-Habitat	Morschwiller/Bas	Rue de la 1ère Armée	Agréments PLAI	3	0,00 €	30 000,00 €
m2A-Habitat	Morschwiller/Bas	Rue de la 1ère Armée	Agrément PLUS	7	0,00 €	70 000,00 €
m2A-Habitat	Sausheim	Rue des Pensées	Agréments PLAI	6	0,00 €	60 000,00 €
m2A-Habitat	Sausheim	Rue des Pensées	Agréments PLUS	10	0,00 €	100 000,00 €
			TOTAL		0,00 €	410 000,00 €

NPNRU - Reconstitution de l'offre démolie - Autres bailleurs

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Sub ANRU	m2A
Néolia	Rixheim	38 rue de Mulhouse	Agréments PLAI	13	101 400,00 €	32 500,00 €
Habitats de Haute Alsace	Lutterbach	Rives de la Doller	Agréments PLAI	12	93 600,00 €	30 000,00 €
Domial	Kingersheim	3 rue d'Etretat	Agréments PLAI	8	62 400,00 €	20 000,00 €
Néolia	Richwiller	Rue de la Mine Max	Agréments PLAI	6	46 800,00 €	15 000,00 €
Néolia	Habsheim	Rue de la Rampe	Agréments PLAI	11	85 800,00 €	27 500,00 €
Batigère	Brunstatt-Didenheim	Rue du 19e Dragon	Agréments PLAI	5	31 500,00 €	12 500,00 €
CDC Habitat Social	Rixheim	Rue de la Hardt	Agréments PLAI	9	70 200,00 €	22 500,00 €
CDC Habitat Social	Kingersheim	Rue de Bruxelles - Lot 05	Agréments PLAI	2	10 000,00 €	5 000,00 €
3F GRAND EST	Wittelsheim	Rue des Charpentiers	Agréments PLAI	5	39 000,00 €	12 500,00 €
CDC Habitat Social	Kingersheim	Rue de Bruxelles - Lot 08	Agréments PLAI	8	65 000,00 €	20 000,00 €
			TOTAL	79	605 700,00 €	197 500,00 €

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENTS PRIVES

1 - Ingénierie

Suivi animation des programmes Anah

Bénéficiaire	Opérations	Subvention Anah
CITIVIA	OPAH-RU Fonderie 2023 - 4e tranche	138 800 €
	TOTAL	138 800 €

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 1er novembre 2023 et le 15 décembre 2023

Copropriétés fragiles - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Syndic	Copropriété	Adresse	Nbre logements	Subvention ANAH
NEXITY	Dunkerque -St Malo	Rues de Dunkerque/St Malo - Mulhouse	64	29 600 €
Cabinet Schoepf Desaulles	20 rue de la 1ère Armée	20 rue de la 1ère Armée - Brusnatt-Didenheim	6	1 080 €
Foncia	Entremont - Bât. S	6 rue des Peupliers - Rixheim	66	3 240 €
Immo. Buecher	Domaine de la Colline	82 rue de Belfort - Mulhouse	24	1 154 €
TOTAL			24	35 074 €

2 - Aides aux travaux de l'Anah et aides complémentaires précarité énergétique

Précarité énergétique - Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs - Anah et m2A

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
G.LTG.	Rixheim	6 253 €	1 000 €
K.G.	Zillisheim	18 844 €	1 000 €
M.I.	Riedisheim	12 688 €	0 €
N.J.	Pfastatt	24 850 €	1 000 €
M.L.	Mulhouse	16 186 €	0 €
S.C.	Wittenheim	24 850 €	1 000 €
A.B.	Wittelsheim	24 850 €	1 000 €
V.G.	Lutterbach	20 369 €	1 000 €
N.L.	Pfastatt	21 653 €	0 €
M.P.	Illzach	22 097 €	1 000 €
N.J.	Mulhouse	24 493 €	1 000 €
M.D.	Pfastatt	24 850 €	1 000 €
S.B.	Pfastatt	17 419 €	1 000 €
A.C.	Pfastatt	325 €	0 €
H.B.	Lutterbach	17 484 €	1 000 €
K.L.	Mulhouse	25 323 €	1 000 €
B.D.	Mulhouse	24 850 €	1 000 €
R.B.	Mulhouse	24 850 €	1 000 €
TOTAL		352 234 €	14 000 €

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 1er novembre 2023 et le 15 décembre 2023

Aide à la rénovation énergétique - Copropriétés fragiles - Aide aux syndics

Syndic - propriétaires modestes - Mandataire	Copropriété	Adresse	Nombre logements	Subvention Anah	Subvention m2A
AJASSOCES	3-5 E. Delacroix	3-5 rue Eugène Delacroix - Mulhouse	99	8 850 €	8 850 €
AJASSOCES	3-5 E. Delacroix	3-5 rue Eugène Delacroix - Mulhouse	99	24 200 €	24 200 €
Cainet Schoepf Desaulles	20 rue de la 1ère Armée	20 rue de la 1ère Armée - Brusnatt-Didenheim	6	1 080 €	0 €
Cabinet Schoepf Desaulles	20 rue de la 1ère Armée	20 rue de la 1ère Armée - Brusnatt-Didenheim - Primes individuelles	2	3 000 €	0 €
Foncia	Entremont - Bât. S	6 rue des Peupliers - Rixheim	66	584 891 €	1 000 €
Foncia	Entremont - Bât. S	6 rue des Peupliers - Rixheim - Primes individuelles	18	43 500 €	18 000 €
Immo. Buecher	Domaine de la Colline	82 rue de Belfort - Mulhouse	24	140 679 €	0 €
Immo. Buecher	Domaine de la Colline	82 rue de Belfort - Mulhouse - Primes individuelles	4	9 000 €	0 €
TOTAL			318	815 200 €	52 050 €

Habitat très dégradé ou indigne

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
SCI I.I.F.	Mulhouse	16 050 €	1 500 €
SCI Z.	Mulhouse	160 378 €	12 000 €
TOTAL		176 428 €	13 500 €

Adaptation au handicap/maintien à domicile - Anah - Propriétaires occupants

Propriétaire	Commune	Montant travaux éligibles	Montant des aides Anah
A.C.	Mulhouse	9 013 €	4 506 €
R.R.	Witelsheim	8 057 €	4 028 €
M.K.	Mulhouse	8 804 €	4 402 €
H.L.	Pfastatt	2 100 €	1 050 €
M.T.	Wittenheim	7 248 €	2 537 €
M.K.	Richwiller	5 754 €	2 877 €
D.B.	Wittenheim	6 685 €	2 340 €
A.B.	Pfastatt	12 343 €	519 €
T.E.	Ruelisheim	22 785 €	10 000 €
M.B.	Flaxlanden	8 679 €	3 038 €
TOTAL		91 468 €	35 297 €

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 1er novembre 2023 et le 15 décembre 2023

3 - Réglementation Prime Intermédiation Locative

Propriétaire	Commune	Nbre logts	Subvention Anah
F.D.	Mulhouse	1	2 000 €
S.B.	Mulhouse	1	2 000 €
TOTAL		2	4 000 €

4 - Annulations-rejets-retraits - Anah

Propriétaire	Commune	Motif
M.H.	Mulhouse	Rejet - Dossier CEA - SdB PMR Hors barême

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises par délégation.

M. le Président : En point 3, il s'agit des informations du Conseil d'agglomération sur les décisions prises par délégation. Là, vous avez eu l'ensemble de ces informations. Il s'agit d'une information, pas de vote mais s'il y a des questions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises par délégation.

M. SIMEONI : Si, si, si, si, si.

M. le Président : Et nous passons... Ah, pardon, ah excusez-moi, je ne vous ai pas vu là.

M. SIMEONI : Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Meilleurs vœux à tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de voir, de paix et de santé. Par rapport aux décisions qui ont été prises, je voudrais poser deux questions. La première relative à la situation du Mulhouse Olympic Natation qui est aujourd'hui donc en difficulté avec bien sûr le procès à venir au mois d'avril dans lequel nous sommes partie civile mais également une procédure lancée par le Procureur de la République avec une menace de liquidation judiciaire qui a été apportée donc au Tribunal de Commerce. Je voudrais donc savoir, de ce point de vue-là, avec les soucis sur l'avenir du club, comment donc m2A au niveau de sa convention elle réagit ? Y'a-t-il une résiliation qui soit envisagée ? Et si oui, est-ce qu'on a réfléchi donc à la reprise possible du club par des personnes, par des professionnels qui pourraient donc remplacer et continuer de porter l'avenir de ce club ?

Deuxième question sur une décision que vous avez prise et que vous ne mentionnez pas c'est-à-dire la proposition qui avait été faite par les élus mulhousiens de Mulhouse Cause Commune au sujet donc de la possibilité de discuter d'un vœu sur la loi immigration. Vous nous avez répondu par la négative au prétexte de l'article 42 dans lequel donc est indiqué que sont habilités à venir en séance les vœux donc qui ont une incidence, je cite « sur la population du territoire ». Vous nous dites que c'est pas le cas, nous on le conteste. Donc y'a deux questions qui se posent : la première question, c'est est-ce que désormais tous les vœux vont être placés sous les fourches caudines d'un ensemble donc de directions qui va juger si c'est apte ou pas apte. Et deuxième question : n'y aurait-il pas été important de travailler à la suite des décisions prises par le Conseil Constitutionnel qui montrait donc la légitimité du vœu que nous portions puisqu'un certain nombre d'articles ont été supprimés, même s'il en reste aujourd'hui qui sont négatifs et qui vont concerner des gens qui sont dans notre territoire, à Mulhouse en particulier mais pas que. Donc, j'aimerais avoir des réponses précises sur ces deux questions. Merci.

M. SCHILDKNECHT : Bien, Monsieur SIMEONI, contrairement aux propos que vous venez de tenir, délibérer sur ce vœu, c'est incontestablement rentrer dans un débat national et, de surcroît, comme chacun le sait, vraiment un sujet extrêmement sensible et clivant. Alors vous avez cité l'article 42 de notre

règlement intérieur et effectivement les vœux doivent porter sur un objet d'intérêt local qui peuvent avoir des conséquences et qui pourraient affecter notre territoire. À la lecture de votre vœu, nous avons fait une lecture très approfondie, on se rend compte qu'à aucun moment ces conséquences, conséquences qui pourraient affecter notre territoire, ne sont citées. C'est un texte assez généraliste. Par conséquent, nous avons pris effectivement la décision de ne pas inscrire ce vœu à l'ordre du jour. Je n'irai pas beaucoup plus loin dans ce propos, je tiens quand même à vous dire que c'était une décision de l'ensemble des vice-présidents qui ont été consultés et pour finir par une touche un peu plus personnelle, il me semble que nous ne sommes ni à l'Assemblée Nationale, ni au Sénat.

M. le Président : Merci Jean-Luc et Monsieur SIMEONI, je vais vous répondre concernant l'affaire du MON, naturellement une affaire très sensible, nous en avons parlé régulièrement ici. L'affaire judiciaire, vous le savez, vous l'avez dit, suit son cours. Suite à l'avis à victime du 29 novembre, nous nous sommes constitués partie civile, comme nous l'avions décidé ensemble ici le 8 décembre et l'affaire est aujourd'hui dans les mains du Tribunal. L'audience est reportée au mois d'avril, ça vous le savez certainement. Maintenant, en ce qui concerne notre partenariat, naturellement nous réfléchissons beaucoup comme vous le dites, nous avons remis à plat vous le savez nos relations avec le club, un audit a été déclenché en 2021 et les conventions ont été résiliées en juin 2021 avec une nouvelle convention qui vous a été présentée et qui a été mise en place. C'est un nouveau modèle qui était équilibré, qui était discuté avec les responsables du MON, qui était travaillé avec les responsables du MON pour que tout le monde puisse avoir ses responsabilités. C'est la reprise et l'ouverture de l'équipement, le contrôle du club et davantage de rigueur financière pour que chacun ait ses responsabilités. Aujourd'hui, nous nous appuyons toujours encore sur ce modèle et nous attendons que le club suive ses engagements. Nous demandons donc, naturellement, que cette convention élaborée de concert, et j'insiste là-dessus, soit respectée, ce qui n'est pas le cas à ce stade, donc les discussions sont en cours et nous prendrons encore une fois nos responsabilités face à la situation pour assurer la continuité d'activités pour les usagers. Donc si le club devait être défaillant, nous prendrions nos responsabilités pour assurer la continuité d'activités pour tous les usagers et maintenir le haut-niveau sur notre territoire en temps voulu. Voilà, donc nous sommes au plus proche de l'actualité, nous vous tiendrons informés de toute l'évolution mais sachez que nous serons responsables jusqu'au bout de ce dossier très sensible pour notre territoire.

4° CONSEIL COMMUNAUTAIRE : INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE MULHOUSE (06/5.6.2/2258C)

Mme Béatrice FAUROUX-ZELLER ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale et, de fait, communautaire, il est prévu qu'en application de l'article L273-10 alinéa 1 du code électoral, « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal (...) suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

En l'espèce, Mmes Laure HOUIN et Oana TISSERANT étaient successivement appelées à remplacer Mme Béatrice FAUROUX-ZELLER. Toutefois, elles ont manifesté leur souhait de ne pas siéger au sein du conseil communautaire. Ainsi, Mme Saadia ZAGAOUI est l'élue municipale suivante sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire appelée à siéger au sein du conseil communautaire.

Il est en conséquence procédé à l'installation de Mme Saadia ZAGAOUI.

M. le Président : Voilà, donc là nous pouvons poursuivre par le point 4. Il s'agit de l'installation d'une conseillère communautaire représentant la commune de Mulhouse, j'en ai parlé tout à l'heure. Donc, dans la mesure où tout conseiller communautaire doit être conseiller municipal, un conseiller communautaire dont le mandat de conseiller municipal cesse perd automatiquement son mandat de conseiller communautaire. C'était le cas de Béatrice FAUROUX-ZELLER ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale de Mulhouse le 13 décembre 2023, donc elle a perdu à la même date son mandat de conseillère communautaire.

Donc lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller remplacé a été élu. En l'espèce, Laure HOUIN et Oana TISSERANT étaient successivement appelées à remplacer Béatrice FAUROUX-ZELLER. Toutefois, elles ont manifesté leur souhait de ne pas siéger au sein du conseil communautaire. Ainsi, Saadia ZAGAOUI est l'élue municipale suivante sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire et a accepté de siéger au sein de notre assemblée. Nous l'avons félicité et applaudi, nous le réitérons aujourd'hui. Nous lui souhaitons donc la bienvenue, ici, au sein du conseil communautaire.

La conseillère communautaire est installée.

5° DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU SEIN DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS : MODIFICATION (06/5.3.4/2259C)

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein d'associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

À la demande de M. Laurent RICHE, il est proposé de procéder à son remplacement au sein des organismes dans lesquels il représentait Mulhouse Alsace Agglomération. C'est pourquoi il est proposé de désigner les élus suivants :

DIRECTION	ORGANISME/ ASSOCIATION	ÉLU DÉSIGNÉ	
41	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE BOURTZWILLER	4	Francis DUSSOURD Francine AGUDO-PEREZ Laurent RICHE Rachel BAECHEL Philippe TRIMAILLE
52	ASSOCIATION REAGIR	9	Laurent RICHE Christiane SCHELL Jean-Luc SCHILDKNECHT Rachel BAECHEL Alain SCHIRCK Anne-Catherine LUTOLF CAMORALI Christophe TORANELLI Fatima JENN Robert FEKETÉ Valérie MEYER
52	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE	12	Josiane MEHLEN Laurent RICHE Pierrette KEMPF Pierre LOGEL Francine AGUDO-PEREZ Rachel BAECHEL Alain SCHIRCK Alain LECONTE Anne-Catherine LUTOLF CAMORALI Véronique MEYER Christophe TORANELLI Marie HOTTINGER Fatima JENN
52	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE - E2C -68	6 titulaires	Laurent RICHE Christiane SCHELL Francine AGUDO-PEREZ Rachel BAECHEL Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI Christophe TORANELLI Cécile SORNIN
522	COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI DE LA DEMARCHE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE DE WITTENHEIM (TZCLD)	1 titulaire 1 suppléant	Rachel BAECHEL Laurent RICHE Christophe TORANELLI

06	COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT- RHIN (AMHR)	6	Fabian JORDAN Antoine HOMÉ Laurent RICHE Loïc RICHARD Francine AGUDO-PEREZ Carole TALLEUX Michèle LUTZ
----	--	---	--

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve les désignations mentionnées ci-dessus.

M. le Président : En point 5, il s'agit donc, dans la suite, de la désignation de délégués communautaires de notre agglomération au sein d'organismes. Pour ce scrutin, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote secret, si vous en êtes d'accord, unanimement. Personne n'est opposé ? Ça nous arrange bien.

Concernant le vote à main levée :

Pour : 69 + 22 procurations.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de ne pas procéder au scrutin secret.

M. le Président : Je vous remercie.

À la demande de Laurent RICHE, nous avons quelques remplacements. Vous savez que Laurent RICHE est maintenant président de l'ADIRA et donc il y a quelques remplacements à faire au niveau de notre agglomération, notamment au sein du Conseil d'administration de la Régie de Bourzwiller où Rachel BAECHTEL remplacerait Laurent RICHE ; un remplacement également à l'association AGIR par Christiane SCHELL ; à Semaphore par Pierrette KEMPF ; à l'École de la Deuxième Chance par Christiane SCHELL ; au Comité Local pour l'Emploi de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée par Christophe TORANELLI ; au Comité Directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin par Loïc RICHARD.

Voilà, pas d'objections ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Naturellement, ceux qui sont concernés ne prennent pas part au vote, merci. Pour les autres, pas de votes contre ? pas d'abstentions ?

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 65 + 21 procurations.

Ne prennent pas part au vote (5) : Rachel BAECHTEL, Pierrette KEMPF, Loïc RICHARD, Christiane SCHELL et Christophe TORANELLI (représenté par Jean-Paul JULIEN).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

6° DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL : MODIFICATION (06/5.3.3/2260C)

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

À la suite de la démission de Mme Béatrice FAUROUX-ZELLER de son mandat municipal et, de fait, communautaire en date du 13 décembre 2023, il convient de procéder à son remplacement au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Ill. C'est pourquoi il est proposé de désigner Mme Saadia ZAGAOUI :

<p>COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL</p>	<p>32 titulaires</p>	<p>Isabelle GOBILLON / Pierre SALZE / Danièle GOLDSTEIN / Antoine VIOLA / Michel LAUGEL / Monique LIERMANN / Christiane SCHELL / Daniel BUX / Laurent RICHE / Valérie GERRER / Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI / Joseph WEISBECK / Rémy NEUMANN / Michèle HERZOG / Francis HILLMEYER / Nicolas ZIMMERMANN / Rachel BAECHEL / Pierre LOGEL / Jean-Paul JULIEN / Francine AGUDO-PEREZ / Gilbert FUCHS / Claudine BONI DA SILVA / Jean-Philippe BOUILLÉ / Nathalie MOTTE / Alfred JUNG / Jean-Claude CHAPATTE / Cécile SORNIN / Florian COLOM / Marie HOTTINGER / Christophe STEGER / Thierry NICOLAS / Corinne LOISEL</p> <p>-----</p> <p>Gérard GREILSAMMER / Loïc RICHARD / Didier RIFF / Jean-Paul MOR / Maurice GUTH /</p>
---	----------------------	---

	32 suppléants	Jacques BLANQUIN / Corine SIMON / Alain LECONTE / Michel CHÉRAY / Nathalie BOESCH Pierrette KEMPF / Pierre LIPP / Josiane MEHLEN / Thierry BELLONI / Fabienne ZELLER / Yves GOEPFERT / Catherine MATHIEU-BECHT / Anne-Catherine GOETZ / Patrick PULEDDA / Nour BOUAMAIED / Michèle LUTZ / Maëlle PAUGAM / Cléo SCHWEITZER / Christelle RITZ / Beytullah BEYAZ / Malika SCHMIDLIN BEN M'BAREK / Chantal RISSER / Paul QUIN / Alfred OBERLIN / Béatrice FAUROUX-ZELLER Saadia ZAGAOU / Philippe D'ORELLI / Emmanuelle SUAREZ
--	---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve la désignation mentionnée ci-dessus.

M. le Président : Autre remplacement concernant Béatrice FAUROUX qui siégeait donc au Comité syndical du Syndicat mixte de l'Il, on vous demande son remplacement par Saadia ZAGAOU. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

Pour : 68 + 22 procurations.

Ne prend pas part au vote (1) : Saadia ZAGAOU.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

7° INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MISE A JOUR JANVIER 2024 (323/5.6.1/2266C)

La délibération du 18 juillet 2020 dont la dernière mise à jour a été adoptée par le conseil communautaire en date du 16 octobre 2023, fixe le montant des indemnités de ses membres.

Mme Béatrice FAUROUX-ZELLER a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et, de fait, de conseillère communautaire le 13 décembre 2023. En application de l'article L273-10 alinéa 1 du code électoral, « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal (...) suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

En l'espèce, Mmes Laure HOUIN et Oana TISSERANT étaient successivement appelées à remplacer Mme Béatrice FAUROUX-ZELLER. Toutefois, elles ont manifesté leur souhait de ne pas siéger au sein du conseil communautaire. Ainsi, Mme Saadia ZAGAOUI est l'élue municipale suivante sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire appelée à siéger au sein du conseil communautaire.

Il est proposé de lui attribuer une indemnité égale à 6% du terme de référence à compter de sa date d'installation.

Afin de tenir compte de ces évolutions, le tableau des indemnités mis à jour est soumis à l'approbation du conseil d'agglomération.

En application des articles L5216-4 et L5211-12 qui transposent notamment les articles L2123-24 et L2123-24-1 du CGCT aux communautés d'agglomération, l'enveloppe globale relative aux indemnités de fonction des élus communautaires s'élève à 50 662,18 € €/mois (hors charges patronales).

Les indemnités maximales pour l'exercice de ces fonctions sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ces indemnités feront l'objet des revalorisations applicables au traitement de la fonction publique.

Elles seront soumises à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux cotisations sociales prévues par les dispositifs réglementaires.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits chaque année au budget primitif.

Chapitre 65 - Compte 65311 - Enveloppe 5127

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve ces propositions et le tableau récapitulatif ci-annexé et charge Monsieur le Président de prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

PJ : 1

**INDEMNITES DE FONCTION : MISE A JOUR JANVIER 2024
TABLEAU RECAPITULATIF - DELIBERATION 2266C**

	FONCTION	NOM ET PRENOM	MONTANT BRUT MENSUEL DE L'INDEMNITE (%indice de référence)
1	Président	JORDAN Fabian	140
2	1 ^{er} Vice-président	SCHILDKNECHT Jean-Luc	39
3	2 ^{ème} Vice-président	MEHLEN Josiane	39
4	3 ^{ème} Vice-président	HOMÉ Antoine	39
5	4 ^{ème} Vice-président	RICHE Laurent	39
6	5 ^{ème} Vice-président	HAGENBACH Vincent	39
7	6 ^{ème} Vice-président	BAECHTEL Rachel	39
8	7 ^{ème} Vice-président	LUTZ Michèle	39
9	8 ^{ème} Vice-président	BUX Daniel	39
10	9 ^{ème} Vice-président	RICHARD Loïc	39
11	10 ^{ème} Vice-président	VIOLA Antoine	39
12	11 ^{ème} Vice-président	GOEPFERT Yves	39
13	12 ^{ème} Vice-président	ONIMUS Roland	39
14	13 ^{ème} Vice-président	BELLONI Thierry	39
15	14 ^{ème} Vice-président	LOGEL Pierre	39
16	15 ^{ème} Vice-président	NEUMANN Rémy	39
17	Conseiller communautaire délégué	MENSCH Jean-Claude	29.30
18	Conseiller communautaire délégué	AGUDO-PEREZ Francine	29.30
19	Conseiller communautaire délégué	BEHE Jean-Marie	16.60
20	Conseiller communautaire délégué	BERGDOLL Benoît	16.60
21	Conseiller communautaire délégué	BITSCHENE Christophe	16.60

22	Conseiller communautaire délégué	DHALLENNE Christine	29.30
23	Conseiller communautaire délégué	DUSSOURD Francis	16.60
24	Conseiller communautaire délégué	FUCHS Gilbert	16.60
25	Conseiller communautaire délégué	GERRER Valérie	16.60
26	Conseiller communautaire délégué	GOLDSTEIN Danièle	16.60
27	Conseiller communautaire délégué	GREILSAMMER Gérard	16.60
28	Conseiller communautaire délégué	GUTH Maurice	16.60
29	Conseiller communautaire délégué	HARTMANN Hugues	16.60
30	Conseiller communautaire délégué	HILLMEYER Francis	16.60
31	Conseiller communautaire délégué	JULIEN Jean-Paul	16.60
32	Conseiller communautaire délégué	KEMPF Pierrette	16.60
33	Conseiller communautaire délégué	LAUGEL Michel	16.60
34	Conseiller communautaire délégué	LECONTE Alain	16.60
35	Conseiller communautaire délégué	LIPP Pierre	16.60
36	Conseiller communautaire délégué	LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine	16.60
37	Conseiller communautaire délégué	MEYER Véronique	16.60
38	Conseiller communautaire délégué	MOR Jean-Paul	16.60
39	Conseiller communautaire délégué	SALZE Pierre	16.60
40	Conseiller communautaire délégué	SCHELL Christiane	16.60
41	Conseiller communautaire délégué	SCHILLINGER Gilles	16.60
42	Conseiller communautaire délégué	STURCHLER Philippe	16.60
43	Conseiller communautaire délégué	TALLEUX Carole	16.60
44	Conseiller communautaire délégué	TORANELLI Christophe	16.60
45	Conseiller communautaire délégué	WOLFF Philippe	16.60
46	Conseiller communautaire délégué	ZELLER Fabienne	29.30

47	Conseiller communautaire délégué	BONI DA SILVA Claudine	16.60
48	Conseiller communautaire délégué	BOUILLÉ Jean-Philippe	16.60
49	Conseiller communautaire délégué	BUCHERT Maryvonne	16.60
50	Conseiller communautaire délégué	COUCHOT Alain	16.60
51	Conseiller communautaire délégué	ENGASSER Thierry	16.60
52	Conseiller communautaire délégué	GOETZ Anne-Catherine	16.60
53	Conseiller communautaire délégué	JENN Fatima	16.60
54	Conseiller communautaire délégué	EHRET Antoine	16.60
55	Conseiller communautaire délégué	MOTTE Nathalie	16.60
56	Conseiller communautaire délégué	NICOLAS Thierry	16.60
57	Conseiller communautaire délégué	RAPP Catherine	16.60
58	Conseiller communautaire délégué	SORNIN Cécile	16.60
59	Conseiller communautaire délégué	TRIMAILLE Philippe	16.60
60	Conseiller communautaire	BECHT Olivier	6
61	Conseiller communautaire	BEYAZ Beytullah	6
62	Conseiller communautaire	BLANQUIN Jacques	6
63	Conseiller communautaire	BOESCH Nathalie	6
64	Conseiller communautaire	BOUAMAIED Nour	6
65	Conseiller communautaire	CAUSER Jean-Yves	6
66	Conseiller communautaire	CHAPATTE Jean-Claude	6
67	Conseiller communautaire	CHÉRAY Michel	6
68	Conseiller communautaire	COLOM Florian	6
69	Conseiller communautaire	CORNEILLE Marie	6
70	Conseiller communautaire	D'ORELLI Philippe	6
71	Conseiller communautaire	EL HAJJAJI Nadia	6

72	Conseiller communautaire	ZAGAOUI Saadia	6
73	Conseiller communautaire	GIRONA André	6
74	Conseiller communautaire	GODBILLON Isabelle	6
75	Conseiller communautaire	HERZOG Michèle	6
76	Conseiller communautaire	HOTTINGER Marie	6
77	Conseiller communautaire	JUNG Alfred	6
78	Conseiller communautaire	KRZEMINSKI Frédéric	6
79	Conseiller communautaire	LIERMANN Monique	6
80	Conseiller communautaire	LOISEL Corinne	6
81	Conseiller communautaire	MATHIEU-BECHT Catherine	6
82	Conseiller communautaire	METZGER Henri	6
83	Conseiller communautaire	MIMAUD Danièle	6
84	Conseiller communautaire	MINERY Loïc	6
85	Conseiller communautaire	OBERLIN Alfred	6
86	Conseiller communautaire	PAUGAM Maëlle	6
87	Conseiller communautaire	PAUVERT Bertrand	6
88	Conseiller communautaire	PULEDDA Patrick	6
89	Conseiller communautaire	QUIN Paul	6
90	Conseiller communautaire	RENCK Ginette	6
91	Conseiller communautaire	RIFF Didier	6
92	Conseiller communautaire	RISSER Chantal	6
93	Conseiller communautaire	RITZ Christelle	6
94	Conseiller communautaire	SASSI Annouar	6
95	Conseiller communautaire	SCHIRCK Alain	6
96	Conseiller communautaire	SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika	6
97	Conseiller communautaire	SCHWEITZER Pascale Cléo	6

98	Conseiller communautaire	SIMEONI Joseph	6
99	Conseiller communautaire	SIMON Corine	6
100	Conseiller communautaire	STEGER Christophe	6
101	Conseiller communautaire	STRIFFLER Paul-André	6
102	Conseiller communautaire	SUAREZ Emmanuelle	6
103	Conseiller communautaire	WEISBECK Joseph	6
104	Conseiller communautaire	ZIMMERMANN Nicolas	6

M. le Président : Et nous devons donc passer les indemnités de fonction des membres du conseil communautaire, Jean-Luc.

M. SCHILDKNECHT : On s'inscrit dans la continuité des précédentes délibérations. Suite à l'installation de Mme Saadia ZAGAOUI, il convient bien sûr de mettre à jour le tableau des indemnités et ce soir, il vous est demandé d'approuver cette mise à jour, la mise à jour de ce tableau que vous trouvez en pièce jointe au projet de délibération. A part le nom de Mme Saadia ZAGAOUI et le montant de son indemnité en pourcentage, rien n'a changé.

M. le Président : Merci Jean-Luc. Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 69 + 22 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

8° BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (311/7.1.1/2241C)

Le budget primitif 2024 de Mulhouse Alsace Agglomération est composé de 5 budgets :

- le budget principal élaboré selon l'instruction comptable M57,
- le budget annexe de l'eau élaboré selon l'instruction comptable M49,
- le budget annexe du chauffage urbain élaboré selon l'instruction comptable M4,
- le budget annexe des transports urbains élaboré selon l'instruction comptable M43,
- le budget annexe de la zone d'activité économique de Bantzenheim élaboré selon l'instruction comptable M57.

Le projet de budget primitif 2024 du budget principal est arrêté en dépenses et en recettes au montant de 358 138 727 € et se décompose de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	272 033 380	272 033 380
Dépenses ou recettes réelles	255 568 437	271 703 380
Dépenses ou recettes d'ordre	16 464 943	330 000
Section d'investissement	86 105 347	86 105 347
Dépenses ou recettes réelles	79 046 201	62 911 258
Dépenses ou recettes d'ordre	7 059 146	23 194 089
Budget total	358 138 727	358 138 727

Le budget principal est complété par les budgets annexes de l'eau, du chauffage urbain, des transports urbains et de la zone d'activité économique de Bantzenheim.

Pour le budget annexe de l'eau, il est arrêté en dépenses et en recettes à 68 082 264 €, décomposés ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	49 067 908	49 067 908
Dépenses ou recettes réelles	41 882 333	47 669 128
Dépenses ou recettes d'ordre	7 185 575	1 398 780
Section d'investissement	19 014 356	19 014 356
Dépenses ou recettes réelles	17 533 036	11 746 241
Dépenses ou recettes d'ordre	1 481 320	7 268 115
Budget total	68 082 264	68 082 264

Pour le budget annexe du chauffage urbain, arrêté en dépenses et en recettes à 26 707 250 €, les valeurs sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	14 992 760	14 992 760
Dépenses ou recettes réelles	11 597 550	13 483 000
Dépenses ou recettes d'ordre	3 395 210	1 509 760
Section d'investissement	11 714 760	11 714 760
Dépenses ou recettes réelles	4 925 000	3 039 550
Dépenses ou recettes d'ordre	6 789 760	8 675 210
Budget total	26 707 250	26 707 250

Pour le budget annexe des transports urbains arrêté à 107 088 188 €, les montants sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	82 527 878	82 527 878
Dépenses ou recettes réelles	71 602 878	81 416 958
Dépenses ou recettes d'ordre	10 925 000	1 110 920
Section d'investissement	24 560 310	24 560 310
Dépenses ou recettes réelles	22 994 580	13 180 500
Dépenses ou recettes d'ordre	1 565 730	11 379 810
Budget total	107 088 188	107 088 188

Pour le budget annexe de la zone d'activité économique de Bantzenheim, les montants sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 196 376	1 196 376
Dépenses ou recettes réelles	253 476	242 376
Dépenses ou recettes d'ordre	942 900	954 000
Section d'investissement	957 000	957 000
Dépenses ou recettes réelles	3 000	14 100
Dépenses ou recettes d'ordre	954 000	942 900
Budget total	2 153 376	2 153 376

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- adopte par nature et par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, le budget primitif principal de 2024 ainsi que les budgets annexes de l'eau, du chauffage urbain, des transports urbains et de la zone d'activité économique de Bantzenheim ;

- autorise M. le Président, pour le budget principal et le budget annexe de la zone d'activité économique de Bantzenheim, à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% pour la section de fonctionnement et de 7,5% pour la section d'investissement ;

- précise que l'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre du présent budget sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sous réserve du cas des associations ou fondations agréées ou reconnues d'utilité publique bénéficiant d'une dérogation en application de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

- autorise M. le Président à recruter, hors état des emplois et dans la limite des crédits disponibles, le personnel temporaire ou occasionnel qu'exige le bon fonctionnement des services communautaires et à fixer la rémunération de ce personnel par analogie avec les emplois prévus à l'état des emplois.

PJ : 2

Mulhouse Alsace Agglomération

Habitat
Plan Climat
Développement Durable
Emploi
Tourisme
Petite enfance
Aéroport
Accueil des entreprises
Economie
TGV
Equipements sportifs et culturels
Tram-train
Collecte
Propreté
Pistes cyclables
Transports publics
Aménagement du territoire
Zoo
Université
Périscolaire



“ Budget Primitif
année 2024 ”

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION BUDGET PRIMITIF 2024

I BUDGET GENERAL

II BUDGET ANNEXE EAU

III BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

IV BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

V BUDGET ANNEXE ZAE BANTZENHEIM

BUDGET GENERAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006600900016

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	70
A1.908 - Fonction 8 - Transports	73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
A2.01 - Opérations non ventilables	79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	86
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	87
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	88
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	93
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	99
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	102
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	103
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	104
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	107
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	109
A2.938 - Fonction 8 - Transports	115

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	119
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	129
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	131

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	132
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	134
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	135
B3.1 - Etat des provisions constituées	138
B3.2 - Etalement des provisions	140
B4 - Etat des charges transférées	141
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	142
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	154
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	155
B7.3 - Etat des emprunts garantis	156
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	217
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	218
B7.9 - Autres engagements reçus	219
B8 - Subventions versées	220
B9 - Etat du personnel	223
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	237
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	239
B11.2 - Liste des établissements publics créés	240
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	241
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	242
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	243
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	244
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	246
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	247
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	248
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	250
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	252
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	253
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	254

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	277738

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	545,27

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	919,46 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	978,27€
3	Dépenses d'équipement brut / population	125,68 €
4	Encours de dette / population (2) (3)	403,65 €
5	DGF / population	90,68 €
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	33,21%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,34%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,85%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	41,26%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5,94%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires par délibération du 27 juin 2022 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	86 105 347,00	86 105 347,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		86 105 347,00	86 105 347,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	272 033 380,00	272 033 380,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		272 033 380,00	272 033 380,00
TOTAL DU BUDGET (4)		358 138 727,00	358 138 727,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	A001 Aide à la réhabilitation de logements sociaux	20, 204, 21	12 774 559,37
	A002 Aménagement et infrastructures stratégiques	204, 21, 23, 26	24 394 204,55
	A003 Attractivité, tourisme et culture	20, 204, 21, 23, 26	26 785 349,56
	A004 Développement économique, soutien à l'innovation, développement universitaire	20, 204, 21, 23	43 644 891,08
	A005 Transition écologique et environnementale	20, 204, 21, 23	12 492 655,80
	A006 Equipements nautiques et sportifs	20, 21, 23	30 220 110,96
	A007 Habitat, performance énergétique et renouvellement urbain	204, 23	13 944 061,55
	A008 Mobilités douces et partagées	20, 204, 21, 23	10 022 707,14
	A009 Maintenance du patrimoine communautaire	21, 23, 26	7 007 999,67
	A010 Equipements périscolaires et structures de petite enfance	204, 21, 23	46 810 424,61
	A011 Projets à solder ancienne PPI	20, 204, 23	2 534 821,63
	A012 Solidarité financière et territoriale	204, 21	6 292 310,70
	A013 Investissements annuels	204, 21	48 339 434,06
TOTAL			285 263 530,68

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	285 263 530,68
----------------------	-----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 207 600,00	0,00	6 183 500,00	6 183 500,00	6 183 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	19 554 515,00	0,00	20 188 284,00	20 188 284,00	20 188 284,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	8 449 411,00	0,00	8 534 000,00	8 534 000,00	8 534 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	14 477 679,00	0,00	18 988 417,00	18 988 417,00	18 988 417,00
Total des dépenses d'équipement		44 689 205,00	0,00	53 894 201,00	53 894 201,00	53 894 201,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 654 500,00	0,00	17 444 500,00	17 444 500,00	17 444 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	449 094,00	0,00	367 500,00	367 500,00	367 500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	9 420 900,00	0,00	6 340 000,00	6 340 000,00	6 340 000,00
Total des dépenses financières		24 524 494,00	0,00	24 152 000,00	24 152 000,00	24 152 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 642 132,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		72 855 831,00	0,00	79 046 201,00	79 046 201,00	79 046 201,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	354 200,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 229 146,00		6 729 146,00	6 729 146,00	6 729 146,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 583 346,00		7 059 146,00	7 059 146,00	7 059 146,00

TOTAL	74 439 177,00	0,00	86 105 347,00	86 105 347,00	86 105 347,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 105 347,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	5 485 280,00	0,00	6 419 272,00	6 419 272,00	6 419 272,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	33 236 636,00	0,00	41 641 487,00	41 641 487,00	41 641 487,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		38 721 916,00	0,00	48 060 759,00	48 060 759,00	48 060 759,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 225 000,00	0,00	1 925 000,00	1 925 000,00	1 925 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 667 125,00	0,00	7 602 125,00	7 602 125,00	7 602 125,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 896 230,00	0,00	4 323 374,00	4 323 374,00	4 323 374,00
Total des recettes financières		15 788 355,00	0,00	13 850 499,00	13 850 499,00	13 850 499,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	3 565 217,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		58 075 488,00	0,00	62 911 258,00	62 911 258,00	62 911 258,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 918 073,00		5 248 543,00	5 248 543,00	5 248 543,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	11 216 470,00		11 216 400,00	11 216 400,00	11 216 400,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 229 146,00		6 729 146,00	6 729 146,00	6 729 146,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 363 689,00		23 194 089,00	23 194 089,00	23 194 089,00

TOTAL	74 439 177,00	0,00	86 105 347,00	86 105 347,00	86 105 347,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 105 347,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	16 134 943,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	39 069 736,00	0,00	42 362 604,00	42 362 604,00	42 362 604,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	81 881 758,00	0,00	84 881 700,00	84 881 700,00	84 881 700,00
014	Atténuations de produits	68 760 000,00	0,00	68 905 000,00	68 905 000,00	68 905 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	57 975 810,00	0,00	55 880 513,00	55 880 513,00	55 880 513,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		247 687 304,00	0,00	252 029 817,00	252 029 817,00	252 029 817,00
66	Charges financières	3 575 200,00	0,00	3 500 220,00	3 500 220,00	3 500 220,00
67	Charges spécifiques (3)	39 900,00	0,00	38 400,00	38 400,00	38 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		251 302 404,00	0,00	255 568 437,00	255 568 437,00	255 568 437,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 918 073,00	0,00	5 248 543,00	5 248 543,00	5 248 543,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	11 216 470,00	0,00	11 216 400,00	11 216 400,00	11 216 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 134 543,00	0,00	16 464 943,00	16 464 943,00	16 464 943,00

TOTAL	266 436 947,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00	272 033 380,00
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	272 033 380,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	232 500,00	0,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 029 140,00	0,00	40 163 785,00	40 163 785,00	40 163 785,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	72 376 508,00	0,00	75 525 273,00	75 525 273,00	75 525 273,00
731	Fiscalité locale	92 569 000,00	0,00	98 245 616,00	98 245 616,00	98 245 616,00
74	Dotations et participations (3)	57 927 644,00	0,00	54 480 070,00	54 480 070,00	54 480 070,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 729 594,00	0,00	2 862 750,00	2 862 750,00	2 862 750,00
Total des recettes de gestion courante		265 864 386,00	0,00	271 509 994,00	271 509 994,00	271 509 994,00
76	Produits financiers	218 361,00	0,00	193 361,00	193 361,00	193 361,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		266 082 747,00	0,00	271 703 380,00	271 703 380,00	271 703 380,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	354 200,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		354 200,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00

TOTAL	266 436 947,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00	272 033 380,00
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	272 033 380,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 134 943,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	130 000,00	130 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 444 500,00	5 500 000,97	22 944 500,97
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 183 500,00	0,00	6 183 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	20 188 284,00	429 145,03	20 617 429,03
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	8 534 000,00	1 000 000,00	9 534 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	18 988 417,00	0,00	18 988 417,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	367 500,00	0,00	367 500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	6 340 000,00	0,00	6 340 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		79 046 201,00	7 059 146,00	86 105 347,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 105 347,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	42 362 604,00		42 362 604,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	84 881 700,00		84 881 700,00
014	Atténuations de produits	68 905 000,00		68 905 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	55 880 513,00	0,00	55 880 513,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	3 500 220,00	0,00	3 500 220,00
67	Charges spécifiques (9)	38 400,00	0,00	38 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	11 216 400,00	11 216 400,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		5 248 543,00	5 248 543,00
Dépenses de fonctionnement – Total		255 568 437,00	16 464 943,00	272 033 380,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	272 033 380,00
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 925 000,00	0,00	1 925 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	6 419 272,00	150 000,00	6 569 272,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	41 641 487,00	5 500 000,97	47 141 487,97
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	650 000,00	650 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	429 145,03	429 145,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	7 602 125,00	0,00	7 602 125,00
28	Amortissement des immobilisations		10 500 000,00	10 500 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		716 400,00	716 400,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		5 248 543,00	5 248 543,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 323 374,00		4 323 374,00
Recettes d'investissement – Total		62 911 258,00	23 194 089,00	86 105 347,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				86 105 347,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	232 500,00		232 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 163 785,00		40 163 785,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	75 525 273,00		75 525 273,00
731	Fiscalité locale	98 245 616,00		98 245 616,00
74	Dotations et participations (8)	54 480 070,00		54 480 070,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 862 750,00	0,00	2 862 750,00
76	Produits financiers	193 361,00	0,00	193 361,00
77	Produits spécifiques (8)	25,00	130 000,00	130 025,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		271 703 380,00	330 000,00	272 033 380,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				272 033 380,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		74 439 177,00	0,00	285 263 530,68	86 105 347,00	86 105 347,00	0,00	86 105 347,00	86 105 347,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 207 600,00	0,00	0,00	6 183 500,00	6 183 500,00	0,00	6 183 500,00	6 183 500,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	19 554 515,00	0,00	0,00	20 188 284,00	20 188 284,00	0,00	20 188 284,00	20 188 284,00
21	Immobilisations corporelles	8 449 411,00	0,00	0,00	8 534 000,00	8 534 000,00	0,00	8 534 000,00	8 534 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 477 679,00	0,00	0,00	18 988 417,00	18 988 417,00	0,00	18 988 417,00	18 988 417,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 689 205,00	0,00	0,00	53 894 201,00	53 894 201,00	0,00	53 894 201,00	53 894 201,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 654 500,00	0,00		17 444 500,00	17 444 500,00		17 444 500,00	17 444 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	449 094,00	0,00	0,00	367 500,00	367 500,00	0,00	367 500,00	367 500,00
27	Autres immobilisations financières	9 420 900,00	0,00	0,00	6 340 000,00	6 340 000,00	0,00	6 340 000,00	6 340 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		24 524 494,00	0,00	0,00	24 152 000,00	24 152 000,00	0,00	24 152 000,00	24 152 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	3 642 132,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses réelles		72 855 831,00	0,00	285 263 530,68	79 046 201,00	79 046 201,00	0,00	79 046 201,00	79 046 201,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	354 200,00			330 000,00	330 000,00		330 000,00	330 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 229 146,00			6 729 146,00	6 729 146,00		6 729 146,00	6 729 146,00
Total des dépenses d'ordre		1 583 346,00			7 059 146,00	7 059 146,00		7 059 146,00	7 059 146,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	86 105 347,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		74 439 177,00	0,00	86 105 347,00	86 105 347,00	86 105 347,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 485 280,00	0,00	6 419 272,00	6 419 272,00	6 419 272,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	33 236 636,00	0,00	41 641 487,00	41 641 487,00	41 641 487,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		38 721 916,00	0,00	48 060 759,00	48 060 759,00	48 060 759,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 225 000,00	0,00	1 925 000,00	1 925 000,00	1 925 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 667 125,00	0,00	7 602 125,00	7 602 125,00	7 602 125,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 896 230,00	0,00	4 323 374,00	4 323 374,00	4 323 374,00
Total des recettes financières		15 788 355,00	0,00	13 850 499,00	13 850 499,00	13 850 499,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	3 565 217,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes réelles		58 075 488,00	0,00	62 911 258,00	62 911 258,00	62 911 258,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 918 073,00		5 248 543,00	5 248 543,00	5 248 543,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	11 216 470,00		11 216 400,00	11 216 400,00	11 216 400,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 229 146,00		6 729 146,00	6 729 146,00	6 729 146,00
Total des recettes d'ordre		16 363 689,00		23 194 089,00	23 194 089,00	23 194 089,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	86 105 347,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	74 439 177,00	0,00	285 263 530,68	86 105 347,00	86 105 347,00	0,00	86 105 347,00	86 105 347,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 207 600,00	0,00	0,00	6 183 500,00	6 183 500,00	0,00	6 183 500,00
2031	Frais d'études	921 000,00	0,00	0,00	4 933 500,00	4 933 500,00	0,00	4 933 500,00
2033	Frais d'insertion	36 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 250 000,00	0,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	19 554 515,00	0,00	0,00	20 188 284,00	20 188 284,00	0,00	20 188 284,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	294 001,00	0,00	0,00	159 064,00	159 064,00	0,00	159 064,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	603 050,00	0,00	0,00	90 500,00	90 500,00	0,00	90 500,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 060 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	8 861 285,00	0,00	0,00	11 763 470,00	11 763 470,00	0,00	11 763 470,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 045 179,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	161 000,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	2 303 000,00	0,00	0,00	2 511 250,00	2 511 250,00	0,00	2 511 250,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	235 000,00	0,00	0,00	185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 968 000,00	0,00	0,00	2 319 000,00	2 319 000,00	0,00	2 319 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 449 411,00	0,00	0,00	8 534 000,00	8 534 000,00	0,00	8 534 000,00
2111	Terrains nus	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 811 411,00	0,00	0,00	1 799 000,00	1 799 000,00	0,00	1 799 000,00
2138	Autres constructions	604 000,00	0,00	0,00	610 000,00	610 000,00	0,00	610 000,00
2152	Installations de voirie	484 000,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
21561	Matériel roulant	4 350 000,00	0,00	0,00	4 325 000,00	4 325 000,00	0,00	4 325 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 477 679,00	0,00	0,00	18 988 417,00	18 988 417,00	0,00	18 988 417,00
2313	Constructions	12 467 064,00	0,00	0,00	17 438 417,00	17 438 417,00	0,00	17 438 417,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	2 010 615,00	0,00		1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 689 205,00	0,00	0,00	53 894 201,00	53 894 201,00	0,00	53 894 201,00	53 894 201,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	14 654 500,00	0,00		17 444 500,00	17 444 500,00		17 444 500,00	17 444 500,00
1641	Emprunts en euros	14 500 000,00	0,00		14 550 000,00	14 550 000,00		14 550 000,00	14 550 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00	0,00		2 750 000,00	2 750 000,00		2 750 000,00	2 750 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	42 500,00	0,00		32 500,00	32 500,00		32 500,00	32 500,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	112 000,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	449 094,00	0,00	0,00	367 500,00	367 500,00	0,00	367 500,00	367 500,00
261	Titres de participation	449 094,00	0,00		367 500,00	367 500,00	0,00	367 500,00	367 500,00
27	Autres immobilisations financières	9 420 900,00	0,00	0,00	6 340 000,00	6 340 000,00	0,00	6 340 000,00	6 340 000,00
2743	Prêts au personnel	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2745	Avances remboursables	9 320 900,00	0,00		6 240 000,00	6 240 000,00	0,00	6 240 000,00	6 240 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		24 524 494,00	0,00	0,00	24 152 000,00	24 152 000,00	0,00	24 152 000,00	24 152 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	3 642 132,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
4541100006	AIDE A LA PIERRE 2006	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100007	AIDE A LA PIERRE 2007	130 890,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100009	AIDE A LA PIERRE 2009	123 081,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100010	AIDE A LA PIERRE 2010	31 451,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100011	AIDE A LA PIERRE 2011	2 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100012	AIDE A LA PIERRE 2012	56 405,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100013	AIDE A LA PIERRE 2013	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100014	AIDE A LA PIERRE 2014	101 929,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100015	AIDE A LA PIERRE 2015	138 284,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4541100016	AIDE A LA PIERRE 2016	260 531,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100017	AIDE A LA PIERRE 2017	163 781,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100018	AIDE A LA PIERRE 2018	322 238,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100019	AIDE A LA PIERRE 2019	341 633,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100020	AIDE A LA PIERRE 2020	243 885,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100021	AIDE A LA PIERRE 2021	248 869,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100022	AIDE A LA PIERRE 2022	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100023	AIDE A LA PIERRE 2023	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100103	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100104	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL	21 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541102022	ANAH - AIDE A LA PIERRE 2022	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541102023	ANAH - AIDE A LA PIERRE 2023	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541102024	ANAH - AIDE A LA PIERRE 2024	0,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
458100005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE	66 915,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458100007	ROUTE MARIE LOUISE	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		72 855 831,00	0,00	285 263 530,68	79 046 201,00	79 046 201,00	0,00	79 046 201,00	79 046 201,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	354 200,00			330 000,00	330 000,00		330 000,00	330 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	130 000,00			130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	6 920,00			6 920,00	6 920,00		6 920,00	6 920,00
13912	Subv. transf. Régions	250,00			250,00	250,00		250,00	250,00
13913	Subv. transf. Départements	1 340,00			1 340,00	1 340,00		1 340,00	1 340,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	121 490,00			121 490,00	121 490,00		121 490,00	121 490,00
	Charges transférées (7)	224 200,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
21318	Autres bâtiments publics	224 200,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 229 146,00			6 729 146,00	6 729 146,00		6 729 146,00	6 729 146,00
1641	Emprunts en euros	0,00			2 750 000,00	2 750 000,00		2 750 000,00	2 750 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00			2 750 000,97	2 750 000,97		2 750 000,97	2 750 000,97
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	227 287,00			227 287,00	227 287,00		227 287,00	227 287,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	201 859,00			201 858,03	201 858,03		201 858,03	201 858,03
2111	Terrains nus	150 000,00			150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2128	Autres agencements et aménagements	650 000,00			650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 583 346,00			7 059 146,00	7 059 146,00		7 059 146,00	7 059 146,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		74 439 177,00	0,00	86 105 347,00	86 105 347,00	86 105 347,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 485 280,00	0,00	6 419 272,00	6 419 272,00	6 419 272,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 286 232,00	0,00	3 367 145,00	3 367 145,00	3 367 145,00
1322	Subv. non transf. Régions	968 976,00	0,00	1 679 116,00	1 679 116,00	1 679 116,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 221 291,00	0,00	1 343 011,00	1 343 011,00	1 343 011,00
13272	Subv. non transf. FEDER	8 781,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	33 236 636,00	0,00	41 641 487,00	41 641 487,00	41 641 487,00
1641	Emprunts en euros	33 236 636,00	0,00	38 891 487,00	38 891 487,00	38 891 487,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00	0,00	2 750 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		38 721 916,00	0,00	48 060 759,00	48 060 759,00	48 060 759,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 225 000,00	0,00	1 925 000,00	1 925 000,00	1 925 000,00
10222	FCTVA	1 200 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
10251	Dons et legs en capital	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 667 125,00	0,00	7 602 125,00	7 602 125,00	7 602 125,00
2743	Prêts au personnel	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2745	Avances remboursables	9 300 000,00	0,00	2 240 000,00	2 240 000,00	2 240 000,00
276341	Créance Communes membres du GFP	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	17 125,00	0,00	12 125,00	12 125,00	12 125,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 896 230,00	0,00	4 323 374,00	4 323 374,00	4 323 374,00
Total des recettes financières		15 788 355,00	0,00	13 850 499,00	13 850 499,00	13 850 499,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	3 565 217,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes réelles		58 075 488,00	0,00	62 911 258,00	62 911 258,00	62 911 258,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 918 073,00		5 248 543,00	5 248 543,00	5 248 543,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	11 216 470,00		11 216 400,00	11 216 400,00	11 216 400,00
28031	<i>Frais d'études</i>	26 830,00		26 830,00	26 830,00	26 830,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	8 670,00		8 670,00	8 670,00	8 670,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	600,00		600,00	600,00	600,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	54 340,00		54 340,00	54 340,00	54 340,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	123 350,00		123 350,00	123 350,00	123 350,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	68 080,00		68 010,00	68 010,00	68 010,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	347 030,00		347 030,00	347 030,00	347 030,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 394 610,00		1 394 610,00	1 394 610,00	1 394 610,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	4 610,00		4 610,00	4 610,00	4 610,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	88 800,00		88 800,00	88 800,00	88 800,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	768 860,00		768 860,00	768 860,00	768 860,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	141 710,00		141 710,00	141 710,00	141 710,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 173 110,00		2 173 110,00	2 173 110,00	2 173 110,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	334 860,00		334 860,00	334 860,00	334 860,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	187 810,00		187 810,00	187 810,00	187 810,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	772 920,00		772 920,00	772 920,00	772 920,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	35 790,00		35 790,00	35 790,00	35 790,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	140 010,00		140 010,00	140 010,00	140 010,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	11 650,00		11 650,00	11 650,00	11 650,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	958 580,00		958 580,00	958 580,00	958 580,00
281321	Immeubles de rapport	10 320,00		10 320,00	10 320,00	10 320,00
281561	Matériel roulant	220,00		220,00	220,00	220,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	9 070,00		9 070,00	9 070,00	9 070,00
2815731	Matériel roulant	15 760,00		15 760,00	15 760,00	15 760,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	73 730,00		73 730,00	73 730,00	73 730,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	171 700,00		171 700,00	171 700,00	171 700,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 330,00		2 330,00	2 330,00	2 330,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00		500,00	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	1 362 770,00		1 362 770,00	1 362 770,00	1 362 770,00
281838	Autre matériel informatique	465 370,00		465 370,00	465 370,00	465 370,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	161 950,00		161 950,00	161 950,00	161 950,00
28186	Cheptel	250,00		250,00	250,00	250,00
28188	Autres immo. corporelles	583 790,00		583 790,00	583 790,00	583 790,00
28258	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10,00		10,00	10,00	10,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	80,00		80,00	80,00	80,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	451 400,00		451 400,00	451 400,00	451 400,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	265 000,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 229 146,00		6 729 146,00	6 729 146,00	6 729 146,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00		2 750 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00		2 750 000,97	2 750 000,97	2 750 000,97
2031	Frais d'études	650 000,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
2111	Terrains nus	227 287,00		227 287,00	227 287,00	227 287,00
2118	Autres terrains	201 859,00		201 858,03	201 858,03	201 858,03
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		16 363 689,00		23 194 089,00	23 194 089,00	23 194 089,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		266 436 947,00	0,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00
011	Charges à caractère général (3)	39 069 736,00	0,00	0,00	42 362 604,00	42 362 604,00	0,00	42 362 604,00	42 362 604,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	81 881 758,00	0,00		84 881 700,00	84 881 700,00		84 881 700,00	84 881 700,00
014	Atténuations de produits	68 760 000,00	0,00		68 905 000,00	68 905 000,00		68 905 000,00	68 905 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	57 975 810,00	0,00	0,00	55 880 513,00	55 880 513,00	0,00	55 880 513,00	55 880 513,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		247 687 304,00	0,00	0,00	252 029 817,00	252 029 817,00	0,00	252 029 817,00	252 029 817,00
66	Charges financières	3 575 200,00	0,00		3 500 220,00	3 500 220,00		3 500 220,00	3 500 220,00
67	Charges spécifiques (3)	39 900,00	0,00		38 400,00	38 400,00		38 400,00	38 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		3 615 100,00	0,00	0,00	3 538 620,00	3 538 620,00		3 538 620,00	3 538 620,00
Total des dépenses réelles		251 302 404,00	0,00	0,00	255 568 437,00	255 568 437,00	0,00	255 568 437,00	255 568 437,00
023	Virement à la section d'investissement	3 918 073,00			5 248 543,00	5 248 543,00		5 248 543,00	5 248 543,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	11 216 470,00			11 216 400,00	11 216 400,00		11 216 400,00	11 216 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		15 134 543,00			16 464 943,00	16 464 943,00		16 464 943,00	16 464 943,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	272 033 380,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		266 436 947,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00	272 033 380,00
013	Atténuations de charges (2)	232 500,00	0,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 029 140,00	0,00	40 163 785,00	40 163 785,00	40 163 785,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	72 376 508,00	0,00	75 525 273,00	75 525 273,00	75 525 273,00
731	Fiscalité locale	92 569 000,00	0,00	98 245 616,00	98 245 616,00	98 245 616,00
74	Dotations et participations (2)	57 927 644,00	0,00	54 480 070,00	54 480 070,00	54 480 070,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 729 594,00	0,00	2 862 750,00	2 862 750,00	2 862 750,00
Total des recettes de gestion des services		265 864 386,00	0,00	271 509 994,00	271 509 994,00	271 509 994,00
76	Produits financiers	218 361,00	0,00	193 361,00	193 361,00	193 361,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		218 361,00	0,00	193 386,00	193 386,00	193 386,00
Total des recettes réelles		266 082 747,00	0,00	271 703 380,00	271 703 380,00	271 703 380,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	354 200,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		354 200,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	272 033 380,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		266 436 947,00	0,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00
011	Charges à caractère général (4)	39 069 736,00	0,00	0,00	42 362 604,00	42 362 604,00	0,00	42 362 604,00	42 362 604,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6042	Achats de prestations de services	3 619 295,00	0,00	0,00	4 625 614,00	4 625 614,00	0,00	4 625 614,00	4 625 614,00
60611	Eau et assainissement	1 132 300,00	0,00	0,00	1 132 300,00	1 132 300,00	0,00	1 132 300,00	1 132 300,00
60612	Energie - Electricité	8 122 250,00	0,00	0,00	7 138 750,00	7 138 750,00	0,00	7 138 750,00	7 138 750,00
60613	Chauffage urbain	43 000,00	0,00	0,00	158 000,00	158 000,00	0,00	158 000,00	158 000,00
60621	Combustibles	271 150,00	0,00	0,00	271 150,00	271 150,00	0,00	271 150,00	271 150,00
60622	Carburants	1 800 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
60623	Alimentation	1 034 140,00	0,00	0,00	1 015 600,00	1 015 600,00	0,00	1 015 600,00	1 015 600,00
60624	Produits de traitement	140 000,00	0,00	0,00	140 800,00	140 800,00	0,00	140 800,00	140 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 186 540,00	0,00	0,00	2 392 225,00	2 392 225,00	0,00	2 392 225,00	2 392 225,00
60631	Fournitures d'entretien	236 500,00	0,00	0,00	231 500,00	231 500,00	0,00	231 500,00	231 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	498 700,00	0,00	0,00	557 800,00	557 800,00	0,00	557 800,00	557 800,00
60636	Habillement et vêtements de travail	400 700,00	0,00	0,00	467 850,00	467 850,00	0,00	467 850,00	467 850,00
6064	Fournitures administratives	156 550,00	0,00	0,00	178 650,00	178 650,00	0,00	178 650,00	178 650,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	32 950,00	0,00	0,00	31 950,00	31 950,00	0,00	31 950,00	31 950,00
6068	Autres matières et fournitures	33 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
611	Contrats de prestations de services	5 680 960,00	0,00	0,00	6 185 310,00	6 185 310,00	0,00	6 185 310,00	6 185 310,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	701 944,00	701 944,00	0,00	701 944,00	701 944,00
6132	Locations immobilières	1 198 692,00	0,00	0,00	1 531 600,00	1 531 600,00	0,00	1 531 600,00	1 531 600,00
61351	Matériel roulant	13 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61358	Autres	276 015,00	0,00	0,00	314 910,00	314 910,00	0,00	314 910,00	314 910,00
614	Charges locatives et de copropriété	340 100,00	0,00	0,00	294 500,00	294 500,00	0,00	294 500,00	294 500,00
61521	Entretien terrains	566 800,00	0,00	0,00	625 600,00	625 600,00	0,00	625 600,00	625 600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	898 060,00	0,00	0,00	969 450,00	969 450,00	0,00	969 450,00	969 450,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	906 000,00	0,00	0,00	1 064 500,00	1 064 500,00	0,00	1 064 500,00	1 064 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	155 600,00	0,00	0,00	185 320,00	185 320,00	0,00	185 320,00	185 320,00
6156	Maintenance	1 240 830,00	0,00	0,00	1 503 800,00	1 503 800,00	0,00	1 503 800,00	1 503 800,00
6161	Multirisques	705 300,00	0,00	0,00	791 614,00	791 614,00	0,00	791 614,00	791 614,00
6168	Autres primes d'assurance	900,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
617	Études et recherches	137 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
6182	Documentation générale et technique	86 406,00	0,00	0,00	142 415,00	142 415,00	0,00	142 415,00	142 415,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	361 530,00	0,00		389 300,00	389 300,00	0,00	389 300,00	389 300,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6188	Autres frais divers	219 100,00	0,00		445 237,00	445 237,00	0,00	445 237,00	445 237,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62268	Autres honoraires, conseils	342 500,00	0,00		540 100,00	540 100,00	0,00	540 100,00	540 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	260 000,00	0,00		186 000,00	186 000,00	0,00	186 000,00	186 000,00
6231	Annonces et insertions	210 400,00	0,00		235 700,00	235 700,00	0,00	235 700,00	235 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 900,00	0,00		10 156,00	10 156,00	0,00	10 156,00	10 156,00
6233	Foires et expositions	5 700,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00
6234	Réceptions	162 840,00	0,00		180 320,00	180 320,00	0,00	180 320,00	180 320,00
6236	Catalogues et imprimés	187 570,00	0,00		123 950,00	123 950,00	0,00	123 950,00	123 950,00
6238	Divers	639 980,00	0,00		689 580,00	689 580,00	0,00	689 580,00	689 580,00
6241	Transports de biens	150 800,00	0,00		110 800,00	110 800,00	0,00	110 800,00	110 800,00
6247	Transports collectifs	105 650,00	0,00		110 200,00	110 200,00	0,00	110 200,00	110 200,00
6248	Divers	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	82 500,00	0,00		92 860,00	92 860,00	0,00	92 860,00	92 860,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	316 200,00	0,00		150 200,00	150 200,00	0,00	150 200,00	150 200,00
6262	Frais de télécommunications	511 150,00	0,00		496 690,00	496 690,00	0,00	496 690,00	496 690,00
627	Services bancaires et assimilés	42 160,00	0,00		52 400,00	52 400,00	0,00	52 400,00	52 400,00
6281	Concours divers (cotisations)	102 198,00	0,00		119 758,00	119 758,00	0,00	119 758,00	119 758,00
6282	Frais de gardiennage	75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	602 100,00	0,00		556 871,00	556 871,00	0,00	556 871,00	556 871,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	1 760 000,00	0,00		1 821 000,00	1 821 000,00	0,00	1 821 000,00	1 821 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	17 700,00	0,00		15 300,00	15 300,00	0,00	15 300,00	15 300,00
6288	Autres services extérieurs	11 900,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
63512	Taxes foncières	919 200,00	0,00		998 200,00	998 200,00	0,00	998 200,00	998 200,00
63513	Autres impôts locaux	2 200,00	0,00		28 200,00	28 200,00	0,00	28 200,00	28 200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	6 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	12 120,00	0,00		12 120,00	12 120,00	0,00	12 120,00	12 120,00
6358	Autres droits	580,00	0,00		590,00	590,00	0,00	590,00	590,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 020,00	0,00		1 020,00	1 020,00	0,00	1 020,00	1 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	81 881 758,00	0,00		84 881 700,00	84 881 700,00		84 881 700,00	84 881 700,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		2 270 000,00	2 270 000,00		2 270 000,00	2 270 000,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	3 620 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	703 000,00	0,00		913 000,00	913 000,00		913 000,00	913 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	553 000,00	0,00		604 200,00	604 200,00		604 200,00	604 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	36 932 218,00	0,00		36 786 000,00	36 786 000,00		36 786 000,00	36 786 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 532 600,00	0,00		1 573 700,00	1 573 700,00		1 573 700,00	1 573 700,00
64113	NBI	0,00	0,00		660 800,00	660 800,00		660 800,00	660 800,00
64118	Autres indemnités	6 053 600,00	0,00		7 411 000,00	7 411 000,00		7 411 000,00	7 411 000,00
64131	Rémunérations	10 799 000,00	0,00		11 514 500,00	11 514 500,00		11 514 500,00	11 514 500,00
64138	Primes et autres indemnités	655 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		825 900,00	825 900,00		825 900,00	825 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	227 000,00	0,00		198 500,00	198 500,00		198 500,00	198 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 422 500,00	0,00		9 978 500,00	9 978 500,00		9 978 500,00	9 978 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 558 840,00	0,00		10 407 700,00	10 407 700,00		10 407 700,00	10 407 700,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	237 800,00	0,00		240 200,00	240 200,00		240 200,00	240 200,00
64731	Allocations chômage versées directement	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	940 000,00	0,00		840 000,00	840 000,00		840 000,00	840 000,00
6488	Autres	96 000,00	0,00		101 500,00	101 500,00		101 500,00	101 500,00
014	Atténuations de produits	68 760 000,00	0,00		68 905 000,00	68 905 000,00		68 905 000,00	68 905 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
73913	Revers. taxes urbanisation et environ.	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
739211	Attribution de compensation	65 300 000,00	0,00		65 300 000,00	65 300 000,00		65 300 000,00	65 300 000,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	3 000 000,00	0,00		3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	390 000,00	0,00		460 000,00	460 000,00		460 000,00	460 000,00
7398	Revers., restitutions et préel. divers	70 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	57 975 810,00	0,00	0,00	55 880 513,00	55 880 513,00	0,00	55 880 513,00	55 880 513,00
65132	Prix	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65138	Autres secours	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
65188	Autres	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65311	Indemnités de fonction	856 000,00	0,00		860 000,00	860 000,00	0,00	860 000,00	860 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65312	Frais de mission et de déplacement	22 100,00	0,00		22 100,00	22 100,00	0,00	22 100,00	22 100,00
65313	Cotisations de retraite	60 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	215 000,00	0,00		215 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00
65315	Formation	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
65316	Frais de représentation du maire	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
65568	Autres contributions	18 352 583,00	0,00		18 868 300,00	18 868 300,00	0,00	18 868 300,00	18 868 300,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00		128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	14 850 000,00	0,00		14 850 000,00	14 850 000,00	0,00	14 850 000,00	14 850 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	15 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	23 258 383,00	0,00		20 526 297,00	20 526 297,00	0,00	20 526 297,00	20 526 297,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	74 794,00	0,00		46 144,00	46 144,00	0,00	46 144,00	46 144,00
65818	Autres	150 700,00	0,00		157 472,00	157 472,00	0,00	157 472,00	157 472,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	25 250,00	0,00		26 200,00	26 200,00	0,00	26 200,00	26 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		247 687 304,00	0,00	0,00	252 029 817,00	252 029 817,00	0,00	252 029 817,00	252 029 817,00
66	Charges financières	3 575 200,00	0,00		3 500 220,00	3 500 220,00		3 500 220,00	3 500 220,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 300 000,00	0,00		3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
666	Pertes de change créances det. fin	200,00	0,00		220,00	220,00		220,00	220,00
6688	Autres	110 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	39 900,00	0,00		38 400,00	38 400,00		38 400,00	38 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	39 900,00	0,00		38 400,00	38 400,00		38 400,00	38 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		3 615 100,00	0,00	0,00	3 538 620,00	3 538 620,00		3 538 620,00	3 538 620,00
Total des dépenses réelles		251 302 404,00	0,00	0,00	255 568 437,00	255 568 437,00	0,00	255 568 437,00	255 568 437,00
023	Virement à la section d'investissement	3 918 073,00			5 248 543,00	5 248 543,00		5 248 543,00	5 248 543,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	11 216 470,00			11 216 400,00	11 216 400,00		11 216 400,00	11 216 400,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6811	Dot. amort. immos incorporelles	10 500 070,00			10 500 000,00	10 500 000,00		10 500 000,00	10 500 000,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	451 400,00			451 400,00	451 400,00		451 400,00	451 400,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	265 000,00			265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		15 134 543,00			16 464 943,00	16 464 943,00		16 464 943,00	16 464 943,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	697 302,13
Montant des ICNE de l'exercice N-1	697 302,13
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		266 436 947,00	0,00	272 033 380,00	272 033 380,00	272 033 380,00
013	Atténuations de charges (3)	232 500,00	0,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	207 500,00	0,00	207 500,00	207 500,00	207 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 029 140,00	0,00	40 163 785,00	40 163 785,00	40 163 785,00
70323	Red. occupation dom. public	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	430 000,00	0,00	572 000,00	572 000,00	572 000,00
704	Travaux	2 025 520,00	0,00	2 020 000,00	2 020 000,00	2 020 000,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 356 000,00	0,00	1 397 000,00	1 397 000,00	1 397 000,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	161 955,00	0,00	151 500,00	151 500,00	151 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 580 000,00	0,00	1 480 000,00	1 480 000,00	1 480 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	2 296 600,00	0,00	2 236 600,00	2 236 600,00	2 236 600,00
7066	Redevances services à caractère social	520 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
706888	Autres	6 792 600,00	0,00	7 686 300,00	7 686 300,00	7 686 300,00
7078	Autres marchandises	586 050,00	0,00	547 435,00	547 435,00	547 435,00
7082	Commissions	24 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	96 760,00	0,00	96 100,00	96 100,00	96 100,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	7 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	8 100 000,00	8 100 000,00	8 100 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	10 289 500,00	0,00	9 135 000,00	9 135 000,00	9 135 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 229 700,00	0,00	3 351 400,00	3 351 400,00	3 351 400,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	1 319 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	1 014 150,00	1 014 150,00	1 014 150,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 287 800,00	0,00	1 103 100,00	1 103 100,00	1 103 100,00
70878	Remb. frais par des tiers	354 355,00	0,00	333 000,00	333 000,00	333 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	378 000,00	0,00	364 000,00	364 000,00	364 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	72 376 508,00	0,00	75 525 273,00	75 525 273,00	75 525 273,00
73211	Attribution de compensation	2 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	14 569 273,00	0,00	14 569 273,00	14 569 273,00	14 569 273,00
7328	Autres fiscalités reversées	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	57 605 000,00	0,00	39 097 000,00	39 097 000,00	39 097 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	21 659 000,00	21 659 000,00	21 659 000,00
731	Fiscalité locale	92 569 000,00	0,00	98 245 616,00	98 245 616,00	98 245 616,00
73111	Impôts directs locaux	44 798 000,00	0,00	47 887 000,00	47 887 000,00	47 887 000,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	3 568 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	1 706 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	990 000,00	990 000,00	990 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	40 255 000,00	0,00	41 987 000,00	41 987 000,00	41 987 000,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	605 000,00	0,00	601 616,00	601 616,00	601 616,00
731721	Taxe de séjour	700 000,00	0,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00
7318	Autres	937 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	57 927 644,00	0,00	54 480 070,00	54 480 070,00	54 480 070,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	5 516 000,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	20 151 000,00	0,00	19 685 000,00	19 685 000,00	19 685 000,00
744	FCTVA	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
74718	Autres participations Etat	346 167,00	0,00	379 230,00	379 230,00	379 230,00
7472	Participation régions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	386 200,00	0,00	473 580,00	473 580,00	473 580,00
74741	Participation communes membres du GFP	217 130,00	0,00	239 456,00	239 456,00	239 456,00
74748	Participation autres communes	2 352 337,00	0,00	2 352 337,00	2 352 337,00	2 352 337,00
74758	Participation autres groupements	20 130,00	0,00	15 488,00	15 488,00	15 488,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	0,00	0,00	2 510 000,00	2 510 000,00	2 510 000,00
747888	Autres	9 449 296,00	0,00	2 416 595,00	2 416 595,00	2 416 595,00
748312	D.C.R.T.P.	7 518 000,00	0,00	7 420 000,00	7 420 000,00	7 420 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	11 284 384,00	0,00	12 784 384,00	12 784 384,00	12 784 384,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	547 000,00	0,00	614 000,00	614 000,00	614 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 729 594,00	0,00	2 862 750,00	2 862 750,00	2 862 750,00
752	Revenus des immeubles	1 378 300,00	0,00	1 263 000,00	1 263 000,00	1 263 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	220 000,00	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	14 800,00	0,00	271 800,00	271 800,00	271 800,00
75888	Autres	1 114 994,00	0,00	1 169 450,00	1 169 450,00	1 169 450,00
Total des recettes de gestion des services		265 864 386,00	0,00	271 509 994,00	271 509 994,00	271 509 994,00
76	Produits financiers	218 361,00	0,00	193 361,00	193 361,00	193 361,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	180 861,00	0,00	180 861,00	180 861,00	180 861,00
7688	Autres	37 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		266 082 747,00	0,00	271 703 380,00	271 703 380,00	271 703 380,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	354 200,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
722	Immobilisations corporelles	224 200,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	130 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		354 200,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		17 412 000,00	14 341 000,00	0,00	0,00	14 500 711,00	10 820 383,00	2 083 793,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 412 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 250 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 025 000,00	0,00	0,00	12 823 470,00	766 000,00	100 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 234 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	500 000,00	0,00	0,00	1 557 241,00	9 564 383,00	1 983 793,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		43 541 487,00	4 100 000,00	0,00	0,00	2 169 807,00	1 651 888,00	240 845,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 169 807,00	1 386 888,00	240 845,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 641 487,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		7 819 000,00	9 800 750,00	306 500,00	1 962 064,00		79 046 201,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	500,00	0,00		17 444 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 250 000,00	3 350 000,00	0,00	213 500,00		6 183 500,00
204	Subventions d'équipement versées	3 369 000,00	320 250,00	106 000,00	678 564,00		20 188 284,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	1 650 000,00	200 000,00	0,00		8 534 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 313 000,00	0,00	1 070 000,00		18 988 417,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	167 500,00	0,00	0,00		367 500,00
27	Autres immobilisations financières	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00		6 340 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
RECETTES		8 623 578,00	1 697 568,00	0,00	886 085,00		62 911 258,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 323 374,00	0,00	0,00	0,00		4 323 374,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 925 000,00
13	Subventions d'investissement	50 204,00	1 685 443,00	0,00	886 085,00		6 419 272,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		41 641 487,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	3 250 000,00	12 125,00	0,00	0,00		7 602 125,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			17 412 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers		17 300 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées		112 000,00
RECETTES			43 541 487,00
102	Dotations et fonds d'investissement		1 900 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers		41 641 487,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		14 341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 025 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	809 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	4 325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent., act° interrég., eur., intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 341 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 025 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 325 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 675 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 555 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	12 825 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500 711,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	11 268 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 823 470,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 557 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 557 241,00
RECETTES		0,00	0,00	1 738 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 169 807,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	1 738 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 169 807,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 006 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	766 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	5 550 000,00	0,00	4 264 383,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 550 000,00	0,00	4 014 383,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	238 174,00	0,00	1 173 714,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	238 174,00	0,00	1 148 714,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 820 383,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	766 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 564 383,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651 888,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386 888,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 083 793,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 983 793,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 845,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 845,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 083 793,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 983 793,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 845,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 845,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		3 413 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 206 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 413 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
454	Travaux effectués d'office	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 623 578,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 323 374,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 204,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
454	Travaux effectués d'office	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 819 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 369 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 623 578,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 323 374,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 204,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	9 666 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	3 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	296 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
213	Constructions	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
261	Titres de participation	0,00	167 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 697 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 685 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	12 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800 750,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 250,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 313 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697 568,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 443,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 125,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		306 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	398 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	391 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	391 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	614 064,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	538 564,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	494 725,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	494 725,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	1 962 064,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 564,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	1 070 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886 085,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886 085,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		68 814 320,00	62 750 189,00	0,00	731 050,00	23 394 571,00	23 651 730,00	8 854 163,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	12 540 406,00	0,00	42 150,00	6 054 850,00	8 186 480,00	1 072 400,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	29 123 200,00	0,00	530 600,00	12 806 900,00	13 743 850,00	579 300,00	0,00
014	Atténuations de produits	68 760 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 100,00	17 516 583,00	0,00	158 300,00	4 532 821,00	1 718 000,00	7 201 963,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	220,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	500,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		219 825 855,00	27 000 576,00	0,00	24 500,00	8 321 700,00	6 883 200,00	2 218 700,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	232 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	24 360 185,00	0,00	0,00	5 810 500,00	5 286 600,00	550 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	75 325 273,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	95 874 000,00	1 591 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	48 445 721,00	153 000,00	0,00	24 500,00	2 510 000,00	764 800,00	1 667 200,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	650 750,00	0,00	0,00	1 200,00	831 800,00	1 500,00	0,00
76	Produits financiers	180 861,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	3 082 130,00	5 677 882,00	57 659 982,00	952 420,00		255 568 437,00
011	Charges à caractère général	0,00	440 000,00	985 438,00	12 852 960,00	187 920,00		42 362 604,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 391 300,00	964 500,00	25 015 550,00	726 500,00		84 881 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00		68 905 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 250 830,00	3 652 944,00	19 788 972,00	38 000,00		55 880 513,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 500 220,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00		38 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	517 312,00	1 622 200,00	5 027 757,00	261 580,00		271 703 380,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		232 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	82 000,00	41 200,00	4 033 300,00	0,00		40 163 785,00
73	Impôts et taxes	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00		75 525 273,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	780 000,00	0,00	0,00		98 245 616,00
74	Dotations et participations	0,00	234 812,00	0,00	674 457,00	5 580,00		54 480 070,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	500,00	801 000,00	320 000,00	256 000,00		2 862 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		193 361,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		68 814 320,00
658	Charges diverses de gestion courante	22 100,00
666	Pertes de change créances det. fin	220,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	32 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	68 760 000,00
RECETTES		219 825 855,00
731	Fiscalité locale	95 874 000,00
732	Fiscalité reversée	14 569 273,00
735	Fraction de TVA	60 756 000,00
741	D.G.F.	25 185 000,00
744	FCTVA	90 000,00
747	Participations	2 352 337,00
748	Autres attributions et participations	20 818 384,00
768	Autres produits financiers	180 861,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		59 434 689,00	0,00	1 446 800,00	644 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 173 750,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	528 700,00	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	678 500,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	259 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 513 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	284 400,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	493 200,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	2 330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	249 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	183 646,00	0,00	690 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	50 000,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	573 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	21 700,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	353 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	181 000,00	0,00	5 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	606 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	18 325 000,00	0,00	70 500,00	597 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 813 000,00	0,00	200 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 412 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	101 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	43 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	16 004 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	191 316,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		26 780 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 500,00	0,00
704	Travaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 166 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	525 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	22 666 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 591 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	339 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	309 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	84 100,00	62 750 189,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 189 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	773 700,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 513 580,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 200,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 330 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	876 246,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 690,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	355 350,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	187 250,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 990,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	28 200,00	19 021 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	6 070 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	1 413 150,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 183 100,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00	16 044 167,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 316,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000 576,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 500,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166 300,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 635,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 666 250,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591 616,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 300,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 950,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		731 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	731 050,00
604	Achats d'études, prestations de services	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
611	Contrats de prestations de services	14 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 550,00
613	Locations	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	371 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
647	Autres charges sociales	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	158 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 300,00
RÉCETTES		24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
747	Participations	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		910 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 500,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							256 CNFPT Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	21 433 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 394 571,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	480 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
613	Locations	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	166 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
618	Divers	0,00	0,00	101 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	597 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	8 466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 466 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	3 101 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 101 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	4 404 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 404 821,00
RECETTES		0,00	0,00	8 321 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 321 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	5 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
747	Participations	0,00	0,00	2 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 510 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 961 800,00	257 900,00	0,00	218 750,00	1 624 560,00	369 400,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	31 200,00	17 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	11 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	500,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	0,00	0,00	80,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 200,00	200,00	0,00	1 850,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 154 500,00	171 500,00	0,00	126 500,00	0,00	210 400,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	501 200,00	84 000,00	0,00	46 000,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	6 100,00	2 200,00	0,00	1 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	286 000,00	0,00	0,00	0,00	1 380 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		110 000,00	0,00	0,00	0,00	116 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	4 911 155,00	0,00	14 307 165,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	83 155,00	0,00	185 859,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 274 250,00	0,00	2 520 580,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	18 000,00	0,00	134 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	40 000,00	0,00	35 600,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	570 850,00	0,00	208 140,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	600,00	0,00	200,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	205 100,00	0,00	10 515,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	34 000,00	0,00	5 200,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	17 600,00	0,00	53 680,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	64 100,00	0,00	36 200,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	4 300,00	0,00	21 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	125 000,00	0,00	246 371,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	200,00	0,00	65 000,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	7 815 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	4 000,00	0,00	2 900 000,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	17 000,00	0,00	1 100,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	3 000,00	0,00	400,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 939 600,00	0,00	4 717 200,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	532 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 700 000,00	0,00	2 550 200,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	123 000,00	0,00	375 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	654 800,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	35 000,00	0,00	90 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	81 600,00	0,00	515 200,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 651 730,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 014,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 844 830,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 360,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 490,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 615,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 560,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 071,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 950,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 477 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 690 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 800,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 883 200,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 256 600,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		188 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 558 876,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 200,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 114 776,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 183 700,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 200,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	107 187,00	0,00	0,00	0,00	8 854 163,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	279 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	87 187,00	0,00	0,00	0,00	7 201 963,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	2 218 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	1 667 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						518 Autres actions d'aménagement urbain
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	
DEPENSES		546 830,00	850 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 373 200,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	25 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	200,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	31 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	22 000,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
641	Rémunérations du personnel	15 000,00	572 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	20 000,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	308 330,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809 500,00
RECETTES		202 312,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	119 812,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	311 700,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 082 130,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 830,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 312,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 812,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	4 198 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479 502,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	23 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	88 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	742 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 321 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329 702,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
RECETTES		0,00	355 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	41 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	199 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 677 882,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 688,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	742 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 651 444,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 200,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 200,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		1 505 625,00	0,00	31 934 360,00	0,00	7 723 400,00	10 478 900,00	0,00	218 050,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 956 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00	4 758 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	701 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	85 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 409 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	506 414,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	115 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	403 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	255 000,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	8 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	5 000,00	0,00	893 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 000,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	770 600,00	0,00	13 666 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	230 000,00	0,00	5 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 000,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 723 400,00	10 478 900,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	183 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		265 000,00	0,00	157 000,00	0,00	3 368 600,00	151 500,00	0,00	411 200,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 786 800,00	0,00	0,00	231 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397 000,00	151 500,00	0,00	180 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	157 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		636 000,00	4 383 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	3 185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	636 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 647,00	0,00	0,00	57 659
										982,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 956
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	095,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 804
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 944,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 050,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 414,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 737,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 360,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 840
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 647,00	0,00	0,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 457,00	0,00	0,00	5 027
										757,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018
										000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728 500,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 457,00	0,00	0,00	674 457,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	691 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	93 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	5 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	368 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	5 580,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	5 580,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	261 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	187 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952 420,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 580,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 580,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					229 530 872,53									
1641 Emprunts en euros (total)					229 530 872,53									
1161	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/07/2008	01/07/2008	01/07/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	4,840	EUR	A	P	O	A-1
1162	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/05/2008	17/04/2009	01/05/2010	2 000 000,00	V	Euribor 12M-Floor 0 sur Euribor 12M	1,762	1,788	EUR	A	C	O	A-1
1163	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/05/2008	07/12/2009	01/12/2010	2 400 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	2,420	2,420	EUR	A	C	O	A-1
117	SOCIETE GENERALE	15/12/2008	22/12/2008	30/03/2009	5 000 000,00	C	Taux fixe annuable à 4.18 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,180	4,309	EUR	T	C	O	A-1
118	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	17/12/2009	21/12/2009	31/03/2010	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	1,182	1,205	EUR	T	C	O	A-1
119	CREDIT FONCIER DE FRANCE	07/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	6 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	1,184	1,207	EUR	T	C	O	A-1
120	CCM RIEDISHEIM ET ENVIRONS	13/04/2007	30/04/2007	31/07/2007	2 136 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,854	EUR	T	P	O	A-1
121	SOCIETE GENERALE	28/12/2009	28/12/2009	28/03/2010	1 560 000,00	V	Euribor 3M + 0.55	1,256	1,280	EUR	T	C	O	A-1
123	SFIL CAFFIL	07/05/2010	07/05/2010	01/12/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 2.36 %	2,360	2,381	EUR	T	P	O	A-1
124	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	10 000 000,00	C	Taux fixe 3.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,050	3,131	EUR	T	C	O	B-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
125	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2010	28/12/2010	31/03/2011	8 000 000,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,444	EUR	T	C	O	A-1
126	CAISSE D'EPARGNE	23/08/2011	26/08/2011	30/11/2011	10 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	3,550	3,598	EUR	T	C	O	A-1
127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/12/2011	29/12/2011	01/01/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
128	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	21/12/2011	15/02/2012	31/03/2012	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,535	EUR	T	P	O	A-1
129	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2012	31/07/2012	31/10/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.86 %	4,860	4,949	EUR	T	C	O	A-1
131 Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2018	01/01/2018	01/02/2018	3 576 379,69	V	(Livret A(Préfixé) + 1.35)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,100	2,100	EUR	T	C	O	A-1
132	SFIL CAFFIL	01/08/2009	01/08/2009	01/08/2010	782 978,05	F	Taux fixe à 4.16 %	4,160	4,160	EUR	A	P	O	A-1
133	SFIL CAFFIL	01/05/2009	01/05/2009	01/05/2010	136 526,17	F	Taux fixe à 4.81 %	4,810	4,810	EUR	A	P	O	A-1
134	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	26/09/2013	01/10/2013	01/01/2014	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.5	1,724	1,761	EUR	T	C	O	A-1
135	SOCIETE GENERALE	24/09/2013	31/01/2014	30/04/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.81 %	3,810	3,922	EUR	T	C	O	A-1
136	SaarLB	12/11/2013	29/11/2013	29/05/2014	10 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.5	1,827	1,862	EUR	S	C	O	A-1
137	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	26/02/2014	01/02/2017	892 321,96	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	2,250	EUR	A	C	O	A-1
138	CAISSE D'EPARGNE	16/10/2014	30/10/2014	31/01/2015	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.69 %	2,690	2,717	EUR	T	C	O	A-1
139	SaarLB	08/12/2014	19/12/2014	19/06/2015	8 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.2	1,378	1,403	EUR	S	C	O	A-1
140	SFIL CAFFIL	15/07/2015	01/09/2015	01/01/2016	2 750 000,00	F	Taux fixe à 3.29 %	3,290	3,338	EUR	A	C	O	A-1
141	SFIL CAFFIL	15/07/2015	01/09/2015	01/01/2016	2 650 000,00	F	Taux fixe à 3.29 %	3,290	3,338	EUR	A	C	O	A-1
142	SFIL CAFFIL	15/07/2015	01/09/2015	01/09/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.78 %	2,780	2,821	EUR	A	C	O	A-1
143	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	30/11/2015	30/11/2015	31/03/2016	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.98)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,980	0,998	EUR	T	C	O	A-1
144	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	31/12/2015	31/03/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	1,812	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
146	SFIL CAFFIL	28/11/2016	28/07/2017	01/04/2018	9 000 000,00	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	0,611	EUR	T	C	O	A-1
147	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2016	30/12/2016	31/03/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	0,893	EUR	T	C	O	A-1
148-Consolidation	SOCIETE GENERALE	19/12/2016	31/01/2017	30/04/2017	7 500 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,610	EUR	T	C	O	A-1
149	CREDIT MUTUEL	21/07/2016	01/01/2017	31/01/2017	2 996 666,66	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,559	EUR	T	C	O	A-1
150	SaarLB	13/09/2017	30/11/2017	30/05/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 6M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 6M	0,126	0,128	EUR	S	C	O	A-1
151-Consolidation	SFIL CAFFIL	12/09/2017	09/04/2018	01/08/2018	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	0,835	EUR	T	C	O	A-1
152	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	12/10/2018	15/10/2018	15/11/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	1,255	EUR	M	C	O	A-1
153	SOCIETE GENERALE	16/11/2018	02/09/2019	02/12/2019	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,380	0,386	EUR	T	C	O	A-1
154 Consolidation	SFIL CAFFIL	05/12/2019	31/07/2020	01/11/2020	6 500 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,692	EUR	T	C	O	A-1
155	SFIL CAFFIL	18/08/2020	25/09/2020	01/01/2021	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	0,498	EUR	T	C	O	A-1
156	SOCIETE GENERALE	16/10/2020	16/11/2020	16/02/2021	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,330	0,335	EUR	T	C	O	A-1
157	SFIL CAFFIL	10/12/2020	21/12/2020	01/06/2021	3 400 000,00	F	Taux fixe à 0.22 %	0,220	0,223	EUR	T	C	O	A-1
158	CREDIT COOPERATIF	15/12/2020	26/01/2021	05/05/2021	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.33 %	0,330	0,330	EUR	T	C	O	A-1
159	Societe Financiere de la NEF	07/12/2021	31/01/2022	30/04/2022	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0.65 %	0,650	0,661	EUR	T	C	O	A-1
160	BANQUE POPULAIRE	25/01/2022	30/11/2022	21/07/2023	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0.73 %	0,730	0,732	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 094 900,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					1 094 900,00									
4001	Caisse Allocations Familiales	14/03/2012	27/10/2015	01/07/2016	156 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
4002	Caisse Allocations Familiales	14/03/2012	27/10/2015	01/07/2016	87 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
4003	Caisse Allocations Familiales	08/01/2013	24/11/2016	01/07/2017	30 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
4004	Caisse Allocations Familiales	20/12/2013	10/06/2016	01/01/2017	6 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4005	Caisse Allocations Familiales	19/12/2013	01/01/2017	01/01/2018	30 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4006	Caisse Allocations Familiales	06/06/2017	06/06/2017	01/01/2019	70 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4007	Caisse Allocations Familiales	06/06/2017	06/06/2017	01/01/2019	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4008	Caisse Allocations Familiales	06/06/2017	06/06/2017	01/01/2019	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4009	Caisse Allocations Familiales	31/07/2014	09/06/2017	01/01/2018	25 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
4010	Caisse Allocations Familiales	31/07/2014	31/12/2017	01/07/2018	62 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
4011	Caisse Allocations Familiales	08/01/2013	21/10/2016	01/07/2017	30 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
4013	Caisse Allocations Familiales	12/09/2011	01/01/2017	01/07/2017	85 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4014	Caisse Allocations Familiales	12/09/2011	01/01/2017	01/07/2017	60 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4015	Caisse Allocations Familiales	11/09/2017	12/12/2019	01/07/2020	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4021	Caisse Allocations Familiales	21/11/2018	12/12/2019	01/07/2020	43 750,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4022	Caisse Allocations Familiales	21/11/2018	16/09/2020	01/07/2021	49 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4023	Caisse Allocations Familiales	21/11/2018	21/10/2020	01/07/2021	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4024	Caisse Allocations Familiales	21/11/2018	18/11/2020	01/07/2021	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4025	Caisse Allocations Familiales	21/11/2018	18/11/2020	01/07/2021	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4026	Caisse Allocations Familiales	21/11/2018	18/11/2020	01/07/2021	43 750,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
Total général					230 625 772,53									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		3 333 333,40		112 341 867,28				14 406 736,78	3 446 608,69	123 434,51	535 470,49	
1641 Emprunts en euros (total)		3 333 333,40		112 341 867,28				14 406 736,78	3 446 608,69	123 434,51	535 470,49	
1161	N	0,00	A-1	3 350 876,44	14,50	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	157 166,69	162 182,42	0,00	77 499,52
1162	N	0,00	A-1	1 066 666,62	15,33	V	Euribor 12M-Floor 0 sur Euribor 12M	3,937	66 666,67	42 076,44	0,00	24 555,62
1163	N	0,00	A-1	1 280 000,00	15,92	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	80 000,00	53 522,24	0,00	4 112,88
117	N	0,00	A-1	1 250 000,00	5,00	F	Taux fixe à 4.18 %	4,309	250 000,00	49 136,77	0,00	116,11
118	N	0,00	A-1	2 400 000,00	6,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	4,564	400 000,00	95 266,79	0,00	0,00
119	N	0,00	A-1	400 000,00	0,96	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	4,578	400 000,00	10 844,94	0,00	0,00
120	N	0,00	A-1	499 068,29	3,33	F	Taux fixe à 3.8 %	3,854	135 915,71	17 043,05	0,00	2 299,97
121	N	0,00	A-1	468 000,00	5,99	V	Euribor 3M + 0.55	4,653	78 000,00	18 857,89	0,00	117,84
123	N	0,00	A-1	101 739,61	1,67	F	Taux fixe à 2.36 %	2,381	57 623,30	1 893,58	0,00	83,87
124	N	0,00	B-1	1 333 333,32	2,00	C	Taux fixe 3.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,131	666 666,68	33 719,45	0,00	0,00
125	N	0,00	A-1	2 800 000,00	7,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,444	400 000,00	90 100,00	0,00	0,00
126	N	0,00	A-1	1 833 333,33	2,67	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	3,341	666 666,64	52 250,00	0,00	3 208,33
127	N	0,00	A-1	1 670 998,42	3,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	390 527,14	75 362,03	0,00	57 588,84

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
128	N	0,00	A-1	1 538 492,83	3,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,535	490 260,79	60 492,93	0,00	0,00
129	N	0,00	A-1	1 250 000,15	3,58	F	Taux fixe à 4.86 %	4,949	333 333,32	54 675,00	0,00	7 425,00
131 Réam	N	0,00	A-1	2 121 581,29	8,58	V	(Livret A(Préfixé) + 1.35)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,350	242 466,40	86 928,11	0,00	13 183,38
132	N	0,00	A-1	180 279,50	2,58	F	Taux fixe à 4.16 %	4,160	57 661,17	7 499,63	0,00	2 111,21
133	N	0,00	A-1	40 982,31	3,33	F	Taux fixe à 4.81 %	4,810	9 535,32	1 971,25	0,00	1 004,20
134	N	0,00	A-1	1 666 666,67	4,75	V	Euribor 3M + 1.5	5,647	333 333,34	83 577,54	0,00	16 199,22
135	N	0,00	A-1	2 562 500,00	10,08	F	Taux fixe à 3.81 %	3,922	250 000,00	95 620,41	0,00	14 929,11
136	O	3 333 333,40	A-1	3 333 333,40	4,91	F	Taux fixe à 2.08 %	2,122	666 666,66	214 699,42	123 434,51	6 708,15
137	N	0,00	A-1	580 009,26	12,08	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	44 616,10	23 200,37	0,00	19 571,60
138	N	0,00	A-1	5 500 000,00	10,83	F	Taux fixe à 2.69 %	2,717	500 000,00	142 906,25	0,00	22 416,67
139	N	0,00	A-1	3 199 999,94	5,97	V	Euribor 6M + 1.2	5,351	533 333,34	156 020,25	0,00	3 845,00
140	N	0,00	A-1	750 000,00	2,00	F	Taux fixe à 3.29 %	3,338	250 000,00	25 017,71	0,00	16 678,48
141	N	0,00	A-1	722 727,28	2,00	F	Taux fixe à 3.29 %	3,338	240 909,09	24 107,97	0,00	16 071,99
142	N	0,00	A-1	6 000 000,00	11,67	F	Taux fixe à 2.78 %	2,821	500 000,00	169 580,00	0,00	51 391,39
143	N	0,00	A-1	3 000 000,00	12,00	V	(Euribor 3M + 0.98)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,098	250 000,00	137 295,20	0,00	0,00
144	N	0,00	A-1	3 212 390,31	12,00	F	Taux fixe à 1.8 %	1,812	242 054,96	56 195,28	0,00	0,00
146	N	0,00	A-1	5 550 000,00	9,00	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,751	600 000,00	242 440,56	0,00	49 503,95
147	N	0,00	A-1	1 600 000,00	8,00	F	Taux fixe à 0.89 %	0,893	200 000,00	13 572,50	0,00	0,00
148-Consolidation	N	0,00	A-1	4 125 000,00	8,08	V	(Euribor 3M + 0.55)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,642	500 000,00	173 228,50	0,00	23 124,64

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
149	N	0,00	A-1	1 549 999,90	7,33	F	Taux fixe à 1.55 %	1,559	206 666,68	22 823,74	0,00	3 470,28
150	N	0,00	A-1	6 000 000,04	8,91	V	(Euribor 6M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 6M	4,548	666 666,66	250 708,12	0,00	16 920,79
151-Consolidation	N	0,00	A-1	6 333 333,26	9,33	V	Euribor 3M + 0.57	4,684	666 666,68	268 967,01	0,00	35 719,36
152	N	0,00	A-1	655 555,28	9,79	F	Taux fixe à 1.23 %	1,255	66 666,72	7 836,70	0,00	301,81
153	N	0,00	A-1	3 583 333,22	10,67	V	(Euribor 3M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,494	333 333,36	144 451,93	0,00	9 205,63
154 Consolidation	N	0,00	A-1	5 091 666,71	11,58	F	Taux fixe à 0.68 %	0,692	433 333,32	34 074,93	0,00	5 279,45
155	N	0,00	A-1	4 000 000,04	11,75	F	Taux fixe à 0.49 %	0,498	333 333,32	19 303,96	0,00	4 541,57
156	N	0,00	A-1	3 999 999,92	11,87	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,452	333 333,36	161 001,73	0,00	16 050,51
157	N	0,00	A-1	2 465 000,00	7,17	F	Taux fixe à 0.22 %	0,223	340 000,00	5 228,21	0,00	389,58
158	N	0,00	A-1	8 166 666,63	12,09	F	Taux fixe à 0.33 %	0,330	666 666,68	26 125,00	0,00	3 781,25
159	N	0,00	A-1	2 208 333,31	13,08	F	Taux fixe à 0.65 %	0,661	166 666,68	14 180,38	0,00	2 285,54
160	N	0,00	A-1	2 900 000,00	14,30	F	Taux fixe à 0.73 %	0,732	200 000,00	20 622,50	0,00	3 777,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		462 705,00					111 940,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		462 705,00					111 940,00	0,00	0,00	0,00
4001	N	0,00	A-1	31 280,00	1,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	15 640,00	0,00	0,00	0,00
4002	N	0,00	A-1	17 480,00	1,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 740,00	0,00	0,00	0,00
4003	N	0,00	A-1	9 000,00	2,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 000,00	0,00	0,00	0,00
4004	N	0,00	A-1	1 860,00	2,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	620,00	0,00	0,00	0,00
4005	N	0,00	A-1	12 000,00	3,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 000,00	0,00	0,00	0,00
4006	N	0,00	A-1	35 000,00	4,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 000,00	0,00	0,00	0,00
4007	N	0,00	A-1	26 250,00	4,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 250,00	0,00	0,00	0,00
4008	N	0,00	A-1	26 250,00	4,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 250,00	0,00	0,00	0,00
4009	N	0,00	A-1	10 160,00	3,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 540,00	0,00	0,00	0,00
4010	N	0,00	A-1	25 000,00	3,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 250,00	0,00	0,00	0,00
4011	N	0,00	A-1	9 000,00	2,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 000,00	0,00	0,00	0,00
4013	N	0,00	A-1	19 000,00	1,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 500,00	0,00	0,00	0,00
4014	N	0,00	A-1	7 500,00	0,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 500,00	0,00	0,00	0,00
4015	N	0,00	A-1	31 500,00	5,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 250,00	0,00	0,00	0,00
4021	N	0,00	A-1	26 250,00	5,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 375,00	0,00	0,00	0,00
4022	N	0,00	A-1	34 300,00	6,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 900,00	0,00	0,00	0,00
4023	N	0,00	A-1	36 750,00	6,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 250,00	0,00	0,00	0,00
4024	N	0,00	A-1	36 750,00	6,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 250,00	0,00	0,00	0,00
4025	N	0,00	A-1	36 750,00	6,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 250,00	0,00	0,00	0,00
4026	N	0,00	A-1	30 625,00	6,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 375,00	0,00	0,00	0,00
Total général		3 333 333,40		112 804 572,28					14 518 676,78	3 446 608,69	123 434,51	535 470,49

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
124	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	10 000 000,00	1 333 333,32	1	15,00		Taux fixe 3.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	-3 953,33	Taux fixe 3.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,131	33 719,45	0,00	1,18
TOTAL (B)		10 000 000,00	1 333 333,32						-3 953,33			33 719,45	0,00	1,18
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		10 000 000,00	1 333 333,32						-3 953,33			33 719,45	0,00	1,18

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	63	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	111 471 238,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 333 333,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		3 333 333,40					3 333 333,40				0,00	0,00	0,00
136/S	136	3 333 333,40	30/11/2028	SaariLB	swap	taux	3 333 333,40	29/11/2013	30/11/2028	S	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		3 333 333,40					3 333 333,40				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						1 508 462,22	171 484,58		
136/S	136	Taux fixe à 2.08 %	2,122	Euribor 6M	4,134	1 508 462,22	171 484,58	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						1 508 462,22	171 484,58		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €	27/06/2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
L	2031 Frais d'études (non suivies de réalisation)	5
L	2032 Frais de recherche et de développement (réussite du projet)	5
L	2032 Frais de recherche et de développement (échec du projet)	1
L	2033 Frais d'insertion (non suivis de réalisations)	5
L	2051 Concessions et droits similaires (logiciels)	2
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	2
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20
L	21321 Immeubles de rapport	25
L	21328 Autres bâtiments privés	25
L	21352 Bâtiments privés	15
L	2142 Immeubles de rapport (bâtiments privés)	25
L	21561 Matériel roulant	10
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
L	21571 Matériel ferroviaire	8
L	21572 Matériel technique scolaire	8
L	215731 Matériel roulant	8
L	215738 Autre matériel et outillage de voirie	8
L	215741 Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	8
L	215742 Installations, matériel et outillage des colonies de vacances	8
L	21578 Autre matériel technique	8
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	8
L	21612 Dépenses ultérieures immobilisées	25
L	21622 Dépenses ultérieures immobilisées	8
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15
L	21821 Matériel de transport ferroviaire	25
L	21828 Autres matériels de transport	10
L	21831 Matériel informatique scolaire	5
L	21838 Autre matériel informatique	5
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	8

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8	27/06/2022
L	2185	Matériel de téléphonie	5	27/06/2022
L	2186	Cheptel	10	27/06/2022
L	2188	Autres	8	27/06/2022
L	21721	Plantations d'arbres et arbustes	20	27/06/2022
L	217321	Immeubles de rapport	25	27/06/2022
L	217328	Autres bâtiments privés	25	27/06/2022
L	21742	Immeubles de rapport	25	27/06/2022
L	217561	Matériel roulant	10	27/06/2022
L	217568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	27/06/2022
L	217571	Matériel ferroviaire	8	27/06/2022
L	217572	Matériel technique scolaire	8	27/06/2022
L	2175731	Matériel roulant	8	27/06/2022
L	2175738	Autre matériel et outillage de voirie	8	27/06/2022
L	217578	Autre matériel technique	8	27/06/2022
L	21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	8	27/06/2022
L	217821	Matériel de transport ferroviaire	25	27/06/2022
L	217828	Autres matériels de transport	10	27/06/2022
L	217831	Matériel informatique scolaire	5	27/06/2022
L	217838	Autre matériel informatique	5	27/06/2022
L	217841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	8	27/06/2022
L	217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8	27/06/2022
L	21785	Matériel de téléphonie	5	27/06/2022
L	21786	Cheptel	10	27/06/2022
L	21788	Autres	8	27/06/2022
L	2221	Plantations d'arbres et arbustes	20	27/06/2022
L	22321	Immeubles de rapport	25	27/06/2022
L	22328	Autres bâtiments privés	25	27/06/2022
L	2242	Immeubles de rapport	25	27/06/2022
L	2256	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	27/06/2022
L	22571	Matériel ferroviaire	8	27/06/2022
L	22572	Matériel technique scolaire	8	27/06/2022
L	225731	Matériel roulant	8	27/06/2022
L	225738	Autre matériel et outillage de voirie	8	27/06/2022
L	22578	Autre matériel technique	8	27/06/2022
L	2258	Autres installations, matériel et outillage techniques	8	27/06/2022
L	2281	Installations générales, agencements et aménagements divers	15	27/06/2022
L	22821	Matériel de transport ferroviaire	25	27/06/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	22828 Autres matériels de transport	10	27/06/2022
L	22831 Matériel informatique scolaire	5	27/06/2022
L	22838 Autre matériel informatique	5	27/06/2022
L	22841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	8	27/06/2022
L	22848 Autres matériels de bureau et mobiliers	8	27/06/2022
L	2285 Matériel de téléphonie	5	27/06/2022
L	2286 Cheptel	10	27/06/2022
L	2288 Autres	8	27/06/2022
L	204****1 Biens mobiliers, matériel et études	5	27/06/2022
L	204****2 Bâtiments et installations	30	27/06/2022
L	204****3 Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	27/06/2022
L	204114 Etat - Voirie	30	27/06/2022
L	204115 Etat - Monuments historiques	30	27/06/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		9 857,57	9 857,57	0,00	9 857,57
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		9 857,57	9 857,57	0,00	9 857,57
Provisions pour dépréciation	0,00	01/01/2024	9 857,57	9 857,57	0,00	9 857,57
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		9 857,57	9 857,57	0,00	9 857,57
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		201 170,00	201 170,00	0,00	201 170,00
Provisions pour litiges	0,00		201 170,00	201 170,00	0,00	201 170,00
Provisions pour litiges	0,00		201 170,00	201 170,00	0,00	201 170,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		148 048,12	148 048,12	0,00	148 048,12
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		148 048,12	148 048,12	0,00	148 048,12
Provisions pour dépréciation	0,00	01/01/2024	148 048,12	148 048,12	0,00	148 048,12
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		349 218,12	349 218,12	0,00	349 218,12
TOTAL PROVISIONS	0,00		359 075,69	359 075,69	0,00	359 075,69

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				2 650 000,00	2 385 000,00	265 000,00	0,00
2019	Etalement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours EUR/CHF	120	24/08/2015	2 650 000,00	2 385 000,00	265 000,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 00006		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2006			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	504 623,51	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100006 (5)	504 623,51	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	504 623,51	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
	512 124,04	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200006 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	512 124,04	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	512 124,04	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00008		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2008			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	3 834 143,88	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100008 (5)	3 834 143,88	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	3 834 143,88	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
	3 834 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200008 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 834 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	3 834 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00009		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2009			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	3 535 725,83	0,00	0,00	0,00	
4541100009 (5)	3 535 725,83	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	3 535 725,83	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	2 934 315,59	0,00	0,00	0,00	
4541200009 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 934 315,59	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 934 315,59	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 00010		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2010			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	657 325,08	0,00	0,00	0,00	
4541100010 (5)	657 325,08	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	657 325,08	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	678 646,00	0,00	0,00	0,00	
4541200010 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	678 646,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	678 646,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 00012		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2012			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	665 856,68	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 00012		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2012			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4541100012 (5)	665 856,68	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	665 856,68	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	713 856,68	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200012 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	713 856,68	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	713 856,68	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00013		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2013			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	668 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100013 (5)	668 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	668 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	667 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200013 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	667 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	667 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00014		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2014			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	917 679,99	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100014 (5)	917 679,99	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00014		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2014			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	917 679,99	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	1 001 679,99	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200014 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 001 679,99	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 001 679,99	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00015		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2015			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	668 660,19	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100015 (5)	668 660,19	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	668 660,19	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	772 659,89	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200015 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	772 659,89	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	772 659,89	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00016		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2016			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	1 513 569,35	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100016 (5)	1 513 569,35	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00016		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2016			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Dépenses nettes (a – c)	1 513 569,35	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	1 954 750,00	0,00	0,00	0,00	
4541200016 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 954 750,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 954 750,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 00017		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2017			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	684 182,83	0,00	0,00	0,00	
4541100017 (5)	684 182,83	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	684 182,83	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	
4541200017 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 00018		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2018			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	654 225,93	0,00	0,00	0,00	
4541100018 (5)	654 225,93	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	654 225,93	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	390 000,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 00018		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2018			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4541200018	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	390 000,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	390 000,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00019		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2019			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
	DEPENSES (a)	480 133,60	0,00	0,00	0,00
4541100019	(5)	480 133,60	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	480 133,60	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	281 275,00	0,00	0,00	0,00
4541200019	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	281 275,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	281 275,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00020		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2020			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
	DEPENSES (a)	251 702,40	0,00	0,00	0,00
4541100020	(5)	251 702,40	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	251 702,40	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	361 463,75	0,00	0,00	0,00
4541200020	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	361 463,75	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00020		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2020			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	361 463,75	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00021		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2021			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	224 188,32	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100021 (5)	224 188,32	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	224 188,32	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	348 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200021 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	348 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	348 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00023		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2023			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
4541100023 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100024 (5)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
4541200023 4541200024 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00023		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2023			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	

N° opération : 00103		Intitulé de l'opération : PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT PIG RBST DEPARTEMENT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	569 111,55	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100103 (5)	569 111,55	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	569 111,55	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	569 612,21	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200103 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	569 612,21	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	569 612,21	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 00104		Intitulé de l'opération : PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100104 (5)	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	119 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200104 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	119 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	119 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 02023		Intitulé de l'opération : ANAH - AIDE A LA PIERRE 2023			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	400 778,00	0,00	0,00	0,00	
4541102023 (5)	400 778,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	400 778,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	207 154,00	0,00	0,00	0,00	
4541202023 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	207 154,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	207 154,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45400101		Intitulé de l'opération : PASS FONCIER 2009			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	83 000,00	0,00	0,00	0,00	
4541100101 (5)	83 000,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	83 000,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	88 000,00	0,00	0,00	0,00	
4541200101 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	88 000,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	88 000,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45400102		Intitulé de l'opération : PASS FONCIER 2010			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45400102		Intitulé de l'opération : PASS FONCIER 2010			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4541100102 (5)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200102 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 454100007		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2007			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	995 291,42	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100007 (5)	995 291,42	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	995 291,42	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	1 126 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200007 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 126 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 126 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 454100022		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2022			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	585 295,18	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100022 (5)	585 295,18	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 454100022		Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2022			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	585 295,18	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	493 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541200022 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	493 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	493 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 454102022		Intitulé de l'opération : ANAH - AIDE A LA PIERRE 2022			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	1 396 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541102022 (5)	1 396 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	1 396 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	2 101 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541202022 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 101 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	2 101 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45800007		Intitulé de l'opération : ROUTE MARIE LOUISE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	529 269,85	0,00	0,00	0,00	0,00
458100007 (5)	529 269,85	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45800007		Intitulé de l'opération : ROUTE MARIE LOUISE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Dépenses nettes (a – c)	529 269,85	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	393 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458200007 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	393 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	393 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45800008		Intitulé de l'opération : STADE DE PULLVERSHEIM			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	186 187,51	0,00	0,00	0,00	0,00
458100008 (5)	186 187,51	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	186 187,51	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	174 300,20	0,00	0,00	0,00	0,00
458200008 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	174 300,20	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	174 300,20	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	305 146 290,40	245 664 308,52	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	1 581 000,00	316 200,00	158 100,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	1 808 608,88	695 619,28	139 123,70

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					41 607 878,50	23 251 364,65										601 393,04	2 074 230,78	
APALIB	2016	P	RIEDISHEIM -14 r du Collège - Jardins Daphnée - VEFA 27 lgts - prêt 0 %	Carsat	1 200 000,00	780 000,00	12,46	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	60 000,00
APALIB	2015	P	RIEDISHEIM -14 r du Collège - Jardins Daphnée - VEFA 27 lgts - PLS	CDC	2 069 000,00	1 620 220,50	21,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	A-1	EUR	34 186,65	61 957,15
APALIB	2015	P	RIEDISHEIM -14 r du Collège - Jardins Daphnée - VEFA 27 lgts - CPLS	CDC	431 000,00	337 513,32	21,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	A-1	EUR	7 121,53	12 906,49
ASSOCIATION ALEOS	2017	P	RIEDISHEIM - Foyer Albert Schweitzer - 6 rue de la Charité	CDC	870 000,00	612 175,41	13,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	15 610,47	43 584,88
ASSOCIATION ALEOS	2017	P	RIEDISHEIM - Foyer Albert Schweitzer - 6 rue de la Charité	CDC	330 000,00	233 916,58	13,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 549,66	16 384,95
ASSOCIATION ALEOS	2018	P	Construction 25 places logements+hébergements d'urgence - rue de Bâle à Riedisheim	CDC	1 813 546,00	1 645 679,28	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	29 622,23	43 357,69

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASSOCIATION ALEOS	2020	C	Amélioration 49 logements - rue de Bâle à Riedisheim	CDC	818 500,00	753 020,00	22,31	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	2,750	A-1	EUR	20 708,05	32 740,00
ASSOCIATION ALEOS	2020	C	Amélioration 49 logements - rue de Bâle à Riedisheim	CDC	1 570 400,00	1 465 706,66	27,31	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	2,750	A-1	EUR	40 306,93	52 346,67
ASSOCIATION ALEOS	2022	P	Acquisition amélioration 35 logements - rue des Iris à Ottmarsheim	CDC	1 351 069,00	1 314 400,35	33,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	36 803,21	36 778,66
CITIVIA-SPL	2004	C	Zac de la Mer Rouge	LA NEF	3 760 000,00	797 575,60	5,08	T	F	Taux fixe à 4.62 %	4,770	F	Taux fixe à 4.62 %	4,770	A-1	EUR	34 781,38	151 919,20
CITIVIA-SPL	2004	C	Zac de la Mer Rouge	DEXIA CL	1 600 000,00	339 393,95	5,08	T	V	Euribor 3M + 0.28	2,400	V	Euribor 3M + 0.28	4,380	A-1	EUR	13 019,79	64 646,48
CITIVIA-SPL	2009	P	Site SIAM	BANQUE POPULAIRE	1 920 000,00	705 820,86	6,13	T	V	(Euribor 3M + 0.9)-Floor -0.9 sur Euribor 3M	2,420	V	(Euribor 3M + 0.9)-Floor -0.9 sur Euribor 3M	4,975	A-1	EUR	30 904,20	111 876,19
CITIVIA-SPL	2010	C	Site DMC - Bât 33	CE	2 400 000,00	365 940,00	2,08	T	F	Taux fixe à 3.3 %	3,341	F	Taux fixe à 3.3 %	3,341	A-1	EUR	10 063,35	162 640,00
CITIVIA-SPL	2011	P	RUDIE bâtiment 33 DMC	CREDIT MUTUEL	800 000,00	185 711,01	3,00	T	V	(Euribor 3M + 2) + Tunnel 0.567/2.567 sur Euribor 3M	3,412	V	(Euribor 3M + 2) + Tunnel 0.567/2.567 sur Euribor 3M	4,646	A-1	EUR	7 453,75	60 326,55
CITIVIA-SPL	2011	P	RUDIE bâtiment 48 DMC	CREDIT COOPERATIF	2 400 000,00	701 162,27	3,50	T	V	Taux fixe à 2.85 %	2,881	F	Euribor 3M + 1	5,045	A-1	EUR	30 663,53	179 737,25
CITIVIA-SPL	2011	P	RUDIE bâtiment 33 DMC	CREDIT MUTUEL	800 000,00	185 711,01	3,00	T	V	(Euribor 3M + 2) + Tunnel 0.567/2.567 sur Euribor 3M	3,412	V	(Euribor 3M + 2) + Tunnel 0.567/2.567 sur Euribor 3M	4,646	A-1	EUR	7 453,75	60 326,55
CITIVIA-SPL	2017	P	Construction parking poids lourds à SAUSHEIM	CREDIT MUTUEL	720 000,00	456 293,82	8,96	T	F	Taux fixe à 1.9 %	1,914	F	Taux fixe à 1.9 %	1,914	A-1	EUR	8 336,45	46 941,15
CITIVIA-SPL	2020	P	Site DMC - mur d'escalade bâtiment 57	BANQUE POPULAIRE	817 098,50	755 291,83	17,39	T	F	Taux fixe à 2.2 %	2,218	F	Taux fixe à 2.2 %	2,218	A-1	EUR	16 317,51	36 397,30
CITIVIA-SPL	2020	P	Aménagement du parc d'activités Marie Louise à STAFFELEFELDEN	CREDIT MUTUEL	1 120 000,00	567 192,73	2,34	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	4 877,86	187 447,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CITIVIA-SPL	2021	P	Aménagement ZAC du Parc des Collines 2 à Mulhouse - tranche 2	BANQUE POPULAIRE	1 349 000,00	1 104 426,28	11,17	T	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	A-1	EUR	14 984,08	91 292,32
CITIVIA-SPL	2020	P	Aménagement ZAC du Parc des Collines 2 à Mulhouse - tranche 2	BANQUE POPULAIRE	3 710 000,00	3 028 879,88	11,98	T	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	A-1	EUR	41 182,22	233 460,38
CITIVIA-SPL	2023	P	Travaux et équipements - Parking P1 gare de MULHOUSE	CREDIT MUTUEL	370 000,00	343 939,62	8,25	T	F	Taux fixe à 3.97 %	4,030	F	Taux fixe à 3.97 %	4,030	A-1	EUR	13 123,31	35 970,29
CITIVIA-SPL	2023	P		CREDIT AGRICOLE	1 808 000,00	0,00	14,91	X	F	Taux fixe à 4.6 %	4,698	F	Taux fixe à 4.6 %	4,698	A-1	EUR	0,00	0,00
CITIVIA-SPL	2023	P		CREDIT AGRICOLE	2 432 000,00	2 399 740,01	13,50	M	F	Taux fixe à 4.45 %	4,542	F	Taux fixe à 4.45 %	4,542	A-1	EUR	104 102,63	132 682,64
CITIVIA-SPL	2023	P	Extension CMC Climbing Mulhouse Center - mur escalade site DMC	CREDIT MUTUEL	450 000,00	439 152,82	19,00	T	F	Taux fixe à 4.3 %	4,370	F	Taux fixe à 4.3 %	4,370	A-1	EUR	18 643,63	15 014,93
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2020	P	Acquisition VEFA 12 logements - chemin du Winkelweg à Brunstatt-Didenheim	CDC	134 936,00	129 518,07	46,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	4 046,86	1 864,44
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2020	P	Acquisition VEFA 12 logements - chemin du Winkelweg à Brunstatt-Didenheim	CDC	159 132,00	150 398,78	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	5 560,25	3 005,31
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2020	P	Acquisition VEFA 12 logements - chemin du Winkelweg à Brunstatt-Didenheim	CDC	538 817,00	500 607,02	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	14 017,00	12 813,16
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2020	P	Acquisition VEFA 12 logements - chemin du Winkelweg à Brunstatt-Didenheim	CDC	239 380,00	226 005,95	46,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 291,49	4 484,79
SAS KMO	2017	P	KM0	SG	1 550 000,00	979 407,68	8,26	M	F	Taux fixe à 2.2 %	2,222	F	Taux fixe à 2.2 %	2,222	A-1	EUR	20 459,52	108 279,33
SCCV ATHIS	2024	F	Construction 16 logements - rue de Reims à KINGERSHEIM	BANQUE POSTALE	1 876 000,00	0,00	4,96	X	V	(€STR(Postfixé) + 0.37)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	2,847	V	(€STR(Postfixé) + 0.37)-Floor 0 sur €STR(Postfixé) Taux fixe à 2.32 %	4,329	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SCI FAMSOL	2017	P	Logements Jardins de Daphné - rue du collège à RIEDISHEIM	CREDIT MUTUEL	200 000,00	126 563,36	8,51	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	5 201,75	13 048,46
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					263 538 411,90	222 412 943,87											6 115 895,73	5 018 042,50
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de Guebwiller et lys à Kingersheim	CDC	1 042 324,23	978 977,01	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	34 539,48	21 581,98
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue des Primevères à Riedisheim	CDC	133 362,00	127 250,48	46,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 755,84	2 082,15
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue des Primevères à Riedisheim	CDC	157 544,72	147 969,95	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 220,56	3 262,06
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue des Primevères à Riedisheim	CDC	81 477,67	76 925,55	46,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 903,50	1 526,48
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - allée des Ecureuils à Riedisheim	CDC	305 713,16	291 703,37	46,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 609,71	4 773,04
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - allée des Ecureuils à Riedisheim	CDC	433 106,98	406 784,92	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 351,86	8 967,76
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - allée des Ecureuils à Riedisheim	CDC	109 638,90	103 513,42	46,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 561,41	2 054,09
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue de la Forêt à Rixheim	CDC	133 621,66	127 313,98	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 564,79	3 168,04
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue de la Forêt à Rixheim	CDC	142 550,25	137 248,73	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 334,16	2 662,69
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue de la Forêt à Rixheim	CDC	200 527,20	194 434,45	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 653,04	3 096,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue de la Forêt à Rixheim	CDC	259 328,60	248 879,05	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 602,38	5 311,14
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue de la Forêt à Rixheim	CDC	180 000,00	180 000,00	45,67	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,040	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	1 980,00	0,00
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue de la Forêt à Rixheim	CDC	60 000,00	60 000,00	35,67	A	F	Taux fixe à 1.1 %	0,000	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	660,00	0,00
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de Guebwiller et lys à Kingersheim / phase 2	CDC	180 000,00	180 000,00	35,92	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	1 980,00	0,00
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 13 logements - allée des Ecureuils à Riedisheim / phase 2	CDC	65 000,00	65 000,00	35,92	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	715,00	0,00
3F GRAND EST	2019	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue des Primevères à Riedisheim / phase 2	CDC	35 000,00	35 000,00	35,92	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	385,00	0,00
3F GRAND EST	2020	P	construction 26 logements Tranche 1 - avenue de Belgique à ILLZACH	CDC	294 725,53	289 253,24	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 206,56	5 488,71
3F GRAND EST	2020	P	construction 26 logements Tranche 1 - avenue de Belgique à ILLZACH	CDC	472 657,47	461 518,15	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 307,33	11 172,74
3F GRAND EST	2020	P	construction 26 logements Tranche 1 - avenue de Belgique à ILLZACH	CDC	540 452,61	532 287,06	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 839,46	8 255,37
3F GRAND EST	2020	P	construction 26 logements Tranche 1 - avenue de Belgique à ILLZACH	CDC	1 050 151,10	1 029 109,11	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	26 756,84	21 273,45
3F GRAND EST	2020	P	construction 26 logements Tranche 1 - avenue de Belgique à ILLZACH	CDC	130 000,00	130 000,00	36,50	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	1 430,00	0,00
3F GRAND EST	2020	P	construction 6 logements - rue Pasteur à RIXHEIM	CDC	132 370,93	130 370,97	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 389,65	2 021,96
3F GRAND EST	2020	P	construction 6 logements - rue Pasteur à RIXHEIM	CDC	246 620,57	241 679,01	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 283,65	4 995,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND EST	2020	P	construction 6 logements - rue Pasteur à RIXHEIM	CDC	67 388,94	66 137,70	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 190,48	1 255,00
3F GRAND EST	2020	P	construction 6 logements - rue Pasteur à RIXHEIM	CDC	89 975,63	87 855,14	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 581,39	2 126,85
3F GRAND EST	2020	P	construction 6 logements - rue Pasteur à RIXHEIM	CDC	30 000,00	30 000,00	36,50	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	330,00	0,00
3F GRAND-EST	2013	P	KINGERSHEIM -87 Fbg de Mulhouse - 17lgts-PLUS	CDC	1 196 067,13	909 256,93	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	A-1	EUR	16 821,25	31 796,71
3F GRAND-EST	2013	P	KINGERSHEIM -87 Fbg de Mulhouse - 17lgts-PLUS F	CDC	545 146,75	463 101,54	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	A-1	EUR	8 567,38	9 279,21
3F GRAND-EST	2013	P	KINGERSHEIM -87 Fbg de Mulhouse - 16lgts-PLAI F	CDC	1 002 370,37	735 191,72	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	7 719,51	28 362,73
3F GRAND-EST	2013	P	KINGERSHEIM -87 Fbg de Mulhouse - 16lgts-PLAI F	CDC	471 256,97	386 953,85	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	4 063,02	9 119,51
3F GRAND-EST	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensishheim - 19 lgts-PLUS	CDC	857 816,30	719 372,70	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	11 509,96	18 877,64
3F GRAND-EST	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensishheim - 19 lgts-PLUS F	CDC	320 733,28	282 110,35	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 513,77	5 320,59
3F GRAND-EST	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensishheim - 19 lgts-PLAI	CDC	537 255,48	437 957,92	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 503,66	13 060,26
3F GRAND-EST	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensishheim - 19 lgts-PLAI F	CDC	172 286,13	147 439,96	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 179,52	3 299,21
3F GRAND-EST	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Maréchal Foch - 10 lgts-PLUS	CDC	735 333,01	616 042,56	31,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	8 316,57	16 166,07
3F GRAND-EST	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Maréchal Foch - 10 lgts-PLUS F	CDC	258 062,81	226 773,59	41,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 061,44	4 276,94
3F GRAND-EST	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Maréchal Foch - 7 lgts-PLAI	CDC	443 441,24	361 073,83	31,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 985,91	10 767,52

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Maréchal Foch - 7 lgts-PLAI F	CDC	156 847,65	134 079,77	41,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	737,44	3 000,26
3F GRAND-EST	2015	P	KINGERSHEIM -fbg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgts- en VEFA - PLAI F	CDC	184 600,00	157 977,97	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 263,82	3 535,02
3F GRAND-EST	2015	P	KINGERSHEIM -fbg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgts- en VEFA - PLAI	CDC	498 685,00	406 516,16	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 252,13	12 122,64
3F GRAND-EST	2015	P	KINGERSHEIM -fbg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgts- en VEFA - PLUS F	CDC	342 516,00	301 269,97	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 820,32	5 681,94
3F GRAND-EST	2015	P	KINGERSHEIM -fbg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgts- en VEFA - PLUS	CDC	587 056,00	492 310,60	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	7 876,97	12 919,12
3F GRAND-EST	2016	P	ILLZACH - Rue Hoffet - 10 logements	CDC	534 080,79	493 815,91	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 040,73	8 539,89
3F GRAND-EST	2016	P	ILLZACH - Rue Hoffet - 10 logements	CDC	971 889,69	874 172,53	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	31 470,21	20 611,61
3F GRAND-EST	2016	P	ILLZACH - Rue Hoffet - 10 logements	CDC	249 245,20	226 490,99	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 822,85	4 708,58
3F GRAND-EST	2016	P	ILLZACH - Rue Hoffet - 10 logements	CDC	674 092,42	595 580,61	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	16 676,26	16 164,34
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue du Moulin à Richwiller	CDC	320 244,10	290 259,58	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 127,27	7 647,29
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue du Moulin à Richwiller	CDC	152 932,00	143 678,10	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 306,92	2 416,35
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue du Moulin à Richwiller	CDC	251 612,09	231 350,72	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 328,63	5 272,56
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue du Moulin à Richwiller	CDC	115 390,76	106 905,79	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 695,77	2 170,84
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue Henri Nico à Rixheim	CDC	347 147,37	314 643,91	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 810,03	8 289,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue Henri Nico à Rixheim	CDC	262 324,79	246 451,51	45,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 387,67	4 144,78
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue Henri Nico à Rixheim	CDC	486 621,49	447 435,66	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 107,68	10 197,23
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue Henri Nico à Rixheim	CDC	147 129,97	136 311,13	45,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 437,26	2 767,96
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue Aristide Briand à Lutterbach	CDC	569 306,23	534 857,52	45,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 032,97	8 995,15
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue Aristide Briand à Lutterbach	CDC	1 095 854,93	1 007 609,83	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	36 273,95	22 963,79
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue Aristide Briand à Lutterbach	CDC	385 031,76	356 719,38	45,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 995,14	7 243,60
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue Aristide Briand à Lutterbach	CDC	989 336,05	896 704,38	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	25 107,72	23 624,91
3F GRAND-EST	2017	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CDC	125 687,93	116 445,78	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 936,33	2 364,56
3F GRAND-EST	2017	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CDC	774 607,14	702 080,56	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	19 658,26	18 497,28
3F GRAND-EST	2017	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CDC	773 522,78	711 233,88	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	25 604,42	16 209,28
3F GRAND-EST	2017	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CDC	215 691,03	202 639,55	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 074,36	3 407,96
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de Guebwiller et lys à Kingersheim	CDC	708 407,00	683 495,21	46,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 173,56	11 183,80
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de Guebwiller et lys à Kingersheim	CDC	470 612,00	446 180,20	46,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	11 040,58	8 853,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de Guebwiller et lys à Kingersheim	CDC	1 201 577,00	925 926,58	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	25 925,94	24 394,81
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue des Primevères à Riedisheim	CDC	171 711,58	155 634,20	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 357,76	4 100,40
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - allée des Ecureuils à Riedisheim	CDC	209 477,15	189 863,77	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 316,19	5 002,22
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - allée des Ecureuils à Riedisheim	CDC	91 000,00	91 000,00	44,75	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	A-1	EUR	1 683,50	0,00
3F GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue des Primevères à Riedisheim	CDC	49 000,00	49 000,00	44,75	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	A-1	EUR	906,50	0,00
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Tulipes BOLLWILLER	CDC	385 606,00	367 403,26	37,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	10 287,29	9 142,35
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Tulipes BOLLWILLER	CDC	258 948,00	249 317,60	47,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	6 980,89	4 836,88
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Tulipes BOLLWILLER	CDC	960 331,00	921 634,84	37,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	33 178,85	19 667,91
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Tulipes BOLLWILLER	CDC	498 365,00	483 222,85	47,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	17 396,02	7 696,22
3F GRAND-EST	2021	C	rue des Tulipes BOLLWILLER	CDC	120 000,00	120 000,00	36,46	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Alliés RIEDISHEIM	CDC	81 026,00	77 201,13	37,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 161,63	1 921,04
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Alliés RIEDISHEIM	CDC	58 597,00	56 417,76	47,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	1 579,70	1 094,53
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Alliés RIEDISHEIM	CDC	249 621,00	239 562,62	37,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	8 624,25	5 112,32
3F GRAND-EST	2021	P	rue des Alliés RIEDISHEIM	CDC	132 370,00	128 348,12	47,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	4 620,53	2 044,18
3F GRAND-EST	2021	C	rue des Tulipes BOLLWILLER	CDC	30 000,00	30 000,00	36,37	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F GRAND-EST	2021	P	Tranche 2 / Avenue de Belgique ILLZACH	CDC	377 936,00	360 095,32	37,94	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	10 082,67	8 960,50
3F GRAND-EST	2021	P	Tranche 2 / Avenue de Belgique ILLZACH	CDC	232 122,00	223 489,25	47,94	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	6 257,70	4 335,81
3F GRAND-EST	2021	P	Tranche 2 / Avenue de Belgique ILLZACH	CDC	921 679,00	884 540,29	37,94	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	31 843,45	18 876,31
3F GRAND-EST	2021	P	Tranche 2 / Avenue de Belgique ILLZACH	CDC	468 232,00	454 005,40	47,94	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	16 344,19	7 230,88

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2021	C	Tranche 2 / Avenue de Belgique ILLZACH	CDC	110 000,00	110 000,00	36,44	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F GRAND-EST	2021	P	Rue de la 1ère armée MORSCHWILLER-LE-BAS	CDC	414 161,00	394 610,30	37,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	2,800	A-1	EUR	11 049,09	9 819,36
3F GRAND-EST	2021	P	Rue de la 1ère armée MORSCHWILLER-LE-BAS	CDC	259 970,00	250 301,58	47,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	2,800	A-1	EUR	7 008,44	4 855,98
3F GRAND-EST	2021	P	Rue de la 1ère armée MORSCHWILLER-LE-BAS	CDC	907 006,00	870 458,53	37,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	3,600	A-1	EUR	31 336,51	18 575,80
3F GRAND-EST	2021	P	Rue de la 1ère armée MORSCHWILLER-LE-BAS	CDC	471 841,00	457 504,74	47,96	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	3,600	A-1	EUR	16 470,17	7 286,62
3F GRAND-EST	2021	C	Rue de la 1ère armée MORSCHWILLER-LE-BAS	CDC	115 000,00	115 000,00	36,46	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F GRAND-EST	2021	P	Rue des Marguerites RIXHEIM	CDC	123 196,00	117 380,47	37,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	2,800	A-1	EUR	3 286,65	2 920,86
3F GRAND-EST	2021	P	Rue des Marguerites RIXHEIM	CDC	99 645,00	95 939,15	47,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	2,800	A-1	EUR	2 686,30	1 861,27
3F GRAND-EST	2021	P	Rue des Marguerites RIXHEIM	CDC	333 871,00	320 417,79	37,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	3,600	A-1	EUR	11 535,04	6 837,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2021	P	Rue des Marguerites RIXHEIM	CDC	175 993,00	170 645,69	47,87	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	6 143,24	2 717,85
3F GRAND-EST	2021	C	Rue des Marguerites RIXHEIM	CDC	45 000,00	45 000,00	36,37	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F GRAND-EST	2022	C	Construction 11 logements - rue du Général de Gaulle à Habsheim	CDC	109 138,00	106 409,55	38,15	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 979,47	2 728,45
3F GRAND-EST	2022	C	Construction 11 logements - rue du Général de Gaulle à Habsheim	CDC	44 274,00	43 388,52	48,15	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	1 214,88	885,48
3F GRAND-EST	2022	C	Construction 11 logements - rue du Général de Gaulle à Habsheim	CDC	643 202,00	627 121,95	38,15	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	22 576,39	16 080,05
3F GRAND-EST	2022	C	Construction 11 logements - rue du Général de Gaulle à Habsheim	CDC	153 552,00	150 480,96	48,15	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	5 417,31	3 071,04
3F GRAND-EST	2020	C	Construction 11 logements - rue du Général de Gaulle à Habsheim	CDC	55 000,00	55 000,00	36,65	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F GRAND-EST	2021	P	Réhabilitation thermique 11 logements - place du Printemps à Mulhouse	CDC	143 000,00	123 933,34	12,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.75))-Floor --0.75 sur Livret A(Préfixé)	0,000	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.75))-Floor --0.75 sur Livret A(Préfixé)	2,250	A-1	EUR	2 788,50	9 533,33
3F GRAND-EST	2021	P	Réhabilitation thermique 11 logements - place du Printemps à Mulhouse	CDC	85 800,00	85 800,00	27,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Reiningue à LUTTERBACH	CDC	342 646,00	342 646,00	39,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	6 167,63	8 075,29
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Reiningue à LUTTERBACH	CDC	193 145,00	193 145,00	49,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,841	A-1	EUR	3 524,90	3 586,20
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Reiningue à LUTTERBACH	CDC	932 894,00	932 894,00	39,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	24 255,24	18 692,50
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Reiningue à LUTTERBACH	CDC	420 015,00	420 015,00	49,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	10 920,39	6 345,89
3F GRAND-EST	2021	C	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Reiningue à LUTTERBACH	CDC	105 000,00	105 000,00	37,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	1 014 394,00	1 014 394,00	39,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	18 259,09	23 906,66
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	516 030,00	516 030,00	49,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	9 288,54	9 581,34
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	1 704 165,00	1 704 165,00	39,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	44 308,29	34 146,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	779 303,00	779 303,00	49,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	20 261,88	11 774,28
3F GRAND-EST	2021	C	Acquisition VEFA 24 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	205 000,00	205 000,00	37,46	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	1 446 194,00	1 446 194,00	39,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	40 493,43	34 083,07
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	705 253,00	705 253,00	49,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	19 747,08	13 094,73
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	3 069 562,00	3 069 562,00	39,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	110 504,23	72 341,69
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	1 259 749,00	1 259 749,00	49,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	45 350,96	23 390,28
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue des bleuets à HABSHEIM	CDC	194 954,00	194 954,00	39,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	5 458,71	3 987,90
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue des bleuets à HABSHEIM	CDC	93 864,00	93 864,00	49,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 628,19	1 456,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue des bleuets à HABSHEIM	CDC	663 059,00	663 059,00	39,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	23 405,98	13 563,27
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue des bleuets à HABSHEIM	CDC	274 777,00	274 777,00	49,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	9 699,63	4 262,54
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Bâle à RIEDISHEIM	CDC	660 631,00	660 631,00	39,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	18 497,67	13 513,60
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Bâle à RIEDISHEIM	CDC	307 275,00	307 275,00	49,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	8 603,70	4 766,67
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Bâle à RIEDISHEIM	CDC	1 253 819,00	1 253 819,00	39,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	45 137,48	25 647,62
3F GRAND-EST	2023	P	Acquisition VEFA 21 logements - rue de Bâle à RIEDISHEIM	CDC	510 102,00	510 102,00	49,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	18 363,67	7 913,08
3F GRAND-EST	2023	P	Réhabilitation de 8 logements - rue du 6ème RTM à BRUNSTATT - DIDENHEIM	CDC	112 000,00	112 000,00	19,50	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,550	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,550	A-1	EUR	3 086,07	5 086,52
3F GRAND-EST	2023	P	Réhabilitation de 6 logements - rue de Bruebach à MULHOUSE	CDC	54 000,00	54 000,00	19,50	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,550	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,550	A-1	EUR	1 487,92	2 452,43

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIGERE.	2020	P	Construction 21 logements en location - lotissement Les Pépinières à BOLLWILLER	CREDIT MUTUEL	2 265 000,00	2 081 531,67	27,00	M	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret	1,510	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret	4,074	A-1	EUR	82 109,15	63 012,70
BATIGERE.	2023	P	Acquisition 53 logements VEFA - lotissement Les Pépinières V2 à BOLLWILLER	CDC	598 000,00	598 000,00	39,40	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	2,800	A-1	EUR	16 744,00	14 093,32
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 53 logements VEFA - lotissement Les Pépinières V2 à BOLLWILLER	CDC	515 000,00	495 846,87	47,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	2,800	A-1	EUR	13 883,71	9 619,68
BATIGERE.	2023	P	Acquisition 53 logements VEFA - lotissement Les Pépinières V2 à BOLLWILLER	CDC	1 668 000,00	1 668 000,00	39,40	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	3,600	A-1	EUR	60 048,00	33 421,89
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 53 logements VEFA - lotissement Les Pépinières V2 à BOLLWILLER	CDC	1 120 000,00	1 085 970,30	47,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret	3,600	A-1	EUR	39 094,93	17 296,11
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 53 logements VEFA - lotissement Les Pépinières V2 à BOLLWILLER	CDC	795 000,00	737 677,93	22,42	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	6 565,33	29 044,23
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 53 logements VEFA - lotissement Les Pépinières V2 à BOLLWILLER	CDC	265 000,00	265 000,00	37,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2023	P	Acquisition 31 logements VEFA - rue de la Hardt à RIEDISHEIM	CDC	478 000,00	466 734,77	38,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret	2,800	A-1	EUR	13 068,57	11 299,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 31 logements VEFA - rue de la Hardt à RIEDISHEIM	CDC	367 000,00	346 495,89	46,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	9 701,88	6 875,75
BATIGERE.	2023	P	Acquisition 31 logements VEFA - rue de la Hardt à RIEDISHEIM	CDC	1 236 000,00	1 211 234,14	38,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	43 604,43	25 038,28
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 31 logements VEFA - rue de la Hardt à RIEDISHEIM	CDC	777 000,00	741 392,74	46,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	26 690,14	12 131,16
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 31 logements VEFA - rue de la Hardt à RIEDISHEIM	CDC	465 000,00	413 618,46	21,75	A	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	A-1	EUR	3 060,78	17 381,28
BATIGERE.	2021	P	Acquisition 31 logements VEFA - rue de la Hardt à RIEDISHEIM	CDC	155 000,00	155 000,00	36,75	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2022	C	Construction 12 logements - rue de Zurich à HABSHEIM	BANQUE POSTALE	1 946 000,00	1 946 000,00	5,29	X	V	€STR(Postfixé) + 0.89	0,313	V	€STR(Postfixé) + 0.89 Taux fixe à 1.16 %	4,887	A-1	EUR	41 845,33	194 600,00
BATIGERE.	2024	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de la banlieue à ILLZACH	CDC	979 000,00	0,00	40,25	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2022	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de la banlieue à ILLZACH	CDC	840 000,00	812 430,90	47,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	22 748,07	13 950,18

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIGERE.	2024	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de la banlieue à ILLZACH	CDC	2 083 000,00	0,00	40,25	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53	1,530	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2022	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de la banlieue à ILLZACH	CDC	1 427 000,00	1 380 165,35	47,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	48 719,84	23 698,71
BATIGERE.	2023	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de la banlieue à ILLZACH	CDC	885 000,00	885 000,00	24,25	A	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	A-1	EUR	13 009,50	29 549,45
BATIGERE.	2022	P	Acquisition VEFA 59 logements - rue de la banlieue à ILLZACH	CDC	295 000,00	295 000,00	37,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2024	P	Acquisition 24 logements - rue de Zurich à HABSHEIM	CDC	283 000,00	0,00	40,33	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --	0,800	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2022	P	Acquisition 24 logements - rue de Zurich à HABSHEIM	CDC	254 000,00	245 663,63	47,33	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	6 878,58	4 218,27
BATIGERE.	2024	P	Acquisition 24 logements - rue de Zurich à HABSHEIM	CDC	848 000,00	848 000,00	40,33	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53	1,530	A-1	EUR	26 056,92	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIGERE.	2022	P	Acquisition 24 logements - rue de Zurich à HABSHEIM	CDC	582 000,00	562 898,56	47,33	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	19 870,32	9 665,48
BATIGERE.	2022	P		CDC	360 000,00	336 620,21	22,33	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	5 924,52	11 999,40
BATIGERE.	2022	P	Acquisition 24 logements - rue de Zurich à HABSHEIM	CDC	120 000,00	120 000,00	37,33	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	376 000,00	0,00	40,42	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2022	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	329 000,00	323 896,31	48,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	9 069,10	5 154,73
BATIGERE.	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	1 020 000,00	0,00	40,42	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE.	2022	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	674 000,00	663 544,42	48,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	23 423,12	10 560,14
BATIGERE.	2022	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	450 000,00	438 484,50	28,42	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	7 717,33	11 718,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes- 11 lgts - PLUS	CDC	322 382,00	273 758,86	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 380,14	7 458,68
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes- 11 lgts - PLUS F	CDC	85 619,00	76 058,33	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 216,93	1 478,11
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes- 11 lgts - PLAI	CDC	256 981,00	212 817,01	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 702,54	6 561,07
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes- 11 lgts - PLAI F	CDC	66 019,00	57 238,15	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	457,91	1 314,05
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLUS F	CDC	230 284,00	208 290,27	41,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 983,80	3 928,35
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLUS	CDC	378 851,00	330 029,72	31,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 881,07	8 660,58
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLAI F	CDC	302 000,00	267 513,32	41,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 490,37	5 986,06
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLAI	CDC	611 335,00	521 216,76	31,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	14 594,07	15 543,11
DOMIAL ESH	2016	P	HABSHEIM - acquisition amélioration 6 lgts - 1 rue du Général de Gaulle - PLUS F	CDC	45 936,00	42 323,88	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 100,42	775,09
DOMIAL ESH	2016	P	HABSHEIM - acquisition amélioration 6 lgts - 1 rue du Général de Gaulle - PLUS	CDC	463 742,00	414 466,96	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 776,14	10 485,85
DOMIAL ESH	2019	P	Acquisition VEFA 14 logements - faubourg de Mulhouse à Kingersheim	CDC	681 352,00	652 111,62	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 476,02	14 861,86
DOMIAL ESH	2019	P	Acquisition VEFA 14 logements - faubourg de Mulhouse à Kingersheim	CDC	325 050,00	314 638,99	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 431,67	5 291,55
DOMIAL ESH	2019	P	Acquisition VEFA 14 logements - faubourg de Mulhouse à Kingersheim	CDC	649 817,00	617 428,79	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	17 288,01	16 267,01
DOMIAL ESH	2019	P	Acquisition VEFA 14 logements - faubourg de Mulhouse à Kingersheim	CDC	310 006,00	297 959,42	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 513,43	6 050,41

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2019	P	Acquisition VEFA 14 logements - faubourg de Mulhouse à Kingersheim	CDC	98 000,00	98 000,00	45,83	A	F	Taux fixe à 1.1 %	0,800	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	1 078,00	0,00
DOMIAL ESH	2019	P	Acquisition VEFA 14 logements - faubourg de Mulhouse à Kingersheim	CDC	70 000,00	70 000,00	35,83	A	F	Taux fixe à 1.1 %	0,000	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	770,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	153 327,00	149 292,08	36,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	4 180,18	4 034,92
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	115 292,00	112 890,08	46,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	3 160,92	2 401,92
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	154 565,00	150 497,50	36,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	5 417,91	4 067,50
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	111 005,00	108 692,40	46,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	3 912,93	2 312,60
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	35 000,00	35 000,00	36,69	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	105 000,00	105 000,00	46,69	A	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	A-1	EUR	987,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue Zuber à Rixheim	CDC	85 659,00	83 404,82	36,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 335,33	2 254,18
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue Zuber à Rixheim	CDC	81 240,00	79 547,50	46,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 227,33	1 692,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue Zuber à Rixheim	CDC	176 815,00	172 161,97	36,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	6 197,83	4 653,03
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue Zuber à Rixheim	CDC	116 251,00	113 829,10	46,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	4 097,85	2 421,90
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue Zuber à Rixheim	CDC	35 000,00	35 000,00	36,69	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 7 logements VEFA - rue Zuber à Rixheim	CDC	105 000,00	105 000,00	46,69	A	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	A-1	EUR	987,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 30 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	542 373,00	528 100,03	36,79	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	14 786,80	14 272,97
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 30 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	360 356,00	352 848,58	46,79	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	9 879,76	7 507,42
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 30 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	1 166 235,00	1 135 544,61	36,79	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	40 879,61	30 690,39
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 30 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	689 180,00	674 822,08	46,79	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	24 293,59	14 357,92
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 30 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	150 000,00	150 000,00	36,79	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 30 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	450 000,00	450 000,00	46,79	A	F	Taux fixe à 0.73 %	0,730	F	Taux fixe à 0.73 %	0,730	A-1	EUR	3 285,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 25 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	438 642,00	427 098,79	36,47	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	11 958,77	11 543,21
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 25 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	267 992,00	262 408,83	46,47	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	7 347,45	5 583,17
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 25 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	888 089,00	864 718,24	36,47	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	31 129,86	23 370,76
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 25 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	542 585,00	531 281,15	46,47	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	19 126,12	11 303,85
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 25 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	125 000,00	125 000,00	36,47	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 25 logements VEFA - rue de l'III à Illzach	CDC	175 000,00	175 000,00	46,47	A	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	A-1	EUR	2 082,50	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 8 logements VEFA - rue de l'Eglise à Bollwiller	CDC	308 091,00	299 983,34	36,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	8 399,53	8 107,66
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 8 logements VEFA - rue de l'Eglise à Bollwiller	CDC	177 004,00	173 316,42	46,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	4 852,86	3 687,58
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 8 logements VEFA - rue de l'Eglise à Bollwiller	CDC	349 931,00	340 722,29	36,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	12 266,00	9 208,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 8 logements VEFA - rue de l'Eglise à Bollwiller	CDC	177 004,00	173 316,42	46,69	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	6 239,39	3 687,58
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 8 logements VEFA - rue de l'Eglise à Bollwiller	CDC	40 000,00	40 000,00	36,69	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2020	C	Acquisition 8 logements VEFA - rue de l'Eglise à Bollwiller	CDC	120 000,00	120 000,00	46,69	A	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	A-1	EUR	1 128,00	0,00
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition 24 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	1 145 231,00	1 145 231,00	37,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	32 066,47	28 497,58
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition 24 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	756 968,00	756 968,00	47,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	21 195,10	14 685,56
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition 24 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	337 287,00	337 287,00	37,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	12 142,33	7 197,79
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition 24 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	209 204,00	209 204,00	47,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	7 531,34	3 331,96
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition 24 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	120 000,00	120 000,00	37,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition 24 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	360 000,00	360 000,00	47,25	A	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	A-1	EUR	3 312,00	0,00
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition 24 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	494 326,00	494 326,00	37,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	13 841,13	12 300,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2021	P	Construction 12 logements - rue du Climont à Wittenheim	CDC	497 773,00	497 773,00	37,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	17 919,83	10 622,60
DOMIAL ESH	2021	P	Construction 12 logements - rue du Climont à Wittenheim	CDC	27 423,00	27 423,00	47,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	987,23	436,76
DOMIAL ESH	2021	P	Construction 12 logements - rue du Climont à Wittenheim	CDC	60 000,00	60 000,00	37,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2021	P	Construction 12 logements - rue du Climont à Wittenheim	CDC	180 000,00	180 000,00	47,58	A	F	Taux fixe à 1.17 %	1,170	F	Taux fixe à 1.17 %	1,170	A-1	EUR	2 106,00	0,00
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue des Blés à Wittenheim	CDC	579 325,00	579 325,00	37,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	16 221,10	14 415,75
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue des Blés à Wittenheim	CDC	432 919,00	432 919,00	47,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	12 121,73	8 398,85
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue des Blés à Wittenheim	CDC	368 081,00	368 081,00	37,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	13 250,92	7 854,94
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue des Blés à Wittenheim	CDC	227 950,00	227 950,00	47,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	8 206,20	3 630,53
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue des Blés à Wittenheim	CDC	120 000,00	120 000,00	37,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2021	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue des Blés à Wittenheim	CDC	360 000,00	360 000,00	47,58	A	F	Taux fixe à 1.17 %	1,170	F	Taux fixe à 1.17 %	1,170	A-1	EUR	4 212,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2021	P	Construction 12 logements - rue du Climont à Wittenheim	CDC	28 985,00	28 985,00	47,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	811,58	562,32
DOMIAL ESH	2022	P			128 429,00	128 429,00	38,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 311,72	0,00
DOMIAL ESH	2022	P			115 010,00	115 010,00	48,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 070,18	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Acquisition-amélioration 4 logements - avenue d'Altkirch à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	265 439,00	265 439,00	38,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	6 901,41	0,00
DOMIAL ESH	2022	P			224 885,00	224 885,00	48,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	5 847,01	0,00
DOMIAL ESH	2022	C			40 000,00	40 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMIAL ESH	2022	C		120 000,00	120 000,00	48,00	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	A-1	EUR	1 296,00	0,00	
DOMIAL ESH	2022	P	Acquisition-amélioration 4 logements - avenue d'Altkirch à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	175 222,00	175 222,00	39,17	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	6 185,34	3 208,39
DOMIAL ESH	2022	P			105 474,00	105 474,00	49,17	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	3 723,23	1 419,83
DOMIAL ESH	2022	P			60 000,00	60 000,00	47,17	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	726,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2022	P	Construction 2 logements - rue de Habsheim à RIXHEIM	CDC	78 607,00	78 607,00	38,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 201,00	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Construction 2 logements - rue de Habsheim à RIXHEIM	CDC	54 271,00	54 271,00	48,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	1 519,59	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Construction 2 logements - rue de Habsheim à RIXHEIM	CDC	68 844,00	68 844,00	38,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	2 430,19	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Construction 2 logements - rue de Habsheim à RIXHEIM	CDC	42 500,00	42 500,00	48,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	1 500,25	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Manque TA	CDC	30 000,00	30 000,00	48,42	A	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	A-1	EUR	444,00	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue bellevue à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	928 281,00	928 281,00	38,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	28 869,54	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue bellevue à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	700 557,00	700 557,00	38,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	21 787,32	0,00
DOMIAL ESH	2022	P	Acquisition VEFA 12 logements - rue bellevue à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	673 613,00	673 613,00	48,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	20 949,36	0,00
DOMIAL ESH	2023	P	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	1 598 072,00	1 598 072,00	38,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	65 680,76	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL ESH	2023	P	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	1 439 504,00	1 439 504,00	38,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	40 306,11	0,00
DOMIAL ESH	2023	P	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	733 467,00	733 467,00	48,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	20 537,08	0,00
DOMIAL ESH	2023	P	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	1 481 863,00	1 481 863,00	38,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	60 904,57	0,00
DOMIAL ESH	2023	P	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	1 385 655,00	1 385 655,00	48,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	56 950,42	0,00
DOMIAL ESH	2023	P	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	2 141 559,00	2 141 559,00	38,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	77 096,12	0,00
DOMIAL ESH	2023	P	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	1 088 018,00	1 088 018,00	48,08	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	39 168,65	0,00
DOMIAL ESH	2023	C	Construction 50 logements - rue de Pfastatt à KINGERSHEIM	CDC	250 000,00	250 000,00	39,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
M2A HABITAT	2008	P	rue du Général de Gaulle - Habsheim 5 logements PLS	Crédit Foncier	284 347,00	154 812,39	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,630	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	6 393,75	9 311,64
M2A HABITAT	2008	P	rue du Général de Gaulle - Habsheim 5 logements PLS F	Crédit Foncier	117 627,00	85 958,21	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,630	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	3 550,07	2 101,56
M2A HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 5 logements PLUS	CDC	296 289,00	232 787,61	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	A-1	EUR	6 634,45	6 858,49

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M2A HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 5 logements PLUS F	CDC	60 629,00	50 556,59	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	A-1	EUR	1 440,86	1 114,54
M2A HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 4 logements PLUS	CDC	332 505,00	261 241,71	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	A-1	EUR	7 445,39	7 696,81
M2A HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 4 logements PLUS F	CDC	70 083,00	58 439,98	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	A-1	EUR	1 665,54	1 288,34
M2A HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM- Le Parc du Quadrille - 11 lgts- PLUS	CDC	757 500,00	606 513,27	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	A-1	EUR	14 253,06	17 174,42
M2A HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM- Le Parc du Quadrille - 11 lgts- PLUS F	CDC	371 200,00	316 459,68	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	A-1	EUR	7 436,80	6 340,93
M2A HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM- Le Parc du Quadrille - 11 lgts- PLAI	CDC	369 500,00	285 754,19	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	A-1	EUR	4 429,19	9 117,21
M2A HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM- Le Parc du Quadrille - 11 lgts- PLAI F	CDC	185 800,00	153 198,53	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	A-1	EUR	2 374,58	3 610,49
M2A HABITAT	2015	P	HABSHEIM - 98 rue Général de Gaulle - PLUS	CDC	1 058 800,00	897 843,56	31,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 343,93	23 561,04
M2A HABITAT	2015	P	HABSHEIM - 98 rue Général de Gaulle - PLUS F	CDC	145 600,00	129 853,02	41,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 376,18	2 449,02
M2A HABITAT	2015	P	SAUSHEIM - 56 rue de Mulhouse - construction 15 lgts VEFA - PLUS	CDC	525 000,00	461 779,15	41,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 483,07	8 709,13
M2A HABITAT	2015	P	SAUSHEIM - 56 rue de Mulhouse - construction 15 lgts VEFA - PLUS F	CDC	1 245 833,00	1 044 767,12	31,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	37 611,62	27 416,58
M2A HABITAT	2015	P	BRUNSTATT - 309 avenue d'Altkirch - 4 lgts - PLUS	CDC	154 500,00	129 565,12	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 664,34	3 400,02
M2A HABITAT	2015	P	BRUNSTATT - 309 avenue d'Altkirch - 4 lgts - PLUS F	CDC	192 000,00	166 880,46	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 898,92	3 449,70
M2A HABITAT	2015	P	WITTENHEIM - 101 rte de Kingersheim - 4 lgts - PLUS	CDC	422 450,00	353 917,46	31,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 741,03	9 287,44
M2A HABITAT	2015	P	WITTENHEIM - 101 rte de Kingersheim - 4 lgts - PLUS F	CDC	220 000,00	193 325,72	41,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 195,34	3 646,12
M2A HABITAT	2016	P	RICHWILLER - rue de Masevaux - 6 maisons - PLUS F	CDC	288 200,00	257 720,92	42,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 116,02	4 719,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M2A HABITAT	2016	P	RICHWILLER - rue de Masevaux - 6 maisons - PLUS	CDC	713 400,00	612 532,46	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 051,17	15 496,83
M2A HABITAT	2016	P	Construction 15 logements - rue Principale et Cigognes à Baldersheim	CDC	189 200,00	169 190,86	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 328,07	3 098,41
M2A HABITAT	2016	P	BALDERSHEIM - Résidence Sénior Le Van Gogh	CDC	1 566 900,00	1 345 356,21	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	48 432,82	34 036,99
M2A HABITAT	2017	P	RICHWILLER - Rue Josph Schwere - 5 logements	CDC	51 100,00	46 476,86	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 439,05	826,89
M2A HABITAT	2017	P	RICHWILLER - Rue Josph Schwere - 5 logements	CDC	411 590,00	361 857,53	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 026,87	8 834,18
M2A HABITAT	2017	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue d'Ottmarsheim à Habsheim	CDC	620 900,00	558 255,27	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 514,64	13 162,78
M2A HABITAT	2017	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue d'Ottmarsheim à Habsheim	CDC	254 200,00	235 270,65	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 117,04	4 068,69
M2A HABITAT	2017	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue d'Ottmarsheim à Habsheim	CDC	637 500,00	563 914,46	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 150,46	15 304,91
M2A HABITAT	2017	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue d'Ottmarsheim à Habsheim	CDC	232 300,00	211 338,05	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 804,08	4 393,56
M2A HABITAT	2018	P	Construction 39 logements - rue du Château à Staffelfelden	CDC	653 600,00	604 324,46	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 406,61	10 450,99
M2A HABITAT	2018	P	Construction 39 logements - rue du Château à Staffelfelden	CDC	3 624 100,00	3 259 720,50	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	117 349,94	76 859,05
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 20 logements - rue du Château à Staffelfelden	CDC	1 596 000,00	1 435 532,66	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	51 679,18	33 847,59

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 20 logements - rue du Château à Staffelfelden	CDC	244 800,00	226 344,29	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 894,03	3 914,32
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 20 logements - rue du Château à Staffelfelden	CDC	591 000,00	522 166,00	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	14 620,65	14 171,83
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 20 logements - rue du Château à Staffelfelden	CDC	94 500,00	85 872,86	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 207,70	1 785,23
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de Cernay à Pulversheim	CDC	1 701 000,00	1 529 975,58	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	55 079,12	36 074,41
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de Cernay à Pulversheim	CDC	574 600,00	531 280,34	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 181,82	9 187,80
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 2 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	208 900,00	184 569,33	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 167,94	5 009,30
M2A HABITAT	2018	P	Acquisition VEFA 2 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	71 400,00	64 881,70	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 668,04	1 348,84
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 39 logements - avenue d'Altkirch à Brunstatt-Didenheim	CDC	870 100,00	817 450,28	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 504,02	13 747,75
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 39 logements - avenue d'Altkirch à Brunstatt-Didenheim	CDC	2 662 600,00	2 448 190,76	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	88 134,87	55 795,16
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 39 logements - avenue d'Altkirch à Brunstatt-Didenheim	CDC	1 910 800,00	1 731 891,49	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	48 492,96	45 629,07
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 39 logements - avenue d'Altkirch à Brunstatt-Didenheim	CDC	718 000,00	665 203,64	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	16 773,97	13 507,73
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 6 logements - rue de Staffelfelden à Bollwiller	CDC	213 900,00	196 675,45	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 080,32	4 482,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 6 logements - rue de Staffelfelden à Bollwiller	CDC	130 500,00	122 603,45	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 675,18	2 061,92
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 6 logements - rue de Staffelfelden à Bollwiller	CDC	30 000,00	30 000,00	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 080,00	0,00
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 6 logements - rue de Staffelfelden à Bollwiller	CDC	146 700,00	135 912,76	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 427,22	2 759,87
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 6 logements - rue de Staffelfelden à Bollwiller	CDC	242 500,00	219 794,67	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 154,25	5 790,80
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de l'Etang à Rixheim	CDC	138 800,00	127 622,94	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 594,43	2 908,58
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de l'Etang à Rixheim	CDC	40 500,00	38 049,35	45,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 140,57	639,91
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de l'Etang à Rixheim	CDC	139 200,00	126 166,66	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 532,67	3 324,04
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de l'Etang à Rixheim	CDC	107 100,00	99 224,65	45,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 502,08	2 014,88
M2A HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de l'Etang à Rixheim	CDC	25 000,00	25 000,00	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	900,00	0,00
M2A HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la 1ère armée à Morschwiller-le-bas	CDC	230 097,00	213 779,75	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 985,83	5 471,75
M2A HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la 1ère armée à Morschwiller-le-bas	CDC	142 866,00	134 884,15	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 337,66	2 676,60
M2A HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la 1ère armée à Morschwiller-le-bas	CDC	75 000,00	75 000,00	36,17	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	825,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M2A HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la 1ère armée à Morschwiller-le-bas	CDC	435 647,00	415 682,77	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 269,00	6 801,68
M2A HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la 1ère armée à Morschwiller-le-bas	CDC	683 372,00	641 840,08	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 644,89	14 149,65
M2A HABITAT	2020	P	Amélioration 4 logements - rue de Mulhouse à Illzach	CDC	509 364,00	478 407,43	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 200,11	10 546,70
M2A HABITAT	2020	P	Amélioration 4 logements - rue de Mulhouse à Illzach	CDC	181 916,00	173 579,40	46,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 867,04	2 840,23
M2A HABITAT	2021	P	Réhabilitation thermique 54 logements - lotissement Les Tilleuls à Brunstatt-Didenheim	CDC	756 000,00	680 739,67	17,50	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor --0.45 sur Livret A(Préfixé)	0,050	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor --0.45 sur Livret A(Préfixé)	2,550	A-1	EUR	17 358,86	37 658,39
M2A HABITAT	2022	P	Construction 4 logements - rue de l'école à SAUSHEIM	CDC	687 937,00	662 551,41	37,17	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	23 388,06	12 984,83
M2A HABITAT	2022	P	Construction 4 logements - rue de l'école à SAUSHEIM	CDC	126 175,00	121 519,01	37,17	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	4 289,62	2 381,56
M2A HABITAT	2022	P	Réhabilitation 1 logement - rue de Bâle à RIEDISHEIM	CDC	377 186,00	364 686,79	23,17	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	12 873,44	12 690,45
M2A HABITAT	2022	P	Acquisition VEFA 8 logements - rue de Brunstatt à MULHOUSE	CDC	707 583,00	681 472,47	37,33	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	24 055,98	13 355,64
M2A HABITAT	2022	P	Acquisition VEFA 8 logements - rue de Brunstatt à MULHOUSE	CDC	389 273,00	378 712,49	47,33	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	13 368,55	5 401,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M2A HABITAT	2022	C	Construction 5 logements - rue d'Illzach à SAUSHEIM	CDC	57 820,00	56 663,60	48,95	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	2 039,89	1 156,40
M2A HABITAT	2022	C	Construction 5 logements - rue d'Illzach à SAUSHEIM	CDC	94 988,00	93 088,24	48,95	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 606,47	1 899,76
M2A HABITAT	2022	C	Construction 5 logements - rue d'Illzach à SAUSHEIM	CDC	440 657,00	429 640,58	38,95	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	12 029,94	11 016,42
M2A HABITAT	2022	C	Construction 5 logements - rue d'Illzach à SAUSHEIM	CDC	287 439,00	280 253,02	38,95	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	10 089,11	7 185,98
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 16 logements - rue du cerf à HABSHEIM	CDC	873 542,00	873 542,00	39,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	25 478,31	17 868,82
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 16 logements - rue du cerf à HABSHEIM	CDC	328 811,00	328 811,00	49,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	9 590,32	5 100,76
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 16 logements - rue du cerf à HABSHEIM	CDC	485 004,00	485 004,00	49,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	18 187,65	7 523,74
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 16 logements - rue du cerf à HABSHEIM	CDC	1 339 663,00	1 339 663,00	39,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	50 237,36	27 403,61

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue des roseaux à PFASTATT	CDC	526 525,00	526 525,00	39,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	15 356,98	10 770,38
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue des roseaux à PFASTATT	CDC	200 447,00	200 447,00	49,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	5 846,37	3 109,48
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue des roseaux à PFASTATT	CDC	797 111,00	797 111,00	39,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	29 891,66	16 305,38
M2A HABITAT	2023	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue des roseaux à PFASTATT	CDC	293 665,00	293 665,00	49,42	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	11 012,44	4 555,55
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 6 logements PLUS	CDC	287 456,00	220 502,03	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 938,07	6 767,37
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 6 logements PLUS F	CDC	124 152,00	103 153,95	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 565,46	2 201,33
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLAI	CDC	90 635,00	66 708,06	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 867,83	2 287,34
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLAI F	CDC	30 211,00	24 125,21	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	675,51	600,32
NEOLIA	2011	P	Zac du Finderacker - Rixheim 8 logements PLUS	CDC	572 070,00	438 824,04	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 797,67	13 467,83
NEOLIA	2011	P	Zac du Finderacker - Rixheim 8 logements PLUS F	CDC	529 676,00	440 090,84	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 211,52	9 391,64
NEOLIA	2012	P	rue Saint Cloud - Wittenheim 8 logements PLAI	CDC	524 323,00	399 098,39	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 183,77	13 192,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2012	P	rue Saint Cloud - Wittenheim 8 logements PLAI F	CDC	190 272,00	155 712,69	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 802,83	3 769,59
NEOLIA	2012	P	rue Saint Cloud - Wittenheim 22 logements PLUS	CDC	1 846 393,00	1 459 328,36	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	37 942,54	42 995,32
NEOLIA	2012	P	rue Saint Cloud - Wittenheim 22 logements PLUS F	CDC	585 108,00	496 409,14	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 906,64	10 261,63
NEOLIA	2015	P	réhabilitation 11 pavillons rue Rapp Rixheim	CDC	831 945,00	574 370,74	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	9 189,93	33 841,45
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CDC	1 946 554,00	1 629 866,20	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	58 675,18	48 101,08
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CDC	387 230,00	337 336,97	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 623,25	7 667,41
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CDC	705 512,00	599 281,84	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	16 779,89	16 562,01
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CDC	115 534,00	102 301,13	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 737,93	2 104,34
NEOLIA	2018	P	Cession de prêt Groupe LOGIEST ACTION LOGEMENT à NEOLIA (nouveau bénéficiaire)	CDC	824 762,13	552 710,93	11,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	14 094,13	45 932,72
NEOLIA	2022	P	Construction 5 logements	CDC	277 633,00	271 345,86	38,34	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	7 597,68	6 318,58
NEOLIA	2022	P	Construction 5 logements	CDC	101 554,00	99 761,19	48,34	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 793,31	1 801,77
NEOLIA	2022	P	Rue de la Forêt RICHWILLER	CDC	409 261,00	399 615,77	38,12	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	11 189,24	9 674,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2022	P	Rue de la Forêt RICHWILLER	CDC	160 907,00	157 919,37	48,12	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	4 421,74	2 996,59
NEOLIA	2022	P	Rue de la Forêt RICHWILLER	CDC	720 698,00	706 257,30	38,12	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	25 425,26	14 599,55
NEOLIA	2022	P	Rue de la Forêt RICHWILLER	CDC	312 126,00	307 410,17	48,12	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	11 066,77	4 767,70
NEOLIA	2021	P	Rue de la Forêt RICHWILLER	CDC	315 000,00	297 257,67	27,12	A	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	A-1	EUR	2 764,50	9 001,91
NEOLIA	2018	P	Construction 12 logements - impasse Marie Freund à Habsheim	CDC	394 482,00	365 607,02	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 161,85	9 630,66
NEOLIA	2018	P	Construction 12 logements - impasse Marie Freund à Habsheim	CDC	205 540,00	193 425,13	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 314,14	4 034,09
NEOLIA	2018	P	Construction 12 logements - impasse Marie Freund à Habsheim	CDC	102 770,00	97 402,85	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 154,89	1 810,28
NEOLIA	2018	P	Construction 12 logements - impasse Marie Freund à Habsheim	CDC	295 307,00	275 418,57	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 711,72	6 706,85
NEOLIA	2021	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	40 890,00	40 890,00	39,23	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.06)-Floor -1.06 sur Livret A(Préfixé)	1,560	V	(Livret A(Préfixé) + 1.06)-Floor -1.06 sur Livret A(Préfixé)	4,060	A-1	EUR	1 660,13	743,97
NEOLIA	2021	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	128 361,00	128 361,00	39,23	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	3 594,11	3 025,14

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	352 930,00	352 930,00	49,23	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	9 882,04	2 383,33
NEOLIA	2023	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	62 045,00	62 045,00	39,23	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.06)-Floor -1.06 sur Livret A(Préfixé)	1,560	V	(Livret A(Préfixé) + 1.06)-Floor -1.06 sur Livret A(Préfixé)	4,060	A-1	EUR	2 519,03	1 128,87
NEOLIA	2023	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	126 560,00	126 560,00	49,23	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.06)-Floor -1.06 sur Livret A(Préfixé)	1,583	V	(Livret A(Préfixé) + 1.06)-Floor -1.06 sur Livret A(Préfixé)	4,060	A-1	EUR	5 138,34	1 689,81
NEOLIA	2023	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	229 980,00	229 980,00	39,23	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	8 279,28	4 608,13
NEOLIA	2023	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	481 715,00	481 715,00	49,23	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	17 341,74	7 278,10
NEOLIA	2023	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	270 000,00	270 000,00	29,23	A	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	A-1	EUR	2 430,00	7 879,80
NEOLIA	2021	P	Construction 18 logements - rue de Mulhouse à Rixheim	CDC	90 000,00	90 000,00	37,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2023	P	Construction 2 logements - rue des Genêts à RICHWILLER	CDC	108 073,00	108 073,00	39,50	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	3 890,63	2 165,47
NEOLIA	2023	P	Construction 2 logements - rue des Genêts à RICHWILLER	CDC	73 398,00	73 398,00	49,50	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	2 642,33	1 108,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2023	P	Construction 2 logements - rue des Genêts à RICHWILLER	CDC	30 000,00	29 145,34	28,50	A	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	A-1	EUR	308,94	863,72
NEOLIA	2021	C	Construction 2 logements - rue des Genêts à RICHWILLER	CDC	10 000,00	10 000,00	37,48	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des écoles à BOLLWILLER	CDC	142 519,00	142 519,00	40,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des écoles à BOLLWILLER	CDC	163 735,00	163 735,00	50,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des écoles à BOLLWILLER	CDC	465 540,00	465 540,00	40,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des écoles à BOLLWILLER	CDC	400 345,00	400 345,00	50,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2023	P	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des écoles à BOLLWILLER	CDC	225 000,00	225 000,00	39,00	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	A-1	EUR	2 160,00	4 640,58
NEOLIA	2021	C	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des écoles à BOLLWILLER	CDC	75 000,00	75 000,00	37,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue du Docteur Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	258 858,00	258 858,00	40,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue du Docteur Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	166 233,00	166 233,00	50,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue du Docteur Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	2 273 119,00	2 273 119,00	40,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue du Docteur Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	1 285 266,00	1 285 266,00	50,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2023	P	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue du Docteur Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	630 000,00	630 000,00	39,00	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	A-1	EUR	6 048,00	12 993,63
NEOLIA	2021	C	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue du Docteur Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	210 000,00	210 000,00	37,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 60 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	393 980,00	393 980,00	40,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 60 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	717 048,00	717 048,00	50,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 60 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	804 405,00	804 405,00	40,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 60 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	1 259 370,00	1 259 370,00	50,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2023	P	Acquisition VEFA 60 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	900 000,00	900 000,00	29,00	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	A-1	EUR	8 640,00	26 029,86
NEOLIA	2021	C	Acquisition VEFA 60 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	300 000,00	300 000,00	37,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2023	P	Réhabilitation 56 logements - rue Jean Martin et rue de Willer à MULHOUSE	CDC	311 976,00	311 976,00	19,00	A	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	A-1	EUR	2 152,63	14 600,90
NEOLIA	2024	P	Réhabilitation 56 logements - rue Jean Martin et rue de Willer à MULHOUSE	CDC	808 000,00	808 000,00	20,00	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor --0.45 sur Livret A(Préfixé)	0,050	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor --0.45 sur Livret A(Préfixé)	2,550	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	82 783,00	0,00	40,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	73 090,00	0,00	50,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	1 518 259,00	0,00	40,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	1 113 139,00	0,00	50,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2023	P	Acquisition VEFA 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	450 000,00	450 000,00	39,08	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	A-1	EUR	4 860,00	9 054,13
NEOLIA	2022	C	Acquisition VEFA 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	150 000,00	150 000,00	37,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Construction 15 logements - rue des cotonnades à PFASTATT	CDC	303 325,00	0,00	40,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Construction 15 logements - rue des cotonnades à PFASTATT	CDC	161 508,00	0,00	50,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2024	P	Construction 15 logements - rue des cotonnades à PFASTATT	CDC	561 307,00	0,00	40,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Construction 15 logements - rue des cotonnades à PFASTATT	CDC	244 043,00	0,00	50,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2023	P	Construction 15 logements - rue des cotonnades à PFASTATT	CDC	225 000,00	225 000,00	39,08	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	A-1	EUR	2 430,00	4 527,07
NEOLIA	2022	C	Construction 15 logements - rue des cotonnades à PFASTATT	CDC	75 000,00	75 000,00	37,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements TR 2 - rue du Dr René Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	960 760,00	0,00	40,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --	0,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements TR 2 - rue du Dr René Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	845 878,00	0,00	50,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --	0,800	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements TR 2 - rue du Dr René Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	658 105,00	0,00	40,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements TR 2 - rue du Dr René Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	552 026,00	0,00	50,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements TR 2 - rue du Dr René Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	630 000,00	0,00	40,50	X	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	C	Acquisition VEFA 42 logements TR 2 - rue du Dr René Laennec à BRUNSTATT-DIDENHEIM	CDC	210 000,00	210 000,00	38,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	C	Réhabilitation 40 logements - rue des œillettes à ILLZACH	CDC	700 000,00	0,00	20,21	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor --0.45 sur Livret A(Préfixé)	0,550	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.45))-Floor --0.45 sur Livret A(Préfixé)	0,550	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	C	Réhabilitation 40 logements - rue des œillettes à ILLZACH	CDC	247 001,00	0,00	20,21	X	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2025	P	Construction 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	657 230,00	0,00	41,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2025	P	Construction 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	513 494,00	0,00	51,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2025	P	Construction 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	842 934,00	0,00	41,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2025	P	Construction 30 logements - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	457 043,00	0,00	51,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Construction 16 logements - rue Anaud Beltrame à RICHWILLER	CDC	318 328,00	0,00	40,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Construction 16 logements - rue Anaud Beltrame à RICHWILLER	CDC	130 175,00	0,00	50,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,800	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Construction 16 logements - rue Anaud Beltrame à RICHWILLER	CDC	565 964,00	0,00	40,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,530	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2024	P	Construction 16 logements - rue Arnaud Beltrame à RICHWILLER	CDC	227 478,00	0,00	50,50	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor 0 sur Livr	1,530	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2024	P	Construction 16 logements - rue Arnaud Beltrame à RICHWILLER	CDC	240 000,00	0,00	40,50	X	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 % Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	C	Construction 16 logements - rue Arnaud Beltrame à RICHWILLER	CDC	80 000,00	80 000,00	38,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2025	P	Réhabilitation de 78 logements - rue de Strueth à PFASTATT	CDC	1 286 000,00	0,00	21,50	X	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2025	P	Réhabilitation de 78 logements - rue de Strueth à PFASTATT	CDC	1 054 000,00	0,00	21,50	X	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2016	P	LUTTERBACH - rue du Nonnenbruch	CDC	660 000,00	505 813,42	18,33	T	F	Taux fixe à 1.13 %	0,281	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	A-1	EUR	5 587,49	24 736,55
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	395 000,00	356 611,17	35,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	9 985,11	9 848,97
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	35 059,90	31 289,90	21,58	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	306,64	1 281,38
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	50 000,00	50 000,00	35,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 800,00	0,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	180 000,00	168 363,96	45,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 046,90	3 073,12
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	350 000,00	320 446,35	35,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 536,07	7 744,83
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue du Vieil Armand à Bollwiller	CDC	180 000,00	166 101,00	45,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 188,45	3 588,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	269 000,00	240 927,75	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 673,40	6 011,39
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	137 200,00	126 299,89	44,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 846,86	2 364,73
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Construction 17 logements - rue d'Ensisheim à Wittenheim	CDC	124 000,00	114 148,58	44,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 476,76	2 137,23
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Construction 17 logements - rue d'Ensisheim à Wittenheim	CDC	590 000,00	528 428,89	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 023,44	13 184,84
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 8 logements - rue Bartholdi à Riedisheim	CDC	341 942,18	304 000,18	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 944,01	8 104,71
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 8 logements - rue Bartholdi à Riedisheim	CDC	231 119,65	211 804,06	42,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 670,03	4 179,23
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2013	P	PLAI 16 rue Nonnenbruch LUTTERBACH 1 Logt	CDC	113 289,67	79 378,24	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	833,47	3 366,44
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2013	P	PLUS BBC 4 rue des Prés BATTENHEIM 8 Logts	CDC	269 657,15	193 179,91	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,650	A-1	EUR	3 187,47	7 756,72
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2014	P	8A-8B-8E rue de Rennes à Kingersheim 30 LOGTS PLAI F	CDC	935 915,96	721 885,83	39,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	7 579,80	24 088,26
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2013	P	PLAI BBC 4 rue des Prés BATTENHEIM 4 Logts	CDC	221 305,08	153 848,92	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,850	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,850	A-1	EUR	1 307,72	6 646,05
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2014	P	8A-8B-8E rue de Rennes à Kingersheim 30 LOGTS PLAI	CDC	1 963 323,73	1 431 332,39	29,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	15 028,99	59 118,40
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2017	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	137 400,00	124 360,57	44,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 197,18	2 746,35
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2017	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de Mulhouse à Sausheim	CDC	237 000,00	208 575,92	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 840,13	5 925,55
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2017	P	16 A rue du Nonnebruch à LUTTERBACH	CDC	162 360,00	142 887,70	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 000,86	4 059,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2016	P	ILLZACH - Résidence Les Fleurs - 52 logements	CDC	572 000,00	415 842,85	17,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	2 079,21	23 115,40
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2016	P	LUTTERBACH - rue de Reiningue - PLAI F	CDC	315 400,00	263 332,33	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 448,33	7 553,60
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2016	P	LUTTERBACH - rue du Nonnenbruch	CDC	384 000,00	250 327,63	12,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	6 383,35	19 488,60
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Construction de 4 logements - rue du Vieil Armand à BOLLWILLER	BANQUE POSTALE	210 000,00	189 060,36	26,29	T	F	Taux fixe à 1.15 %	1,155	F	Taux fixe à 1.15 %	1,155	A-1	EUR	2 147,79	6 138,97
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Construction de 4 logements - rue du Vieil Armand à BOLLWILLER	BANQUE POSTALE	195 000,00	183 111,82	36,33	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,620	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,174	A-1	EUR	7 471,53	3 540,87
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2010	P	16 rue des Bleuets - HABSHEIM 14 logements PLS	DEXIA CL	1 110 000,00	741 262,93	16,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	2,881	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	4,164	A-1	EUR	29 865,90	34 407,93
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	C	Construction de 4 logements - rue du Vieil Armand à BOLLWILLER	BANQUE POSTALE	130 000,00	120 900,00	46,33	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,620	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,174	A-1	EUR	4 928,92	2 600,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2009	P	ZAC Petit Prince - HABSHEIM 51 logements PLS	DEXIA CL	1 300 000,00	1 157 988,43	35,08	A	V	((((Livret A(Préfixé) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé))/4) + 1.13	4,880	V	((((Livret A(Préfixé) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé))/4) + 1.13	3,130	A-1	EUR	36 245,04	13 783,54
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	Réhabilitation 101 logements - à Wittenheim	CDC	606 000,00	473 502,57	14,83	A	F	Taux fixe à 1.74 %	1,740	F	Taux fixe à 1.74 %	1,740	A-1	EUR	8 238,94	27 898,67
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	Réhabilitation 101 logements - à Wittenheim	CDC	1 900 000,00	1 460 789,20	14,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	52 588,41	91 896,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2015	P	STAFFELFELDEN - Rue de la République -24 PLUS	CDC	1 505 000,00	1 262 106,96	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	20 193,71	33 119,97
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	Construction 18 logements - rue d'Ensisheim à Wittenheim	CDC	710 000,00	624 847,65	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	17 495,73	17 751,66
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2015	P	STAFFELFELDEN- Rue de la République -16 PLAI F	CDC	232 800,00	199 226,80	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 593,81	4 458,03
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	Construction 18 logements - rue d'Ensisheim à Wittenheim	CDC	695 000,00	613 759,36	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.05)	0,700	V	Livret A(Préfixé) + (-0.05)	2,950	A-1	EUR	18 105,90	17 021,61
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2016	P	LUTTERBACH - rue de Reiningue - PLAI	CDC	692 000,00	555 005,22	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	3 052,53	19 704,84
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2015	P	STAFFELFELDEN - Rue de la République -24 PLUS F	CDC	431 600,00	379 626,43	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	6 074,02	7 159,74
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2015	P	STAFFELFELDEN- Rue de la République -16 PLAI	CDC	1 185 000,00	965 983,86	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	7 727,87	28 806,43
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Construction 54 logements - rue de Rennes à Kingersheim	CDC	1 383 095,09	1 213 927,26	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	43 701,38	36 003,44
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Construction 54 logements - rue de Rennes à Kingersheim	CDC	690 923,98	628 411,12	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 888,93	13 472,33
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	Réaménagement de prêt	CDC	669 022,82	579 059,15	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	16 213,66	18 475,33
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	Réaménagement de prêt	CDC	185 913,93	166 861,72	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 672,13	3 932,50
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 4 logements - rue des Bleuets à Habsheim	CDC	146 920,47	134 951,31	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 178,46	2 593,17
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 4 logements - rue des Bleuets à Habsheim	CDC	341 213,64	304 508,43	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 962,30	7 850,25
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Construction 30 logements - rue de Hombourg à Habsheim	CDC	332 437,46	303 922,98	41,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 739,56	6 161,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Construction 30 logements - rue de Hombourg à Habsheim	CDC	1 055 200,20	934 342,48	31,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	33 636,33	25 784,39
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Réaménagement de prêt HHA	CDC	488 291,18	434 110,23	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 627,97	11 573,47
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Réaménagement de prêt HHA	CDC	347 118,35	318 108,28	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 017,71	6 276,78
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue de Reiningue à Lutterbach	CDC	144 162,78	131 797,35	41,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 223,60	2 671,91
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2019	P	Acquisition VEFA 24 logements - rue de Reiningue à Lutterbach	CDC	378 281,83	334 955,20	31,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 058,39	9 243,52
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2013	P	rue du Pelvoux - Wittenheim 8 logements PLUS	CDC	670 050,83	534 438,91	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	A-1	EUR	9 887,12	15 133,51
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2009	P	ZAC Petit Prince - HABSHEIM 51 logements PLS	DEXIA CL	4 300 000,00	2 949 455,17	15,08	A	V	(((Livret A(Préfixé) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé))/4) + 1.13	4,880	V	(((Livret A(Préfixé) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé)) + Livret A(Préfixé))/4) + 1.13	3,130	A-1	EUR	92 317,95	131 082,79
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2013	P	rue du Pelvoux - Wittenheim 8 logements PLUS F	CDC	318 531,04	270 591,76	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	A-1	EUR	5 005,95	5 421,88
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2009	P	16 rue des Bleuets - HABSHEIM 14 logements PLS	DEXIA CL	300 000,00	252 294,35	35,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	2,881	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	4,164	A-1	EUR	10 280,97	4 129,08
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2013	P	rue du Pelvoux - Wittenheim 4 logements PLAI	CDC	311 550,13	239 897,93	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	2 518,93	7 654,13
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2013	P	rue du Pelvoux - Wittenheim 4 logements PLAI F	CDC	148 113,99	121 617,89	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	1 276,99	2 866,22
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	WITTENHEIM - 17 logements séniors - 81 rue d'Ensisheim	CDC	610 000,00	536 840,96	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	15 031,55	15 251,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2016	P	WITTENHEIM - 8 rue Coehorn - 1 logement PLAI	CDC	100 000,00	83 419,91	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 335,76	2 513,99
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2018	P	WITTENHEIM - 17 logements séniors - 81 rue d'Ensisheim	CDC	134 200,00	121 464,25	44,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 122,72	2 682,39
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 3 logements - 104 Grand rue à Sausheim	CDC	52 500,00	46 371,67	21,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 275,22	2 053,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 3 logements - 104 Grand rue à Sausheim	CDC	45 000,00	40 055,63	21,17	A	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	A-1	EUR	316,44	1 674,23
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 3 logements - 104 Grand rue à Sausheim	CDC	15 000,00	15 000,00	36,17	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	165,00	0,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 3 logements - 104 Grand rue à Sausheim	CDC	90 000,00	84 530,25	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 862,41	1 863,51
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 3 logements - 104 Grand rue à Sausheim	CDC	85 000,00	81 104,74	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 274,12	1 327,09
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 4 logements - 106 Grand rue à Sausheim	CDC	125 000,00	116 135,67	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 251,80	2 972,52
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 4 logements - 106 Grand rue à Sausheim	CDC	90 000,00	84 971,74	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 989,45	1 686,15
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 4 logements - 106 Grand rue à Sausheim	CDC	92 000,00	81 260,82	21,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	2 234,67	3 597,64
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2020	P	Amélioration 4 logements - 106 Grand rue à Sausheim	CDC	60 000,00	60 000,00	36,17	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	660,00	0,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2021	P	Construction 11 logements - rue des aulnes à STAFFELFELDEN	CDC	239 058,00	222 105,31	36,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	6 218,95	5 684,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2021	P	Construction 11 logements - rue des aulnes à STAFFELFELDEN	CDC	40 000,00	37 765,21	46,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	1 057,43	749,40
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2021	P	Construction 11 logements - rue des aulnes à STAFFELFELDEN	CDC	420 942,00	395 359,26	36,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	14 232,93	8 715,87
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2021	P	Construction 11 logements - rue des aulnes à STAFFELFELDEN	CDC	70 000,00	66 792,14	46,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	2 404,52	1 092,90
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2021	P	Construction 11 logements - rue des aulnes à STAFFELFELDEN	CDC	165 000,00	154 489,21	36,75	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	1 328,61	3 564,03
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2021	C	Construction 11 logements - rue des aulnes à STAFFELFELDEN	CDC	55 000,00	55 000,00	36,75	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Construction 17 logements seniors - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	229 000,00	219 200,06	37,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	6 137,60	4 958,85
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Construction 17 logements seniors - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	176 000,00	170 223,63	47,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	4 766,26	2 922,89
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Construction 17 logements seniors - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	548 000,00	527 778,24	37,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	18 630,57	10 343,51
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Construction 17 logements seniors - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	336 000,00	326 884,72	47,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	1,530	V	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor -0.53 sur Livret A(Préfixé)	3,530	A-1	EUR	11 539,03	4 662,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Construction 17 logements seniors - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	255 000,00	245 590,24	37,25	A	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	3 855,77	4 813,13
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Construction 17 logements seniors - rue de l'île Napoléon à RIXHEIM	CDC	85 000,00	85 000,00	37,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	130 662,00	127 989,23	38,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	5 260,36	2 699,50
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	260 000,00	254 681,54	38,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	7 131,08	5 371,64
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	178 000,00	175 238,73	48,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	4 906,68	2 788,88
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	93 173,00	91 267,09	38,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	3 751,08	1 924,97
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	123 000,00	121 091,93	48,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	4 976,88	1 927,15
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	195 000,00	191 011,16	38,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	6 876,40	4 028,73
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2022	P	Acquisition VEFA 7 logements - rue de Mulhouse à WITTELSHEIM	CDC	128 000,00	126 014,37	48,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	4 536,52	2 005,49

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Acquisition VEFA 3 logements - rue des blés à SAUSHEIM	CDC	308 603,00	308 603,00	39,33	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	8 784,90	6 312,66
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Acquisition VEFA 3 logements - rue des blés à SAUSHEIM	CDC	131 397,00	131 397,00	49,33	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	3 740,43	2 038,33
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 35 logements - rue Simone Veil à WITTELSHEIM	CDC	641 980,00	641 980,00	39,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	24 626,35	13 132,08
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 35 logements - rue Simone Veil à WITTELSHEIM	CDC	2 078 407,00	2 078 407,00	39,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	79 727,69	42 515,06
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 35 logements - rue Simone Veil à WITTELSHEIM	CDC	204 613,00	204 613,00	49,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	7 848,95	3 174,11
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	C	Construction 35 logements - rue Simone Veil à WITTELSHEIM	CDC	175 000,00	175 000,00	39,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 18 logements - rue de Hirschau à KINGERSHEIM	CDC	144 826,00	144 826,00	39,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	5 555,53	2 962,50
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 18 logements - rue de Hirschau à KINGERSHEIM	CDC	328 228,00	328 228,00	39,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	8 577,69	6 714,10

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 18 logements - rue de Hirschau à KINGERSHEIM	CDC	79 778,00	79 778,00	49,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 084,87	1 237,57
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 18 logements - rue de Hirschau à KINGERSHEIM	CDC	41 405,00	41 405,00	49,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	1 588,30	642,30
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 18 logements - rue de Hirschau à KINGERSHEIM	CDC	126 228,00	126 228,00	49,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	4 241,26	1 958,14
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 18 logements - rue de Hirschau à KINGERSHEIM	CDC	67 899,00	67 899,00	39,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	2 604,61	1 388,91
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	P	Construction 18 logements - rue de Hirschau à KINGERSHEIM	CDC	621 636,00	621 636,00	39,25	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	20 886,97	12 715,94
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE.	2023	C	Construction 35 logements - rue Simone Veil à WITTELSHEIM	CDC	90 000,00	90 000,00	39,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE	2022	P	Construction 1 logement - chemin du Winkelweg à Brunstatt-Didenheim	C.C.C.COOP	90 000,00	62 210,32	2,63	T	F	(Euribor 3M + 0.8)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,814	V	Taux fixe à 0.87 %	0,873	A-1	EUR	468,13	22 450,11
SAEML MULHOUSE EXPO	2022	P	Construction ZEE et extension halle - Parc des Expositions de MULHOUS	CREDIT AGRICOLE	1 250 000,00	0,00	17,58	X	F	Taux fixe à 1.86 %	1,876	F	Taux fixe à 1.86 %	1,876	A-1	EUR	10 656,25	0,00
SAEML MULHOUSE EXPO	2022	P	Construction ZEE et extension halle - Parc des Expositions de MULHOUS	CREDIT MUTUEL	1 000 000,00	984 776,01	14,16	M	F	Taux fixe à 1.8 %	1,815	F	Taux fixe à 1.8 %	1,815	A-1	EUR	17 219,59	61 585,21
SOMCO	2008	P	La Rotonde 3 - Rixheim PAMBO	CDC	360 000,00	80 312,10	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 610,14	16 954,89

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOMCO	2009	P	La Rotonde 4 - Rixheim PAMBO	CDC	310 000,00	102 811,30	5,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 341,37	16 816,73
SOMCO	2009	P	La Rotonde 5 - Rixheim PAMBO	CDC	330 000,00	160 230,68	10,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	5 207,50	14 028,35
SOMCO	2014	P	54 rue Général de Gaulle Rixheim 1 lgt	CDC	79 680,00	68 832,85	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 101,33	1 337,69
SOMCO	2014	P	54 rue Général de Gaulle Rixheim 1 lgt	CDC	195 320,00	159 668,49	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	2 554,70	4 350,24
SOMCO	2015	P	construction 2 lgts - 3 rue Basse Rixheim - PLUS	CDC	280 116,00	234 907,88	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	3 758,53	6 164,41
SOMCO	2015	P	construction 2 lgts - 3 rue Basse Rixheim - PLUS F	CDC	57 519,00	50 592,52	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	809,48	954,17
SOMCO	2016	P	acquisition-amélioration 4 lgts - 4 rue Neuve à Pfstatt - PLUS	CDC	180 134,00	154 664,88	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 087,98	3 912,96
SOMCO	2016	P	acquisition-amélioration 4 lgts - 4 rue Neuve à Pfstatt - PLUS	CDC	69 662,00	62 294,80	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	840,98	1 140,81
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logts- PLUS F	CDC	485 659,00	441 720,33	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 901,93	7 858,91
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logts- PLUS	CDC	1 369 271,00	1 203 821,86	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	43 337,59	29 389,40
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logts- PLAI F	CDC	178 188,00	158 738,79	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 444,69	3 380,23
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logts- PLAI	CDC	507 882,00	437 064,98	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	12 237,82	12 229,66
SOMCO	2018	P	La Rotonde 3 - Rixheim PAM	CDC	217 555,18	160 956,75	14,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 794,44	9 928,30
SOMCO	2018	P	La Rotonde 4 - Rixheim PAM	CDC	187 139,14	146 733,26	15,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 282,40	8 437,67
SOMCO	2018	P	La Rotonde 5 - Rixheim PAM	CDC	231 312,38	192 211,11	20,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 919,60	8 186,44
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 lgts-PLUS F	CDC	518 000,00	471 135,37	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 292,58	8 382,25

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 lgts-PLUS	CDC	2 042 000,00	1 795 264,93	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	64 629,54	43 828,55
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 lgts-PLAI F	CDC	266 000,00	236 966,14	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 537,43	5 046,02
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 lgts-PLAI	CDC	1 096 000,00	943 178,21	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	26 408,99	26 391,37
SOMCO	2016	P	Construction 10 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	748 150,20	688 622,55	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 904,19	15 693,96
SOMCO	2016	P	Construction 10 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	148 890,00	140 339,18	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 648,82	2 360,20
SOMCO	2016	P	Construction 10 logements - rue Hoffet ILLZACH	CDC	306 608,53	278 228,04	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 008,10	7 330,30
SOMCO	2016	P	Construction 10 logements - rue Hoffet à ILLZACH	CDC	51 054,54	47 355,24	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	852,39	961,60
SOMCO	2017	P	ILLZACH – 18-22 rue des Jonquilles	CDC	251 949,00	231 660,50	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 339,78	5 279,62
SOMCO	2017	P	ILLZACH – 18-22 rue des Jonquilles	CDC	103 983,00	97 691,01	45,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 928,40	1 642,95
SOMCO	2017	P	RIXHEIM – La Rotonde – 6 rue Lefebvre	CDC	170 000,00	130 635,38	18,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	3 592,47	6 722,13
SOMCO	2017	P	Programme investissement haut bilan UE / SOMCO	CDC	700 000,00	700 000,00	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	25 200,00	0,00
SOMCO	2017	P	Programme investissement haut bilan UE / SOMCO	CDC	250 000,00	250 000,00	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 000,00	0,00
SOMCO	2021	P	Rénovation thermique de 300 logements - La Rotonde à RIXHEIM	CDC	2 598 000,00	2 390 160,00	22,13	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,500	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,750	A-1	EUR	65 729,40	103 920,00
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine RIEDISHEIM	CDC	749 394,00	731 732,71	38,48	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	20 488,52	17 714,27

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine RIEDISHEIM	CDC	249 846,00	245 207,01	48,48	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	6 865,80	4 652,91
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine RIEDISHEIM	CDC	3 624 600,00	3 551 973,51	38,48	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	127 871,05	73 425,38
SOMCO	2021	C	11 et 13 rue de Lorraine RIEDISHEIM	CDC	420 000,00	420 000,00	46,48	A	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	A-1	EUR	4 998,00	0,00
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine RIEDISHEIM	CDC	882 680,00	869 343,83	48,48	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	31 296,38	13 482,87
SOMCO	2022	P	2 rue des Châtaigniers RIXHEIM	CDC	413 932,00	404 176,69	38,52	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	11 316,95	9 784,58
SOMCO	2022	P	2 rue des Châtaigniers RIXHEIM	CDC	83 045,00	81 503,07	48,52	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	0,300	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,800	A-1	EUR	2 282,09	1 546,56
SOMCO	2022	P	2 rue des Châtaigniers RIXHEIM	CDC	974 658,00	955 128,67	38,52	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	34 384,63	19 744,15
SOMCO	2022	P	2 rue des Châtaigniers RIXHEIM	CDC	173 106,00	170 490,59	48,52	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	6 137,66	2 644,18
SOMCO	2021	C	2 rue des Châtaigniers RIXHEIM	CDC	126 000,00	126 000,00	46,52	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	1 247,40	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOMCO	2021	P	Rénovation thermique de 4 maisons - rue de la Tuilerie à RIEDISHEIM	CDC	40 000,00	36 980,33	22,60	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	0,500	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	2,750	A-1	EUR	1 016,96	1 521,17
SOMCO	2021	P	Rénovation thermique de 4 maisons - rue de la Tuilerie à RIEDISHEIM	CDC	70 542,00	65 727,56	22,60	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,350	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,600	A-1	EUR	2 366,19	2 456,07
SOMCO	2018	P	Réhabilitation 24 logements - cour St Fiacre à Riedisheim	CDC	286 742,00	253 273,98	21,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	6 965,03	11 213,15
SOMCO	2019	P	Programme investissement haut bilan UE	CDC	200 000,00	200 000,00	30,83	A	F	Taux fixe à 1.1 %	0,000	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	2 200,00	0,00
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Grand rue Pierre Braun à RIXHEIM	CDC	309 561,54	294 948,52	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 309,07	7 339,40
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Grand rue Pierre Braun à RIXHEIM	CDC	66 266,54	63 802,05	47,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 148,44	1 237,79
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Grand rue Pierre Braun à RIXHEIM	CDC	488 622,64	468 933,78	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 192,28	10 007,16
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Grand rue Pierre Braun à RIXHEIM	CDC	150 841,52	146 258,41	47,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 802,72	2 329,44
SOMCO	2021	P	Réhabilitation 70 logements - rue du beau site à RIEDISHEIM	CDC	630 000,00	630 000,00	24,75	A	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	2,750	A-1	EUR	17 325,00	24 452,18
SOMCO	2024	P	Réhabilitation 21 logements - impasse du noyer à ZILLISHEIM	CDC	273 000,00	0,00	25,70	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	1,750	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor --0.25 sur Livret A(Préfixé)	1,750	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOMCO	2024	P	Réhabilitation 21 logements - impasse du noyer à ZILLISHEIM	CDC	60 000,00	0,00	25,70	X	F	Taux fixe à 2.91 %	2,910	F	Taux fixe à 2.91 %	2,910	A-1	EUR	0,00	0,00
SOMCO	2024	P	Réhabilitation 18 logements - rue de l'étang à PFASTATT	CDC	149 647,00	0,00	25,92	X	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
SOMCO	2025	P	Réhabilitation 50 logements - rue des tulipes à ILLZACH	CDC	450 000,00	0,00	26,08	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,750	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,750	A-1	EUR	0,00	0,00
SOMCO	2025	P	Réhabilitation thermique 40 logements - rue des dahlias à ILLZACH	CDC	360 000,00	0,00	26,33	X	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,750	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.25))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,750	A-1	EUR	0,00	0,00
SOMCO	2023	P	Réhabilitation de 20 logements - rue de l'Arsenal à MULHOUSE	CDC	75 270,00	75 270,00	24,58	A	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	A-1	EUR	2 886,60	1 831,86
SOMCO	2023	P	Réhabilitation de 20 logements - rue de l'Arsenal à MULHOUSE	CDC	75 270,00	75 270,00	24,58	A	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	A-1	EUR	2 886,60	1 831,86
TOTAL GENERAL					305 146	245 664											6 717	7 092 273,28
					290,40	308,52											288,77	

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	2 672 903,95
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	18 050 000,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	20 722 903,95
Recettes réelles de fonctionnement	II	271 703 380,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,63

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					1 581 000,00	316 200,00	158 100,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 581 000,00	316 200,00	158 100,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 581 000,00	316 200,00	158 100,00
2015	Indemnités de remboursement anticipée d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EUR/CHF	CAFFIL	10	A	1 581 000,00	316 200,00	158 100,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					1 808 608,88	695 619,28	139 123,70
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				1 808 608,88	695 619,28	139 123,70
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				1 808 608,88	695 619,28	139 123,70
2016	Aide du fonds de soutien des emprunts à risque au remboursement de l'emprunt CAFFIL	Agence de Service et de Paiement	13	A	1 808 608,88	695 619,28	139 123,70
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					20 188 284,00
204112	Subvention d'équipement	Voirie	A affecter	Association	159 064,00
204132	Subvention d'équipement	Voirie	A affecter	Association	70 000,00
204132	Subvention d'équipement	Déplacement doux	A affecter	Association	20 500,00
2041411	Subvention d'équipement	Transition écologique et climatique	A affecter	Association	2 025 000,00
2041411	Subvention d'équipement	Administration générale	A affecter	Association	25 000,00
2041412	Subvention d'équipement	Périscolaire	A affecter	Association	11 268 470,00
2041412	Subvention d'équipement	Musées	A affecter	Association	60 000,00
2041412	Subvention d'équipement	Aménagement espace et risques	A affecter	Association	215 000,00
2041412	Subvention d'équipement	Déplacement doux	A affecter	Association	220 000,00
2041581	Subvention d'équipement	Tourisme	A affecter	Association	24 000,00
2041582	Subvention d'équipement	Habitat et Renouveaulement Urbain	A affecter	Association	800 000,00
2041582	Subvention d'équipement	Déplacement doux	A affecter	Association	60 000,00
2041582	Subvention d'équipement	Grandes Infrastructures et Transports	A affecter	Association	140 000,00
204181	Subvention d'équipement	Transition écologique et climatique	A affecter	Association	11 000,00
204181	Subvention d'équipement	Dév.éco et Enseignement Supérieur	A affecter	Association	75 000,00
204182	Subvention d'équipement	Dév.éco et Enseignement Supérieur	A affecter	Association	1 711 250,00
204182	Subvention d'équipement	Aménagement de l'espace et risques	A affecter	Association	800 000,00
20421	Subvention d'équipement	Petite Enfance	A affecter	Association	100 000,00
20421	Subvention d'équipement	Transition écologique et climatique	A affecter	Association	70 000,00
20421	Subvention d'équipement	Aménagement espace et risques	A affecter	Association	6 000,00
20421	Subvention d'équipement	Déplacement doux	A affecter	Association	9 000,00
20422	Subvention d'équipement	Musées	A affecter	Association	700 000,00
20422	Subvention d'équipement	Musées	Musée de la mine Kalivie	Association	3 000,00
20422	Subvention d'équipement	Musées	Musée de la moto la Grange à Bécanes	Association	3 000,00
20422	Subvention d'équipement	Habitat et Renouveaulement Urbain	A affecter	Association	1 613 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					35 400 797,00
6573641	Subvention de fonctionnement	Administration générale	Budget Annexe Transports	Etablissement de droit public	14 850 000,00
657382	Subvention de fonctionnement	Relations internationales et transfrontalières	Eurodistrict Région Freiburg	Région	17 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Famille et Parentalité	A affecter	Association	54 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Santé, Seniors et Handicap	A affecter	Association	87 187,00
65748	Subvention de fonctionnement	STSPD et projets	A affecter	Association	104 300,00
65748	Subvention de fonctionnement	Politique de la Ville	A affecter	Association	102 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Périscolaire	A affecter	Association	4 406 821,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Subvention de fonctionnement	Petite Enfance	A affecter	Association	7 114 776,00
65748	Subvention de fonctionnement	Equipements Sportifs	A affecter	Association	286 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Administration Générale	A affecter	Association	100 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Ressources Humaines	AMICALE du Personnel	Association	1 047 317,00
65748	Subvention de fonctionnement	Ressources Humaines	Syndicat FO	Association	840,00
65748	Subvention de fonctionnement	Ressources Humaines	Syndicat CFDT	Association	840,00
65748	Subvention de fonctionnement	Ressources Humaines	Syndicat FAFPT	Association	840,00
65748	Subvention de fonctionnement	Ressources Humaines	Syndicat CGT m2A	Association	420,00
65748	Subvention de fonctionnement	Ressources Humaines	Syndicat UNSA	Association	840,00
65748	Subvention de fonctionnement	Ressources Humaines	A affecter	Association	720,00
65748	Subvention de fonctionnement	Pilotage des instances	A affecter	Association	2 850,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	Association Gerplan	Association	2 700,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	Alsace Nature	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	Naturhena	Association	300,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	Petits débrouillards	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	BGE	Association	11 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	TDLA	Association	11 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	PNR	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	CBAL	Association	5 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	Petite Camargue	Association	10 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Transition écologique et climatique	A affecter	Association	908 672,00
65748	Subvention de fonctionnement	Tourisme	Syndicat Mixte le Bioscope	Association	14 812,00
65748	Subvention de fonctionnement	Tourisme	Groupe Rodolphe	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Tourisme	Commune d'Ottmarsheim	Commune	5 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Tourisme	A affecter	Association	1 308 890,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Zoologische Gesellschaft fur Arten und Populationschutz e.V.,ZGAP	Association	2 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	The Zoological Society of London	Association	1 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Royal Zoological Society of South Australia	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Centre Suisse de Recherches Scientifiques Côtes d'Ivoire	Association	3 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Ass. Européenne pr l'Etude et la Conservation des Lémuriens	Association	3 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Assoc. Beauval Conservation et Recherche	Association	2 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Grevy's Zebra Trust Kenya	Association	2 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	WAPCA - West African Primates Conservation Association	Association	3 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Sifaka Conservation	Association	2 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Association Anoulak	Association	2 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	AFDPZ Ass. Française des Parcs Zoologiques	Association	1 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	EAZA (pour le compte de l'association Red Panda Network)	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Proyecto Mono Tocon	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Selamatkan Yaki	Association	1 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Okapi Conservation Project	Association	1 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Parc Zoologique et Botanique	Bioparc Conservation (pour le compte de l'Association de sauvegarde des girafes du Niger)	Association	2 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Musées	A affecter	Association	1 230 600,00
65748	Subvention de fonctionnement	Musées	Association des Amis du Musée de la Moto de Bantzenheim	Association	7 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Musées	Jazz à Mulhouse - Festival Météo	Association	4 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Musées	Association Kalivie	Association	10 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Développement Economique et Enseignement Supérieur	Technopole Start up	Association	2 375,00
65748	Subvention de fonctionnement	Développement Economique et Enseignement Supérieur	Alsace Tech	Association	2 375,00
65748	Subvention de fonctionnement	Développement Economique et Enseignement Supérieur	CMA Rendez-vous chez les artisans	Association	2 500,00
65748	Subvention de fonctionnement	Développement Economique et Enseignement Supérieur	CIM	Association	4 750,00
65748	Subvention de fonctionnement	Développement Economique et Enseignement Supérieur	Légion d'honneur	Association	1 425,00
65748	Subvention de fonctionnement	Développement Economique et Enseignement Supérieur	Sud Alsace Initiative	Association	10 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Développement Economique et Enseignement Supérieur	A affecter	Association	1 064 415,00
65748	Subvention de fonctionnement	Emploi Formation et Insertion	A affecter	Association	1 287 414,00
65748	Subvention de fonctionnement	Emploi Formation et Insertion	ALSACE ACTIVE	Association	15 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Relations Internationales et Transfrontalières	Infobest Vogelgrun Breisach CC	Etablissement de droit public	4 250,00
65748	Subvention de fonctionnement	Relations Internationales et Transfrontalières	Pays Rhin Brisach	Autre personne de droit public	5 238,00
65748	Subvention de fonctionnement	Relations Internationales et Transfrontalières	Infobest Palmrain	Autre personne de droit public	5 238,00
65748	Subvention de fonctionnement	Relations Internationales et Transfrontalières	A affecter	Association	22 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Aménagement de l'espace et risques	A affecter	Association	707 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Aménagement de l'espace et risques	Maison Européenne de l'Architecture	Association	5 000,00
65748	Subvention de fonctionnement	Habitat et Renouvellement Urbain	A affecter	Association	486 330,00
65748	Subvention de fonctionnement	Grandes Infrastructures et Transports	CA Saint Louis Agglomération	Etablissement de droit public	38 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		341,00	10,00	351,00	208,00	71,00	279,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	144,00	9,00	153,00	118,00	16,00	134,00
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	6,00	0,00	6,00	3,00	1,00	4,00
ATTACHES TERRITORIAUX	A	121,00	0,00	121,00	53,00	40,00	93,00
COLLABORATEUR DE CABINET	A	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	64,00	1,00	65,00	33,00	14,00	47,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		941,00	90,00	1 031,00	800,00	163,00	963,00
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	643,00	90,00	733,00	597,00	92,00	689,00
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	90,00	0,00	90,00	89,00	5,00	94,00
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	68,00	0,00	68,00	34,00	24,00	58,00
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	132,00	0,00	132,00	73,00	42,00	115,00
FILIERE SOCIALE (d)		22,00	0,00	22,00	21,00	6,00	27,00
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIF A	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	18,00	0,00	18,00	15,00	6,00	21,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		26,00	1,00	27,00	16,00	8,00	24,00
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	18,00	1,00	19,00	12,00	6,00	18,00
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
MEDECINS TERRITORIAUX	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE 2014	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
BIOLOGISTE,VETERINAIRE,PHARMAC.TER	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE SPORTIVE (g)		49,00	1,00	50,00	37,00	11,00	48,00
CONSEILLER TERR.ACT.PHYS.ET SPORT.	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	45,00	1,00	46,00	33,00	11,00	44,00
OPERATEURS TERR.ACT.PHYS.ET SPORT	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		12,00	1,00	13,00	7,00	2,00	9,00
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	5,00	1,00	6,00	2,00	2,00	4,00
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		78,00	273,00	351,00	240,00	73,00	313,00
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	0,00	0,00	0,00	0,00	59,00	59,00
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	33,00	251,00	284,00	228,00	0,00	228,00
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	45,00	22,00	67,00	12,00	14,00	26,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 472,00	376,00	1 848,00	1 330,00	336,00	1 666,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				8 027 124,19		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	430	25 401,54	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	21 679,92	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	368	21 739,00	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	21 679,92	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	473	27 941,70	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	366	21 620,85	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	404	23 865,64	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	371	21 916,22	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	367	21 679,92	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	368	21 739,00	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	371	21 916,22	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	368	21 739,00	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	369	21 798,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	363	21 443,63	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	365	21 561,78	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	362	21 384,56	332-14	CDD CDD ART 3 2° SAISONNIERS
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	368	21 739,00	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	367	21 679,92	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	367	21 679,92	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	367	21 679,92	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	367	21 679,92	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	366	21 620,85	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	364	21 502,70	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	363	21 443,63	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	362	21 384,56	332-13	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1°
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	TEMPORAIRE
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	CDD CDD ART 3-1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	361	21 325,48	332-23-1°	REPLACANT
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	667	39 401,93	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	451	26 642,09	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	416	24 574,52	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	385	22 743,24	332-8-2°	PRIVE-PUBLIC
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	365	21 561,78	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	365	21 561,78	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	431	25 460,62	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	369	21 798,07	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	371	21 916,22	332-14	CDD CDD ART 3-1
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	381	22 506,95	332-14	REPLACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	415	24 515,44	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	431	25 460,62	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	431	25 460,62	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	372	21 975,29	332-8-2°	PRIVE-PUBLIC
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	441	26 051,35	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	368	21 739,00	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	371	21 916,22	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	368	21 739,00	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	368	21 739,00	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REPLACANT
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	370	21 857,14	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	369	21 798,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	690	40 760,62	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	730	43 123,55	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	513	30 304,63	332-10	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	673	39 756,37	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	730	43 123,55	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	640	37 806,95	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	650	38 397,68	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	430	25 401,54	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	650	38 397,68	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	824	48 676,45	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	575	33 967,18	332-10	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	545	32 194,98	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	480	28 355,21	332-10	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	890	52 575,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	430	25 401,54	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	640	37 806,95	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	480	28 355,21	332-10	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	430	25 401,54	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	430	25 401,54	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	545	32 194,98	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	480	28 355,21	332-10	CDI CDI ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	450	26 583,01	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	333-1_333-10	CDD COLLABORATEUR DE CABINET
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	24 220,08	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	690	40 760,62	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	MS	370	21 857,14	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	MS	409	24 161,00	332-13	CDD CDD ART 3-1 REEMPLACANT
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	MS	370	21 857,14	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	MS	368	21 739,00	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	MS	368	21 739,00	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REEMPLACANT
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	MS	396	23 393,05	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
BIOLOGISTE,VETERINAIRE,PHARMAC.TER	A	MT	972	57 419,31	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
BIOLOGISTE,VETERINAIRE,PHARMAC.TER	A	MT	420	24 810,81	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	415	24 515,44	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	371	21 916,22	326_352	CDD CONTRAT 1AN TRAVAILLEURS HANDI
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	371	21 916,22	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	371	21 916,22	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	369	21 798,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	369	21 798,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	368	21 739,00	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	369	21 798,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	369	21 798,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	379	22 388,80	332-10	CDD CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	S	404	23 865,64	332-8-2°	CDD CDD ART 3-1 REEMPLACANT
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	S	523	30 895,37	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	S	415	24 515,44	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	S	415	24 515,44	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	S	426	25 165,25	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	S	426	25 165,25	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	MS	442	26 110,43	326_352	CDD CONTRAT 1AN TRAVAILLEURS HANDI
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	806	47 613,13	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	578	34 144,40	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	610	36 034,75	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	637	37 629,73	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	578	34 144,40	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	513	30 304,63	332-10	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	478	28 237,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	540	31 899,61	332-24	CDD CONTRAT DE PROJET
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	445	26 287,65	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	445	26 287,65	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	419	24 751,74	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	419	24 751,74	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	478	28 237,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	445	26 287,65	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	445	26 287,65	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	478	28 237,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	478	28 237,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	540	31 899,61	332-24	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	419	24 751,74	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	478	28 237,07	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
MEDECINS TERRITORIAUX	A	MS	972	57 419,31	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	477	28 177,99	332-10	CDI CDI ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	436	25 755,98	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	401	23 688,42	332-10	CDI CDI ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	436	25 755,98	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	22 388,80	332-10	CDI CDI ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	22 388,80	332-10	CDD CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	436	25 755,98	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	416	24 574,52	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	371	21 916,22	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	371	21 916,22	332-23-1°	CDD CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	371	21 916,22	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	22 388,80	332-10	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	587	34 676,06	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 1° 3-3 DER AL*
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	465	27 469,11	332-8-2°	CDI CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	416	24 574,52	332-8-2°	CDI CDI ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	452	26 701,16	332-8-2°	CDI Z**CDI ART 3-3 2° 3-3 DER AL A
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	390	23 038,61	332-14	CDI CDI ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	396	23 393,05	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	22 388,80	332-10	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	370	21 857,14	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	534	31 545,17	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	22 388,80	332-10	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	401	23 688,42	332-10	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	371	21 916,22	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	371	21 916,22	332-8-2°	CDD CDD ART 3-3 2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	368	21 739,00	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	22 388,80	332-10	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	371	21 916,22	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	477	28 177,99	332-10	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	371	21 916,22	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	381	22 506,95	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	416	24 574,52	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	21 975,29	332-8-2°	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	390	23 038,61	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	401	23 688,42	332-10	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	371	21 916,22	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	22 388,80	332-10	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	416	24 574,52	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	416	24 574,52	332-14	CDD CDD ART 3-2 VACANT
Agents occupant un emploi non permanent (7)				44 659,46		
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	756	44 659,46	333-1_333-10	CDD COLLABORATEUR DE CABINET
TOTAL GENERAL				8 071 783,65		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

**ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- Concession pour la gestion du Centre de Création d'Activités Nouvelles (CCAN) de l'aire de la Thur	SOGEQUARE		SARL	0,00
- DSP Multi accueil La Souris Verte à Kingersheim	Association La Souris Verte		Association	311 223,00
- Gestion du Parc des Expositions de Mulhouse	Mulhouse expo SAEML		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	0,00
- Service public de l'élimination des déchets	SIVOM		Etablissement public	0,00
- DSP Multi accueil l'Accueillette à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Papin		Association	235 579,00
- DSP Multi accueil et activités périscolaire La Marelle à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Lavoisier-Brustlein		Association	204 427,00
- DSP Multi accueil et accueil périscolaire de Bollwiller	MJC de Bollwiller		Association	480 276,00
- DSP Multi accueil et activités extra et périscolaire "Le Moulin des couleurs" à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Wagner		Association	286 576,00
- DSP Multi accueil collectif et familial "Les Nénuphars" Mulhouse	People and Baby		SAS	219 423,00
- DSP Multi accueil et activités extra et périscolaires Entremont à Rixheim	Association du Centre socio-culturel La Passerelle		Association	346 401,00
- DSP exploitation du parking gare	CITIVIA		SPL	0,00
- DSP périscolaire Baldersheim	Association Les Copains d'abord		Association	130 072,00
- DSP multi-accueil et périscolaire Ile Napoléon à Rixheim	Association du Centre socio-culturel La Passerelle		Association	366 955,00
- DSP périscolaire Sausheim	Association Les Copains d'abord		Association	310 560,00
- DSP périscolaire Zillisheim	Fédération Foyers Clubs Alsace		Association	120 234,00
- DSP périscolaire Didenheim	Fédération Foyers Clubs Alsace		Association	111 804,00
- DSP périscolaire Morschwiller-le-Bas	Fédération Foyers Clubs Alsace		Association	225 978,00
- DSP périscolaire Heimsbrunn-Galtingue	Fédération Foyers Clubs Alsace		Association	119 845,00
- DSP périscolaire Dietwiller	Association l'Ile aux Copains		Association	95 000,00
- DSP périscolaire de Habsheim	Association l'Ile aux Copains		Association	280 000,00
- DSP périscolaire Ilôt Môme à Pfstatt	MJC de Pfstatt		Association	81 023,00
- DSP périscolaire Récré ô Môme à Pfstatt	MJC de Pfstatt		Association	159 367,00
- DSP périscolaire "La Courte Echelle" à Riedisheim	Fédération Foyers Clubs Alsace		Association	225 068,00
- DSP périscolaire Wittelsheim	CSC Wittelsheim		Association	334 510,00
- DSP Petite enfance Bande Rhénane	SPL Enfance et Animation		SPL	378 735,00
- DSP périscolaire et extrascolaire Bande Rhénane	SPL Enfance et Animation		SPL	468 693,00
- Réalisation et gestion du Parking Sécurisé de l'autoport	CITIVIA		SPL	0,00
- DSP Exploitation de l'auberge du Zoo	Aveyron PHL		Sarl	0,00
- DSP Réseaux de chaleur de Rixheim et Rixheim-Riedisheim	Groupement RCUA - Dalkia- Valorim		SAS	0,00
Détention d'une part du capital				
- Délibérations du 25/03/2004+SIZIRM, 30/09/2019	SAEML Du Parc des Expositions		SAEML	3 325 917,62

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Délibérations des 23/09/2004 , 25/09/2009, 30/09/2019	CITIVIA		SEM	718 931,27
- Délibération du 23/06/2005	SOMCO		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 23/06/2005	IMMOBILIERE 3F		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 23/06/2005	COOPERATION ET FAMILLE		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 23/06/2005	NOUVEAU LOGIS DE L'EST		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 23/06/2005	SAFC		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 23/06/2005	LOGIEST		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 23/06/2005	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 23/06/2005	NORD ET EST		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 27/06/2008	BATIGERE NORD EST		SA D'HLM	0,10
- Délibération du 20/12/2013	CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE		SA COOP.	49 996,00
- Délibération du 19/12/2014	EGONE		SCP HLM	99 994,25
- Délibérations des 09/12/2016, 27/03/2017, 30/09/2020, 26/06/2023	CITIVIA SPL		SPL	1 295 910,00
- Délibération des 26/06/2017, 18/06/2020	SYNDICAT MIXTE GESTION DES PORTS SUD ALSACE		SYNDICAT MIXTE	511 000,00
- Délibération du 31/05/2021	OFFICE FONCIER SOLIDAIRE D'ALSACE		OFS	50 000,00
- Délibération du 31/05/2021	PROCIVIS ALSACE		SCIC	4 800,00
- Délibération du 14/12/2020	LA MAISON DU TERRITOIRE		SAEML	2 475 000,00
- Délibération du 28/06/2021	OKTAVE		SEM	3 000,00
- Délibération du 18/01/2021	NOVARHENA		SEM	20 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- Garantie d'emprunt	CITIVIA SPL		Autres Structures privées	12 376 231,69
- Garantie d'emprunt	M2A HABITAT		OPH	35 901 289,72
- Garantie d'emprunt	3F GRAND EST		SA HLM	49 865 590,00
- Garantie d'emprunt	SOMCO		SA HLM	22 082 819,84
- Garantie d'emprunt	NEOLIA		SA HLM	16 616 314,76
- Garantie d'emprunt	OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE		OPH	35 874 248,26
- Garantie d'emprunt	FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		Collectivités	1 006 529,82
- Garantie d'emprunt	DOMIAL ESH		SA HLM	32 763 070,31
- Garantie d'emprunt	APALIB		Association	2 737 733,82
- Garantie d'emprunt	SAS KMO		Entreprise	979 407,68
- Garantie d'emprunt	ASSOCIATION ALEOS		Association	6 024 898,28
- Garantie d'emprunt	SCI FAMSOL		Entreprise	126 563,36
- Garantie d'emprunt	BATIGERE		SA HLM	19 124 206,85
- Garantie d'emprunt	PIERRES ET TERRITOIRES DE France		SA HLM	62 210,32
- Garantie d'emprunt	SAEML MULHOUSE EXPO		SEM	984 766,01
- Garantie d'emprunt	SCCV ATHIS		Entreprise	0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	Budget Annexe Transports		Communauté d'Agglomération	14 850 000,00
-	AMICALE du Personnel		Association	1 047 317,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne (SIVOM)		Contribution des EPCI et des communes membres	0,00
Syndicat mixte du Bioscope (SYMBIO)		Contribution des EPCI et des communes membres	0,00
Pôle Métropolitain		Contribution des EPCI	0,00
Syndicat mixte pour la gestion des ports du sud Alsace		Contribution des EPCI et des collectivités membres	0,00
Syndicat mixte de la Lauch		Contribution des collectivités membres	0,00
Syndicat mixte de la Thur Aval		Contribution des collectivités membres	0,00
Syndicat mixte de la Doller		Contribution des collectivités membres	0,00
Syndicat mixte de l'Ill		Contribution des collectivités membres	0,00
Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin		Contribution des collectivités membres	0,00
Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau oriental		Contribution des collectivités membres	0,00
Autres organismes de regroupement			
EPAGE de la Largue		Contribution des collectivités membres	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
régie	budget annexe du chauffage urbain	01/01/2017	15/06/2016	20006600900024	SPIC	oui
régie	budget annexe des transports urbains	01/01/2017	15/06/2016	20006600900032	SPIC	oui
régie	budget annexe ZAE Bantzenheim	01/01/2017	15/06/2016	20006600900040	SPIC	oui
régie	budget annexe EAU	01/01/2020	30/09/2019	20006600900065	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	14 792 000,00	14 792 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	30 290 442,00	30 290 442,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	15 498 442,00	15 498 442,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		14 792 000,00	14 792 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		14 662 000,00	14 662 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 550 000,00	14 550 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	112 000,00	112 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		130 000,00	130 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	130 000,00	130 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		30 290 442,00	III 30 290 442,00
Ressources propres externes de l'année (a)		9 502 125,00	9 502 125,00
10222	FCTVA	1 900 000,00	1 900 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	100 000,00	100 000,00
2745	Avances remboursables	2 240 000,00	2 240 000,00
276341	Créance Communes membres du GFP	1 250 000,00	1 250 000,00
276351	Créance GFP de rattachement	4 000 000,00	4 000 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	12 125,00	12 125,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		20 788 317,00	20 788 317,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	26 830,00	26 830,00
28033	Frais d'insertion	8 670,00	8 670,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	600,00	600,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	54 340,00	54 340,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	123 350,00	123 350,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	68 010,00	68 010,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	347 030,00	347 030,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 394 610,00	1 394 610,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	4 610,00	4 610,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	88 800,00	88 800,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	768 860,00	768 860,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	141 710,00	141 710,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 173 110,00	2 173 110,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	334 860,00	334 860,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	187 810,00	187 810,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	772 920,00	772 920,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	35 790,00	35 790,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	140 010,00	140 010,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	11 650,00	11 650,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	958 580,00	958 580,00
281321	Immeubles de rapport	10 320,00	10 320,00
281561	Matériel roulant	220,00	220,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	9 070,00	9 070,00
2815731	Matériel roulant	15 760,00	15 760,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	73 730,00	73 730,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	171 700,00	171 700,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 330,00	2 330,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	1 362 770,00	1 362 770,00
281838	Autre matériel informatique	465 370,00	465 370,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	161 950,00	161 950,00
28186	Cheptel	250,00	250,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28188	Autres immo. corporelles	583 790,00	583 790,00
28258	Autres inst., matériel, outil. techniques	10,00	10,00
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	80,00	80,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	451 400,00	451 400,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	265 000,00	265 000,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 323 374,00	4 323 374,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 248 543,00	5 248 543,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie simple	Propreté et déneigement	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Gestion des zones d'activités ZAE	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Parc Zoologique et Botanique	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Action foncière et Gestion immobilière	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Sport et Jeunesse	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Habitat et Renouvellement urbain	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Développement économique	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Développement économique DMC	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Centre sportif Régional	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Tourisme - Parc des Expositions	01/01/2017	09/01/2017	SPA
Régie simple	Restaurant MDT	26/06/2023	26/06/2023	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	3,58 %	0,00	13 526 000,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	4,78 %	0,00	117 000,00	0,00
CFE	0,00	0,00	26,36 %	0,00	32 023 000,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	10,06 %	0,00	1 476 000,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		1 563 836,00
1641	Emprunts	1 563 836,00
Acquisitions d'immobilisations		465 200,00
203	Frais d'études et de recherche	0,00
205	Acquisition logiciels	0,00
213	Constructions	40 000,00
215	Installations, matériel et outillage technique	90 200,00
2182	Matériel de transport	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	335 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		2 029 036,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		2 029 036,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		304 023,00
1641	Emprunts	304 023,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		304 023,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>965 615,00</i>
Total des recettes d'ordre		1 725 013,00
TOTAL GENERAL		2 029 036,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	12 524 960,00
60	Achats et variation de stocks	3 958 095,00
61	Services extérieurs	7 576 405,00
62	Autres services extérieurs	967 460,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	23 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 841 271,00
64	Charges de personnel	12 841 271,00
65	Autres charges de gestion courante	18 205 300,00
651	Redevances	3 000,00
655	Contingents et participations obligatoires	18 202 300,00
66	Charges financières	826 838,00
66	Charges financières	826 838,00
67	Charges spécifiques	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		44 400 869,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	759 398,00
68	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759 398,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	197 033,00
Total des dépenses d'ordre		956 431,00
TOTAL GENERAL		45 357 300,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		42 022 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	42 022 000,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		3 335 300,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 335 300,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
704	Produits facturation travaux	1 786 800,00
706	Produits facturation prestations	1 548 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		45 357 300,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		45 357 300,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 104

Nombre de membres présents : 70 (+21 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 89

VOTES :

Pour : 69 (+20 procurations)

Contre : /

Abstentions : 1 (+1 procuration)

Date de convocation : 23/01/2024

Présenté par M. Fabian Jordan, Président de M2a (1),

A Mulhouse, le 29/01/2024

du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session 29/01/2024

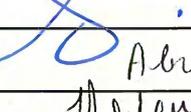
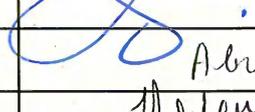
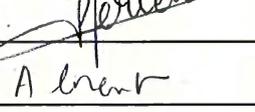
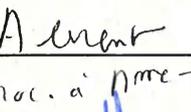
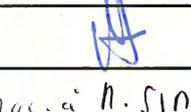
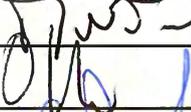
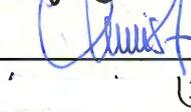
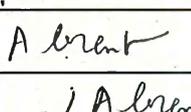
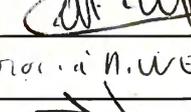
A Mulhouse, le 29/01/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

AGUDO-PEREZ Francine	Proc. à N. LAUBEL
BAECHTEL Rachel	
BECHT Olivier	Albert
BEHE Jean-Marie	
BELLONI Thierry	
BERGDOLL Benoit	Proc. à N. HONE
BEYAZ Beytullah	
BITSCHENE Christophe	Proc. à N. NOR
BLANQUIN Jacques	
BOESCH Nathalie	Proc. à N. CHERAY
BONI DA SILVA Claudine	Proc. à N. COUON
BOUAMAIED Nour	Proc. à N. MEHOUTINBER
BOUILLÉ Jean-Philippe	
BUCHERT Maryvonne	
BUX Daniel	
CAUSER Jean-Yves	Albert
CHAPATTE Jean-Claude	
CHÉRAY Michel	
COLOM Florian	
CORNEILLE Marie	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
COUCHOT Alain	Proc. à Mme RAPP	
D'ORELLI Philippe	Excuse	
DHALLENNE Christine	Excuse	
DUSSOURD Francis	Excuse	
EHRET Antoine	Proc. à M. STRIFFLER	
EL HAJJAJI Nadia	Excuse	
ENGASSER Thierry	Excuse	
FUCHS Gilbert	Proc. à M. HARTMANN	
GERRER Valérie	Excuse	
GIRONA André	Proc. à Mme BAECHTEL	
GODBILLON Isabelle	Excuse	
GOEPFERT Yves	Excuse	
GOETZ Anne-Catherine	Proc. à M. BOUILLE	
GOLDSTEIN Danièle	Excuse	
GREILSAMMER Gérard	Excuse	
GUTH Maurice	Excuse	
HAGENBACH Vincent	Excuse	
HARTMANN Hugues	Excuse	
HERZOG Michèle	Excuse	
HILLMEYER Francis	Excuse	
HOMÉ Antoine	Excuse	
HOTTINGER Marie	Excuse	
JENN Fatima	Proc. à M. JORDAN	
JORDAN Fabian	Excuse	
JULIEN Jean-Paul	Excuse	
JUNG Alfred	Excuse	
KEMPF Pierrette	Excuse	
KRZEMINSKI Frédéric	Excuse	
LAUGEL Michel	Excuse	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
LECONTE Alain	
LIERMANN Monique	
LIPP Pierre	
LOGEL Pierre	
LOISEL Corinne	
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine	
LUTZ Michèle	
MATHIEU-BECHT Catherine	 A brant e
MEHLEN Josiane	 A brant
MENSCH Jean-Claude	 A brant
METZGER Henri	 A brant
MEYER Véronique	 Proc. à Mme TALLEUX
MIMAUD Danièle	
MINERY Loïc	 Proc. à M. SINEONI
MOR Jean-Paul	
MOTTE Nathalie	
NEUMANN Rémy	
NICOLAS Thierry	
OBERLIN Alfred	
ONIMUS Roland	
PAUGAM Maëlle	 Encane e
PAUVERT Bertrand	A brant
PULEDDA Patrick	A brant
QUIN Paul	
RAPP Catherine	
RENCK Ginette	Proc. à M. WEISBECK
RICHARD Loïc	
RICHE Laurent	
RIFF Didier	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

RISSER Chantal	
RITZ Christelle	A bruste
SALZE Pierre	
SASSI Annouar	Proc. à M. SCHIRCK
SHELL Christiane	
SCHILDKNECHT Jean-Luc	
SCHILLINGER Gilles	
SCHIRCK Alain	
SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika	Proc. à Mme SORNIN
SCHWEITZER Pascale Cléo	Excusée
SIMEONI Joseph	
SIMON Corine	
SORNIN Cécile	
STEGER Christophe	Proc. à M. OBERLIN
STRIFFLER Paul-André	
STURCHLER Philippe	
SUAREZ Emmanuelle	Proc. à M. NICOLAS
TALLEUX Carole	
TORANELLI Christophe	Proc. à M. JULIEN
TRIMAILLE Philippe	
VIOLA Antoine	Proc. à Mme GOLDSTEIN
WEISBECK Joseph	
WOLFF Philippe	
ZAGAOU Saadia	
ZELLER Fabienne	
ZIMMERMANN Nicolas	A bruste

Certifié exécutoire par M. Fabian Jordan, Président de M2a (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27 février 2024, et de la publication le 5 février 2024 A Mulhouse, le 5 février 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

27 février 2024
 5 février 2024
 27 février 2024
 27 février 2024

BUDGET ANNEXE

EAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006600900065	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
--	--

POSTE COMPTABLE DE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 19

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 21

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 22

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 32

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 33

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 34

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 37

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 38

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 39

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) 17 décembre 2010.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	49 067 908,00	49 067 908,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		49 067 908,00	49 067 908,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	19 014 356,00	19 014 356,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		19 014 356,00	19 014 356,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	68 082 264,00	68 082 264,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	28 037 565,00	0,00	28 107 045,00	28 107 045,00	28 107 045,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 548 915,00	0,00	6 556 715,00	6 556 715,00	6 556 715,00
014	Atténuations de produits	7 142 500,00	0,00	6 530 498,00	6 530 498,00	6 530 498,00
65	Autres charges de gestion courante	452 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses de gestion des services		42 180 980,00	0,00	41 374 258,00	41 374 258,00	41 374 258,00
66	Charges financières	380 450,00	0,00	352 775,00	352 775,00	352 775,00
67	Charges exceptionnelles	576 800,00	0,00	155 300,00	155 300,00	155 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		43 138 230,00	0,00	41 882 333,00	41 882 333,00	41 882 333,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	968 460,00		667 215,00	667 215,00	667 215,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 514 560,00		6 518 360,00	6 518 360,00	6 518 360,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 483 020,00		7 185 575,00	7 185 575,00	7 185 575,00
TOTAL		50 621 250,00	0,00	49 067 908,00	49 067 908,00	49 067 908,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	49 067 908,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	958 000,00	0,00	1 050 100,00	1 050 100,00	1 050 100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	47 138 255,00	0,00	46 175 943,00	46 175 943,00	46 175 943,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	498 400,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	102 930,00	0,00	69 900,00	69 900,00	69 900,00
Total des recettes de gestion des services		48 697 585,00	0,00	47 595 943,00	47 595 943,00	47 595 943,00
76	Produits financiers	1 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	378 700,00	0,00	73 185,00	73 185,00	73 185,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		49 077 470,00	0,00	47 669 128,00	47 669 128,00	47 669 128,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 543 780,00		1 398 780,00	1 398 780,00	1 398 780,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 543 780,00		1 398 780,00	1 398 780,00	1 398 780,00
TOTAL		50 621 250,00	0,00	49 067 908,00	49 067 908,00	49 067 908,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	49 067 908,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 786 795,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	775 200,00	0,00	463 000,00	463 000,00	463 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 840 270,00	0,00	1 983 897,00	1 983 897,00	1 983 897,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 825 100,00	0,00	9 486 476,00	9 486 476,00	9 486 476,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	18 440 570,00	0,00	11 933 373,00	11 933 373,00	11 933 373,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 707 200,00	0,00	5 569 663,00	5 569 663,00	5 569 663,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 728 200,00	0,00	5 599 663,00	5 599 663,00	5 599 663,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	27 168 770,00	0,00	17 533 036,00	17 533 036,00	17 533 036,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 543 780,00	0,00	1 398 780,00	1 398 780,00	1 398 780,00
041	Opérations patrimoniales (4)	82 540,00	0,00	82 540,00	82 540,00	82 540,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 626 320,00	0,00	1 481 320,00	1 481 320,00	1 481 320,00
	TOTAL	28 795 090,00	0,00	19 014 356,00	19 014 356,00	19 014 356,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 014 356,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 709 500,00	0,00	2 457 204,00	2 457 204,00	2 457 204,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	12 448 670,00	0,00	9 286 037,00	9 286 037,00	9 286 037,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 208 170,00	0,00	11 743 241,00	11 743 241,00	11 743 241,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	21 360,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	7 021 360,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 229 530,00	0,00	11 746 241,00	11 746 241,00	11 746 241,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	968 460,00	0,00	667 215,00	667 215,00	667 215,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 514 560,00		6 518 360,00	6 518 360,00	6 518 360,00
041	Opérations patrimoniales (4)	82 540,00		82 540,00	82 540,00	82 540,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 565 560,00		7 268 115,00	7 268 115,00	7 268 115,00
TOTAL		28 795 090,00	0,00	19 014 356,00	19 014 356,00	19 014 356,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 014 356,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 786 795,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	28 107 045,00		28 107 045,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 556 715,00		6 556 715,00
014	Atténuations de produits	6 530 498,00		6 530 498,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00		180 000,00
66	Charges financières	352 775,00	0,00	352 775,00
67	Charges exceptionnelles	155 300,00	110 000,00	265 300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	6 408 360,00	6 408 360,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		667 215,00	667 215,00
Dépenses d'exploitation – Total		41 882 333,00	7 185 575,00	49 067 908,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	49 067 908,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	513 780,00	543 780,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 569 663,00	0,00	5 569 663,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	463 000,00	0,00	463 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 983 897,00	516 000,00	2 499 897,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	9 486 476,00	51 540,00	9 538 016,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		400 000,00	400 000,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		17 533 036,00	1 481 320,00	19 014 356,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 014 356,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 050 100,00		1 050 100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	46 175 943,00		46 175 943,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		485 000,00	485 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	300 000,00		300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	69 900,00		69 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	73 185,00	513 780,00	586 965,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		400 000,00	400 000,00
Recettes d'exploitation – Total		47 669 128,00	1 398 780,00	49 067 908,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	49 067 908,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 457 204,00	0,00	2 457 204,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		68 680,00	68 680,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 289 037,00	0,00	9 289 037,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	71 540,00	71 540,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 000,00	11 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 199 480,00	6 199 480,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		240 200,00	240 200,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		667 215,00	667 215,00
Recettes d'investissement – Total		11 746 241,00	7 268 115,00	19 014 356,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 014 356,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	28 037 565,00	28 107 045,00	28 107 045,00
60227	Pièces de rechange	250 000,00	290 000,00	290 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	640 000,00	640 000,00	640 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 174 700,00	900 000,00	900 000,00
605	Achats d'eau	641 050,00	1 200 000,00	1 200 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 468 550,00	1 616 000,00	1 616 000,00
6062	Produits de traitement	40 000,00	20 000,00	20 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	151 800,00	202 120,00	202 120,00
6064	Fournitures administratives	14 500,00	15 240,00	15 240,00
6066	Carburants	117 530,00	119 750,00	119 750,00
6068	Autres matières et fournitures	90 250,00	20 950,00	20 950,00
6071	Compteurs	37 500,00	5 000,00	5 000,00
6078	Autres marchandises	2 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	159 600,00	324 000,00	324 000,00
6125	Crédit-bail immobilier	100,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	108 800,00	8 000,00	8 000,00
6135	Locations mobilières	22 100,00	17 000,00	17 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	7 900,00	13 500,00	13 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	60 000,00	60 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	418 350,00	440 800,00	440 800,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	597 000,00	590 000,00	590 000,00
61551	Entretien matériel roulant	131 000,00	133 500,00	133 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	654 400,00	1 133 000,00	1 133 000,00
6161	Multirisques	26 300,00	10 000,00	10 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6168	Autres	35 000,00	53 000,00	53 000,00
617	Etudes et recherches	258 600,00	170 000,00	170 000,00
618	Divers	194 050,00	286 350,00	286 350,00
6226	Honoraires	167 500,00	11 500,00	11 500,00
6228	Divers	161 000,00	244 200,00	244 200,00
6231	Annonces et insertions	9 000,00	4 500,00	4 500,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	500,00	500,00
6238	Divers	53 500,00	85 000,00	85 000,00
6241	Transports sur achats	2 200,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	5 300,00	5 300,00
6256	Missions	500,00	850,00	850,00
6257	Réceptions	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6261	Frais d'affranchissement	31 700,00	26 000,00	26 000,00
6262	Frais de télécommunications	74 000,00	58 000,00	58 000,00
627	Services bancaires et assimilés	11 050,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	83 000,00	95 110,00	95 110,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 000,00	42 300,00	42 300,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 080 635,00	4 000,00	4 000,00
6288	Autres	724 000,00	800 000,00	800 000,00
63512	Taxes foncières	159 000,00	151 000,00	151 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	797 000,00	797 000,00	797 000,00
6378	Autres taxes et redevances	17 277 900,00	17 463 575,00	17 463 575,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 548 915,00	6 556 715,00	6 556 715,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	340 265,00	8 000,00	8 000,00
6218	Autre personnel extérieur	393 950,00	247 700,00	247 700,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	600,00	250,00	250,00
6411	Salaires, appointements, commissions	5 767 000,00	6 275 265,00	6 275 265,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	27 000,00	7 000,00	7 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 000,00	14 500,00	14 500,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	0,00	1 000,00	1 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	800,00	800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	100,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	600,00	500,00	500,00
648	Autres charges de personnel	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits (7)	7 142 500,00	6 530 498,00	6 530 498,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	4 207 400,00	3 920 539,00	3 920 539,00
706129	Reverst redevance modernizat° agence eau	2 935 100,00	2 609 959,00	2 609 959,00
65	Autres charges de gestion courante	452 000,00	180 000,00	180 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	59 500,00	38 500,00	38 500,00
6532	Frais de mission élus	0,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite élus	0,00	2 300,00	2 300,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	0,00	2 900,00	2 900,00
6541	Créances admises en non-valeur	152 950,00	50 000,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	56 500,00	50 000,00	50 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	181 550,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	36 100,00	36 100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		42 180 980,00	41 374 258,00	41 374 258,00
66	Charges financières (b) (8)	380 450,00	352 775,00	352 775,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	375 450,00	345 775,00	345 775,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	576 800,00	155 300,00	155 300,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	300,00	300,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	51 000,00	50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	26 300,00	10 000,00	10 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	219 200,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	150 000,00	75 000,00	75 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	130 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		43 138 230,00	41 882 333,00	41 882 333,00
023	Virement à la section d'investissement	968 460,00	667 215,00	667 215,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	6 514 560,00	6 518 360,00	6 518 360,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	100 000,00	110 000,00	110 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 115 880,00	6 109 680,00	6 109 680,00
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	230 000,00	230 000,00	230 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	40 480,00	40 480,00	40 480,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	10 200,00	10 200,00	10 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 483 020,00	7 185 575,00	7 185 575,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 483 020,00	7 185 575,00	7 185 575,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		50 621 250,00	49 067 908,00	49 067 908,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	49 067 908,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	10 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	958 000,00	1 050 100,00	1 050 100,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	640 000,00	640 000,00	640 000,00
64198	Autres remboursements	317 500,00	410 000,00	410 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	500,00	100,00	100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	47 138 255,00	46 175 943,00	46 175 943,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	15 696 305,00	13 810 878,00	13 810 878,00
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	96 000,00	0,00	0,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	31 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	4 316 200,00	4 115 539,00	4 115 539,00
70128	Autres taxes et redevances	4 488 500,00	4 351 432,00	4 351 432,00
703	Ventes de produits résiduels	7 600,00	10 000,00	10 000,00
704	Travaux	365 200,00	140 000,00	140 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	16 586 200,00	18 609 853,00	18 609 853,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	2 940 900,00	2 733 959,00	2 733 959,00
7062	Redevances assainissement non collectif	500,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	2 490 700,00	2 046 122,00	2 046 122,00
7068	Autres prestations de services	109 400,00	102 000,00	102 000,00
7078	Autres marchandises	50,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	99 750,00	99 750,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	9 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	200,00	156 410,00	156 410,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	498 400,00	300 000,00	300 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	170 000,00	150 000,00	150 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	328 400,00	150 000,00	150 000,00
75	Autres produits de gestion courante	102 930,00	69 900,00	69 900,00
752	Revenus des immeubles	3 800,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	9 930,00	0,00	0,00
7588	Autres	89 200,00	69 900,00	69 900,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		48 697 585,00	47 595 943,00	47 595 943,00
76	Produits financiers (b)	1 185,00	0,00	0,00
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	1 185,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	378 700,00	73 185,00	73 185,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	39 050,00	20 000,00	20 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	155 000,00	10 000,00	10 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	50,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	182 600,00	41 185,00	41 185,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		49 077 470,00	47 669 128,00	47 669 128,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 543 780,00	1 398 780,00	1 398 780,00
722	Immobilisations corporelles	630 000,00	485 000,00	485 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	513 780,00	513 780,00	513 780,00
791	Transferts de charges d'exploitation	400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 543 780,00	1 398 780,00	1 398 780,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		50 621 250,00	49 067 908,00	49 067 908,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	49 067 908,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	775 200,00	463 000,00	463 000,00
2031	Frais d'études	394 000,00	50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	19 300,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	361 900,00	410 000,00	410 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 840 270,00	1 983 897,00	1 983 897,00
2111	Terrains nus	30 000,00	20 000,00	20 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	92 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 696 170,00	1 253 897,00	1 253 897,00
2154	Matériel industriel	295 000,00	125 000,00	125 000,00
2155	Outillage industriel	23 000,00	20 000,00	20 000,00
21561	Service de distribution d'eau	2 046 600,00	350 000,00	350 000,00
2158	Autres	67 500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	400 000,00	150 000,00	150 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	100 000,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	70 000,00	25 000,00	25 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 825 100,00	9 486 476,00	9 486 476,00
2312	Terrains	550 000,00	700 000,00	700 000,00
2313	Constructions	5 520 000,00	3 959 605,00	3 959 605,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 745 100,00	4 826 871,00	4 826 871,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	10 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		18 440 570,00	11 933 373,00	11 933 373,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	30 000,00	30 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	10 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 707 200,00	5 569 663,00	5 569 663,00
1641	Emprunts en euros	1 687 200,00	1 549 663,00	1 549 663,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1687	Autres dettes	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	7 000 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		8 728 200,00	5 599 663,00	5 599 663,00
4581000023	OPERATIONS 2023 (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		27 168 770,00	17 533 036,00	17 533 036,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 543 780,00	1 398 780,00	1 398 780,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	513 780,00	513 780,00	513 780,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	285 730,00	285 730,00	285 730,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	33 730,00	33 730,00	33 730,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	4 410,00	4 410,00	4 410,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	660,00	1 260,00	1 260,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	14 760,00	14 760,00	14 760,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	29 110,00	29 110,00	29 110,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	600,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	144 780,00	144 780,00	144 780,00
	Charges transférées	1 030 000,00	885 000,00	885 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	630 000,00	485 000,00	485 000,00
4818	Charges à étaler	400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	82 540,00	82 540,00	82 540,00
21561	Service de distribution d'eau	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres	11 000,00	11 000,00	11 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	51 540,00	51 540,00	51 540,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 626 320,00	1 481 320,00	1 481 320,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		28 795 090,00	19 014 356,00	19 014 356,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			19 014 356,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 709 500,00	2 457 204,00	2 457 204,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 535 000,00	2 282 704,00	2 282 704,00
1314	Subv. équipt Communes	54 500,00	54 500,00	54 500,00
1318	Autres subventions d'équipement	120 000,00	120 000,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	12 448 670,00	9 286 037,00	9 286 037,00
1641	Emprunts en euros	12 448 670,00	5 286 037,00	5 286 037,00
1687	Autres dettes	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 208 170,00	11 743 241,00	11 743 241,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	21 360,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	7 000 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 021 360,00	3 000,00	3 000,00
4582000023	OPERATION 2023 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		21 229 530,00	11 746 241,00	11 746 241,00
021	Virement de la section d'exploitation	968 460,00	667 215,00	667 215,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	6 514 560,00	6 518 360,00	6 518 360,00
15112	Provisions litiges et contentieux	68 680,00	68 680,00	68 680,00
28031	Frais d'études	2 750,00	2 750,00	2 750,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	244 780,00	244 780,00	244 780,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	306,00	306,00	306,00
28121	Aménagement Terrains nus	530,00	530,00	530,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	18 450,00	18 450,00	18 450,00
28131	Bâtiments	248 305,00	248 305,00	248 305,00
28135	Installations générales, agencements, ..	198 410,00	198 410,00	198 410,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	1 860,00	1 860,00	1 860,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 550,00	3 550,00	3 550,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 096 320,00	3 096 320,00	3 096 320,00
28154	Matériel industriel	169 020,00	169 020,00	169 020,00
28155	Outillage industriel	18 900,00	18 900,00	18 900,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 085 220,00	1 079 020,00	1 079 020,00
28157	Aménagement matériel industriel	21 460,00	21 460,00	21 460,00
28158	Autres	859 804,00	859 804,00	859 804,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	81 100,00	81 100,00	81 100,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	800,00	800,00	800,00
28182	Matériel de transport	95 420,00	95 420,00	95 420,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 380,00	33 380,00	33 380,00
28184	Mobilier	13 510,00	13 510,00	13 510,00
28188	Autres	11 805,00	11 805,00	11 805,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	10 200,00	10 200,00	10 200,00
4818	Charges à étaler	230 000,00	230 000,00	230 000,00
4582000023	OPERATION 2023	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 483 020,00	7 185 575,00	7 185 575,00
041	Opérations patrimoniales (8)	82 540,00	82 540,00	82 540,00
2033	Frais d'insertion	71 540,00	71 540,00	71 540,00
238	Avances commandes immo. incorp.	11 000,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 565 560,00	7 268 115,00	7 268 115,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		28 795 090,00	19 014 356,00	19 014 356,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			19 014 356,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					13 872 071,63									
1641 Emprunts en euros (total)					13 872 071,63									
6001	CREDIT MUTUEL	07/03/2017	01/01/2023	31/03/2023	66 559,20	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,357	EUR	T	P	O	A-1
6002	CREDIT MUTUEL	02/05/2018	01/01/2023	31/03/2023	140 668,83	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,256	EUR	T	P	O	A-1
6003	CREDIT MUTUEL	09/10/2018	01/01/2023	31/03/2023	73 540,59	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,256	EUR	T	P	O	A-1
6004	CREDIT AGRICOLE	26/06/2019	01/01/2023	31/03/2023	195 165,94	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	1,064	EUR	T	P	O	A-1
6005	CREDIT MUTUEL	05/11/2009	01/01/2023	31/03/2023	156 176,61	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	3,184	3,270	EUR	T	P	O	A-1
6006	SFIL CAFFIL	25/11/2019	01/01/2023	01/03/2023	170 000,00	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	0,984	EUR	T	C	O	A-1
6007	CREDIT AGRICOLE	01/01/2023	01/01/2023	31/01/2023	62 117,74	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,236	EUR	T	P	O	A-1
6008	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	31/01/2023	486 992,25	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,559	EUR	T	P	O	A-1
6009	CREDIT MUTUEL	23/10/2018	01/01/2023	31/01/2023	143 057,74	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
6010	CREDIT MUTUEL	23/10/2018	01/01/2023	31/01/2023	143 057,74	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
6011	SFIL CAFFIL	01/01/2023	01/01/2023	01/06/2023	8 881,82	F	Taux fixe à 6.17 %	6,170	6,170	EUR	A	C	O	A-1
6012	CREDIT MUTUEL	18/12/2007	01/01/2023	31/01/2023	51 785,53	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,594	EUR	M	P	O	A-1
6013	CREDIT MUTUEL	27/11/2010	01/01/2023	31/01/2023	21 999,52	F	Taux fixe à 3.2 %	3,200	3,247	EUR	M	C	O	A-1
6014	CREDIT MUTUEL	19/10/2017	01/01/2023	31/03/2023	29 805,78	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,559	EUR	T	P	O	A-1
6015	CREDIT MUTUEL	06/12/2018	01/01/2023	31/03/2023	270 000,00	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	0,933	EUR	T	C	O	A-1
6016	SFIL CAFFIL	28/07/2020	01/01/2023	02/01/2023	225 000,00	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	1,195	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
6018	CREDIT MUTUEL	20/10/2009	01/01/2023	31/03/2023	89 014,54	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	3,906	EUR	T	P	O	A-1
6019	CREDIT MUTUEL	13/03/2006	01/01/2023	30/06/2023	40 528,01	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	3,450	EUR	A	P	O	A-1
6020	CREDIT MUTUEL	01/09/2015	01/01/2023	28/02/2023	38 250,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	C	O	A-1
6021	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	31/03/2023	155 290,00	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	1,458	EUR	T	P	O	A-1
6022	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	31/01/2023	284 132,10	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	1,508	EUR	T	P	O	A-1
6023	CREDIT AGRICOLE	05/03/2021	01/01/2023	31/03/2023	72 222,23	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	0,772	EUR	T	C	O	A-1
6024	CREDIT AGRICOLE	26/04/2016	01/01/2023	31/01/2023	25 290,98	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	0,994	EUR	T	P	O	A-1
6025	CREDIT MUTUEL	30/12/2004	01/01/2023	31/03/2023	32 336,48	F	Taux fixe à 3.83 %	3,830	3,885	EUR	T	P	O	A-1
6026	CREDIT MUTUEL	20/12/2005	01/01/2023	31/03/2023	33 651,42	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,444	EUR	T	P	O	A-1
6027	CREDIT MUTUEL	28/12/2006	01/01/2023	31/03/2023	56 141,44	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,854	EUR	T	P	O	A-1
6028	CREDIT MUTUEL	02/01/2008	01/01/2023	31/03/2023	82 355,13	F	Taux fixe à 4.55 %	4,550	4,628	EUR	T	P	O	A-1
6029	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2008	01/01/2023	31/03/2023	53 204,92	F	Taux fixe à 4.45 %	4,450	4,525	EUR	T	P	O	A-1
6030	CREDIT MUTUEL	28/12/2010	01/01/2023	31/03/2023	135 390,98	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	3,495	EUR	T	P	O	A-1
6031	SFIL CAFFIL	27/12/2012	01/01/2023	01/02/2023	102 201,40	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
6032	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/09/2015	01/01/2023	01/11/2023	73 125,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,000	3,044	EUR	A	C	O	A-1
6033	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2016	01/01/2023	31/03/2023	289 489,86	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,155	EUR	T	P	O	A-1
6034	SFIL CAFFIL	18/09/2019	01/01/2023	01/02/2023	120 000,00	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	0,491	EUR	T	C	O	A-1
6035	CREDIT MUTUEL	26/10/2010	01/01/2023	31/03/2023	121 189,93	F	Taux fixe à 3.02 %	3,020	3,054	EUR	T	P	O	A-1
6036	CREDIT MUTUEL	03/06/2010	01/01/2023	31/03/2023	16 899,77	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	3,618	EUR	T	P	O	A-1
6037	CREDIT MUTUEL	18/01/2011	01/01/2023	31/03/2023	32 985,23	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,444	EUR	T	P	O	A-1
6038	CAISSE D'EPARGNE	27/11/2019	01/01/2023	25/03/2023	43 999,96	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	0,792	EUR	T	C	O	A-1
6039	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	30/06/2023	338 508,43	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
6040	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2023	01/01/2023	01/02/2023	408 934,61	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
6041	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	31/03/2023	357 351,54	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	5,043	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
6042	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2023	01/01/2023	31/05/2023	349 249,18	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,750	EUR	A	P	O	A-1
6043	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	28/02/2023	610 328,49	F	Taux fixe à 2.25 %	2,250	2,269	EUR	T	P	O	A-1
6044	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2023	01/01/2023	01/05/2023	747 500,00	V	(Livret A(Préfixé))-Floor -0 sur Livret A(Préfixé)	2,000	2,029	EUR	A	C	O	A-1
6045	CREDIT AGRICOLE	01/01/2023	01/01/2023	31/01/2023	220 466,36	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	1,812	EUR	T	P	O	A-1
6046	CREDIT AGRICOLE	01/01/2023	01/01/2023	31/01/2023	488 397,90	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	1,488	EUR	T	P	O	A-1
6047	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	28/02/2023	127 246,25	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	1,213	EUR	T	P	O	A-1
6048	CREDIT MUTUEL	12/05/2022	01/01/2023	31/03/2023	278 322,24	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,802	EUR	T	P	O	A-1
6049	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2013	01/01/2023	31/03/2023	146 666,54	F	Taux fixe à 3.32 %	3,320	3,362	EUR	T	C	O	A-1
6050	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2023	01/01/2023	31/12/2023	64 465,05	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	1,300	EUR	A	P	O	A-1
6052	CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/12/2003	01/01/2023	31/03/2023	733 333,08	F	Taux fixe à 4.31 %	4,310	4,380	EUR	T	C	O	A-1
6053	SFIL CAFFIL	12/12/2003	01/01/2023	02/01/2023	749 999,75	F	Taux fixe à 4.26 %	4,260	4,328	EUR	T	C	O	A-1
6054	SFIL CAFFIL	03/12/2019	01/01/2023	01/02/2023	425 000,03	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,692	EUR	T	C	O	A-1
6055	SFIL CAFFIL	06/07/2010	01/01/2023	01/02/2023	41 660,65	F	Taux fixe à 2.16 %	2,160	2,178	EUR	T	P	O	A-1
6056	CREDIT MUTUEL	02/10/2010	01/01/2023	31/01/2023	125 358,48	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	3,093	EUR	M	P	O	A-1
6057	CREDIT MUTUEL	01/01/2023	01/01/2023	28/02/2023	167 212,11	F	Taux fixe à 4.45 %	4,450	4,525	EUR	T	P	O	A-1
6059	SFIL CAFFIL	11/12/2013	01/01/2023	02/01/2023	284 304,12	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	3,964	EUR	T	P	O	A-1
6060	SFIL CAFFIL	29/07/2015	01/01/2023	02/01/2023	46 399,92	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	3,359	EUR	T	P	O	A-1
6061	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2015	01/01/2023	31/03/2023	314 666,76	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	1,508	EUR	T	C	O	A-1
6062	CAISSE D'EPARGNE	04/04/2017	01/01/2023	31/03/2023	139 788,94	F	Taux fixe à 2.05 %	2,050	2,066	EUR	T	C	O	A-1
6063	SFIL CAFFIL	15/05/2018	01/01/2023	01/07/2023	366 666,66	F	Taux fixe à 0.91 %	0,910	0,910	EUR	A	C	O	A-1
6064	SFIL CAFFIL	10/05/2019	01/01/2023	02/01/2023	399 999,98	F	Taux fixe à 0.97 %	0,970	0,972	EUR	S	C	O	A-1
6065	SFIL CAFFIL	14/11/2019	01/01/2023	02/01/2023	125 000,00	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	0,611	EUR	S	C	O	A-1
6066	SFIL CAFFIL	08/06/2021	01/01/2023	01/07/2023	169 875,03	F	Taux fixe à 0.42 %	0,420	0,420	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
6067	SFIL CAFFIL	24/06/2022	01/01/2023	01/02/2023	987 500,00	V	(Euribor 3M + 0.63)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,814	2,886	EUR	T	C	O	A-1
6068	CREDIT MUTUEL	09/01/2018	01/01/2023	31/03/2023	215 360,86	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,155	EUR	T	P	O	A-1
6069	CREDIT AGRICOLE	27/10/2022	01/01/2023	31/01/2023	300 000,00	F	Taux fixe à 1.53 %	1,530	1,539	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 872 071,63									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		12 316 262,37					1 549 663,46	318 956,82	0,00	68 394,05
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 316 262,37					1 549 663,46	318 956,82	0,00	68 394,05
6001	N	0,00	A-1	62 293,86	13,25	F	Taux fixe à 1.35 %	1,357	4 323,22	819,14	0,00	0,00
6002	N	0,00	A-1	127 723,55	9,25	F	Taux fixe à 1.25 %	1,256	13 107,86	1 535,26	0,00	0,00
6003	N	0,00	A-1	67 108,21	9,75	F	Taux fixe à 1.25 %	1,256	6 513,16	808,40	0,00	0,00
6004	N	0,00	A-1	179 122,27	10,50	F	Taux fixe à 1.06 %	1,064	16 214,42	1 834,38	0,00	0,00
6005	N	0,00	A-1	135 020,46	6,00	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	5,120	21 529,89	6 030,92	0,00	0,00
6006	N	0,00	A-1	160 000,00	15,92	F	Taux fixe à 0.98 %	0,984	10 000,00	1 531,26	0,00	118,42
6007	N	0,00	A-1	21 137,00	0,33	F	Taux fixe à 4.17 %	4,236	21 137,00	331,10	0,00	0,00
6008	N	0,00	A-1	465 429,74	18,33	F	Taux fixe à 1.55 %	1,559	21 898,67	7 087,29	0,00	1 145,79
6009	N	0,00	A-1	135 048,01	14,83	F	Taux fixe à 1.44 %	1,448	8 125,70	1 900,94	0,00	304,61
6010	N	0,00	A-1	135 048,01	14,83	F	Taux fixe à 1.44 %	1,448	8 125,70	1 900,94	0,00	304,61
6011	N	0,00	A-1	5 921,22	1,42	F	Taux fixe à 6.17 %	6,170	2 960,60	365,34	0,00	106,05
6012	N	0,00	A-1	42 337,55	4,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	9 882,00	1 703,04	0,00	0,00
6013	N	0,00	A-1	19 249,48	7,00	F	Taux fixe à 3.2 %	3,247	2 750,04	575,65	0,00	0,00
6014	N	0,00	A-1	28 026,66	14,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,559	1 806,86	423,94	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
6015	N	0,00	A-1	225 000,00	5,00	F	Taux fixe à 0.93 %	0,933	45 000,00	1 935,56	0,00	0,00
6016	N	0,00	A-1	212 500,00	16,75	F	Taux fixe à 1.19 %	1,195	12 500,00	2 472,97	0,00	588,39
6018	N	0,00	A-1	38 881,05	0,75	F	Taux fixe à 3.85 %	3,906	38 881,05	750,85	0,00	0,00
6019	N	0,00	A-1	36 042,64	6,50	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	4 640,12	1 243,47	0,00	541,70
6020	N	0,00	A-1	35 250,00	11,67	F	Taux fixe à 2.1 %	2,117	3 000,00	716,62	0,00	56,44
6021	N	0,00	A-1	145 953,13	14,00	F	Taux fixe à 1.45 %	1,458	9 473,00	2 064,96	0,00	0,00
6022	N	0,00	A-1	268 015,11	14,58	F	Taux fixe à 1.5 %	1,508	16 360,10	3 928,50	0,00	629,14
6023	N	0,00	A-1	67 777,79	15,25	F	Taux fixe à 0.77 %	0,772	4 444,44	509,05	0,00	0,00
6024	N	0,00	A-1	18 154,05	2,33	F	Taux fixe à 0.99 %	0,994	7 207,86	153,02	0,00	18,06
6025	N	0,00	A-1	16 476,22	1,00	F	Taux fixe à 3.83 %	3,885	16 476,22	396,27	0,00	0,00
6026	N	0,00	A-1	22 811,82	2,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,444	11 212,88	633,64	0,00	0,00
6027	N	0,00	A-1	42 891,85	3,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,854	13 760,29	1 435,35	0,00	0,00
6028	N	0,00	A-1	67 339,87	4,00	F	Taux fixe à 4.55 %	4,628	15 710,21	2 798,43	0,00	0,00
6029	N	0,00	A-1	45 288,77	5,00	F	Taux fixe à 4.45 %	4,525	8 274,33	1 878,55	0,00	0,00
6030	N	0,00	A-1	120 430,77	7,00	F	Taux fixe à 3.45 %	3,495	15 483,05	3 955,99	0,00	0,00
6031	N	0,00	A-1	86 878,32	4,08	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	15 969,71	3 666,27	0,00	2 734,67
6032	N	0,00	A-1	67 500,00	11,83	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,058	5 625,00	2 745,00	0,00	412,50
6033	N	0,00	A-1	270 319,84	13,00	F	Taux fixe à 1.15 %	1,155	19 391,43	3 025,25	0,00	0,00
6034	N	0,00	A-1	110 000,00	10,83	F	Taux fixe à 0.49 %	0,491	10 000,00	520,63	0,00	80,31
6035	N	0,00	A-1	82 002,36	2,00	F	Taux fixe à 3.02 %	3,054	40 384,50	2 021,98	0,00	0,00
6036	N	0,00	A-1	10 944,52	1,75	F	Taux fixe à 3.57 %	3,618	6 170,72	308,72	0,00	0,00
6037	N	0,00	A-1	22 360,21	2,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,444	10 990,90	621,10	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
6038	N	0,00	A-1	40 333,28	10,98	F	Taux fixe à 0.79 %	0,792	3 666,68	307,78	0,00	4,02
6039	N	0,00	A-1	301 901,54	6,50	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	38 107,78	12 377,96	0,00	5 407,77
6040	N	0,00	A-1	334 199,73	3,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	78 105,42	15 072,41	0,00	10 555,28
6041	N	0,00	A-1	339 612,91	13,25	F	Taux fixe à 4.95 %	5,043	18 633,13	16 468,51	0,00	0,00
6042	N	0,00	A-1	315 908,05	7,42	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	34 591,42	11 846,55	0,00	6 153,80
6043	N	0,00	A-1	528 896,41	5,91	F	Taux fixe à 2.25 %	2,269	83 279,83	11 200,77	0,00	835,53
6044	N	0,00	A-1	690 000,00	11,33	V	(Livret A(Préfixé))-Floor -0 sur Livret A(Préfixé)	3,044	57 500,00	21 045,00	0,00	12 860,83
6045	N	0,00	A-1	205 904,95	12,33	F	Taux fixe à 1.8 %	1,812	14 825,28	3 606,60	0,00	573,24
6046	N	0,00	A-1	455 465,25	12,33	F	Taux fixe à 1.48 %	1,488	33 422,76	6 555,96	0,00	1 041,04
6047	N	0,00	A-1	111 398,85	6,42	F	Taux fixe à 1.19 %	1,213	16 178,64	1 271,68	0,00	98,97
6048	N	0,00	A-1	249 215,68	8,25	F	Taux fixe à 0.8 %	0,802	29 340,10	1 905,86	0,00	0,00
6049	N	0,00	A-1	119 999,86	4,50	F	Taux fixe à 3.32 %	3,362	26 666,68	3 652,00	0,00	0,00
6050	N	0,00	A-1	51 902,93	4,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	12 725,43	674,74	0,00	0,00
6052	N	0,00	A-1	666 666,40	10,00	F	Taux fixe à 4.31 %	4,380	66 666,68	27 655,82	0,00	0,00
6053	N	0,00	A-1	683 333,07	10,00	F	Taux fixe à 4.26 %	4,328	66 666,68	28 045,00	0,00	6 494,53
6054	N	0,00	A-1	391 666,71	11,58	F	Taux fixe à 0.68 %	0,692	33 333,32	2 621,16	0,00	406,11
6055	N	0,00	A-1	26 796,10	1,58	F	Taux fixe à 2.16 %	2,178	15 188,24	456,32	0,00	41,09
6056	N	0,00	A-1	87 070,34	2,16	F	Taux fixe à 3.05 %	3,093	39 472,40	2 106,88	0,00	0,00
6057	N	0,00	A-1	128 141,79	2,91	F	Taux fixe à 4.45 %	4,525	40 838,17	5 027,11	0,00	323,75
6059	N	0,00	A-1	242 605,76	4,75	F	Taux fixe à 3.85 %	3,964	43 822,71	8 859,39	0,00	1 934,54
6060	N	0,00	A-1	39 594,52	4,75	F	Taux fixe à 3.27 %	3,359	7 152,10	1 228,08	0,00	268,16

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
6061	N	0,00	A-1	275 333,44	7,00	F	Taux fixe à 1.5 %	1,508	39 333,32	3 908,76	0,00	0,00
6062	N	0,00	A-1	77 660,46	1,25	F	Taux fixe à 2.05 %	2,066	62 128,48	1 114,43	0,00	0,00
6063	N	0,00	A-1	333 333,33	9,50	V	(Euribor 12M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,569	33 333,33	15 260,17	0,00	5 911,45
6064	N	0,00	A-1	366 666,64	10,50	F	Taux fixe à 0.97 %	0,972	33 333,34	3 475,83	0,00	1 607,69
6065	N	0,00	A-1	115 000,00	11,00	F	Taux fixe à 0.61 %	0,611	10 000,00	686,25	0,00	318,47
6066	N	0,00	A-1	135 900,02	3,50	F	Taux fixe à 0.42 %	0,420	33 975,01	570,78	0,00	212,86
6067	N	0,00	A-1	937 500,00	18,58	V	(Euribor 3M + 0.63)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,747	50 000,00	41 156,88	0,00	5 683,03
6068	N	0,00	A-1	195 950,76	9,42	F	Taux fixe à 1.15 %	1,155	19 634,27	2 168,97	0,00	0,00
6069	N	0,00	A-1	272 019,25	8,83	F	Taux fixe à 1.53 %	1,539	28 411,33	3 999,39	0,00	621,20
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 316 262,37					1 549 663,46	318 956,82	0,00	68 394,05

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	66	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 316 262,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	6 063 443,00	6 063 443,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 175 575,00	7 175 575,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 112 132,00	1 112 132,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		6 063 443,00	6 063 443,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 549 663,00	5 549 663,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 549 663,00	1 549 663,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 000 000,00	4 000 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		513 780,00	513 780,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	513 780,00	513 780,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 175 575,00	III 7 175 575,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		7 175 575,00	7 175 575,00
15...	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions litiges et contentieux	68 680,00	68 680,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 750,00	2 750,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	244 780,00	244 780,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	306,00	306,00
28121	Aménagement Terrains nus	530,00	530,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	18 450,00	18 450,00
28131	Bâtiments	248 305,00	248 305,00
28135	Installations générales, agencements, ..	198 410,00	198 410,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	1 860,00	1 860,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 550,00	3 550,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 096 320,00	3 096 320,00
28154	Matériel industriel	169 020,00	169 020,00
28155	Outillage industriel	18 900,00	18 900,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 079 020,00	1 079 020,00
28157	Aménagement matériel industriel	21 460,00	21 460,00
28158	Autres	859 804,00	859 804,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	81 100,00	81 100,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	800,00	800,00
28182	Matériel de transport	95 420,00	95 420,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 380,00	33 380,00
28184	Mobilier	13 510,00	13 510,00
28188	Autres	11 805,00	11 805,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	10 200,00	10 200,00
4818	Charges à étaler	230 000,00	230 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	667 215,00	667 215,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D’ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D’EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D’ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D’EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

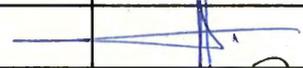
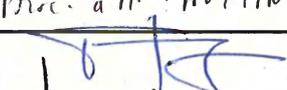
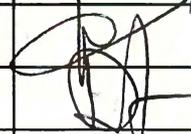
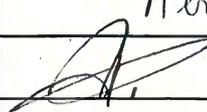
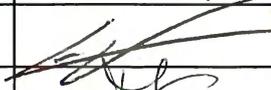
Nombre de membres en exercice : 104
 Nombre de membres présents : 70 (+21 procurations)
 Nombre de suffrages exprimés : 89 91
 VOTES :
 Pour : ~~69 (+20 procurations)~~ 70 (+21 procurations)
 Contre : /
 Abstentions : 1 (+1 procuration)

Date de convocation : 23/01/2024

Présenté par (1) M. Fabian Jordan, Président de M2a,
 A Mulhouse le 29/01/2024
 (1) M. Fabian Jordan, Président de M2a,

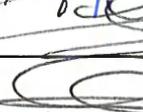
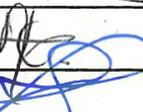
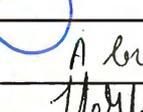
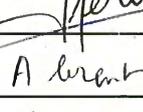
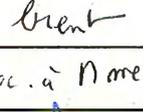
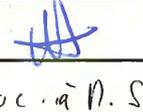
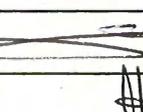
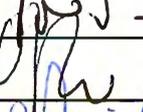
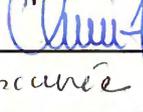
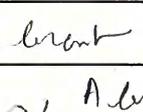
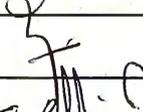
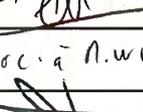
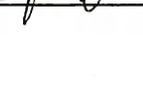
du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

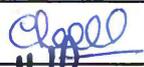
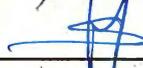
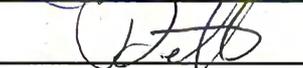
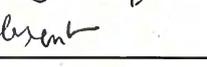
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session 29/01/2024
 A Mulhouse, le 29/01/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),
du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

AGUDO-PEREZ Francine	Proc. à N. LAUBEL
BAECHTEL Rachel	
BECHT Olivier	A. Brent
BEHE Jean-Marie	
BELLONI Thierry	
BERGDOLL Benoît	Proc. à N. HONE
BEYAZ Beytullah	
BITSCHENE Christophe	Proc. à N. NOR
BLANQUIN Jacques	
BOESCH Nathalie	Proc. à N. CHÉRAY
BONI DA SILVA Claudine	Proc. à N. COLON
BOUAMAIED Nour	Proc. à Mme HOTTIMBER
BOUILLÉ Jean-Philippe	
BUCHERT Maryvonne	
BUX Daniel	
CAUSER Jean-Yves	A. Brent
CHAPATTE Jean-Claude	
CHÉRAY Michel	N.
COLOM Florian	
CORNEILLE Marie	
COUCHOT Alain	Proc. à Mme RAPP

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
D'ORELLI Philippe		Encune
DHALLENNE Christine		
DUSSOURD Francis		
EHRET Antoine		Proc. à M. STRIFFUER
EL HAJJAJI Nadia		A brante
ENGASSER Thierry		
FUCHS Gilbert		Proc. à M. HARTMANN
GERRER Valérie		
GIRONA André		Proc. à Mme BAECHEL
GODBILLON Isabelle		
GOEPFERT Yves		
GOETZ Anne-Catherine		Proc. à M. BOUILLÉ
GOLDSTEIN Danièle		
GREILSAMMER Gérard		
GUTH Maurice		
HAGENBACH Vincent		
HARTMANN Hugues		
HERZOG Michèle		
HILLMEYER Francis		
HOMÉ Antoine		
HOTTINGER Marie		
JENN Fatima		Proc. à M. JORDAN
JORDAN Fabian		
JULIEN Jean-Paul		
JUNG Alfred		
KEMPF Pierrette		
KRZEMINSKI Frédéric		
LAUGEL Michel		
LECONTE Alain		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

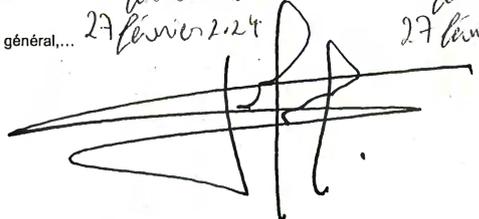
LIERMANN Monique	
LIPP Pierre	
LOGEL Pierre	
LOISEL Corinne	
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine	
LUTZ Michèle	
MATHIEU-BECHT Catherine	A brant 
MEHLEN Josiane	
MENSCH Jean-Claude	A brant 
METZGER Henri	A brant 
MEYER Véronique	Proc. à Mme TALLEUX 
MIMAUD Danièle	
MINERY Loïc	Proc. à M. SIMEONI 
MOR Jean-Paul	
MOTTE Nathalie	
NEUMANN Rémy	
NICOLAS Thierry	
OBERLIN Alfred	
ONIMUS Roland	
PAUGAM Maëlle	Escunie
PAUVERT Bertrand	A brant
PULEDDA Patrick	A brant
QUIN Paul	
RAPP Catherine	
RENCK Ginette	Proc. à M. WEISBECK
RICHARD Loïc	
RICHE Laurent	
RIFF Didier	
RISSER Chantal	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
RITZ Christelle		Absente
SALZE Pierre		
SASSI Annouar		Proc. à M. SCHIRCK
SHELL Christiane		
SCHILDKNECHT Jean-Luc		
SCHILLINGER Gilles		
SCHIRCK Alain		
SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika		Proc. à Mme SORNIN
SCHWEITZER Pascale Cléo		Excusée
SIMEONI Joseph		
SIMON Corine		
SORNIN Cécile		
STEGER Christophe		Proc. à M. OBERLIN
STRIFFLER Paul-André		
STURCHLER Philippe		
SUAREZ Emmanuelle		Proc. à M. NICOLAS
TALLEUX Carole		
TORANELLI Christophe		Proc. à M. JULIEN
TRIMAILLE Philippe		
VIOLA Antoine		Proc. à Mme GOLDSTEIN
WEISBECK Joseph		
WOLFF Philippe		
ZAGAOUI Saadia		
ZELLER Fabienne		
ZIMMERMANN Nicolas		Absent

Certifié exécutoire par (1) M. Fabian Jordan, Président de M2a, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27 janvier 2024, et de la publication le 27 janvier 2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil d'Agglomération.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

27 janvier 2024
 5 janvier 2024 A Mulhouse, le 5 janvier 2024
 27 janvier 2024 27 janvier 2024



BUDGET ANNEXE

CHAUFFAGE URBAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006600900024	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
--	--

POSTE COMPTABLE DE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CHAUFFAGE URBAIN M2A (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	29
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	30
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	31
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires 17 décembre 2010.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 992 760,00	14 992 760,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		14 992 760,00	14 992 760,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 714 760,00	11 714 760,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		11 714 760,00	11 714 760,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	26 707 520,00	26 707 520,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 261 400,00	0,00	10 407 550,00	10 407 550,00	10 407 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	913 400,00	0,00	932 000,00	932 000,00	932 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		16 175 800,00	0,00	11 340 550,00	11 340 550,00	11 340 550,00
66	Charges financières	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 432 800,00	0,00	11 597 550,00	11 597 550,00	11 597 550,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	58 530,00		832 180,00	832 180,00	832 180,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 418 300,00		2 563 030,00	2 563 030,00	2 563 030,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 476 830,00		3 395 210,00	3 395 210,00	3 395 210,00
TOTAL		21 909 630,00	0,00	14 992 760,00	14 992 760,00	14 992 760,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 992 760,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 908 000,00	0,00	13 439 000,00	13 439 000,00	13 439 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
Total des recettes de gestion des services		16 951 000,00	0,00	13 483 000,00	13 483 000,00	13 483 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 951 000,00	0,00	13 483 000,00	13 483 000,00	13 483 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 858 630,00		1 509 760,00	1 509 760,00	1 509 760,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 858 630,00		1 509 760,00	1 509 760,00	1 509 760,00
TOTAL		19 809 630,00	0,00	14 992 760,00	14 992 760,00	14 992 760,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 992 760,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 885 450,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 458 200,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	600 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 438 200,00	0,00	1 165 000,00	1 165 000,00	1 165 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 260 000,00	0,00	3 760 000,00	3 760 000,00	3 760 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 260 000,00	0,00	3 760 000,00	3 760 000,00	3 760 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 698 200,00	0,00	4 925 000,00	4 925 000,00	4 925 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 858 630,00	0,00	1 509 760,00	1 509 760,00	1 509 760,00
041	Opérations patrimoniales (4)	112 603,00	0,00	5 280 000,00	5 280 000,00	5 280 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 971 233,00	0,00	6 789 760,00	6 789 760,00	6 789 760,00
	TOTAL	6 669 433,00	0,00	11 714 760,00	11 714 760,00	11 714 760,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 714 760,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 080 000,00	0,00	366 217,00	366 217,00	366 217,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2 673 333,00	2 673 333,00	2 673 333,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 080 000,00	0,00	3 039 550,00	3 039 550,00	3 039 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 080 000,00	0,00	3 039 550,00	3 039 550,00	3 039 550,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	58 530,00	0,00	832 180,00	832 180,00	832 180,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 418 300,00		2 563 030,00	2 563 030,00	2 563 030,00
041	Opérations patrimoniales (4)	112 603,00		5 280 000,00	5 280 000,00	5 280 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 589 433,00		8 675 210,00	8 675 210,00	8 675 210,00
TOTAL		6 669 433,00	0,00	11 714 760,00	11 714 760,00	11 714 760,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 714 760,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 885 450,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 407 550,00		10 407 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	932 000,00		932 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		1 130 000,00	1 130 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	250 000,00	0,00	250 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 433 030,00	1 433 030,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		832 180,00	832 180,00
	Dépenses d'exploitation – Total	11 597 550,00	3 395 210,00	14 992 760,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 992 760,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	219 760,00	219 760,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 760 000,00	5 000 000,00	8 760 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	150 000,00	280 000,00	430 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	635 000,00	0,00	635 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	380 000,00	0,00	380 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 290 000,00	1 290 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 925 000,00	6 789 760,00	11 714 760,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 714 760,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		1 290 000,00	1 290 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 439 000,00		13 439 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00		44 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	219 760,00	219 760,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		13 483 000,00	1 509 760,00	14 992 760,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 992 760,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	366 217,00	0,00	366 217,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 673 333,00	5 000 000,00	7 673 333,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	280 000,00	280 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 433 030,00	1 433 030,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 130 000,00	1 130 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		832 180,00	832 180,00
Recettes d'investissement – Total		3 039 550,00	8 675 210,00	11 714 760,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 714 760,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	15 261 400,00	10 407 550,00	10 407 550,00
6018	Autres	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00
60222	Produits d'entretien	400,00	400,00	400,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	14 162 000,00	7 745 000,00	7 745 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	100 000,00	80 000,00	80 000,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6066	Carburants	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	2 500,00	2 500,00
611	Sous-traitance générale	50 600,00	15 300,00	15 300,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	90 000,00	90 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 700,00	5 700,00	5 700,00
6156	Maintenance	294 000,00	271 000,00	271 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	16 100,00	16 650,00	16 650,00
6168	Autres	57 000,00	65 000,00	65 000,00
617	Etudes et recherches	110 000,00	110 000,00	110 000,00
618	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	8 500,00	8 800,00	8 800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres	220 000,00	220 000,00	220 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	80 000,00	80 000,00	80 000,00
63512	Taxes foncières	24 200,00	23 000,00	23 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 200,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	913 400,00	932 000,00	932 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	913 400,00	932 000,00	932 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		16 175 800,00	11 340 550,00	11 340 550,00
66	Charges financières (b) (8)	250 000,00	250 000,00	250 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	250 000,00	250 000,00	250 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		16 432 800,00	11 597 550,00	11 597 550,00
023	Virement à la section d'investissement	58 530,00	832 180,00	832 180,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	5 418 300,00	2 563 030,00	2 563 030,00
6031	Variation stocks mat. premières	3 990 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 428 300,00	1 433 030,00	1 433 030,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 476 830,00	3 395 210,00	3 395 210,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 476 830,00	3 395 210,00	3 395 210,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 909 630,00	14 992 760,00	14 992 760,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				14 992 760,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	25 487,07
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	25 487,07
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 908 000,00	13 439 000,00	13 439 000,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	16 690 000,00	13 221 000,00	13 221 000,00
7083	Locations diverses	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	193 000,00	193 000,00	193 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	44 000,00	44 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	43 000,00	44 000,00	44 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		16 951 000,00	13 483 000,00	13 483 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		16 951 000,00	13 483 000,00	13 483 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 858 630,00	1 509 760,00	1 509 760,00
6031	Variation stocks mat. premières	2 640 000,00	1 290 000,00	1 290 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	218 630,00	219 760,00	219 760,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 858 630,00	1 509 760,00	1 509 760,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 809 630,00	14 992 760,00	14 992 760,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 992 760,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 458 200,00	150 000,00	150 000,00
2031	Frais d'études	1 458 200,00	150 000,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	600 000,00	635 000,00	635 000,00
2131	Bâtiments	120 000,00	100 000,00	100 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2154	Matériel industriel	180 000,00	200 000,00	200 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	380 000,00	380 000,00	380 000,00
2313	Constructions	80 000,00	80 000,00	80 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 438 200,00	1 165 000,00	1 165 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 260 000,00	3 760 000,00	3 760 000,00
1641	Emprunts en euros	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 260 000,00	3 760 000,00	3 760 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 698 200,00	4 925 000,00	4 925 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	2 858 630,00	1 509 760,00	1 509 760,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	218 630,00	219 760,00	219 760,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	390,00	390,00	390,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	4 720,00	4 720,00	4 720,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	5 040,00	5 040,00	5 040,00
13918	Autres subventions d'équipement	208 480,00	209 610,00	209 610,00
	Charges transférées	2 640 000,00	1 290 000,00	1 290 000,00
313	Matières premières et fournitures	2 640 000,00	0,00	0,00
318	Autres	0,00	1 290 000,00	1 290 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	112 603,00	5 280 000,00	5 280 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
2031	Frais d'études	112 603,00	280 000,00	280 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 971 233,00	6 789 760,00	6 789 760,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 669 433,00	11 714 760,00	11 714 760,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 714 760,00
---	---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 080 000,00	366 217,00	366 217,00
1318	Autres subventions d'équipement	1 080 000,00	366 217,00	366 217,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 673 333,00	2 673 333,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00	2 673 333,00	2 673 333,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 080 000,00	3 039 550,00	3 039 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 080 000,00	3 039 550,00	3 039 550,00
021	Virement de la section d'exploitation	58 530,00	832 180,00	832 180,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	5 418 300,00	2 563 030,00	2 563 030,00
28031	Frais d'études	58 850,00	58 850,00	58 850,00
28033	Frais d'insertion	5 160,00	5 160,00	5 160,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 170,00	470,00	470,00
28131	Bâtiments	349 160,00	350 720,00	350 720,00
28135	Installations générales, agencements, ..	880,00	880,00	880,00
28138	Autres constructions	126 680,00	126 680,00	126 680,00
28151	Installations complexes spécialisées	91 190,00	91 190,00	91 190,00
28153	Installations à caractère spécifique	227 010,00	236 240,00	236 240,00
28154	Matériel industriel	85 840,00	84 050,00	84 050,00
28173	Constructions (mise à disposition)	55 110,00	54 240,00	54 240,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	340,00	340,00	340,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	420 480,00	418 570,00	418 570,00
28182	Matériel de transport	4 290,00	3 600,00	3 600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 590,00	1 350,00	1 350,00
28184	Mobilier	550,00	690,00	690,00
313	Matières premières et fournitures	3 990 000,00	0,00	0,00
318	Autres	0,00	1 130 000,00	1 130 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 476 830,00	3 395 210,00	3 395 210,00
041	Opérations patrimoniales (8)	112 603,00	5 280 000,00	5 280 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
2033	Frais d'insertion	112 603,00	280 000,00	280 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 589 433,00	8 675 210,00	8 675 210,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 669 433,00	11 714 760,00	11 714 760,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 714 760,00
---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					20 062 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					20 062 500,00									
3020-CU	SOCIETE GENERALE	24/09/2013	31/10/2013	31/01/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,849	EUR	T	C	O	A-1
3040-CU	SaarLB	08/12/2014	19/12/2014	19/06/2015	2 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.2	1,378	1,403	EUR	S	C	O	A-1
3050	SFIL CAFFIL	28/11/2016	28/07/2017	01/04/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	0,611	EUR	T	C	O	A-1
3060CU	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	21/09/2017	29/09/2017	29/12/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	0,835	EUR	T	C	O	A-1
3070-CU	SFIL CAFFIL	01/07/2019	16/08/2019	01/12/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,671	EUR	T	C	O	A-1
3080-CU	SFIL CAFFIL	05/12/2019	23/12/2019	01/04/2020	3 562 500,00	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	0,620	EUR	T	C	O	A-1
3090 CU Consolidation	SFIL CAFFIL	05/12/2019	31/07/2020	01/11/2020	500 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,692	EUR	T	C	O	A-1
3100-CU	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	03/05/2022	16/05/2022	30/09/2022	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,953	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 062 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		12 191 592,13					1 254 464,34	232 223,56	0,00	25 568,56
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 191 592,13					1 254 464,34	232 223,56	0,00	25 568,56
3020-CU	N	0,00	A-1	2 500 000,00	9,83	F	Taux fixe à 3.74 %	3,849	250 000,00	91 487,14	0,00	14 258,75
3040-CU	N	0,00	A-1	800 000,11	5,97	V	Euribor 6M + 1.2	5,351	133 333,32	39 005,07	0,00	961,25
3050	N	0,00	A-1	616 666,59	9,00	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,751	66 666,68	26 937,84	0,00	5 500,44
3060CU	N	0,00	A-1	2 916 666,67	8,75	F	Taux fixe à 1.36 %	1,387	333 333,34	38 697,05	0,00	97,59
3070-CU	N	0,00	A-1	1 433 333,23	10,67	F	Taux fixe à 0.66 %	0,671	133 333,36	9 282,18	0,00	715,00
3080-CU	N	0,00	A-1	2 608 258,95	10,00	F	Taux fixe à 0.61 %	0,620	254 464,28	15 583,77	0,00	3 629,42
3090 CU Consolidation	N	0,00	A-1	391 666,58	11,58	F	Taux fixe à 0.68 %	0,692	33 333,36	2 621,13	0,00	406,11
3100-CU	N	0,00	A-1	925 000,00	18,50	F	Taux fixe à 0.95 %	0,953	50 000,00	8 609,38	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 191 592,13					1 254 464,34	232 223,56	0,00	25 568,56

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 191 592,13	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 150 €	17 décembre 2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 - Logiciel	5	17/12/2010
L	2031 - Frais d'études	5	17/12/2010
L	2033 - frais d'insertion	5	17/12/2010
L	2131/2135/2138 - Bâtiment : chaufferie, installations générales, autres constructions	50	17/12/2010
L	2135/2138 - Aménagement et agencement de bâtiment	15	17/12/2010
L	2151 - Installations complexes spécialisées	50	17/12/2010
L	2153 - Installations à caractère spécifique	50	17/12/2010
L	2154 - Turbine, équipements techniques (vanne, équipements électriques, compteurs, pompes)	20	17/12/2010
L	2154 - Chaudière échangeur	50	17/12/2010
L	2182 - Véhicule	8	17/12/2010
L	2183/2184 - Mobilier, matériel de bureau et informatique	5	17/12/2010
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	5	17/12/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 479 760,00	1 479 760,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 265 210,00	2 265 210,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	785 450,00	785 450,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 479 760,00	I 1 479 760,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 260 000,00	1 260 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 260 000,00	1 260 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		219 760,00	219 760,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	219 760,00	219 760,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 265 210,00	III 2 265 210,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 265 210,00	2 265 210,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	58 850,00	58 850,00
28033	Frais d'insertion	5 160,00	5 160,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	470,00	470,00
28131	Bâtiments	350 720,00	350 720,00
28135	Installations générales, agencements, ..	880,00	880,00
28138	Autres constructions	126 680,00	126 680,00
28151	Installations complexes spécialisées	91 190,00	91 190,00
28153	Installations à caractère spécifique	236 240,00	236 240,00
28154	Matériel industriel	84 050,00	84 050,00
28173	Constructions (mise à disposition)	54 240,00	54 240,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	340,00	340,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	418 570,00	418 570,00
28182	Matériel de transport	3 600,00	3 600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 350,00	1 350,00
28184	Mobilier	690,00	690,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	832 180,00	832 180,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 104

Nombre de membres présents : 70 (+21 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 70

VOTES :
 Pour : 69 (+21 procurations) 70 (+21 procurations)

Contre :

Abstentions : 1 (+1 procuration)

Date de convocation : 23/01/2024

Présenté par (1) M. Fabian Jordan, Président de M2a,
 A Mulhouse le 29/01/2024

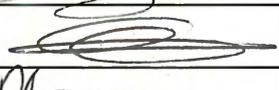
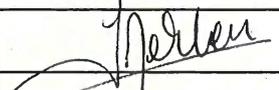
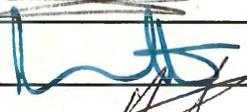
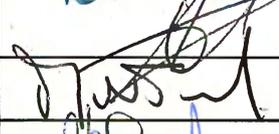
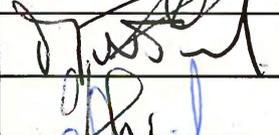
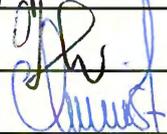
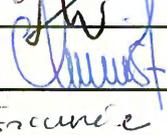
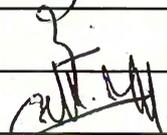
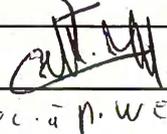
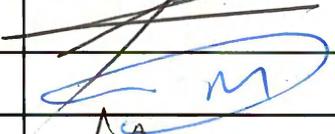
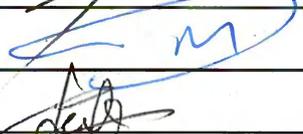
(1) M. Fabian Jordan, Président de M2a,
 du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session 29/01/2024
 A Mulhouse, le 29/01/2024

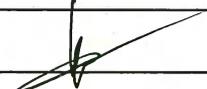
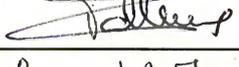
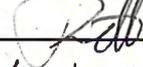
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),
 du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

AGUDO-PEREZ Francine	Proc. à M. LAUBEL
BAECHTEL Rachel	
BECHT Olivier	A brunt
BEHE Jean-Marie	
BELLONI Thierry	
BERGDOLL Benoît	Proc. à M. HONE
BEYAZ Beytullah	
BITSCHENE Christophe	Proc. à M. NOR
BLANQUIN Jacques	
BOESCH Nathalie	Proc. à M. CHERAY
BONI DA SILVA Claudine	Proc. à M. COLOM
BOUAMAIED Nour	Proc. à Mme HOTTINGER
BOUILLÉ Jean-Philippe	
BUCHERT Maryvonne	
BUX Daniel	
CAUSER Jean-Yves	A brunt
CHAPATTE Jean-Claude	
CHÉRAY Michel	
COLOM Florian	
CORNEILLE Marie	
COUCHOT Alain	Proc. à Mme RAPP

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
D'ORELLI Philippe		Escané
DHALLENNE Christine		
DUSSOURD Francis		
EHRET Antoine		Proc. à M. STRIFFLER
EL HAJJAJI Nadia		A brève
ENGASSER Thierry		
FUCHS Gilbert		Proc. à M. HARTMANN
GERRER Valérie		
GIRONA André		Proc. à Mme BAECHEL
GODBILLON Isabelle		
GOEPFERT Yves		
GOETZ Anne-Catherine		Proc. à M. BOUILLE
GOLDSTEIN Danièle		
GREILSAMMER Gérard		
GUTH Maurice		
HAGENBACH Vincent		
HARTMANN Hugues		
HERZOG Michèle		
HILLMEYER Francis		
HOMÉ Antoine		
HOTTINGER Marie		
JENN Fatima		Proc. à M. JORDAN
JORDAN Fabian		
JULIEN Jean-Paul		
JUNG Alfred		
KEMPF Pierrette		
KRZEMINSKI Frédéric		
LAUGEL Michel		
LECONTE Alain		

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
LIERMANN Monique		
LIPP Pierre		
LOGEL Pierre		
LOISEL Corinne		
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine		
LUTZ Michèle		
MATHIEU-BECHT Catherine		A brève
MEHLEN Josiane		
MENSCH Jean-Claude		A brève
METZGER Henri		A brève
MEYER Véronique		Proc. à Mme TALLEUX
MIMAUD Danièle		
MINERY Loïc		Proc. à N. SINEOM
MOR Jean-Paul		
MOTTE Nathalie		
NEUMANN Rémy		
NICOLAS Thierry		
OBERLIN Alfred		
ONIMUS Roland		
PAUGAM Maëlle		Excuse
PAUVERT Bertrand		A brève
PULEDDA Patrick		A brève
QUIN Paul		
RAPP Catherine		
RENCK Ginette		Proc. à M. WEISBECK
RICHARD Loïc		
RICHE Laurent		
RIFF Didier		
RISSER Chantal		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

RITZ Christelle	A l'unanimité
SALZE Pierre	
SASSI Annouar	Proc. à M. SCHIRCK
SCHELL Christiane	
SCHILDKNECHT Jean-Luc	
SCHILLINGER Gilles	
SCHIRCK Alain	
SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika	Proc. à Mme SORNIN
SCHWEITZER Pascale Cléo	Excusée
SIMEONI Joseph	
SIMON Corine	
SORNIN Cécile	
STEGER Christophe	Proc. à M. OBERLIN
STRIFFLER Paul-André	
STURCHLER Philippe	
SUAREZ Emmanuelle	Proc. à M. NICOLAS
TALLEUX Carole	
TORANELLI Christophe	Proc. à M. JULIEN
TRIMAILLE Philippe	
VIOLA Antoine	Proc. à Mme GOLDSTEIN
WEISBECK Joseph	
WOLFF Philippe	
ZAGAOUI Saadia	
ZELLER Fabienne	
ZIMMERMANN Nicolas	A l'unanimité

Certifié exécutoire par (1) M. Fabian Jordan, Président de M2a, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27 février 2024, et de la publication le 5 février 2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil d'Agglomération.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

27 février 2024
 5 février 2024 A Mulhouse, le 5 février 2024
 27 février 2024 27 février 2024



BUDGET ANNEXE

TRANSPORTS URBAINS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006600900032	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
--	--

POSTE COMPTABLE DE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : TRANSPORTS URBAINS MULHOUSE M2A (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	33
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	34
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	35
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	36
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	37
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires 17 décembre 2010.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	82 527 878,00	82 527 878,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		82 527 878,00	82 527 878,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	24 560 310,00	24 560 310,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		24 560 310,00	24 560 310,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	107 088 188,00	107 088 188,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 773 130,00	0,00	6 750 919,00	6 750 919,00	6 750 919,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	720 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
014	Atténuations de produits	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	55 786 500,00	0,00	61 433 762,00	61 433 762,00	61 433 762,00
Total des dépenses de gestion des services		64 879 630,00	0,00	69 524 681,00	69 524 681,00	69 524 681,00
66	Charges financières	2 060 000,00	0,00	2 078 197,00	2 078 197,00	2 078 197,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		66 944 630,00	0,00	71 602 878,00	71 602 878,00	71 602 878,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	11 375 000,00	0,00	10 925 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 375 000,00	0,00	10 925 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00
TOTAL		78 319 630,00	0,00	82 527 878,00	82 527 878,00	82 527 878,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 527 878,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 574 600,00	0,00	12 135 600,00	12 135 600,00	12 135 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	46 340 000,00	0,00	50 200 060,00	50 200 060,00	50 200 060,00
74	Subventions d'exploitation	18 771 000,00	0,00	18 558 000,00	18 558 000,00	18 558 000,00
75	Autres produits de gestion courante	523 110,00	0,00	523 298,00	523 298,00	523 298,00
Total des recettes de gestion des services		77 208 710,00	0,00	81 416 958,00	81 416 958,00	81 416 958,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		77 208 710,00	0,00	81 416 958,00	81 416 958,00	81 416 958,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 110 920,00	0,00	1 110 920,00	1 110 920,00	1 110 920,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 110 920,00	0,00	1 110 920,00	1 110 920,00	1 110 920,00
TOTAL		78 319 630,00	0,00	82 527 878,00	82 527 878,00	82 527 878,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 527 878,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	9 814 080,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	702 000,00	0,00	1 201 000,00	1 201 000,00	1 201 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 270 750,00	0,00	3 768 000,00	3 768 000,00	3 768 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 472 800,00	0,00	8 076 000,00	8 076 000,00	8 076 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 445 550,00	0,00	13 045 000,00	13 045 000,00	13 045 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00	0,00	9 949 580,00	9 949 580,00	9 949 580,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 000 000,00	0,00	9 949 580,00	9 949 580,00	9 949 580,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 445 550,00	0,00	22 994 580,00	22 994 580,00	22 994 580,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 110 920,00	0,00	1 110 920,00	1 110 920,00	1 110 920,00
041	Opérations patrimoniales (4)	624 070,00	0,00	454 810,00	454 810,00	454 810,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 734 990,00	0,00	1 565 730,00	1 565 730,00	1 565 730,00
	TOTAL	20 180 540,00	0,00	24 560 310,00	24 560 310,00	24 560 310,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 560 310,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	913 297,00	913 297,00	913 297,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 181 470,00	0,00	12 267 203,00	12 267 203,00	12 267 203,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 181 470,00	0,00	13 180 500,00	13 180 500,00	13 180 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	8 181 470,00	0,00	13 180 500,00	13 180 500,00	13 180 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 375 000,00		10 925 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	624 070,00		454 810,00	454 810,00	454 810,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 999 070,00		11 379 810,00	11 379 810,00	11 379 810,00
TOTAL		20 180 540,00	0,00	24 560 310,00	24 560 310,00	24 560 310,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 560 310,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	9 814 080,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 750 919,00		6 750 919,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	740 000,00		740 000,00
014	Atténuations de produits	600 000,00		600 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 433 762,00		61 433 762,00
66	Charges financières	2 078 197,00	0,00	2 078 197,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	10 925 000,00	10 925 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		71 602 878,00	10 925 000,00	82 527 878,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 527 878,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	240 920,00	240 920,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 949 580,00	0,00	9 949 580,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 201 000,00	0,00	1 201 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 768 000,00	454 810,00	4 222 810,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	8 076 000,00	0,00	8 076 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		870 000,00	870 000,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		22 994 580,00	1 565 730,00	24 560 310,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 560 310,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 135 600,00		12 135 600,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	50 200 060,00		50 200 060,00
74	Subventions d'exploitation	18 558 000,00		18 558 000,00
75	Autres produits de gestion courante	523 298,00		523 298,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	240 920,00	240 920,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		870 000,00	870 000,00
Recettes d'exploitation – Total		81 416 958,00	1 110 920,00	82 527 878,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 527 878,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	913 297,00	0,00	913 297,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		220 000,00	220 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 267 203,00	0,00	12 267 203,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	454 810,00	454 810,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		9 600 000,00	9 600 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		1 105 000,00	1 105 000,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		13 180 500,00	11 379 810,00	24 560 310,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 560 310,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 773 130,00	6 750 919,00	6 750 919,00
604	Achats d'études, prestations de services	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	834,00	834,00	834,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6066	Carburants	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 035,00	1 500,00	1 500,00
611	Sous-traitance générale	300 000,00	320 000,00	320 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	4 135 000,00	3 319 130,00	3 319 130,00
6125	Crédit-bail immobilier	1 063 771,00	1 063 771,00	1 063 771,00
6132	Locations immobilières	250,00	250,00	250,00
6135	Locations mobilières	232 500,00	17 000,00	17 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	577 000,00	580 000,00	580 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200 000,00	193 684,00	193 684,00
6156	Maintenance	140 000,00	125 000,00	125 000,00
6168	Autres	1 600,00	1 500,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	280 000,00	250 000,00	250 000,00
618	Divers	4 100,00	4 000,00	4 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	350,00	350,00	350,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	600,00	600,00
6238	Divers	120 000,00	115 000,00	115 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6256	Missions	0,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	15 500,00	15 500,00	15 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6282	Frais de gardiennage	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	7 000,00	7 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 790,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres	250 000,00	250 000,00	250 000,00
63512	Taxes foncières	305 000,00	350 000,00	350 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	720 000,00	740 000,00	740 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	720 000,00	740 000,00	740 000,00
014	Atténuations de produits (7)	600 000,00	600 000,00	600 000,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	600 000,00	600 000,00	600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	55 786 500,00	61 433 762,00	61 433 762,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	31 000,00	36 000,00	36 000,00
65712	Subv. équipt Régions	40 000,00	67 262,00	67 262,00
65714	Subv. équipt Communes	20 000,00	32 000,00	32 000,00
65718	Subv. équipt Autres organismes	810 000,00	811 000,00	811 000,00
65732	Subv. exploitat° Régions	378 000,00	382 000,00	382 000,00
65734	Subv. exploitat° Communes	164 500,00	167 500,00	167 500,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	7 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. exploitat° autres organismes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	54 335 000,00	59 937 000,00	59 937 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		64 879 630,00	69 524 681,00	69 524 681,00
66	Charges financières (b) (8)	2 060 000,00	2 078 197,00	2 078 197,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 950 000,00	2 078 197,00	2 078 197,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	110 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		66 944 630,00	71 602 878,00	71 602 878,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	11 375 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 200 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	1 955 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	220 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 375 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 375 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		78 319 630,00	82 527 878,00	82 527 878,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 527 878,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	349 786,57
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	349 786,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 574 600,00	12 135 600,00	12 135 600,00
7061	Transport de voyageur	9 500 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
7068	Services accessoires transports	2 069 600,00	2 135 600,00	2 135 600,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	46 340 000,00	50 200 060,00	50 200 060,00
734	Versement de mobilité	46 340 000,00	50 200 060,00	50 200 060,00
74	Subventions d'exploitation	18 771 000,00	18 558 000,00	18 558 000,00
7471	Subv. exploitat° État	597 000,00	597 000,00	597 000,00
7472	Subv. exploitat° Régions	2 608 000,00	2 596 000,00	2 596 000,00
7473	Subv. exploitat° Départements	716 000,00	515 000,00	515 000,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	14 850 000,00	14 850 000,00	14 850 000,00
75	Autres produits de gestion courante	523 110,00	523 298,00	523 298,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	170 000,00	170 000,00	170 000,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	350 000,00	350 000,00	350 000,00
7588	Autres	3 110,00	3 298,00	3 298,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		77 208 710,00	81 416 958,00	81 416 958,00
(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		77 208 710,00	81 416 958,00	81 416 958,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 110 920,00	1 110 920,00	1 110 920,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	240 920,00	240 920,00	240 920,00
797	Transferts charges exceptionnelles	870 000,00	870 000,00	870 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 110 920,00	1 110 920,00	1 110 920,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		78 319 630,00	82 527 878,00	82 527 878,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 527 878,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	702 000,00	1 201 000,00	1 201 000,00
2031	Frais d'études	500 000,00	665 000,00	665 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	6 000,00	6 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	200 000,00	530 000,00	530 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 270 750,00	3 768 000,00	3 768 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	70 000,00	70 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	50 000,00	15 000,00	15 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	3 205 000,00	2 371 000,00	2 371 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	13 750,00	57 000,00	57 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 472 800,00	8 076 000,00	8 076 000,00
2313	Constructions	1 350 000,00	1 670 000,00	1 670 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	150 000,00	45 000,00	45 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 320 000,00	2 802 000,00	2 802 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 652 800,00	3 559 000,00	3 559 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 445 550,00	13 045 000,00	13 045 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00	9 949 580,00	9 949 580,00
1641	Emprunts en euros	10 000 000,00	9 949 580,00	9 949 580,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		10 000 000,00	9 949 580,00	9 949 580,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		18 445 550,00	22 994 580,00	22 994 580,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 110 920,00	1 110 920,00	1 110 920,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	240 920,00	240 920,00	240 920,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	101 130,00	101 130,00	101 130,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	9 940,00	9 940,00	9 940,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	10 260,00	10 260,00	10 260,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	67 460,00	67 460,00	67 460,00
13918	Autres subventions d'équipement	52 130,00	52 130,00	52 130,00
	Charges transférées	870 000,00	870 000,00	870 000,00
4818	Charges à étaler	870 000,00	870 000,00	870 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	624 070,00	454 810,00	454 810,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	624 070,00	454 810,00	454 810,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 734 990,00	1 565 730,00	1 565 730,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 180 540,00	24 560 310,00	24 560 310,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 560 310,00
---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	913 297,00	913 297,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	913 297,00	913 297,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 181 470,00	12 267 203,00	12 267 203,00
1641	Emprunts en euros	8 181 470,00	12 267 203,00	12 267 203,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 181 470,00	13 180 500,00	13 180 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		8 181 470,00	13 180 500,00	13 180 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	11 375 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00
15112	Provisions litiges et contentieux	220 000,00	220 000,00	220 000,00
28031	Frais d'études	12 150,00	24 090,00	24 090,00
28033	Frais d'insertion	0,00	430,00	430,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	262 760,00	315 350,00	315 350,00
28128	Aménagement Autres terrains	20,00	20,00	20,00
28131	Bâtiments	273 590,00	273 590,00	273 590,00
28138	Autres constructions	44 010,00	44 010,00	44 010,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	64 710,00	64 710,00	64 710,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 130 590,00	6 260 380,00	6 260 380,00
28154	Matériel industriel	26 290,00	26 290,00	26 290,00
28155	Outillage industriel	7 890,00	7 890,00	7 890,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	2 072 950,00	2 276 920,00	2 276 920,00
28157	Aménagements des matériels industriels	108 820,00	108 820,00	108 820,00
28182	Matériel de transport	191 310,00	191 310,00	191 310,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 650,00	3 930,00	3 930,00
28188	Autres	2 260,00	2 260,00	2 260,00
4818	Charges à étaler	1 955 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 375 000,00	10 925 000,00	10 925 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	624 070,00	454 810,00	454 810,00
2031	Frais d'études	624 070,00	454 810,00	454 810,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 999 070,00	11 379 810,00	11 379 810,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		20 180 540,00	24 560 310,00	24 560 310,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 560 310,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2009001 (1)
 LIBELLE : OPERATION 1 TRAM TRAIN**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 3 107 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 752 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 752 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-3 107 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					187 682 478,21									
1641 Emprunts en euros (total)					187 682 478,21									
2002-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/06/2003	01/07/2003	01/07/2004	11 300 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	3,250	EUR	A	X	O	A-1
2004-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/04/2004	01/05/2004	01/05/2005	18 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	2,500	EUR	A	X	O	A-1
2006-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/09/2005	01/10/2005	01/10/2006	6 700 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	2,250	EUR	A	X	O	A-1
2008-TC	BEI Banque Europeenne d'Investissement	25/11/2003	15/06/2005	15/06/2006	20 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M) + 0.13	2,100	2,148	EUR	A	C	O	A-1
2009-TC	BEI Banque Europeenne d'Investissement	25/11/2003	17/10/2005	15/09/2006	15 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor 0.02 sur Euribor 3M) + (-0.02)	2,160	2,210	EUR	A	C	O	A-1
2011-TC	SFIL CAFFIL	09/11/2006	01/01/2007	01/01/2008	2 000 000,00	V	Euribor 12M-Floor -0.019 sur Euribor 12M + 0.019	4,039	4,098	EUR	A	C	O	A-1
2012-TC	SOCIETE GENERALE	29/12/2006	29/12/2006	29/12/2007	3 000 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.0175 sur Euribor 12M) + 0.0175	4,020	4,079	EUR	A	C	O	A-1
2013-TC	SFIL CAFFIL	01/01/2007	01/10/2008	01/01/2009	8 000 000,00	F	Taux fixe à 4.86 %	4,860	5,023	EUR	T	C	O	A-1
2014-TC	SOCIETE GENERALE	26/11/2006	31/12/2008	31/12/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,967	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
20151-TC	SFIL CAFFIL	09/01/2008	31/12/2009	01/04/2010	10 000 000,00	C	Taux fixe à 3.82 %	3,820	3,932	EUR	T	C	O	B-1
20161-TC	SFIL CAFFIL	09/01/2008	31/12/2009	01/04/2010	4 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.035 sur Euribor 3M) + 0.035	0,742	0,755	EUR	T	P	O	A-1
2017-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/01/2008	31/12/2009	31/12/2010	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,920	3,977	EUR	A	C	O	A-1
2018-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/01/2008	31/12/2009	31/12/2010	7 000 000,00	C	Taux fixe 3.38% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,380	3,429	EUR	A	C	O	B-1
2019-TC	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2010	28/12/2010	31/03/2011	17 000 000,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,444	EUR	T	C	O	A-1
2020-TC	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	21/12/2011	15/02/2012	31/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,535	EUR	T	P	O	A-1
2021-TC	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2011	27/12/2011	31/03/2012	5 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1.6	3,850	3,906	EUR	T	C	O	A-1
2022-TC	CAISSE D'EPARGNE	22/08/2013	31/08/2013	30/11/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.46 %	3,460	3,505	EUR	T	C	O	A-1
2023-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	26/02/2014	01/02/2016	1 682 478,21	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	2,250	EUR	A	C	O	A-1
2024TC	CAISSE D'EPARGNE	15/09/2017	16/11/2017	31/03/2018	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.29 %	1,290	1,296	EUR	T	C	O	A-1
2025	SOCIETE GENERALE	15/09/2017	31/10/2017	31/01/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.28 %	1,280	1,305	EUR	T	C	O	A-1
2026TC	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	12/10/2018	15/10/2018	15/11/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	1,255	EUR	M	C	O	A-1
2027-TC	SFIL CAFFIL	01/07/2019	16/08/2019	01/12/2019	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,671	EUR	T	C	O	A-1
2028 TC Consolidation	SFIL CAFFIL	05/12/2019	31/07/2020	01/11/2020	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,692	EUR	T	C	O	A-1
2029-TC	SFIL CAFFIL	10/12/2020	01/02/2021	01/05/2021	9 000 000,00	F	Taux fixe à 0.35 %	0,350	0,356	EUR	T	C	O	A-1
2030-TC	SFIL CAFFIL	19/11/2021	17/12/2021	01/04/2022	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,610	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					187 682 478,21									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		72 475 457,97					9 597 307,55	1 800 363,04	0,00	296 524,41
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		72 475 457,97					9 597 307,55	1 800 363,04	0,00	296 524,41
2002-TC	N	0,00	A-1	2 690 159,99	4,50	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	528 735,37	87 430,20	0,00	34 928,02
2004-TC	N	0,00	A-1	5 105 124,42	5,33	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	830 838,17	165 916,54	0,00	92 223,66
2006-TC	N	0,00	A-1	2 234 410,20	6,75	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	279 359,19	72 618,34	0,00	15 708,29
2008-TC	N	0,00	A-1	5 600 000,00	6,46	V	(Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M) + 0.13	4,178	800 000,00	190 533,55	0,00	5 676,86
2009-TC	N	0,00	A-1	4 200 000,00	6,71	V	(Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M) + 0.13	4,178	600 000,00	148 138,07	0,00	4 257,65
2011-TC	N	0,00	A-1	400 000,00	3,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.019)-Floor -0.019 sur TAM(Postfixé)	3,595	100 000,00	12 989,54	0,00	10 776,32
2012-TC	N	0,00	A-1	450 000,00	2,99	V	(Euribor 12M-Floor -0.0175 sur Euribor 12M) + 0.0175	3,624	150 000,00	16 339,61	0,00	42,68
2013-TC	N	0,00	A-1	2 000 000,00	4,75	F	Taux fixe à 4.86 %	5,023	400 000,00	91 408,50	0,00	19 656,00
2014-TC	N	0,00	A-1	1 166 666,65	3,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,967	388 888,89	46 376,94	0,00	0,00
20151-TC	N	0,00	B-1	4 500 000,00	11,00	C	Taux fixe 3.78% à barrière 6% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,891	400 000,00	167 170,50	0,00	39 175,50

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
20161-TC	N	0,00	A-1	1 891 725,51	11,00	F	Taux fixe à 3.44 %	3,536	161 854,90	64 040,48	0,00	15 042,18
2017-TC	N	0,00	A-1	3 080 000,00	11,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,977	280 000,00	122 748,27	0,00	0,00
2018-TC	N	0,00	B-1	2 100 000,00	6,00	C	Taux fixe 3.38% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,429	350 000,00	72 557,33	0,00	0,00
2019-TC	N	0,00	A-1	5 950 000,00	7,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,444	850 000,00	191 462,50	0,00	0,00
2020-TC	N	0,00	A-1	1 025 661,81	3,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,535	326 840,48	40 328,64	0,00	0,00
2021-TC	N	0,00	A-1	1 000 000,01	3,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	3,392	333 333,36	29 312,50	0,00	0,00
2022-TC	N	0,00	A-1	1 583 333,47	4,67	F	Taux fixe à 3.46 %	3,505	333 333,32	50 458,33	0,00	3 604,17
2023-TC	N	0,00	A-1	1 009 486,93	11,08	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	84 123,91	40 379,48	0,00	33 827,16
2024TC	N	0,00	A-1	1 800 000,00	9,00	F	Taux fixe à 1.29 %	1,296	200 000,00	22 252,50	0,00	0,00
2025	N	0,00	A-1	2 999 999,84	8,83	F	Taux fixe à 1.28 %	1,305	333 333,36	37 410,36	0,00	5 783,70
2026TC	N	0,00	A-1	2 622 222,36	9,79	F	Taux fixe à 1.23 %	1,255	266 666,64	31 346,77	0,00	1 207,22
2027-TC	N	0,00	A-1	5 733 333,38	10,67	F	Taux fixe à 0.66 %	0,671	533 333,32	37 128,66	0,00	2 860,00
2028 TC Consolidation	N	0,00	A-1	1 566 666,71	11,58	F	Taux fixe à 0.68 %	0,692	133 333,32	10 484,60	0,00	1 624,45
2029-TC	N	0,00	A-1	7 350 000,00	12,08	F	Taux fixe à 0.35 %	0,356	600 000,00	25 351,67	0,00	3 937,50
2030-TC	N	0,00	A-1	4 416 666,69	13,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,610	333 333,32	26 179,16	0,00	6 193,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		72 475 457,97					9 597 307,55	1 800 363,04	0,00	296 524,41

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
20151-TC	SFIL CAFFIL	10 000 000,00	4 500 000,00	1	25,00		Taux fixe 3.78% à barrière 6% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe à 3.82 %	324 240,39	Taux fixe 3.78% à barrière 6% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,891	167 170,50	0,00	6,21
2018-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 000 000,00	2 100 000,00	1	20,00		Taux fixe 3.38% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	Taux fixe 3.38% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	74 708,96	Taux fixe 3.38% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,429	72 557,33	0,00	2,90
TOTAL (B)		17 000 000,00	6 600 000,00						398 949,35			239 727,83	0,00	9,11
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		17 000 000,00	6 600 000,00						398 949,35			239 727,83	0,00	9,11

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	
	% de l'encours	90,88	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	65 875 457,97	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	0	
	% de l'encours	9,11	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 150 €	17 décembre 2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 - Logiciel	5	17/12/2010
L	2031 - Frais d'études	5	17/12/2010
L	2033 - Frais d'insertion non suivie de réalisation	5	17/12/2010
L	2121/2125/2128 - Aménagements de terrains nus, terrains bâtis, autres terrains	25	17/12/2010
L	2131 - bâtiments publics	25	17/12/2010
L	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5	17/12/2010
L	2138 - Autres constructions	25	17/12/2010
L	2141 - bâtiments	25	17/12/2010
L	2145 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10	17/12/2010
L	2148 - Autres constructions	25	17/12/2010
L	2153 - Installation à caractère spécifique	25	17/12/2010
L	2154 - Matériel industriel	10	17/12/2010
L	2155 - Outillage industriel	10	17/12/2010
L	2155 - Infrastructure Tramway	25	17/12/2010
L	2182/2156 - travaux de rénovation des bus	3	17/12/2010
L	2182/2156 - véhicule pour personne à mobilité réduite	8	17/12/2010
L	2182/2156 - Autobus d'occasion	8	17/12/2010
L	2182/2156 - équipements des autobus (matériel embarqué) et déco extérieure des bus	10	17/12/2010
L	2182/2156 - rame de Tramway	25	17/12/2010
L	2182/2156 - Autobus neuf	15	17/12/2010
L	2183 - Matériel informatique et bureautique	5	17/12/2010
L	2184 - Mobilier	5	17/12/2010
L	2188 - petit matériel < 500 €	5	17/12/2010
L	2188 - petit matériel > 500 €	10	17/12/2010
L	2188 - Equipement spécifique électrique	25	17/12/2010
L	2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10	24/01/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	10 190 500,00	10 190 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	10 925 000,00	10 925 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	734 500,00	734 500,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		10 190 500,00	I 10 190 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 949 580,00	9 949 580,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 949 580,00	9 949 580,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		240 920,00	240 920,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	240 920,00	240 920,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 925 000,00	III 10 925 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		10 925 000,00	10 925 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions litiges et contentieux	220 000,00	220 000,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	24 090,00	24 090,00
28033	Frais d'insertion	430,00	430,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	315 350,00	315 350,00
28128	Aménagement Autres terrains	20,00	20,00
28131	Bâtiments	273 590,00	273 590,00
28138	Autres constructions	44 010,00	44 010,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	64 710,00	64 710,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 260 380,00	6 260 380,00
28154	Matériel industriel	26 290,00	26 290,00
28155	Outillage industriel	7 890,00	7 890,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	2 276 920,00	2 276 920,00
28157	Aménagements des matériels industriels	108 820,00	108 820,00
28182	Matériel de transport	191 310,00	191 310,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 930,00	3 930,00
28188	Autres	2 260,00	2 260,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	1 105 000,00	1 105 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D’ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D’EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D’ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D’EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65712	Subvention d'équipement	Transports Urbains	Région Grand Est	Région	67 262,00
65714	Subvention d'équipement	Transports Urbains	A affecter	Commune	32 000,00
65718	Subvention d'équipement	Transports Urbains	SNCF Voyageur	Entreprises	811 000,00
65732	Subvention d'exploitation	Transports Urbains	Région Grand Est	Région	382 000,00
65734	Subvention d'exploitation	Transports Urbains	Commune de Heimsbrunn Chalampe	Commune	45 000,00
65734	Subvention d'exploitation	Transports Urbains	Commune de Mulhouse	Commune	122 500,00
65738	Subvention d'exploitation	Transports Urbains	Association des usagers des transports du sud Alsace	Association	1 000,00
6574	Subvention d'exploitation	Transports Urbains	SOLEA	Entreprises	59 850 000,00
6574	Subvention d'exploitation	Transports Urbains	Klaxit	Association	80 000,00
6574	Subvention d'exploitation	Déplacement Doux	A affecter	Association	7 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2004	Mobilier : Véhicules tramway	3 265 959,75	Sogefinerg	25	3 271 378,60	3 279 164,78	3 284 907,18	3 290 745,46	15 752 186,78	28 878 382,80
2008	Mobilier : Autobus	977 544,62	La Banque Postale Crédit Entreprises	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	Immobilier : Atelier et bâtiment administratif	106 377 056,00	Unifergie	27	1 063 770,56	1 063 770,56	1 063 770,56	1 063 770,56	17 501 136,38	21 756 218,62

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 104

Nombre de membres présents : 70 (+21 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 89 91

VOTES :

Pour : ~~67 (+21 procurations)~~ 70 (+21 procurations)

Contre :

Abstentions : ~~1 (+1 procuration)~~

Date de convocation : 23/01/2024

Présenté par (1) M. Fabian Jordan, Président de M2a,
A Mulhouse le 29/01/2024

(1) M. Fabian Jordan, Président de M2a,

du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

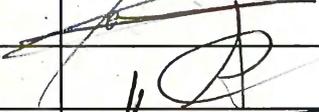
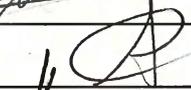
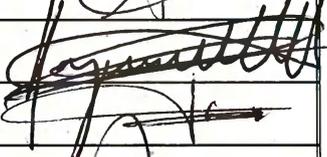
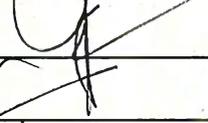
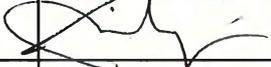
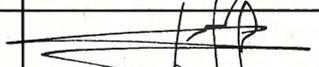
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session 29/01/2024

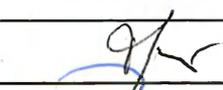
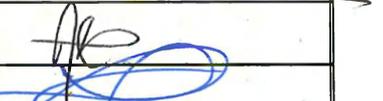
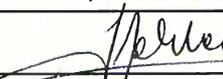
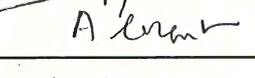
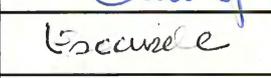
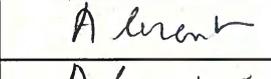
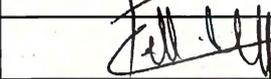
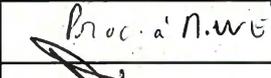
A Mulhouse, le 29/01/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

AGUDO-PEREZ Francine	Proc. à N. LAUBEL
BAECHTEL Rachel	Signature
BECHT Olivier	A l'arrêt
BEHE Jean-Marie	Signature
BELLONI Thierry	Signature
BERGDOLL Benoît	Proc. à N. HONE
BEYAZ Beytullah	Signature
BITSCHENE Christophe	Proc. à N. NOR
BLANQUIN Jacques	Signature
BOESCH Nathalie	Proc. à N. CHÉRAY
BONI DA SILVA Claudine	Proc. à N. COLON
BOUAMAIED Nour	Proc. à N. MÜLLER
BOUILLÉ Jean-Philippe	Signature
BUCHERT Maryvonne	Signature
BUX Daniel	Signature
CAUSER Jean-Yves	A l'arrêt
CHAPATTE Jean-Claude	Signature
CHÉRAY Michel	Signature
COLOM Florian	Signature
CORNEILLE Marie	Signature
COUCHOT Alain	Proc. à N. RAPP

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
D'ORELLI Philippe		Encure
DHALLENNE Christine		
DUSSOURD Francis		
EHRET Antoine		Proc. à N. STRIFFLER
EL HAJJAJI Nadia		A l'envoie
ENGASSER Thierry		
FUCHS Gilbert		Proc. à N. HARTMAN
GERRER Valérie		
GIRONA André		Proc. à N. M. BAECHTEL
GODBILLON Isabelle		
GOEPFERT Yves		
GOETZ Anne-Catherine		Proc. à N. BOUILLE
GOLDSTEIN Danièle		
GREILSAMMER Gérard		
GUTH Maurice		
HAGENBACH Vincent		
HARTMANN Hugues		
HERZOG Michèle		
HILLMEYER Francis		
HOMÉ Antoine		
HOTTINGER Marie		
JENN Fatima		Proc. à N. JORDAN
JORDAN Fabian		
JULIEN Jean-Paul		
JUNG Alfred		
KEMPF Pierrette		
KRZEMINSKI Frédéric		
LAUGEL Michel		
LECONTE Alain		

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
LIERMANN Monique		
LIPP Pierre		
LOGEL Pierre		
LOISEL Corinne		
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine		
LUTZ Michèle		
MATHIEU-BECHT Catherine	A l'unanimité	
MEHLEN Josiane		
MENSCH Jean-Claude	A l'unanimité	
METZGER Henri	A l'unanimité	
MEYER Véronique	Proc. à Mme TALLEUX	
MIMAUD Danièle		
MINERY Loïc	Proc. à M. SINEON	
MOR Jean-Paul		
MOTTE Nathalie		
NEUMANN Rémy		
NICOLAS Thierry		
OBERLIN Alfred		
ONIMUS Roland		
PAUGAM Maëlle	Excusée	
PAUVERT Bertrand	A l'unanimité	
PULEDDA Patrick	A l'unanimité	
QUIN Paul		
RAPP Catherine		
RENCK Ginette	Proc. à M. WEISBECK	
RICHARD Loïc		
RICHE Laurent		
RIFF Didier		
RISSER Chantal		

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
RITZ Christelle		A l'unanimité
SALZE Pierre		
SASSI Annouar		Proc. à M. SCHIRCK
SCHELL Christiane		
SCHILDKNECHT Jean-Luc		
SCHILLINGER Gilles		
SCHIRCK Alain		
SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika		Proc. à Mme SORNIN
SCHWEITZER Pascale Cléo		Encuvée
SIMEONI Joseph		
SIMON Corine		
SORNIN Cécile		
STEGER Christophe		Proc. à M. OBERLIN
STRIFFLER Paul-André		
STURCHLER Philippe		
SUAREZ Emmanuelle		Proc. à M. NICOLAS
TALLEUX Carole		
TORANELLI Christophe		Proc. à M. JULIEN
TRIMAILLE Philippe		
VIOLA Antoine		Proc. à Mme GOLDSSTEIN
WEISBECK Joseph		
WOLFF Philippe		
ZAGAOUI Saadia		
ZELLER Fabienne		
ZIMMERMANN Nicolas		A l'unanimité

Certifié exécutoire par (1) M. Fabian Jordan, Président de M2a, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27 janvier 2024, et de la publication le 5 février 2024 à Mulhouse, le 5 février 2024.

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil d'Agglomération.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

27 janvier 2024
 5 février 2024
 27 janvier 2024

BUDGET ANNEXE

ZAE BANTZENHEIM

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006600900040

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BA ZAE BANTZENHEIM (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	40
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	41

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	42
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires 27 juin 2022 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	957 000,00	957 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	957 000,00	957 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 196 376,00	1 196 376,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 196 376,00	1 196 376,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 153 376,00	2 153 376,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	916 490,00		942 900,00	942 900,00	942 900,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		916 490,00		942 900,00	942 900,00	942 900,00

TOTAL	916 490,00	0,00	957 000,00	957 000,00	957 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	957 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-11 100,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	43 400,00	0,00	253 476,00	253 476,00	253 476,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		43 400,00	0,00	253 476,00	253 476,00	253 476,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		43 400,00	0,00	253 476,00	253 476,00	253 476,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	916 490,00	0,00	942 900,00	942 900,00	942 900,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		916 490,00	0,00	942 900,00	942 900,00	942 900,00

TOTAL	959 890,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00	1 196 376,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 196 376,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 000,00	0,00	229 000,00	229 000,00	229 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 376,00	0,00	13 376,00	13 376,00	13 376,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		52 376,00	0,00	242 376,00	242 376,00	242 376,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 376,00	0,00	242 376,00	242 376,00	242 376,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	907 514,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		907 514,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00

TOTAL	959 890,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00	1 196 376,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 196 376,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-11 100,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		954 000,00	954 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 000,00	954 000,00	957 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	957 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	253 476,00		253 476,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		942 900,00	942 900,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		253 476,00	942 900,00	1 196 376,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 196 376,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 100,00	0,00	14 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		942 900,00	942 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	14 100,00	942 900,00	957 000,00
+				
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
+				
	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			0,00
=				
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			957 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	229 000,00		229 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		954 000,00	954 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	13 376,00		13 376,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	242 376,00	954 000,00	1 196 376,00
+				
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=				
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 196 376,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		916 490,00	0,00	0,00	957 000,00	957 000,00	0,00	957 000,00	957 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 976,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	907 514,00			954 000,00	954 000,00		954 000,00	954 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		907 514,00			954 000,00	954 000,00		954 000,00	954 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	957 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		916 490,00	0,00	957 000,00	957 000,00	957 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	916 490,00		942 900,00	942 900,00	942 900,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		916 490,00		942 900,00	942 900,00	942 900,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	957 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		916 490,00	0,00	0,00	957 000,00	957 000,00	0,00	957 000,00	957 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	8 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 976,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	907 514,00	0,00	0,00	954 000,00	954 000,00	0,00	954 000,00	954 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	907 514,00			954 000,00	954 000,00		954 000,00	954 000,00
3555	<i>Terrains aménagés</i>	907 514,00			954 000,00	954 000,00		954 000,00	954 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		907 514,00			954 000,00	954 000,00		954 000,00	954 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		916 490,00	0,00	957 000,00	957 000,00	957 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	916 490,00		942 900,00	942 900,00	942 900,00
3555	Terrains aménagés	916 490,00		942 900,00	942 900,00	942 900,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		916 490,00		942 900,00	942 900,00	942 900,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		959 890,00	0,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00
011	Charges à caractère général (3)	43 400,00	0,00	0,00	253 476,00	253 476,00	0,00	253 476,00	253 476,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		43 400,00	0,00	0,00	253 476,00	253 476,00	0,00	253 476,00	253 476,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		43 400,00	0,00	0,00	253 476,00	253 476,00	0,00	253 476,00	253 476,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	916 490,00			942 900,00	942 900,00		942 900,00	942 900,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		916 490,00			942 900,00	942 900,00		942 900,00	942 900,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 196 376,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		959 890,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00	1 196 376,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 000,00	0,00	229 000,00	229 000,00	229 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	13 376,00	0,00	13 376,00	13 376,00	13 376,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		52 376,00	0,00	242 376,00	242 376,00	242 376,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		52 376,00	0,00	242 376,00	242 376,00	242 376,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	907 514,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		907 514,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 196 376,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		959 890,00	0,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00
011	Charges à caractère général (4)	43 400,00	0,00	0,00	253 476,00	253 476,00	0,00	253 476,00	253 476,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00		229 076,00	229 076,00	0,00	229 076,00	229 076,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	39 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	3 400,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		43 400,00	0,00	0,00	253 476,00	253 476,00	0,00	253 476,00	253 476,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		43 400,00	0,00	0,00	253 476,00	253 476,00	0,00	253 476,00	253 476,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	916 490,00			942 900,00	942 900,00		942 900,00	942 900,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	916 490,00			942 900,00	942 900,00		942 900,00	942 900,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		916 490,00			942 900,00	942 900,00		942 900,00	942 900,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		959 890,00	0,00	1 196 376,00	1 196 376,00	1 196 376,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 000,00	0,00	229 000,00	229 000,00	229 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	39 000,00	0,00	229 000,00	229 000,00	229 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 376,00	0,00	13 376,00	13 376,00	13 376,00
7473	Participation départements	13 376,00	0,00	13 376,00	13 376,00	13 376,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		52 376,00	0,00	242 376,00	242 376,00	242 376,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		52 376,00	0,00	242 376,00	242 376,00	242 376,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	907 514,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	907 514,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		907 514,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 104

Nombre de membres présents : 70 (+21 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 89 91

VOTES :

Pour : ~~69 (+20 procurations)~~ 70 (+21 procurations)

Contre :

Abstentions : 1 (+1 procuration)

Date de convocation : 23/01/2024

Présenté par M. Fabian Jordan, Président de M2a (1),

A Mulhouse, le 29/01/2024

du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session 29/01/2024

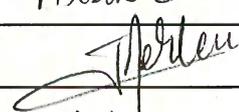
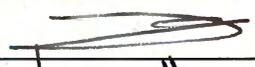
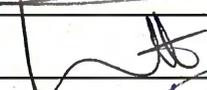
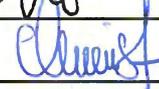
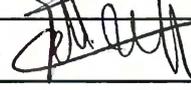
A Mulhouse, le 29/01/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

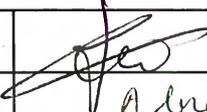
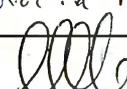
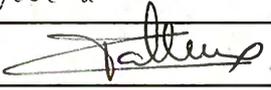
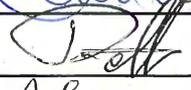
du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

AGUDO-PEREZ Francine	Proc. à N. LAUGEL
BAECHTEL Rachel	
BECHT Olivier	A brant
BEHE Jean-Marie	
BELLONI Thierry	
BERGDOLL Benoit	Proc. à N. HONE
BEYAZ Beytullah	
BITSCHENE Christophe	Proc. à N. NOR
BLANQUIN Jacques	
BOESCH Nathalie	Proc. à N. CHERAY
BONI DA SILVA Claudine	Proc. à N. COLOM
BOUAMAIED Nour	Proc. à Mme HOTTINGER
BOUILLÉ Jean-Philippe	
BUCHERT Maryvonne	
BUX Daniel	
CAUSER Jean-Yves	A brant
CHAPATTE Jean-Claude	
CHÉRAY Michel	
COLOM Florian	
CORNEILLE Marie	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
COUCHOT Alain		Proc. à Mme RAPP
D'ORELLI Philippe		Excuse
DHALLENNE Christine		
DUSSOURD Francis		
EHRET Antoine		Proc. à A. STRIFFLER
EL HAJJAJI Nadia		A bonte
ENGASSER Thierry		
FUCHS Gilbert		Proc. à M. HARTMANN
GERRER Valérie		
GIRONA André		Proc. à Mme BAECHEL
GODBILLON Isabelle		
GOEPFERT Yves		
GOETZ Anne-Catherine		Proc. à A. BOUILLE
GOLDSTEIN Danièle		
GREILSAMMER Gérard		
GUTH Maurice		
HAGENBACH Vincent		
HARTMANN Hugues		
HERZOG Michèle		
HILLMEYER Francis		
HOMÉ Antoine		
HOTTINGER Marie		
JENN Fatima		Proc. à M. JORDAN
JORDAN Fabian		
JULIEN Jean-Paul		
JUNG Alfred		
KEMPF Pierrette		
KRZEMINSKI Frédéric		
LAUGEL Michel		

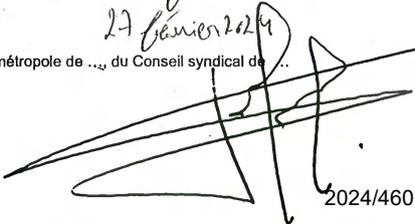
V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
LECONTE Alain		
LIERMANN Monique		
LIPP Pierre		
LOGEL Pierre		
LOISEL Corinne		
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine		
LUTZ Michèle		
MATHIEU-BECHT Catherine	Absente	
MEHLEN Josiane		
MENSCH Jean-Claude	Absent	
METZGER Henri	Absent	
MEYER Véronique	Proc. à Mme TALLEUX	
MIMAUD Danièle		
MINERY Loïc	Proc. à N. SINEONI	
MOR Jean-Paul		
MOTTE Nathalie		
NEUMANN Rémy		
NICOLAS Thierry		
OBERLIN Alfred		
ONIMUS Roland		
PAUGAM Maëlle	Excuse	
PAUVERT Bertrand	Absent	
PULEDDA Patrick	Absent	
QUIN Paul		
RAPP Catherine		
RENCK Ginette	Proc. à N. WEISBECK	
RICHARD Loïc		
RICHE Laurent		
RIFF Didier		

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

RISSER Chantal	
RITZ Christelle	A. Ritz
SALZE Pierre	
SASSI Annouar	Proc. à N. SCHIRCK
SHELL Christiane	
SCHILDKNECHT Jean-Luc	
SCHILLINGER Gilles	
SCHIRCK Alain	
SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika	Proc. à Mme SORNIN
SCHWEITZER Pascale Cléo	Escunier
SIMEONI Joseph	
SIMON Corine	
SORNIN Cécile	
STEGER Christophe	Proc. à N. OBERLIN
STRIFFLER Paul-André	
STURCHLER Philippe	
SUAREZ Emmanuelle	Proc. à N. NICOLAS
TALLEUX Carole	
TORANELLI Christophe	Proc. à N. JULIEN
TRIMAILLE Philippe	
VIOLA Antoine	Proc. à Mme GOLOSTEIN
WEISBECK Joseph	
WOLFF Philippe	
ZAGAOUI Saadia	
ZELLER Fabienne	
ZIMMERMANN Nicolas	A. Ritz

Certifié exécutoire par M. Fabian Jordan, Président de M2a (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27 janvier 2024, et de la publication le 5 février 2024 à Mulhouse, le 5 février 2024.

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

27 janvier 2024

 2024/460

Mulhouse Alsace Agglomération

Habitat
Plan Climat
Développement Durable
Emploi
Tourisme
Petite enfance
Aéroport
Accueil des entreprises
Economie
TGV
Equipements sportifs et culturels
Tram-train
Collecte
Pistes cyclables
Propreté
Transports publics
Aménagement du territoire
Zoo
Université
Périscolaire



“ Budget Primitif
Rapport de présentation
année 2024 ”

Sommaire

Préambule	2
1^{ère} partie : Examen du budget général	4
I - Section de fonctionnement	5
A - Recettes et dépenses réelles	5
Opérations de gestion	6
1) RECETTES	6
2) DEPENSES	10
Opérations financières	15
B - Dépenses et recettes d'ordre	15
II – Section d'investissement	15
A - Opérations réelles	16
Recettes	16
Dépenses	18
B - Opérations d'ordre	21
2^e partie : Examen des budgets annexes	22
I - Budget annexe de l'eau	22
II - Budget annexe du chauffage urbain	24
III - Budget annexe des transports urbains	26
IV - Budget annexe de la zone d'activité économique (ZAE) de Bantzenheim	28

Préambule

Alors que le contexte financier reste marqué par une incertitude accrue par les récentes tensions internationales, l'Agglomération maintient son engagement pour les habitants du territoire, les acteurs économiques et associatifs et les agents, tout en poursuivant un niveau d'investissement ambitieux.

Le travail d'élaboration budgétaire a ainsi été mené dans la lignée des orientations budgétaires débattues le 11 décembre 2023, en cherchant à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en se donnant les moyens d'agir afin de garantir une capacité à investir.

Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (en €)

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'élève globalement à 562 170 075 €, contre 548 248 077 € au budget 2023.

Le budget de m2A est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes, dont les montants sont présentés ci-dessous :

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	272 033 380	272 033 380
Section d'investissement	86 105 347	86 105 347
Total cumulé budget principal	358 138 727	358 138 727

Budget annexe chauffage urbain	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	14 992 760	14 992 760
Section d'investissement	11 714 760	11 714 760
Total cumulé budget annexe chauffage urbain	26 707 520	26 707 520

Budget annexe transports urbains	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	82 527 878	82 527 878
Section d'investissement	24 560 310	24 560 310
Total cumulé budget annexe transports urbains	107 088 188	107 088 188

Budget annexe ZAE Bantzenheim	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 196 376	1 196 376
Section d'investissement	957 000	957 000
Total cumulé budget annexe ZAE	2 153 376	2 153 376

Budget annexe eau	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	49 067 908	49 067 908
Section d'investissement	19 014 356	19 014 356
Total cumulé budget annexe Eau	68 082 264	68 082 264

Total cumulé tous budgets m2A	562 170 075
--------------------------------------	--------------------

1^{ère} partie : Examen du budget général

Le budget principal 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à 358 138 727 €, répartis de la manière suivante :

**Dépenses de
fonctionnement
272 033 380 €**

**Recettes de
fonctionnement
272 033 380 €**

**Dépenses
d'investissement
86 105 347 €**

**Recettes
d'investissement
86 105 347 €**

**Total dépenses
358 138 727 €**

**Total recettes
358 138 727 €**

I - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à 272 033 380 €. Elle se décompose en :

- opérations réelles, donnant lieu à des mouvements de trésorerie ;
- opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations réelles sont réparties en *opérations de gestion*, en *opérations financières* et en *opérations exceptionnelles*. La différence entre les recettes et les dépenses réelles constitue l'épargne brute.

A - Recettes et dépenses réelles

Le solde des opérations réelles, soit le résultat prévisionnel de gestion sur l'exercice 2023 ressort à 16,46 M€ (en hausse par rapport au BP 2023 où il s'élevait à 14,78 M€). Ce solde sera repris dans l'autofinancement permettant de financer les investissements.

BP 2024 - Fonctionnement	
Dépenses en M€	Recettes en M€
Dépenses de fonctionnement propre m2A 186,66 M€	Recettes de fonctionnement 272,03 M€
Reversements aux communes ACTP et DSC 68,91 M€	
Epargne brute 16,46 M€	

Avec 16,46 M€, l'autofinancement représente, hors ACTP, 8,11 % de nos recettes réelles de fonctionnement alors qu'il était de 7,36 % au BP 2023.

Opérations de gestion

1) RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 271 703 380 €. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En M€	BP 2023	BP 2024	Evol	Commentaires
Produits des services et des domaines	40,03	40,16	0,3%	Stabilité
Impôts, taxes et fiscalité locale	164,95	173,77	5,4%	Evolution liée à la revalorisation forfaitaire des bases
Atténuation de charges	0,23	0,23	0,0%	Stabilité
Dotations et subventions	57,93	54,48	-6,0%	Diminution en raison de la perception des subventions CAF directement par les structures de petite enfance et de périscolaire
Autres produits de gestion courante	2,73	2,86	4,9%	Augmentation des redevances des concessions
Produits financiers et exceptionnels	0,22	0,19	-11,4%	Evolution peu significative en valeur absolue
Total des recettes réelles de fonctionnement	266,08	271,70	2,1%	Hausse des recettes en lien avec la revalorisation forfaitaire des bases

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse 2,1 % par rapport au budget primitif 2023.

Chapitres 73 et 731- Impôts, taxes et fiscalité locale

Le total des produits attendus sur les chapitres 73 et 731 est de 173 770 889 € alors qu'il était de 164 945 508 € en 2023, soit une hausse de 5,4%. Cela s'explique principalement par la revalorisation des bases (+3,9%), l'augmentation prévisionnel du produit de la taxe de séjour et le dynamisme de certaines recettes fiscales (TASCOM ou IFER par exemple).

Les dotations détaillées apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Recette fiscale chap 73 et 731	BP 2023 en M€	BP 2024 en M€	Taux d'évolution	Commentaire
FRACTION DE TVA	57,61	60,76	5,5%	Augmentation liée à l'inflation
TASCOM	3,57	4,10	14,9%	Taxe prévisionnelle en hausse (constat)
Ressources fiscalité ménages (TH, TFB et TFNB) et CFE	44,80	47,89	6,9%	Evolution physique et forfaitaire des bases
TEOM	40,26	41,99	4,3%	Evolution physique et forfaitaire des bases
IFER	1,71	1,90	11,4%	Taxe prévisionnelle en hausse (constat)
FNGIR	14,57	14,57	0,0%	Montant stable
Rôles supplémentaires fiscalité	0,94	0,95	1,4%	Evolution des bases
Taxe Gemapi	0,42	0,60	43,2%	Instauration de cette taxe en 2018 - produit voté en 2024 à hauteur de la dépense
Taxe de séjour	0,70	0,78	11,4%	Montant en hausse
Divers	0,39	0,24	-38,0%	Divers
Total Chap 73 Impôts et taxes et fiscalité locale	164,95	173,77	5,4%	Evolution de +5,4%

Chapitre 74 - Dotations et participations

D'un montant global de 54 480 070 €, il ressort en baisse de 6% par rapport au BP 2023.

Les dotations et compensations d'Etat avec 25,19 M€ sont en baisse de 0,48 M€.

Les compensations fiscales augmentent significativement, passant de 11,83 M€ en 2023 à 13,40 M€ en 2024.

Les participations de la CAF, dans les domaines du périscolaire et de la petite enfance, diminuent à 2,51 M€ en raison de la perception directe par les structures d'accueil de ces aides qui transitaient auparavant par le budget de m2A.

Les dotations et les participations de nos principaux partenaires sont recensées dans le tableau ci-après :

Dotation	BP 2023 en M€	BP 2024 en M€	Taux d'évolution	Commentaire
DGF d'intercommunalité	5,52	5,50	-0,3%	Diminution de la part "dotation d'intercommunalité" de la DGF
Allocations compensatrices Etat	11,83	13,40	13,2%	Effet bases
Dotation de compensation EPCI (ex CPS)	20,15	19,69	-2,3%	Effet évolution législative
Reversement des communes "ex-part 2 SIZIRM"	2,35	2,35	0,0%	Stable
DCRTP	7,52	7,42	-1,3%	Légère évolution
Participation CAF Petite enfance, périscolaire	8,64	2,51	-70,9%	Arrêt de la perception des subventions CAF
Participations diverses (Département, Région, ANAH...)	1,92	3,61	88,4%	Hausse des subventions de certains partenaires
Total Chap 74 Dotations et subventions avant retraitements	57,93	54,48	-6,0%	Evolution de -6%

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine

La dotation globale de ce chapitre s'élève à 40 163 785 € en hausse de 0,3% par rapport au BP 2023.

Il comprend pour 16,8 M€ les produits de tarifications de services à l'utilisateur qui, bien qu'en hausse de 0,89 M€, demeurent en deçà des réalisations d'avant crise sanitaire.

Le montant de 40,16 M€ intègre les refacturations de personnel à 3 budgets annexes, ainsi que les mouvements liés à la mutualisation des services avec la ville centre.

La Ville de Mulhouse se voit ainsi facturer :

- le personnel m2A affecté à des missions communales, qui pour des raisons statutaires, n'a pas pu encore être muté ;
- la régularisation de personnel mutualisé, dont l'étude annuelle de fin d'année analyse finement l'ensemble des situations des agents au plus près de la réalité de leurs fonctions.

Le volume de ces refacturations décroît compte tenu des modifications de périmètre de la mutualisation et des réorganisations des services.

Figurent ci-après les principaux postes qui composent ce chapitre :

Objet	BP 2023 en M€	BP 2024 en M€	Taux d'évolution	Commentaire
Refacturations de charges de personnel (services mutualisés + budgets annexes + SIVOM + communes)	20,82	20,59	-1,1%	Refacturation en baisse en raison de la réorganisation
Tarifcation des services (zoo, piscines, périscolaire, petite enfance, propreté et collecte déchets...)	15,87	16,76	5,6%	Léger accroissement des recettes tarifaires
Remboursements de frais (téléphonie, frais postaux, nettoyage...)	2,96	2,45	-17,3%	Diminution en raison de diverses hypothèses revues à la baisse
Divers produits des services	0,38	0,36	-3,7%	En légère baisse en valeur absolue (-14 000 €)
Total Chap 70 Produits des services	40,03	40,16	0,3%	Hausse de 0,3%

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

La dotation de ce chapitre s'élève à 2 862 750 €, en progression de 133 k€ soit +4,9% par rapport au budget précédent.

Ce chapitre regroupe les produits émanant des recettes issues de la facturation des loyers des bâtiments communautaires et notamment les redevances du Parc Expo ainsi que par les refacturations de matériel ou d'entretien de véhicules entre m2A et les communes membres. S'ajoutent à cette liste les refacturations liées au site de DMC, les recettes en provenance du parking de la gare ainsi que les recettes liées au Centre Sportif.

Objet	BP 2023 en M€	BP 2024 en M€	Taux d'évolution	Commentaire
Facturation pour remboursement de frais	0,85	0,93	9,3%	augmentation
Recettes issues de loyers et redevances	1,61	1,69	4,9%	évolution de certaines redevances ainsi qu'accroissement des produits de locations
Divers	0,27	0,24	-9,2%	produits exceptionnels en baisse
Total Chap 75 Produits de gestion courante	2,73	2,86	4,9%	Hausse de 4,9 %

Chapitre 76 – Produits financiers

Ils représentent en 2024 un montant de 193 361 €, montant inférieur à celui du budget précédent (218 361 € au BP 2023), et sont liés aux opérations de refinancement d'emprunts.

2) DEPENSES

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 255,6 M€ en hausse de 1,7% par rapport au montant 2023 de 251,3 M€.

Elle tient compte notamment d'un reflux des dépenses d'énergie (- 1 M€) et d'une prise en compte de mesures de revalorisation indiciaire et indemnitaire des agents (+ 2,5 M€).

Les principaux postes de dépenses sont constitués par ordre décroissant des :

- charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 84 881 700 € ;
- atténuations de produits (chapitre 014) : 68 905 000 € ;
- charges de gestion courante (chapitre 65) : 55 880 513 € ;
- charges à caractère général (chapitre 011) : 42 362 604 € ;
- charges financières (chapitre 66) : 3 500 220 € ;
- charges exceptionnelles (chapitre 67) : 38 400 €.

L'évolution de ces postes est retracée dans le tableau ci-après :

En M€	BP 2023	BP 2024	Evol	Commentaires
Charges à caractère général / moyens des services	39,07	42,36	8,4%	Evolution liée à l'inflation sur les marchés de prestation et l'accroissement de l'externalisation en raison de pénurie de personnel, malgré un repli des coûts de l'énergie (-1M€)
Charges de personnel	81,88	84,88	3,7%	Evolution du point d'indice et des diverses mesures de revalorisation du personnel
Charges de gestion courante / contributions aux partenaires	57,98	55,88	-3,6%	Diminution des versements aux organismes de petite enfance en raison de leur perception directe des subventions CAF (qui transitaient antérieurement par m2A)
Attributions de compensations aux communes et DSC	68,76	68,91	0,2%	ACTP et DSC stabilisées
Charges financières	3,58	3,50	-2,1%	Désendettement du budget principal
Charges exceptionnelles	0,04	0,04	-3,8%	Evolution non significative
Total des dépenses réelles de fonctionnement	251,30	255,57	1,7%	Evolution maîtrisée à +1,7%

Chapitre 012 - Frais liés au personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 84 881 700 €, en augmentation de +3 M€ (soit +3,7% par rapport au BP de l'année précédente).

Cette évolution tient compte :

- du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) entraînant une évolution automatique proche de 1% (+700 000 € en 2024 par rapport au réalisé 2023) ;

- de l'impact des mesures nationales portant sur l'augmentation de 5 points d'indice majoré à tous les titulaires au 1^{er} janvier 2024 (+700 000 €), l'évolution du SMIC en 2024 (+100 000 €), l'anticipation d'une nouvelle hausse du point d'indice courant 2024 (+345 000 €) et une première application de la revalorisation à venir du régime indemnitaire (+ 1 330 000 €, soit + 4 M€ en année pleine) ;
- de la réduction de la vacance de poste (+1 428 000 €) ;
- des créations ou transformations de postes (+962 000 €).

Ce montant intègre l'ensemble des rémunérations et charges de personnel de m2A concernant :

- les agents communautaires ;
- les agents mutualisés qui sont refacturés pour un peu moins de 50% à la Ville de Mulhouse ;
- les agents mis à la disposition des budgets annexes ou d'autres collectivités (SIVOM) et intégralement refacturés.

Les frais de personnel constituent le premier poste de dépenses de m2A, avec 33 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Cela suppose qu'ils fassent l'objet d'un maximum de rigueur dans la maîtrise de la progression, tout en préservant l'indispensable développement des activités de notre EPCI dans un contexte de nécessaire renforcement de l'attractivité des métiers de la collectivité.

Un plan strict de maîtrise des effectifs et de la masse salariale passe par un examen approfondi de toute demande de recrutement.

Par ailleurs, toute demande de remplacement d'agent quittant la collectivité est finement analysée à l'aune de possibles redéploiements.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'établissent à 55 880 513 €, en baisse par rapport au montant 2023 qui était de 57 975 810 € (-3,6 %). Cette baisse s'explique par le changement du mode de perception des subventions de la CAF aux structures de petite enfance (ces subventions transitaient auparavant par m2A et sont désormais perçues directement par les organismes concernés).

Ce chapitre est essentiellement constitué des participations de m2A aux organismes de regroupement auxquels elle adhère (18,87 M€) et aux contributions versées à ses partenaires associatifs (20,67 M€).

Il comporte également la participation du budget général au budget annexe des transports urbains qui, avec 14,85 M€, a été maintenu à un niveau équivalent à celui du BP 2023, grâce notamment à la tendance favorable du versement mobilité.

Les principaux postes qui composent ce chapitre sont les suivants :

- **Un montant maîtrisé de subventions de fonctionnement de 20,67 M€** déclinées dans les domaines suivants :

Compétence	BP 2023	BP 2024
Petite enfance	10 078 904	7 114 776
Périscolaire, famille et parentalité	5 101 960	4 458 821
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	2 307 039	2 440 254
Musées techniques	1 127 387	1 380 600
Tourisme et attractivité	1 122 000	1 359 702
Aménagement et transports	750 000	750 000
Soutien aux clubs sportifs de haut niveau	24 000	286 000
Transition écologique et climatique	772 655	947 672
Politique de la ville, actions de prévention et aide à domicile	293 332	293 987
Habitat et renouvellement urbain	495 939	436 330
Amicale du personnel et syndicats	1 051 817	1 051 817
Divers	148 350	151 838
Total des subventions de fonctionnement	23 273 383	20 671 797

L'ensemble des subventions a fait l'objet d'un ré examen de pertinence et de montant, afin de tenir compte des besoins effectifs de nos partenaires qui sont soumis eux aussi aux mêmes contraintes liées à l'inflation.

- **Des contributions à des organismes de regroupement pour 18,87 M€ contre 18,35 M€ au BP 2023** : les participations au Sivom (18 202 300 €) ont été ajustées pour faire face aux fluctuations conjoncturelles des prix de vente de matériaux et à la hausse des coûts de l'énergie. S'y ajoutent la contribution au pôle métropolitain (30 000 €) et la contribution GEMAPI (636 000 €) destinée à financer les actions menées pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

- **Une participation d'équilibre au budget annexe des transports urbains stable avec 14,85 M€**, grâce notamment à l'évolution favorable du versement mobilité.

Le niveau effectif de la contribution 2024 sera déterminé selon les besoins réels d'équilibre du budget annexe des transports en fin d'année 2024.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses courantes engagées par la collectivité pour le fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, prestations de service, contrats de maintenance...) et des services publics proposés aux usagers.

La nature des compétences exercées par m2A engendre une structure des charges de fonctionnement extrêmement rigide, laissant peu de marges de manœuvre.

Avec 42 362 604 €, les charges à caractère général affichent une hausse de BP à BP de +8,4 % (+3,3 M€).

Ce chapitre est fortement impacté par l'inflation et les difficultés de recrutement ; ce qui induit dans le secteur périscolaire le renchérissement des repas et dans le secteur de la collecte des ordures ménagères et du parc auto une forte croissance de la sous-traitance.

Ces dotations sont mises en œuvre dans les domaines suivants :

Compétence	BP 2023	BP 2024
Collecte ordures ménagères et parc auto	10 737 030	12 524 960
Activités périscolaires et petite enfance	5 404 830	6 360 250
Gestion des équipements nautiques et sportifs	5 666 955	6 088 955
Fonctionnement du parc zoologique et botanique	1 963 400	2 198 165
Gestion des zones d'activité et aménagement	1 509 390	1 501 000
Moyens généraux et gestion immobilière	3 294 512	3 678 750
Moyens informatiques et informations géographiques	1 046 000	1 277 600
Communication et évènementiel	1 152 545	1 171 300
Habitat et renouvellement urbain	314 200	386 200
Développement durable et entretien des espaces verts des ZAE	593 110	675 500
Développement économique, emploi, enseignement supérieur et transports	217 798	309 558
Services fonctionnels de la collectivité	1 950 060	1 740 400
Réserve énergie	5 000 000	4 000 000
Tourisme, musées, attractivité et relations internationales	73 200	323 260
Divers	146 706	126 706
Total des moyens des services	39 069 736	42 362 604

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Ce chapitre, destiné aux reversements de fiscalité, s'élève à 68 905 000 €. Il est stable par rapport au BP 2023 (68 760 000 €). Il représente le deuxième poste de dépenses pour notre collectivité. Il porte notamment sur les dépenses listées ci-dessous :

- 65 300 000 € pour les attributions de compensation versée aux communes, dont les montants sont inchangés depuis les transferts PLUI et RLPI effectifs depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- 3 000 000 € de dotation de solidarité communautaire ;
- 460 000 € de reversement de FPIC ;
- 75 000 € de reversement de la taxe de séjour à la CeA, en légère hausse par rapport à celle de 2023 (les prévisions de recette de taxe de séjour étant majorées en 2024).

Opérations financières

En 2024, les frais financiers sont anticipés de manière stable à 3 500 220 € (contre 3 575 200 € en 2023), en raison d'un recours réduit aux nouveaux emprunts qui atténue la hausse du coût en intérêts des emprunts indexés à taux variable.

Les frais financiers 2023 sont en quasi-totalité composé de 3,5 M€ pour les intérêts de la dette à long terme. Il n'y a pas de frais financiers relatifs à l'utilisation de lignes de trésorerie.

L'encours de dette établi à 125,96 M€ au 01.01.2023 avec un taux moyen de 2,31% et une durée résiduelle moyenne de 10 ans et 2 mois, est porté, suite aux opérations financières de l'exercice 2023, à un montant de 112,34 M€ au 01.01.2024 avec un taux moyen de 3,19 % et une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 5 mois.

B - Dépenses et recettes d'ordre

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections de fonctionnement et d'investissement. Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

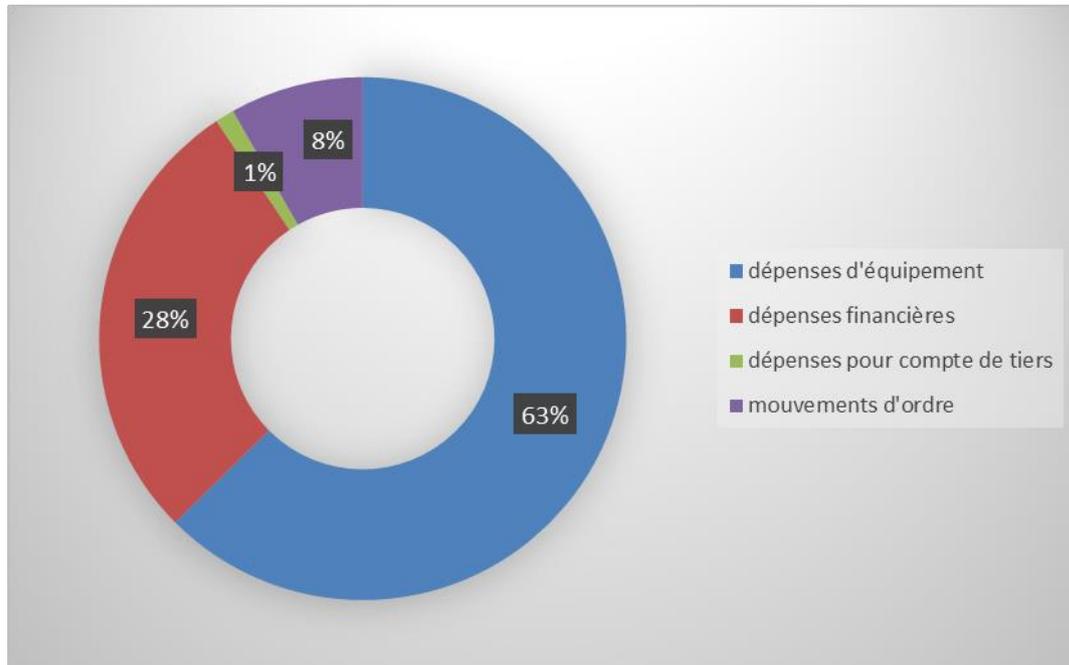
Les dépenses d'ordre de fonctionnement représentent 16,46 M€ dont 11,21 M€ de dotations aux amortissements et 5,25 M€ d'autofinancement libre.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 0,33 M€ et proviennent des travaux en régie et d'écritures relatives aux subventions.

II – Section d'investissement

Le total de la section est équilibré à 86 105 347 € (contre 74 439 177 € au budget primitif 2023) dont les dépenses sont réparties comme suit :

- 53 894 201 € de dépenses d'équipement (63%) ;
- 24 152 000 € de dépenses financières (28%) ;
- 1 000 000 € de dépenses pour compte de tiers (1%) ;
- 7 059 146 € de dépenses d'ordre (8%).



L'autofinancement, les financements extérieurs et le recours à la dette demeurent les principales ressources de financement de la section d'investissement.

A - Opérations réelles

Recettes

1) AUTOFINANCEMENT

Avec 16,46 M€, l'autofinancement représente 8,0% de nos recettes réelles de fonctionnement (hors ACTP), en hausse par rapport aux 7,4% de 2023 (mais toujours en-deçà des 8,83 % de 2022). Il nous permet d'accroître le niveau de nos dépenses d'équipement qui sont anticipées à 57,5 M€ contre 48,78 M€ en 2023.

2) DETTE

Le recours prévisionnel à l'emprunt est prévu à hauteur de 38,89 M€ ; il sera calé au plus près des besoins réels de trésorerie en cours d'exercice en fonction de l'avancement des projets.

Notre capacité prévisionnelle de désendettement ressort à 7,0 ans et est par conséquent sous le seuil de vigilance admis de 12 ans. Elle correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement de l'ensemble de l'encours de dette si notre EPCI y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

3) SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERCUES

Les subventions attendues en 2024 s'élèvent à 6 419 272 € en hausse par rapport à 2023, témoignant ainsi de la recherche permanente de financements extérieurs. Elles se répartissent ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Partenaires	BP 2023	BP 2024
Subventions de la CeA	1 221 291	1 343 011
Subventions de l'Etat	3 286 232	3 367 145
Subventions de la Région	968 976	1 679 116
Fonds européens	8 781	30 000
Total	5 485 280	6 419 272

4) DOTATIONS ET FONDS DIVERS

La dotation de ce chapitre, quasi exclusivement consacrée au FCTVA, s'élève à 1 925 000 €.

5) PRODUIT DES CESSIONS

Les produits de cession sont anticipés à 4 323 374 € et comprennent notamment, l'aliénation de terrains ou de bâtiments au Village Industriel de la Fonderie, sur le site de DMC et dans les zones d'activités Amélie et Hohmatten.

6) DIVERS

Parmi les recettes financières figurent :

- le remboursement de l'avance de trésorerie à Citivia prévu pour 2 M€ (même inscription en dépenses et en recettes d'investissement) ;
- le remboursement de l'avance de trésorerie de 4 M€ consentie à la régie communautaire de l'eau pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie en cours d'année 2024 ;
- des écritures pour les opérations de remboursement temporaire d'emprunt pour 2,75 M€ ;
- des écritures comptables de cession de 1,25 M€ pour le paiement échelonné du site DMC ;
- le remboursement de l'avance de trésorerie de 0,24 M€ au musée de l'automobile ;

- le remboursement des prêts hypothécaires consentis aux agents pour 0,1 M€.

Dépenses

Le total des dépenses prévisionnelles réelles de l'exercice 2024 est de 79 046 201 € et se répartit comme suit :

- des dépenses de 57,5 M€, prévues à la PPI, qui se déclinent en :
 - o des investissements pluriannuels de 50,4 M€ ;
 - o des investissements annuels de 1,7 M€ ;
 - o des investissements mobiliers de 3,9 M€ ;
 - o des investissements financiers de 0,2 M€ ;
 - o des investissements fonciers de 1,3 M€.
- le remboursement de la dette à hauteur de 17,4 M€ ;
- des dépenses financières diverses hors PPI pour 4,1 M€, comprenant l'avance à la régie communautaire de l'eau (4 M€) et les prêts hypothécaires consentis aux agents (0,1 M€).

L'ensemble de ces investissements est détaillé dans les paragraphes qui suivent.

1) LES DEPENSES DE LA PPI

En 2024, le niveau d'investissement a été calibré à 57,5 M€ (en hausse par rapport aux 48,78 M€ de 2023).

Cette dotation s'inscrit dans le respect des volumes autorisés lors du vote des autorisation des programmes en décembre 2022.

Le programme d'investissement se décline selon les axes suivants :

Opérations	BP 2024 Travaux (M€)	BP 2024 fonds de concours (M€)	TOTAL 2024 (M€)
AIDE A LA REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	1,000 M€		1,000 M€
AIDE A LA PIERRE 2024 ANAH	1,000 M€		1,000 M€
AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	1,093 M€	2,999 M€	4,092 M€
SUB CG ECHANGEUR MERTZAU		0,020 M€	0,020 M€
CPER participation m2A mur anti-bruit RN66 Lutterbach		0,050 M€	0,050 M€
CPER SUB ETAT ROCADE NORD MULHOUSE - MISE A NIVEAU 2 X 3 VOIES		0,159 M€	0,159 M€
SUBV EQUIPT AURM		0,006 M€	0,006 M€
AVANCE CITIVIA SPL / RUDIE		2,000 M€	2,000 M€
PPRT DROIT DE DELAISSEMENT - ETABLISSEMENT PETROLIER MULHOUSE ILLZACH		0,065 M€	0,065 M€
PARTICIPATION CAPITAL SYND MIXTE PORTS SUD ALSACE		0,168 M€	0,168 M€
EQUIPEMENT PRIMAIRE ZAC COLLINES 2 - ROND POINT DIDENHEIM	0,100 M€		0,100 M€
SUBV ZAC SITE GARE TGV RISQUES LATENTS (au-delà de 2024 - D53)		0,300 M€	0,300 M€
RUDIE PARTICIPATIONS ACTEES		0,231 M€	0,231 M€
DEPOLLUTION PARC EXPO	0,043 M€		0,043 M€
AMENAGEMENT AMELIE TRANCHE 3 WITTELSHEIM	0,050 M€		0,050 M€
AMENAGEMENT ZA HOHMATTEN TRANCHE 3 - WITTELSHEIM	0,050 M€		0,050 M€
FRAIS ETUDES PLU	0,200 M€		0,200 M€
SYSTEME DEPOLLUTION EAUX PARC EXPO	0,500 M€		0,500 M€
ACCORD CADRE ETUDES ENVIRONNEMENTALES	0,050 M€		0,050 M€
AMENAGEMENT AMELIE TRANCHE 4	0,050 M€		0,050 M€
ZAE EXTENSION PLATEFORME DOUANIERE	0,050 M€		0,050 M€
ATTRACTIVITE TOURISME CULTURE	3,671 M€	1,030 M€	4,701 M€
SUB EQUIPEMENT MUSEES		0,700 M€	0,700 M€
SUBVENTION EQUIPEMENT AUX HEBERGEMENTS		0,024 M€	0,024 M€
SUB EQUIPT MUSEE MINE WITTELSHEIM		0,003 M€	0,003 M€
SUB EQUIPT MUSEE MOTO		0,003 M€	0,003 M€
MP HORIZON AFRIQUE	3,299 M€		3,299 M€
TRAVAUX ET ACQUISITIONS POUR MODERNISATION CAMPING PHASE 3 sur 2020 - 2022	0,110 M€		0,110 M€
MAINTENANCE PATRIMONIALE DU PARC ZOOLOGIQUE	0,263 M€		0,263 M€
AVANCE MUSEE		0,240 M€	0,240 M€
SUB EQUIPT MUSEE PAPIER PEINT		0,060 M€	0,060 M€
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN INNOVATION, DVPT UNIVERSITAIRE	11,050 M€	0,955 M€	12,005 M€
PROVISION SUBVENTION D'EQUIPEMENT CPER 2021-2027		0,075 M€	0,075 M€
DMC REHABILITATION BATIMENTS/SECURISATION	0,060 M€		0,060 M€
RESTAURANT UNIVERSITAIRE ILLBERG CROUS-CPER		0,250 M€	0,250 M€
SUB EQUIP CPER FST4 - RENOVATION BAT MATH		0,050 M€	0,050 M€
VIF AMENAGEMENTS	0,200 M€		0,200 M€
VIF AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC SUB - ANRU SUBV		0,250 M€	0,250 M€
VIF PARKING - SUB	0,300 M€		0,300 M€
VIF REMISE A NIVEAU-DEMOLITION BÂTIMENTS	0,500 M€		0,500 M€
VIF TECHNOCENTRE CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MECANIKES (PROJET CETIM GRAND EST)		0,080 M€	0,080 M€
SUBVENTIONS CMQ		0,100 M€	0,100 M€
CONCESSION ZAC DMC (PARTICIPATION ZAC 30-40M€) - BAT 62 AMENAGEMENT ESP PUBLIC	0,500 M€		0,500 M€
SUBVENTION MULHOUSE AMENAGEMENT EXTERIEURS ZAC DMC		0,150 M€	0,150 M€
VIF TECHNOCENTRE IMMOBILIER BAT 47	3,350 M€		3,350 M€
VIF TECHNISTUB IMMOBILIER BAT 74	1,600 M€		1,600 M€
DEPOLLUTION DMC	1,400 M€		1,400 M€
POLE ECHANGE MULTIMODAL ZAC GARE TGV	0,500 M€		0,500 M€
VIF ENTRETIEN BATIMENT MEA	0,200 M€		0,200 M€
RESTRUCTURATION DU SITE STELLANTIS	1,000 M€		1,000 M€
PROVISION UHA PROJETS IMMOBILIERS- CPER 2021-2027	1,000 M€		1,000 M€
SIGNALETIQUE ZAE	0,100 M€		0,100 M€
ACCOMPAGNEMENT PHASE III BLUE INDUS.	0,120 M€		0,120 M€
ETUDES PULVERSHEIM	0,120 M€		0,120 M€
VIF OPC	0,100 M€		0,100 M€
EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET SPORTIFS	6,253 M€	0,000 M€	6,253 M€
GROSSE REPARATION DE MAINTENANCE PISCINES ET PATINOIRE	0,550 M€		0,550 M€
PLAN PISCINES	5,000 M€		5,000 M€
CENTRE SPORTIF DIVERS TRAVAUX A VENIR	0,250 M€		0,250 M€
RENOVATION EQUIPEMENTS TERRESTRES	0,253 M€		0,253 M€
STADE DE L'ILL DEMOLITION TRIBUNE JOHANSEN	0,200 M€		0,200 M€

Opérations	BP 2024 Travaux (M€)	BP 2024 fonds de concours (M€)	TOTAL 2024 (M€)
HABITAT, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	0,000 M€	2,413 M€	2,413 M€
SUBVENTIONS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX OFFICES PUBLICS HLM (25%ANRU)		0,100 M€	0,100 M€
SUBVENTIONS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ENTREPRISES SOCIALES HABITAT (25% ANRU)		0,300 M€	0,300 M€
SUB PIG ACCESSIBILITE		0,000 M€	0,000 M€
SUB HABITAT PRIVE LOGEMENT INDIGNE PIG 1		0,000 M€	0,000 M€
SUB PARC SOCIAL REHAB THERMIQUE		0,000 M€	0,000 M€
SUBV PERFORMANCE ENERGETIQUE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX		0,700 M€	0,700 M€
SUB EQUIP COMMUNES		0,000 M€	0,000 M€
SUB INGENIERIE PIG		0,005 M€	0,005 M€
SUBVENTION HABITAT INDIGNE PIG 2		0,060 M€	0,060 M€
SUBVENTION ENERGIE HABITAT PRIVE PIG 2		0,050 M€	0,050 M€
DSP AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		0,000 M€	0,000 M€
SUBV ACCOMPAGNEMENT COPRO DEGRADEES - OPAH (ILLZACH MULHOUSE ET WITTENHEIM)		0,050 M€	0,050 M€
SUBV PARC SOCIAL REHAB OU DEMOLITON		0,450 M€	0,450 M€
SUBV DEMOLITION HORS QPV		0,000 M€	0,000 M€
CONCESSION PEUPLIERS NATIONS - ANRU		0,000 M€	0,000 M€
RECONSTITUTION DE L'OFFRE NPNRU		0,000 M€	0,000 M€
VACANCE ET CONVENTIONNEMENT PARC EXISTANT LOGT LOC SOCIAL - PROVISION		0,150 M€	0,150 M€
SUB TRVXVOIRIE GDV RIXHEIM		0,000 M€	0,000 M€
PARTICIPATION CAPITAL OFSA		0,000 M€	0,000 M€
PARTICIPATION CAPITAL PROCIVIS		0,000 M€	0,000 M€
SUB PARTICIPATION PLAN REBOND		0,000 M€	0,000 M€
SUB COPRO FORET 1		0,060 M€	0,060 M€
SUB COPRO FORET 2		0,070 M€	0,070 M€
SUB COPRO CONSTRUITE		0,145 M€	0,145 M€
SUB COPRO PEUPLIERS CAMUS		0,025 M€	0,025 M€
SUB OPAH CD DUNKERQUE ST MALO		0,200 M€	0,200 M€
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		0,000 M€	0,000 M€
PETITE ENFANCE VERNE		0,000 M€	0,000 M€
TOUS QUARTIERS EXPERTISES STRATEGIQUES ET HABITAT		0,048 M€	0,048 M€
MAINTENANCE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	1,109 M€	0,000 M€	1,109 M€
AD AP ACCESSIBILITE PATRIMOINE PERISCOLAIRE / PETITE ENFANCE	0,150 M€		0,150 M€
AD AP ACCESSIBILITE	0,249 M€		0,249 M€
AUBERGE ZOO- REMPLACEMENT FENETRES	0,210 M€		0,210 M€
TRAVAUX D'AMENAGEMENT MAISON DES TERRITOIRES	0,500 M€		0,500 M€
MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES	1,079 M€	0,470 M€	1,548 M€
AMENAGEMENT PISTES CYCLABLES MO M2A	0,865 M€		0,865 M€
AMENAGEMENT PISTES CYCLABLES MO CœA		0,021 M€	0,021 M€
SUBV EQUIPEMENT COMMUNES PISTES CYCLABLES		0,200 M€	0,200 M€
RESEAU FERROVIAIRE MDPA	0,120 M€		0,120 M€
SUBV EQUIPT CLUB VOSGIEN		0,009 M€	0,009 M€
SUBV EQUIPT SYMA AERODROME		0,140 M€	0,140 M€
FRAIS D'ETUDES AMENAGEMENTS CYCLABLES	0,076 M€		0,076 M€
ETUDES VOIES FERREES	0,018 M€		0,018 M€
MAISON DU VELO		0,020 M€	0,020 M€
AMENAGEMENT PISTES CYCLABLES FDC MO CœA		0,020 M€	0,020 M€
SUBV EQUIPEMENT VNF CONTRAT DE CANAL		0,060 M€	0,060 M€
EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ET STRUCTURES PETITE ENFANCE	3,341 M€	11,568 M€	14,910 M€
SUBV PERI SELLIER		0,808 M€	0,808 M€
PERI FREINET MULHOUSE	0,020 M€		0,020 M€
PART. VICTOR HUGO MULH.		0,846 M€	0,846 M€
PART. PERI ILLZACH JONQUILLES		0,942 M€	0,942 M€
PART PERI RIEDISHEIM LYAUTEY T1/T2		0,795 M€	0,795 M€
PERI LOUISE MICHEL KINGERSHEIM T1/T2		0,106 M€	0,106 M€
PERI RIEDISHEIM BARTHOLDI		0,065 M€	0,065 M€
PERI STAFFELFELDEN		1,224 M€	1,224 M€
PERISCOLAIRE BRUNSTATT DIDENHEIM SITE ECOLE PREVERT (RUE DU FOSSE)		0,714 M€	0,714 M€
PERISCOLAIRE NATHAN KATZ HABSHEIM T1/T2		0,206 M€	0,206 M€
PART PERI WITTELSHEIM		1,810 M€	1,810 M€
PART PERI MULH - GROUPE SCOLAIRE COTEAUX 1		1,398 M€	1,398 M€
PART PERI MULH - GROUPE SCOLAIRE COTEAUX 2		1,087 M€	1,087 M€
PERISCOLAIRE BALDERSHEIM	0,567 M€		0,567 M€
TRAVAUX PERISCOLAIRE	0,300 M€		0,300 M€
PERISCOLAIRE LUTTERBACH		1,033 M€	1,033 M€
PERISCOLAIRE BERRWILLER		0,197 M€	0,197 M€
PERI WITTENHEIM CENTRE	0,190 M€		0,190 M€
PERISCOLAIRE RIXHEIM	0,260 M€		0,260 M€
PERISCOLAIRE RIEDISHEIM MERMOZ		0,037 M€	0,037 M€
PERISCOLAIRE MULH JEAN ZAY EXTENSION	0,020 M€		0,020 M€
PERISCOLAIRE PULVERSHEIM		0,200 M€	0,200 M€
SUBVENTION EQUIPEMENT STRUCTURES PETITE ENFANCE		0,100 M€	0,100 M€
PET ENF PFASTATT RIBAMBELLE	0,100 M€		0,100 M€
PET ENF GRANDE OURSE ILLZACH	0,700 M€		0,700 M€
TRAVAUX PETITE ENFANCE	0,200 M€		0,200 M€
RAM WITTELSHEIM	0,099 M€		0,099 M€
MULHOUSE MA COULEUR DE VIE	0,300 M€		0,300 M€
RPE WITTENHEIM	0,400 M€		0,400 M€
RPE MULHOUSE CENTRE VILLE	0,185 M€		0,185 M€

Opérations	BP 2024 Travaux (M€)	BP 2024 fonds de concours (M€)	TOTAL 2024 (M€)
INVESTISSEMENTS DIVERS	0,065 M€	0,000 M€	0,065 M€
PISTE CYCLABLE PETIT LANDAU PERCEE CENTRALE DIRECTION HABSHEIM	0,065 M€		0,065 M€
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	0,200 M€	2,106 M€	2,306 M€
SUBVENTION D'EQUIPEMENT ATMO GRAND EST		0,011 M€	0,011 M€
FONDS CLIMAT NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE		2,000 M€	2,000 M€
BIODIVERSITE AGRI COMMUNES CTEC		0,025 M€	0,025 M€
BIODIVERSITE AGRI DROIT PRIVE		0,005 M€	0,005 M€
BIODIVERSITE ATLAS INVENTAIRE DONNEES		0,020 M€	0,020 M€
AGRICULTURE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL		0,015 M€	0,015 M€
BIODIVERSITE AGRO CTEC		0,030 M€	0,030 M€
EVOLUTION CINE LE MOULIN	0,200 M€		0,200 M€
INVESTISSEMENTS ANNUELS	7,100 M€	0,000 M€	7,100 M€
INVESTISSEMENTS MOBILIERS	3,900 M€		3,900 M€
INVESTISSEMENTS TRAVAUX ANNUELS	1,700 M€		1,700 M€
INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0,200 M€		0,200 M€
INVESTISSEMENTS FONCIERS	1,300 M€		1,300 M€
TOTAL GENERAL	35,961 M€	21,541 M€	57,502 M€

2) FOCUS SUR LES DEPENSES FINANCIERES

D'un montant global de 24,15 M€, elles portent sur :

Dépenses financières	BP 2024
Remboursement du capital de la dette	14 662 000
Remboursement temporaire de dette	2 750 000
Renouvellement avance trésorerie Citivia (inscrit à la PPI)	2 000 000
Avance trésorerie budget annexe eau	4 000 000
Renouvellement avance trésorerie musée (inscrit à la PPI)	240 000
Investissements financiers (inscrits à la PPI)	200 000
Participation au capital du syndicat des ports (inscrit à la PPI)	167 500
Prêts hypothécaires au personnel	100 000
Divers	32 500
Total	24 152 000

B - Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre de la section d'investissement sont le reflet de celles qui ont été décrites pour la section de fonctionnement. En effet, le total des recettes d'ordre est égal aux dépenses d'ordre de fonctionnement, et celui des dépenses d'ordre aux recettes d'ordre de fonctionnement. Cela illustre le mécanisme de transfert entre les sections.

2^e partie : Examen des budgets annexes

Les budgets annexes de m2A sont au nombre de quatre :

- le budget annexe de l'eau ;
- le budget annexe du chauffage urbain regroupant les centrales thermiques de l'Illberg et de Rixheim ;
- le budget annexe des transports urbains ;
- le budget annexe de la zone d'activité économique de Bantzenheim.

I - Budget annexe de l'eau

Le projet de budget annexe 2024 de l'eau a été élaboré sur la base d'un gel des tarifs de l'eau, conformément aux orientations du conseil d'exploitation du 30 novembre 2023.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 64 082 264 €.

A - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 49 067 908 € (contre 50 621 250 € au BP 2023).

Les dépenses réelles d'un montant de 41 882 333 € (contre 43 138 230 € au BP 2023), comprennent principalement :

- les moyens du service pour 28,1 M€ avec notamment :
 - le reversement de la redevance d'assainissement : 16,5 M€ ;
 - le reversement de la taxe prélèvement en nappe profonde : 1 M€ ;
 - 1,2 M € d'achat d'eau ;
 - 1,7 M€ d'énergie.
- 6,56 M€ de frais de personnel ;
- le reversement de 6,53 M€ de redevances relatives notamment à la pollution domestique, la modernisation des réseaux...
- 0,18 M€ de charges de gestion courante (non-valeurs, indemnités des élus) ;

- 0,35 M€ de frais financiers ;
- 0,16 M€ de charges exceptionnelles.

Les dépenses d'ordre d'un montant de 7 185 575 €, comprennent principalement :

- 6,51 M€ d'amortissements et d'écritures d'ordre diverses ;
- 0,67 M€ de virement à la section d'investissement.

D'un montant de 49 067 908 €, les recettes de fonctionnement se répartissent en 47 669 128 € de recettes réelles (contre 49 077 470 € au BP 2023) et 1 398 780 € de recettes d'ordre (contre 1 543 780 € au BP 2023).

Les recettes réelles proviennent principalement :

- ✓ du produit des services dont le total est de 46,18 M€ (contre 47,14 M€ au BP 2023) avec comme ressources principales :
 - 15,86 M€ provenant de la vente d'eau et la location de compteurs ;
 - 18,61 M€ de redevance d'assainissement à reverser ;
 - 11,2 M€ de redevances diverses à reverser (pollution domestique, modernisation réseaux...)
- ✓ des remboursements de frais pour 1 M€ ;
- ✓ de subvention à hauteur de 0,3 M€ ;
- ✓ de produits divers pour 0,69 M€.

B - Section d'investissement

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 19 014 356 € (contre 28 795 090 € au BP 2023).

Sur ce montant, les dépenses réelles représentent 17 533 036 € (contre 27 168 770 € au BP 2023).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 11,93 M€ de dépenses d'équipement et de travaux ;
- 1,57 M€ de remboursement du capital des emprunts ;
- le remboursement au budget principal de l'avance de trésorerie de 4 M€ consentie pour faire face aux dépenses mises en œuvre par la nouvelle régie communautaire.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 1,48 M€ et sont principalement

liées aux travaux en régie et à l'étalement de charges.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 19 014 356 €, parmi lesquelles figurent 11 746 241 € de recettes réelles avec :

- ✓ une dotation prévisionnelle d'emprunt de 5,3 M€ ;
- ✓ des subventions d'investissement de 2,46 M€ ;
- ✓ l'avance de trésorerie du budget principal à hauteur de 4 M€.

Les recettes d'ordre de 7 268 115 € comportent principalement des dotations aux amortissements, des charges à étaler et le virement de la section d'exploitation (à hauteur de 0,67 M€).

II - Budget annexe du chauffage urbain

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 707 520 € contre 28 579 063 € en 2023, cette baisse traduisant la diminution des coûts de l'énergie. Ce budget recouvre la gestion de deux centrales dont celle de Rixheim qui est passée en DSP en janvier 2018.

A - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 14 992 760 € contre 21 909 630 € au BP 2023. Les dépenses réelles sont de 11 597 550 € alors qu'elles étaient de 16 432 800 € en 2023. Le poids des achats d'énergie et de combustibles est ainsi revenu à un montant prévisionnel de 7,74 M€ pour 2024 alors qu'il était de 14,15 M€ au BP 2023 (sans revenir toutefois aux 4,68 M€ en 2022).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- les moyens du service pour 10,41 M€, dont 7,74 M€ destinés aux achats d'énergie (contre 14,15 M€ en 2023). La fourniture de gaz passe ainsi de 11,042 M€ en 2023 à 5,186 M€ en 2024 (-53%) ;
- les charges de personnel pour 0,93 M€ ;
- les amortissements et autres écritures d'ordre ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie et représentent 2,56 M€, en baisse par rapport au montant 2023 (5,4 M€) ;

- les intérêts des emprunts pour 0,25 M€ ;
- le virement à la section d'investissement augmente de 0,06 M€ en 2023 à 0,83 M€ en 2024.

Sur ces montants, la part de dépenses 2024 inhérentes à la centrale de Rixheim représente 388 380 € et porte sur les amortissements, les taxes foncières et les assurances.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 992 760 € et portent pour l'essentiel sur :

- la vente de chaleur pour 9,6 M€ (11,2 M€ en 2023) et la vente d'électricité pour 3,6 M€ (5,5 M€ en 2023) ;
- les écritures d'ordre en lien avec la gestion des quotas de CO₂ pour 1,29 M€ (2,64 M€ en 2023) ;
- des écritures d'ordre diverses pour 0,22 M€ ;
- les reversements du délégataire de la centrale de Rixheim pour 0,24 M€.

B - Section d'investissement

Le budget d'investissement s'élève à 11 714 760 €, en augmentation par rapport au budget 2023 (6 669 433 €).

Les dépenses se répartissent ainsi :

- 1,165 M€ pour des travaux et équipements divers avec notamment :
 - 0,1 M€ pour la fin des paiements du raccordement du quartier Bel Air ;
 - 0,2 M€ pour l'extension du réseau au restaurant universitaire ;
 - 0,3 M€ destiné aux travaux de réseau ;
 - 0,2 M€ de matériel industriel ;
 - 0,15 M€ d'études ;
 - 0,215 M€ de travaux et acquisitions diverses.
- le remboursement de l'emprunt pour 3,76 M€ (dont 2,5 M€ pour un remboursement temporaire) ;
- des écritures d'ordre pour 6,80 M€, dont 1,29 M€ dans le cadre d'achats de quotas de CO₂.

Ces investissements sont financés par le biais :

- de la dotation aux amortissements pour 1,43 M€ ;
- d'écritures d'ordre pour 6,4 M€, dont 1,13 M€ pour les achats de quotas ;
- une recette temporaire de remboursement d'emprunt pour 2,7 M€ ;
- de subventions à hauteur de 0,37 M€ ;
- de l'autofinancement complémentaire provenant de la section de fonctionnement à hauteur de 0,83 M€.

III - Budget annexe des transports urbains

Le Budget annexe des transports s'élève globalement à 107 088 188 € en 2024, en hausse par rapport au budget 2023 qui était de 98 500 170 €.

A - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 82 527 878 € contre 78 319 630 € en 2023.

Les dépenses réelles, d'un montant de 71 602 878 € (66 944 630 € en 2023), comprennent principalement :

- 58,94 M€ pour la nouvelle DSP pour laquelle m2A reverse au délégataire l'ensemble de ses dépenses (contre 53 M€ au BP 2023) ;
- 4,3 M€ pour les crédits-bails mobiliers et immobiliers (contre 5,2 M€ au BP 2023) ;
- 0,58 M€ de redevances et droits de passage ;
- 0,91 M€ pour les subventions d'équipement (région, organismes divers, communes) ;
- 0,91 M€ de participations liées à la mise en œuvre du transport des élèves à mobilité réduite et des options définies dans la DSP (Mulhouse et Wittelsheim) ;
- 2,08 M€ pour les frais financiers de la dette (en légère hausse par rapport aux 2,06 M€ du BP 2023) ;
- 0,6 M€ pour le remboursement de la taxe de versement mobilité (montant identique à celui du BP 2023) ;
- 0,74 M€ pour les frais de personnel, montant légèrement plus élevé que celui de 2023 (0,72 M€) ;

- 0,35 M€ de taxe foncière, en légère hausse par rapport à 2023 (0,3 M€).

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 10 925 000 € et sont consacrées aux dotations aux amortissements et aux provisions.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 81 416 958 € contre 77 208 710 € en 2023. Trois des principales ressources représentent 75,05 M€ (contre 70,69 M€ en 2023) :

- 10 M€ de recettes liées au transport de voyageurs, en hausse par rapport au BP 2023 (9,5 M€) mais toutefois toujours en retrait par rapport aux dotations d'avant crise sanitaire qui étaient plus proches de 10,5 M€ ;
- une contribution prévisionnelle versée par le budget général de m2A qui peut, avec 14,85 M€, être conservée à un niveau identique à celui de 2023 grâce à l'évolution plutôt favorable du versement mobilité (alors qu'elle était de 18,11 M€ au BP 2021) ;
- 50,20 M€ de versement mobilité qui, après avoir été fortement impacté par les épisodes de chômage partiel et de confinement des années 2020 et 2021, dépasse à présent les niveaux d'avant crise sanitaire et est en hausse par rapport au BP 2023 (46,34 M€).

S'ajoutent à ces 75,05 M€ les recettes suivantes :

- 1,985 M€ de participations de communes liées aux abonnements jeunes, seniors ou à la mise en place de navettes ;
- une compensation versement transport de l'Etat de 0,35 M€ liée au relèvement du seuil de 9 à 11 salariés identique à celle de l'année dernière ;
- une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace de 0,52 M€, en baisse par rapport aux 0,72 M€ de l'année dernière ;
- un soutien de la Région de 2,6 M€ équivalent à celui de 2023 ;
- une participation de l'Etat stable pour 0,6 M€ ;
- des recettes de 0,15 M€ pour la gestion des déplacements doux.

B - Section d'investissement

Equilibré en dépenses et en recettes, le budget prévisionnel d'investissement 2024 s'élève à 24 560 310 € contre 20 180 540 € au BP 2023.

Sur ce montant, les dépenses réelles représentent 22,99 M€ contre 18,45 M€ en 2023.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- un montant de 2,37 M€ destiné à l'achat de 6 bus standard GNV et 2 minibus dans le cadre de la DSP permettant ainsi un verdissement du parc ;
- 3,56 M€ prévus pour la convention de mandat prévue avec le délégataire ;
- 2,75 M€ de travaux ou d'aménagements sur le réseau tram train, montant fortement supérieur à celui de 2022 (1,27 M€) ;
- 1,2 M€ de frais d'études ou de logiciels ;
- 0,015 M€ pour les aménagements de voirie des communes ;
- 9,9 M€ de remboursement du capital de la dette, en légère baisse par rapport au montant 2023 de 10 M€ ;

Par ailleurs, 1,57 M€ sont destinés aux écritures d'ordre (transferts de subventions d'équipements en section de fonctionnement et charges à étaler sur plusieurs exercices).

Le financement de ce programme d'investissements passe par :

- un recours prévisionnel à l'emprunt de 12,27 M€, en hausse par rapport à celui du BP 2023 (8,18 M€). Aucun emprunt n'a été contracté en 2023 ;
- une dotation de 11,4 M€ d'amortissement et d'étalement de charges.

IV - Budget annexe de la zone d'activité économique (ZAE) de Bantzenheim

Suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS), m2A est en charge de ce budget destiné à la création et à l'aménagement d'une zone d'activité économique sur le territoire de la commune de Bantzenheim.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 153 376 €.

A - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 196 376 €.

Les dépenses portent sur :

- des prestations de service et des frais d'aménagement pour 253 476 € ;
- la valorisation des terrains en stock pour 942 900 €.

De même montant, les recettes concernent :

- la cession de terrains pour 299 000 € ;
- une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace pour 13 376 € ;
- des écritures de gestion de stock pour 954 000 €.

B - Section d'investissement

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 957 000 €.

Les dotations en dépenses et en recettes sont essentiellement liées à des écritures de gestion de stock de terrains.

M. le Président : Voilà, nous passons au budget principal, budgets annexes, vote du budget primitif. D'habitude, je fais une introduction assez longue qui ne permet plus au vice-président de dire ce qu'il a à dire parce que je l'aurais déjà dit avant lui. Donc je ne vais pas le faire mais juste nous dire que nous pouvons être sereins mais quand même rester prudents. Je voudrais juste saluer le travail de l'ensemble des services et remercier tous les élus d'avoir suivi les lettres de cadrage budgétaire pour rechercher toutes les économies possibles et donc vous verrez, Antoine va vous présenter cela. Et naturellement remercier notre directeur des finances, Guillaume GARCIN mais je ne doute pas qu'Antoine HOME le fera aussi donc je lui laisse la parole.

M. HOME : Merci Monsieur le Président, merci cher Fabian. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter ce budget 2024, budget général et budgets annexes. Effectivement, je voudrais remercier d'abord Benoit BERGDOLL qui est excusé ce soir, qui m'a donné procuration, qui est rapporteur du budget avec lequel j'anime l'atelier permanent Finances. Je remercie Etienne SCHOOR, directeur général adjoint, Guillaume GARCIN, directeur des finances et toutes les équipes du service des finances de l'agglomération qui abat un très grand travail. Et remercier également l'ensemble des vice-présidents et conseillers communautaires délégués parce que ce travail suit les réunions que nous avons fait il y a déjà plusieurs semaines sur le budget. Nous avons également l'atelier permanent Finances où nous avons 40 à 50 élus qui suivent régulièrement les questions financières et fiscales. Ce sont à la fois des élus communautaires mais aussi des élus communaux qui sont invités à l'atelier permanent. Ça veut dire que c'est un travail collectif et collégial. Je suis toujours très attaché à la collégialité qui est un des marqueurs, je crois, n'est-ce pas, de l'agglomération.

Alors l'an dernier, c'est vrai que ce budget avait été aussi marqué par un contexte dans lequel, comme d'autres collectivités, nous avons été contraints de faire varier les taux du foncier bâti, vous vous en souvenez, donc il y avait eu des débats animés mais sereins. Cette année, c'est pas le cas, j'y reviendrai après parce qu'il y a une délibération sur ce point mais nous maintenons les taux d'imposition pour la partie intercommunale cette année, c'était à relever même si c'est une délibération séparée. Pour autant, on avait eu le débat d'orientation budgétaire, il y a eu une période pas facile avec l'inflation qui reste malgré tout à un niveau élevé ; un certain nombre de mesures nationales qui pèsent sur notre budget notamment les mesures liées au point d'indice, quoique nous soyons satisfaits du fait qu'il y ait revalorisation des rémunérations souvent trop faibles de nos agents, ça pèse sur nos finances ; les taux d'intérêt à un niveau élevé, ce qui n'est pas favorable bien sûr aux emprunts et à l'investissement ; les dépenses énergétiques qui avaient explosé ne sont pas revenues au niveau antérieur donc ça reste moins cher que l'an dernier mais plus cher qu'avant. Dans ce contexte, ce budget a été construit en suivant les orientations suivantes : maîtrise des dépenses de fonctionnement, bon ça c'est classique, j'ai jamais entendu aucun élu finances qui a dit qu'il n'allait pas maîtriser les dépenses de fonctionnement mais c'est une réalité. Ce qui est peut-être plus intéressant, c'est le renforcement de l'attractivité des métiers de m2A. On y viendra, j'ai à côté de moi le premier vice-président Jean-Luc SCHILDKNECHT qui est notamment en charge du volet RH de l'agglomération. C'est un sujet : m2A, comme beaucoup de collectivités, est touché par une certaine crise de recrutement, une crise de l'emploi public et donc il y'a probablement, de ce point de vue-là, des mesures, même certainement, à mettre en œuvre dans des domaines sensibles : les métiers techniques, le périscolaire ou autres sur lesquels nous sommes en

souffrance au niveau du recrutement et au niveau, effectivement, des services que nous rendons à la population. Et puis la poursuite de la mise en œuvre des investissements, je termine cette introduction. Il y a quelques années, on nous disait : « voilà, on n'investit pas assez... ». On le verra, la PPI commence à monter en puissance même s'il nous faudra engager un travail d'actualisation donc j'aurai des réunions d'échanges avec l'ensemble des VP et conseillers communautaires délégués d'ici le Conseil d'agglomération prochain, du 15 avril, au cours duquel je vous proposerai a priori une actualisation de la PPI qui est la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Voilà pour cette introduction.

On va passer en revue les slides mais sans être trop long. D'abord vous rappeler le volume du budget donc ça c'est des volumes budgétaires importants, vous le voyez, c'est toujours intéressant : 358 millions, c'est le budget principal en fonction de l'investissement ; 68 millions sur le budget de l'eau, budget annexe qui date de l'an dernier ; budget du chauffage 26 millions ; budget des transports 107 millions et puis bien sûr le budget de la Zone d'Activités de Bantzenheim qui est un budget un peu résiduel.

Alors, je le disais, ça c'est dans le détail, nous avons quand même, slide suivante, maîtrisé les dépenses de fonctionnement puisqu'il y a une augmentation de 2% et pourtant il y a de l'inflation et pourtant il y a des mesures visant à améliorer l'attractivité de nos métiers. Donc ça c'est peut-être un point qu'il convient de relever, vous avez le détail ici des différentes lignes.

Sur le volet dépenses de personnel, tout de même 3,7%. Alors, il y'a les mesures nationales notamment sur le point d'indice mais y'a une mesure ici de première application de la revalorisation à venir du régime indemnitaire. En fait, on a inscrit 1,33 millions d'euros parce que là, on est déjà en février, il y a un travail à faire au plan technique, il y a un dialogue social à mener n'est-ce pas ?, et donc nous pensons que ces mesures de revalorisation indemnitaire, elles pourraient prendre effet, probablement en septembre j'imagine et donc après il y'aura un effet report mais pour cette année on ne va pas inscrire des crédits qu'on ne consommerait pas. En tout cas, c'est un point important, on ajoute à ça des effets carrières et l'estimation de réduction de la vacance de poste. Sur le volet RH, enfin relever que nous sommes dans ce budget dans une volonté de revaloriser les régimes indemnitaires de nos agents, ce qui encore une fois est une nécessité et ce n'est que justice.

Autre point en fonctionnement : la solidarité communautaire. Alors là nous avons un poids, alors là-dedans vous avez bien sûr le poids des attributions de compensation mais je voudrais surtout insister sur la DSC. La Dotation de Solidarité Communautaire, dans ce budget, comme dans le budget 2023, elle est abondée à hauteur de 3 millions d'euros. Nous avons encore un travail à faire d'affectation du surcroît de DSC 2023 que je vous proposerai également au Conseil d'agglomération du 15 avril avec un rattachement comptable à l'exercice 2023 mais nous aurons en 2024 cette DSC. Alors, nous allons créer un atelier-projet Pacte financier et fiscal que le Président JORDAN et moi-même allons copiloter, auquel seront invités tous les membres de l'atelier permanent Finances et puis les délégués que les maires désigneront et dont l'objectif sera de travailler à la solidarité communautaire avec l'appui d'un cabinet de consultants bien connu. Le premier chantier sera de préciser les nouveaux critères de la Dotation de Solidarité Communautaire et puis au-delà, nous aborderons les autres sujets, tous les autres sujets bien entendu.

Les subventions sont maîtrisées : 56 millions d'euros. Alors là ce sont des domaines dans lesquels nous travaillons avec des partenaires : emploi,

formation, développement économique, attractivité, musées, tourisme, périscolaire et petite enfance évidemment.

La contribution au budget transports est maintenue à 14,85 millions d'euros. J'en parlais ce matin également, nous avons pour la première fois un retour de fréquentation dans les transports publics de l'agglomération au niveau d'avant le COVID, 2019. C'est revenu. On voit quand même que nous retrouvons des indicateurs qui étaient ceux d'avant la crise sanitaire.

Quant aux participations SIVOM, celles-ci sont maîtrisées.

Alors après, bien sûr, on pourra débattre mais je vais essayer de passer en revue les choses sans vous assourdir trop. Voilà, peut-être l'évolution des recettes de fonctionnement : 2% aussi, à noter voilà. Si on va dans le détail, nous avons quand même une baisse sur les dotations et les subventions. Alors baisse des dotations de l'Etat de 0,48 millions d'euros sur le total Dotations de compensation et Dotations d'intercommunalité, les réformes qui ont eu lieu ne nous favorisent pas. Baisse des participations CAF mais hausse significative des compensations fiscales. Vous voyez quand même sur ce tableau, sur une longue période, que les dotations en millions d'euros baissent progressivement.

Les recettes tarifaires sont en légère hausse. Alors là, c'est ce que je disais, elles ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise sanitaire, ça dépend. Je vous le disais par exemple pour les transports oui, peut-être pas encore pour les autres services : zoo, centre sportif, piscines, périscolaire, petite enfance. Mais quand même, je pense que là on est en train progressivement de combler l'écart.

Les recettes fiscales à m2A, comme ailleurs, sont portées par la revalorisation des bases. Alors en 2024, ce qui est prévu c'est une revalorisation forfaitaire des bases de 3,9%. Ça porte sur la CFE, le foncier bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Nous avons également une fraction de TVA qui compense la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, alors qui est du niveau de 4,5%, c'est plutôt favorable.

Puis d'autres recettes : la TASCOM sur les commerces ; les IFER c'est sur les énergies.

Sur GEMAPI, alors c'est tout petit GEMAPI mais c'est une taxe sur laquelle il y'a une légère variation pour couvrir la dépense afférente. GEMAPI sert à financer les syndicats de l'eau comme, comment ça s'appelle... Rivières de Haute-Alsace présidé par Michel HABIG donc nous ce qu'on souhaite, c'est qu'il y'ait une identité entre la recette et la dépense.

Et nous avons, a priori, une hausse de la taxe de séjour.

Je le redis, c'est important à noter, le budget 2024 est arrêté sur la base d'une stabilité des taux de la fiscalité locale.

Alors quels sont les ratios financiers ? Ils sont préservés. Nous avons une légère amélioration de l'épargne brute, celle-ci progresse je crois de 11% : 16,46 millions d'euros contre 14,78 millions d'euros BP 2023 donc un autofinancement qui représente 8,11% des recettes réelles de fonctionnement : il augmente. Une capacité de désendettement de 7 ans. Le seuil de vigilance, c'est à 12 années. Autrement dit, ce n'est pas non plus Byzance comme on disait dans le temps mais nous avons quand même une situation financière saine et des ratios qui sont préservés sans pour autant que les marges de manœuvre ne soient non plus extraordinaires.

Le programme d'investissement est en hausse. Là aussi, je vous le disais dans mon introduction : 57,5 millions d'euros prévus à la PPI. Alors, c'est un budget primitif mais on a inscrit 10 millions de plus qu'en 2023. On pourra après

détailler et il y a, là-dedans, plus de 50 millions d'investissements pluriannuels de travaux et de fonds de concours.

Sur le remboursement de la dette, 17,4 millions d'euros. Je rappelle également qu'en 2023, nous n'avons pas fait d'emprunts nouveaux, nous avons utilisé notre fonds de roulement. Il faut dire aussi que les taux d'intérêt sont assez élevés, vous le savez, la Banque Centrale Européenne n'a pas encore baissé ses taux d'intervention.

Alors, si on peut illustrer cela concrètement, on a quelques slides avec des jolies photos. Alors ça concerne les domaines d'activités que gèrent les différents VP et conseillers communautaires délégués. 1,5 millions sur les mobilités douces et partagées : aménagements urbains, vélo, réseaux ferroviaires. 6,3 millions sur les équipements nautiques et sportifs notamment de la maintenance. 4,7 millions sur l'attractivité, le tourisme et la culture : subventions d'équipement, Horizon Afrique qui devrait plutôt être inauguré en 2025 mais tout ça, ce sont des crédits pluriannuels. Transition écologique et environnementale : le Fonds de soutien aux initiatives écologiques des communes qui marche bien et d'autres projets. L'habitat, la performance énergétique, le renouvellement urbain : nous accompagnons les programmes de logements sociaux, nous travaillons sur le parc existant. L'aide à la réhabilitation des logements sociaux pour 1 million. Les équipements périscolaires, alors là c'est toujours un budget important. Nous avons près de 15 millions pour la petite enfance et le périscolaire, vous savez que c'est une compétence facultative. Je vous donne quelques chiffres. Sur le périscolaire, en crédits de paiements 2024, nous prévoyons 2,485 k€ pour Mulhouse Coteaux I et II périscolaire ; 1 000 810 pour Wittelsheim périscolaire ; 1 224 000 pour Staff périscolaire ; à Lutterbach 1 033 000 ; à Illzach Jonquilles 942 000 ; à Victor Hugo Mulhouse 846 000 et à Sellier, ça c'est à Mulhouse 808 000. Nous avons 2 millions d'euros de crédits pour la petite enfance aux crédits de paiement pour Illzach 700 000 et 400 000 euros sur Wittenheim. Voilà, j'ai donné quelques exemples géographiques parce que ce matin, on avait le point presse avec Michèle Marchetti qui voulait que j'illustre un peu ça. Alors on pourrait également parler des investissements liés au développement économique mais c'est vrai que le périscolaire et la petite enfance, c'est quand même 15 millions d'euros, ça n'est pas rien et ça s'incarne localement dans les projets que je vous ai cités. Y'en aura d'autres l'an prochain, il y en a eu d'autres l'année d'avant, ce sont les crédits de paiements prévus en 2024.

Alors précisément, je parlais de développement économique, nous avons notamment des projets sur le Parc Expo. Normalement, la halle qui est en construction devrait être inaugurée en septembre. Nous avons également des investissements annuels et divers bien sûr : la maintenance du patrimoine communautaire et dans le développement économique, tous les projets sur la Fonderie et le site DMC que Thierry BELLONI a présenté ce matin lors de la conférence de presse, et y compris la restructuration du site Stellantis dont nous avons l'occasion de reparler.

Peut-être un mot sur les recettes d'investissement assez dynamiques. Nous avons prévu un emprunt d'équipement de 38,9 millions mais qui ne sera pas mobilisé. Vous le savez, en finances locales, l'emprunt est toujours une écriture d'équilibre ou d'ordre donc c'est pas du tout ce que nous solliciterons. Nous ferons des emprunts si nécessaire et aussi peu que nécessaire. Notre autofinancement : 16,46 millions d'euros. Les subventions auprès de nos partenaires : CEA, Etat, Région, le Fonds de Compensation de la TVA, des

cessions immobilières sur le village industriel de la Fonderie, DMC, Amélie, Hohmatten à Wittelsheim et des recettes financières diverses et variées.

Alors, nous allons maintenant vous dire un mot du budget de l'eau. Voilà, en face de moi, la présidente de la Régie. Une section d'exploitation à 49,1 millions d'euros, des dépenses de 35 millions d'euros pour les moyens du service dont 24 millions de redevances à reverser, 1,7 million d'énergie, des achats d'eau, des frais de personnel, des amortissements. Les recettes, c'est les ventes d'eau, alors qui ont baissé d'ailleurs : 13,8 millions d'euros, les locations de compteurs, les versements de redevances et les travaux en régie. Sur la section d'investissement sont prévus 19 millions dont un peu moins de 12 millions de dépenses d'équipement, 4 millions de remboursement d'avance de trésorerie, 1,6 million de remboursement de dette, 1,4 million d'écriture d'ordre de travaux en régie. Les recettes, subventions extérieures : 2 millions et demi ; 5,3 millions d'euros d'emprunts prévisionnels ; 4 millions d'avance de trésorerie du budget principal ; 6,5 de dotations aux amortissements. Alors y a 1 million d'autofinancement, nous avons des travaux en cours sur ce budget de l'eau, il y a un effet ciseau donc il y a un atelier-projet qui est en cours et qui doit aboutir à des résultats. Il est évident qu'il faudra prendre un certain nombre de mesures pour équilibrer le budget de l'eau et prévoir les investissements notamment sur la question des tarifs et de la convergence également mais ça, c'est l'atelier-projet qui est entrain d'en discuter. L'idée, c'est qu'au Conseil d'agglomération du 15 avril, nous puissions, et c'est absolument nécessaire et vital, proposer des évolutions sur le budget annexe de l'eau parce que celui-ci sinon se retrouverait très vite dans un effet de ciseau qui obérerait gravement ses capacités d'investissements. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler à l'issue de cet atelier-projet, vous voyez qu'il y a plusieurs ateliers-projets qui sont en cours.

Alors, je vous dis maintenant un mot du budget annexe du chauffage urbain. 15 millions en section d'exploitation. L'essentiel est les moyens du service. Recettes, l'essentiel les ventes de chaleur et d'électricité. En investissement, à noter notamment cette année, des mouvements d'ordre, pas de choses vraiment extraordinaires. En recettes, là aussi des écritures d'ordre pour l'essentiel. Une forme de retour à la normale en 2024 sur les équilibres du budget annexe.

Le budget des transports urbains, c'est le deuxième budget le plus gros. Les principaux postes sont d'abord la DSP avec Solea pour un peu moins de 59 millions d'euros, 11% en plus, voilà. Vous avez ensuite notamment les amortissements et provisions pour un peu moins de 11 millions, le crédit-bail pour 4,3. Quelles sont les ressources ? Vous les connaissez : le versement mobilité 50,2 millions d'euros, les recettes de voyageurs je le disais 10 millions d'euros retrouvant ainsi le niveau de 2019, vous voyez qu'elles ne contribuent qu'assez peu finalement à la recette. Oui, oui, tout à fait Jean-Philippe. Et la contribution versée par le budget général 14,85 millions d'euros. C'est vrai, ce chiffre est tout à fait éclairant. En section d'investissement, nous avons 13 millions de dépenses d'équipement notamment, et d'ailleurs ça concerne tout le budget, pour aller dans le sens de la transition écologique. L'idée, c'est que la transition écologique soit un des vecteurs généraux du budget général et des budgets annexes, c'est le cas ici avec la poursuite de la stratégie d'acquisition de véhicules à faibles émissions ; renouvellement de la flotte diesel par des bus au biogaz ou bus au gaz naturel ; les projets d'extension, d'amélioration du réseau et puis il y a des opérations financières. Les recettes sont à la fois les amortissements et le recours prévisionnel à l'emprunt, prévisionnel il n'est pas nécessairement contracté. Nous avons quand même sur ce budget une

dynamique positive de recettes mais c'est vrai qu'une part de recettes usagers, on l'a dit, qui reste quand même très très faible.
Enfin, le budget annexe de la Zone d'Activités de Bantzenheim est un budget comptable qui s'équilibre et qui est un peu, si je puis dire, en fin de vie.

Voilà, en conclusion, je l'ai dit et tu l'as dit cher Président, c'est plutôt un budget satisfaisant qui nous inscrit dans une dynamique positive, tant au niveau des équilibres financiers que de l'investissement mais comme le rôle d'un vice-président finances, c'est toujours d'être inquiet, nous suivons également les réflexions au niveau national. Nous savons qu'au niveau de l'Etat, certains pensent toujours que les collectivités territoriales sont, parfois, celles sur lesquelles on peut prendre, prélever, etc. C'est toujours une inquiétude donc tout ça, c'est à législation, à réglementation constantes donc il faut prendre tout ça avec beaucoup de prudence et avec beaucoup de retenue. Pour autant, je trouve quand même que ce budget est un budget intéressant et qui s'inscrit finalement dans une dynamique de l'agglomération qui est portée à travers la PPI et à travers les projets pluriannuels du projet communautaire. Voilà, j'ai essayé d'être rapide, cher Président. Merci à tous.

M. le Président : Merci Antoine, merci beaucoup. Je vais vous donner la parole à toutes et à tous dans un instant. Juste rappeler les choses essentielles qu'on avait décidées ensemble et qu'on a mis en application malgré les incertitudes qu'on avait concernant les finances. On a revalorisé les rémunérations de nos collaborateurs, c'était important. Au-delà de ce que l'Etat nous a imposé par la revalorisation du point d'indice, c'est ces 4 millions et on avait dit qu'on allait le faire parce que, déjà pour considérer l'ensemble de nos agents, dans un quotidien de plus en plus difficile, il était important pour nous de le faire. Nous avons pu recruter aussi des agents, pas suffisamment encore, nous devons continuer à le faire parce que là, c'est important que nous puissions le faire et même s'il y'a un taux de chômage encore en hausse de 0,5 au trimestre dernier sur le bassin mulhousien, nous avons besoin d'accompagner nos agents dans le quotidien avec un pouvoir d'achat quand même de plus en plus en difficulté donc c'était un axe important à développer. Le deuxième, c'était l'accompagnement de nos communes, Antoine vous l'a dit tout à l'heure, près de 68 millions qu'on donne à l'ensemble de nos communes pour les frais de fonctionnement à travers les ACTP ou la Dotation de Solidarité Communautaire et l'atelier-projet qui est lancé justement pour cette péréquation là-dessus et aussi le Fonds Nouvelle Donne, au-delà d'accompagner les communes uniquement sur du fonctionnement, on les accompagne également sur de l'investissement qui est naturellement fléché sur l'environnement, vous le savez, on l'a décidé ensemble. Tout cela, c'est important au-delà de tous les projets qu'on porte pour les communes comme le périscolaire qui a été cité. Voilà, je pense que ce sont deux orientations importantes qui prouvent que, ben, notre projet de territoire est respecté. Maintenant, je vous laisse la parole s'il y a des questions. S'il n'y en a pas... Ah si, M. SIMEONI.

M. SIMEONI : Quand même.

M. le Président : J'ai pas vu la main et là, j'ai vraiment regardé mais elle a mis du temps quand même.

M. SIMEONI : Merci M. le Président. C'est pas grave, on peut attendre, l'ordre du jour n'est pas, comment dire, très très étendu ce soir.

Oui, alors sur le budget, je remercie Antoine HOME, les services pour le travail accompli, tous ceux qui ont contribué, je les remercie moi aussi. Et c'est vrai qu'Antoine nous livre donc une présentation bien équilibrée et efficace, avec comme thématique générale la notion de stabilité. Il y'a une relative stabilité, un léger dynamisme. Alors, en ce qui nous concerne, je parle au nom des élus mulhousiens de Cause Commune, nous apprécions effectivement un certain nombre de mesures que vous venez de rappeler M. le Président, c'est-à-dire cet effort accompli en direction de la revalorisation nécessaire de nos agents comme nous apprécions l'annonce de l'engagement pris de la mise en place d'un atelier pour travailler à ce nouveau pacte financier et fiscal qui effectivement donc peut nous permettre aussi d'envisager des coopérations avantageuses pour l'ensemble des habitants du territoire. Cependant, si Antoine l'a dit, pèse sur nous quand même une sacrée épée de Damoclès, c'est la dépendance de plus en plus grande donc par rapport aux décisions qui sont prises par les gouvernements successifs, les gouvernements successifs de Macron et compagnie, depuis 2017 en tout cas, avec des lois de finances qui contraignent de plus en plus les collectivités, la nôtre également donc à une crise donc au niveau de sa capacité d'autonomie financière. J'ajoute que c'est valable pour cette année comme c'est valable pour les années à venir donc l'inquiétude qu'exprime Antoine, je crois qu'il faut qu'on en prenne compte et bien évidemment qu'on gère avec prudence mais également avec ambition parce qu'autrement toute la question est la suivante : est-ce qu'on va pouvoir réarmer notre territoire, est-ce qu'on va pouvoir le réarmer face au défi climatique, face au défi social sans munitions, sans aucunes munitions ? Et c'est l'argent qui, en fait, est déterminant. Voilà, c'est notre capacité financière qui va le permettre donc, par conséquent, il me semble qu'on a là aussi un terrail, un horizon d'actions pour justement aller auprès du gouvernement leur demander donc de remplir leurs obligations à l'égard des collectivités, d'arrêter de laisser penser que ce sont les collectivités qui creusent le déficit public alors que c'est, tous les ans, le gouvernement Macron qui plonge le pays dans des difficultés au niveau de la dette. C'est l'Etat central qui creuse la dette publique et après, il demande aux collectivités de la payer donc ça, c'est un élément important. Deuxième chose, sur du point de vue des choix que nous prenons à l'échelle de la collectivité, je pense qu'un certain nombre de choix qui ont été faits en début de mandat opèrent aussi notre activité, notre réponse au défi social et au défi écologique. Défi social, il faut bien en parler, tout à l'heure, on a eu une introduction sur le soutien aux agriculteurs, soutien aux agriculteurs que je partage à condition d'aller jusqu'au bout, à condition d'aller jusqu'au bout c'est-à-dire de remettre en cause aussi les traités de libre échange qui, aujourd'hui, font la ruine et qui sont explicitement demandés par les agriculteurs en lutte. Mais également envisager tous tous ceux qui aujourd'hui sont en difficulté sociale, en particulier mais c'est pas exhaustif les salariés de Peugeot, y'a 650 licenciements qui sont annoncés et ces 650 licenciements annoncés, ça fait combien de familles qui vont être plongées dans la précarité ? Donc par rapport à cette question, par rapport à ce sujet, dans une agglomération où on a plutôt tendance à choyer cette entreprise, Stellantis qui gagne un argent fou, qui a gagné plus de 17 milliards de profits en 2022. Eh ben, je pense qu'il... j'ai pas vu de réaction de la part de m2A pour intervenir et pour faire en sorte que les choses se passent bien pour l'ensemble des salariés donc ça c'est la première chose. Deuxième chose, du point de vue écologique, lorsqu'on choisit en début

de mandat de faire la Maison du Territoire, de faire la démutualisation et de laisser de côté ce qui aurait pu être un projet de coopération intercommunale à l'échelle de l'agglomération c'est-à-dire un projet d'élargissement de notre réseau de transports publics en allant de façon graduelle vers la gratuité, là on a dit non. Donc, on fait des choix qui au final vont peser aussi sur notre capacité d'action et d'intervention donc, par conséquent, pour m'en tenir à l'essentiel, nous, au niveau des élus de Mulhouse Cause Commune, on apprécie ce qui va dans la bonne direction, la revalorisation, la mise en place d'un pacte financier où on pourra discuter y compris de la nécessaire intervention financière de m2A pour participer au rayonnement culturel des fleurons culturels mulhousiens où tout le monde va, y compris les gens qui habitent dans l'agglomération, pas que les mulhousiens et donc nous, nous votons pas contre ce budget mais nous ne voterons pas pour. On sera dans l'abstention pour toutes les raisons que j'ai énoncées tout à l'heure. Je vous remercie chers collègues.

M. le Président : Merci M. SIMEONI. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Oui, Florian COLOM

M. COLOM : Merci M. le Président, chers collègues bonjour à tous. Merci Antoine pour la présentation que tu as faite et je m'associe aux remerciements qui ont été faits aux services pour le travail qu'ils ont accompli sur ce budget 2024, un budget qui, tu l'as rappelé, traduit les efforts de gestion à la fois qui ont pu être faits par le passé et qui continuent à être faits actuellement, et qui traduisent aussi, je dirais, la conception rigoureuse dans l'utilisation du denier public. Ça se traduit finalement par une gestion et des ratios qui sont sains, tu l'as démontré sur le budget principal mais encore plus, lorsqu'on revient un peu en arrière au moment du rapport d'orientations budgétaires, avec cette notion consolidée du budget principal et du budget des transports, où sur ces deux principaux budgets qui composent le volet financier de l'agglomération, nous avons une épargne brute entre 17,5 et 18 %, très loin derrière le seuil de vigilance de 12% et une capacité de désendettement entre 4 et 5 ans, bien loin là aussi des 12 années. Ce qui démontre que cette politique communautaire est financée et finançable mais plus encore qu'elle peut être amplifiée, accélérée et élargie. Alors je rassure tout le monde, je suis trop fourmi à la ville de Mulhouse pour devenir cigale à l'agglomération, naturellement avec toute la prudence comptable et financière qui convient d'avoir mais c'est vrai que ces ratios, bien éloignés du seuil, des différents seuils de vigilance le permettent. Alors amplifier, pourquoi pas par exemple sur certaines réflexions que nous avons déjà comme par exemple le développement des transports en commun, l'extension du TRAM, c'est vrai que les enjeux de mobilité, surtout sur une agglomération comme celle de Mulhouse, par sa taille, de son importance, sont effectivement prenantes et vont l'être de plus en plus à l'avenir, cette réflexion est en cours, on peut effectivement l'amplifier. Accélérer d'autres réflexions, il y'a naturellement plusieurs projets, plusieurs réflexions qui sont actuellement dans les cartons, nous le savons tous dans nos communes respectives, je plaide naturellement ici pour une réflexion en cours, plus sur le ban de la ville de Mulhouse notamment sur le devenir de la réouverture de la piscine Pierre et Marie Curie. Il y'a ici une réflexion qui peut s'accélérer. Et enfin une politique qui peut s'élargir, je fais écho notamment à la tarification sociale que j'évoquais lors du rapport d'orientations budgétaires, y'a pas d'idées arrêtées sur le canal à utiliser mais je pense, vu les enjeux sociaux que nous avons sur notre territoire, qui vont eux aussi s'amplifier, qu'il y'a matière à réfléchir sur la création, non pas uniquement au niveau

communautaire mais main dans la main avec les 39 communes, de la mise en place sur l'un ou l'autre service d'une tarification sociale. Il y'a naturellement beaucoup de pauvreté malheureusement à Mulhouse mais nous savons toutes et tous, chers collègues communautaires, que la pauvreté ne s'arrête pas aux frontières de la ville de Mulhouse et qu'il y'en a partout dans nos 39 communes. Alors, à ce stade, je ne pouvais évidemment pas faire autrement que de m'approprier la devise olympique en cette année 2024 : « toujours plus vite, toujours plus haut, toujours plus fort » en reprenant finalement et en déclinant ce raisonnement. « Toujours plus vite » pour amplifier, « toujours plus haut » pour accélérer et « toujours plus fort » pour élargir cette politique communautaire en 2024 mais bien plus encore sur la fin de ce mandat.

M. le Président : Merci beaucoup, Florian. Thierry ENGASSER.

M. ENGASSER : Merci. Moi, j'avais noté en capacité de désendettement 7 ans, il me semblait sur la présentation. Moi, j'aimerais juste connaître deux chiffres. On a parlé de l'épargne brute mais j'ai pas vu l'épargne nette de notre budget et d'autre part, est-ce que il serait possible de connaître le montant finalement total du coût de la Maison du Territoire, c'est-à-dire l'achat et les travaux pour avoir un peu un ordre d'idée des montants finalement sur lesquels on atterrit ?

M. HOME : Alors, je me tourne, oui... C'est comme quand je travaillais pour Pierre JOXE, lorsqu'il y avait une question difficile, il me disait « Antoine, la réponse ? ». Alors Guillaume ? C'est l'épreuve du feu. L'épargne nette ?

M. GARCIN : En fait, il faut prendre l'épargne brute et enlever les intérêts.

M. HOME : Voilà ! Et ça nous donne ?

M. GARCIN : Du coup, je suis en train de chercher les intérêts.

M. HOME : Voilà.

M. GARCIN : Les intérêts sont de 3,5 millions. Et on avait une épargne brute qui était de 16,46 millions, donc ça fait que l'on est environ à 13 millions d'épargne nette.

M. HOME : Oui, alors tout ça étant du prévisionnel, évidemment on est sur un budget primitif, c'est pas le compte administratif donc faut prendre tout ça avec des pincettes, premier point. Voilà, merci Thierry, ça m'a permis de vérifier que j'ai un bon directeur des finances. On s'était un peu arrangés comme ça, tu vois. Alors comme j'avais pas fait de blague pendant la présentation, on s'est dit on va le faire après. Le deuxième sujet sur la Maison du Territoire, alors là, bon évidemment c'est un sujet un peu plus compliqué encore parce que la Maison du Territoire est une SEM, c'est pas une Régie directe de l'agglomération donc il y a différents partenaires. Ce que je peux dire c'est que dans les comptes, là, qui vous sont présentés, il y a en fait une partie de loyers, 710 000 euros et s'agissant de l'investissement, y'a une contribution de 500 000 euros donc les écritures directes que l'on retrouve ici sont de 710 000 euros en fonctionnement et de 500 000 euros en investissement. Le moment venu, nous pourrons probablement faire une consolidation des coûts car la question est souvent posée mais j'avais là, sur le coup, un peu anticipé et ce sont les chiffres qui m'ont été

donnés par les services à ce stade. Après, encore une fois, il faudrait consolider avec tous les autres partenaires, voilà sur la seconde question.

M. le Président : Merci Antoine. D'autres questions ? Pas d'autres questions ? Donc on peut passer au vote. Alors, je prends un budget après l'autre. Donc en ce qui concerne le budget principal : qui est contre ? qui s'abstient ? Une plus la procuration. Et qui est pour ?

Concernant le budget principal :

Pour : 69 + 20 procurations.

Abstentions (2) : Loïc MINERY (représenté par Joseph SIMEONI) et Joseph SIMEONI.

M. le Président : Je vous remercie.

Pour les autres, on fera à l'envers...enfin...

Pour le budget annexe des transports urbains : qui est contre ? qui s'abstient ? Personne donc je vous remercie pour l'unanimité.

Concernant le budget annexe des transports urbains :

Pour : 70 + 21 procurations.

M. le Président : Pour le budget annexe du chauffage urbain : qui est contre ? qui s'abstient ?

Concernant le budget annexe du chauffage urbain :

Pour : 70 + 21 procurations.

M. le Président : Je vous remercie.

Pour le budget annexe de la Zone d'Activités Economiques de Bantzenheim : qui est contre ? qui s'abstient ?

Concernant le budget annexe de la zone d'activités économiques de Bantzenheim :

Pour : 70 + 21 procurations.

M. le Président : Je vous remercie.

Et enfin pour le budget annexe de l'eau : qui est contre ? qui s'abstient ?

Concernant le budget annexe de l'eau :

Pour : 70 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, merci de votre confiance. Merci à tous ceux qui ont travaillé et œuvré, l'ensemble des services mais aussi tous les élus, vous tous, ceux qui travaillez au quotidien au service de notre territoire et soucieux des deniers publics. Merci beaucoup de cette unanimité.

9° TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES : DETERMINATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2024 (313/7.2/2242C)

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil d'agglomération a institué, à partir de 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOMA) sur la base d'une zone unique de perception et décidé d'appliquer un mécanisme d'harmonisation des taux votés sur une période de 9 ans.

Ce lissage qui s'est appliqué pour la première année en 2019, s'opère sur la base du taux moyen pondéré réel constaté en 2018 sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération. Celui-ci ressort à 11,51%.

Les taux de TEOM applicables dans les communes feront l'objet d'une harmonisation sur une période de 9 ans pour converger vers ce taux unique en 2027.

Le budget 2024 a été établi sur la base d'un produit attendu de 41 987 000 €, calculé sur la base d'un taux moyen pondéré maintenu à son niveau de 2023, soit 11,51%. Pour atteindre ce produit, il est proposé de voter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

Communes	Taux TEOM 2023 (en %)	Taux TEOM 2024 (en %)
BALDERSHEIM	9,85	10,27
BANTZENHEIM	9,03	9,66
BATTENHEIM	9,85	10,27
BERRWILLER	12,60	12,33
BOLLWILLER	12,91	12,56
BRUEBACH	9,98	10,37
BRUNSTATT-DIDENHEIM	10,42	10,70
CHALAMPE	9,03	9,66
DIETWILLER	9,85	10,27
ESCHENTZWILLER	9,93	10,33
FELDKIRCH	12,27	12,08
FLAXLANDEN	9,71	10,17
GALFINGUE	9,07	9,68
HABSHEIM	9,85	10,27
HEIMSBRUNN	10,43	10,70
HOMBOURG	9,03	9,66
ILLZACH	9,73	10,18
KINGERSHEIM	11,19	11,28
LUTTERBACH	11,24	11,31

MORSCHWILLER-LE-BAS	10,38	10,67
MULHOUSE	12,76	12,45
NIFFER	9,03	9,66
OTTMARSHEIM	9,03	9,66
PETIT-LANDAU	9,03	9,66
PFASTATT	9,72	10,17
PULVERSHEIM	12,57	12,31
REININGUE	11,61	11,59
RICHWILLER	12,74	12,43
RIEDISHEIM	10,46	10,73
RIXHEIM	9,85	10,27
RUELSHEIM	12,67	12,39
SAUSHEIM	9,94	10,33
STAFFELFELDEN	12,82	12,50
STEINBRUNN-LE-BAS	10,38	10,67
UNGERSHEIM	12,44	12,21
WITTELSHEIM	12,02	11,90
WITTENHEIM	12,63	12,35
ZILLISHEIM	9,94	10,34
ZIMMERSHEIM	9,90	10,31

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- fixe les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées pour l'année 2024 comme indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux.

M. le Président : Voilà Antoine, on peut continuer avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec la poursuite de l'harmonisation pour atteindre ce taux moyen pondéré.

M. HOME : Oui, je vais être plus rapide sur les points suivants donc là, ça c'est une délibération annuelle. Vous savez que nous avons, depuis 2017, engagé une logique de convergence sur une durée de 9 ans. L'objectif, c'est d'arriver in fine à un taux moyen pondéré qui est de 11,51%, ce qui fait qu'évidemment les taux diffèrent selon chaque commune. Y'en a qui montent, y'en a qui descendent. Voilà, l'idée c'est de considérer que le produit a été établi sur la base d'une somme de 41,98 millions d'euros. Voilà donc chaque année, vous avez une délibération de ce type. Voilà M. le Président.

M. le Président : Merci Antoine. Des questions sur la TEOM ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 70 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

10° TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) : FIXATION DU PRODUIT AU TITRE DE L'ANNEE 2024 (313/7.2/2243C)

Par délibération du 12 février 2018, le Conseil d'Agglomération a institué la taxe GEMAPI destinée à financer les actions menées pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le produit de cette taxe est réparti par les services fiscaux entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties (TF) et non bâties (TFNB), à la taxe d'habitation (TH) et à la cotisation foncière des entreprises (CFE), proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Sur m2A, les taux de cette taxe additionnelle étaient pour 2022 les suivants :

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux GEMAPI	0,095 %	0,0825 %	0,234 %	0,0951 %

Chaque année, l'assemblée délibérante doit voter un produit sur la base d'un montant annuel prévisionnel de charges de fonctionnement et d'investissement. Sur m2A, le produit de cette taxe additionnelle a été fixé depuis 2018 à 448 650€ et n'a pas évolué depuis. Or, le montant des dépenses devrait atteindre en 2024 636 000 €. Par conséquent, il est proposé d'ajuster le produit de la taxe à ce niveau. Les taux qui en découlent seront calculés par l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 636 000 € au titre de l'année 2024 ;
- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

M. le Président : On va parler de la taxe GEMAPI, Antoine. Tu en as déjà parlé un peu tout à l'heure.

M. HOME : Oui parce que là y'a un léger réajustement. Ce qui se passe, c'est que nous avons constaté qu'il y'avait un décalage entre le produit et le reversement donc là on ajuste mais c'est vraiment une somme extrêmement minime. Le taux de GEMAPI, en fait ce taux s'applique sur les différents impôts, cela peut représenter, selon les cas, je dirais 50 centimes à 1 euro par

contribuable. L'idée, c'est que le reversement encore une fois, au syndicat d'eau, soit équivalent à la recette. Il n'est pas normal que m2A autofinance en quelque sorte le différentiel donc c'est vraiment un ajustement technique représentant des sommes extrêmement faibles. Voilà M. le Président.

M. le Président : Merci Antoine. Des questions encore sur la taxe GEMAPI ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 70 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

11° FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX POUR 2024 (313/7.2/2244C)

Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre votent les taux des impôts locaux qu'ils perçoivent :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE)

Suite à la fusion avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS) intervenue le 1er janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a décidé, par délibération du 27 mars 2017, de fixer la durée de la période de réduction des écarts de taux de CFE à 12 ans. Les différents taux applicables sur le territoire se rapprocheront progressivement du taux moyen pondéré jusqu'à application d'un taux unique en 2028. En 2023, le taux moyen pondéré ressortait à 26,36%, résultant de l'application sur le territoire de trois taux : 24,13 % sur l'ancienne CCPFRS, 26,87% sur l'ancienne m2A et 26,15% sur Wittelsheim.

Concernant la fiscalité ménages, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020 est entré en vigueur en 2021. La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les EPCI. La perte de cette recette est compensée par la perception d'une fraction de la TVA nationale. Les résidences secondaires ne sont pas concernées par la réforme et sont imposées à compter de 2023 au taux voté par le Conseil d'Agglomération.

Pour 2024, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe à leurs niveaux de 2023 et en conséquence de les fixer comme suit :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	10,06 %	10,06%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,58 %	3,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,78 %	4,78 %
CFE (taux moyen pondéré)	26,36 %	26,36 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide d'appliquer les taux de la fiscalité directe suivants pour 2024 :

Taxe d'habitation :	10,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	3,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	4,78 %
Cotisation foncière des entreprises :	26,36 %

- décide de mettre en réserve la fraction maximale de taux de CFE pouvant être mise en réserve, qui correspond à la différence entre le taux maximum de droit commun et le taux voté,

- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

M. le Président : On passe au vote des taux, Antoine.

M. HOME : Voilà, je rappelle ces taux, la taxe d'habitation pour mémoire, le foncier bâti 3,58, c'est celui-là qui avait été augmenté l'an dernier, le non bâti et le taux moyen de la CFE qui est ce qu'il reste de la fiscalité économique puisqu'il y a plus de CVAE, qu'elle est compensée. Voilà M. le Président, maintien des taux.

M. le Président : Merci pour cette proposition. Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 70 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

12° ASSOCIATION POUR LE MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2023 (513/7.5.6/2240C)

Le musée de l'impression sur étoffes est dédié à l'histoire et à la conservation de l'impression textile et contribue à l'attractivité du territoire au titre de sa compétence « Promotion du Tourisme ». M2A soutient l'Association de gestion du musée dans ses projets de travaux.

Suite au passage de la commission sécurité du 7 décembre 2023, il a été formulé un certain nombre de recommandations et de travaux à effectuer pour la mise en conformité des locaux.

Il s'agit notamment de l'achat de nouveaux extincteurs pour un montant de 2136,75 € HT et de la réalisation de nouveaux plans d'évacuation pour un montant de 2474,84 € HT.

Le coût total de ces travaux s'élève à 4611,59 € HT.

Pour 2023, l'association de gestion du Musée de l'Impression sur Etoffes sollicite Mulhouse Alsace Agglomération pour une aide globale de 3 689 €.

Le plan de financement est le suivant :

M2A	3 689,00 € HT	80%
Association (autofinancement)	922,59 € HT	20%
TOTAL	4 611,59 € HT	100%

Pour 2023, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à l'association du Musée de l'Impressions sur Etoffes, une aide financière de 3 689 €, selon projet de convention ci-après annexé.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 :
Chap.204/ Compte 20422/Fonction 314
Service gestionnaire 513
Enveloppe : 8135

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- attribue à l'Association pour le Musée de l'Impression sur Etoffes, une subvention d'équipement d'un montant de 3 689 €,
- approuve la convention d'attribution de subvention pour la réalisation de ces projets,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

P.J. : 3

- Projet de convention
- Contrat d'engagement républicain
- Devis



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

POLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Tourisme et Musées
513-LD/CFRS

CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération », représentée par son Président, M. Fabian JORDAN ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 29 janvier 2024 et désignée sous le terme « m2A »

D'une part,

Et :

L'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes, ayant son siège social au 14 rue Jean-Jacques Henner, 68200 MULHOUSE, représentée par son Président M. Roland ONIMUS dûment habilité par le Conseil d'Administration et désignée sous le terme l'« ASSOCIATION »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Musée de l'impression sur étoffes constitue un élément majeur de l'attractivité du territoire sur le plan touristique et culturel. Sa collection est le témoin de l'histoire industrielle du territoire et constitue un patrimoine essentiel.

Suite au passage de la commission sécurité le 7 décembre 2023, le musée a dû entreprendre des travaux de mise en conformité et a sollicité m2A en vue d'un soutien financier.

Compte tenu de l'intérêt de cet équipement pour le développement du tourisme sur le territoire de m2A, celle-ci a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'Association.

Article 1^{er} : objet de la convention

L'objet de la convention concerne l'aide à la réalisation des travaux nécessaires pour la mise en conformité des locaux du Musée de l'impression sur étoffes :

- L'achat de nouveaux extincteurs pour un montant total de 2136,75 € HT.
- La réalisation de nouveaux plans d'évacuation pour un montant total de 2474,84 € HT.

Article 2 : montant de la subvention et conditions de paiement

Pour 2023, m2A verse à l'Association une subvention d'investissement d'un montant de 3 689 €, approuvé par le Conseil d'Agglomération du 29 janvier 2024.

L'affectation de cette subvention par l'Association devra respecter les stipulations indiquées dans la délibération n° 2240 C et l'article 1er.

La subvention est virée au compte de l'association selon les procédures et délais comptables en vigueur en une seule fois après justification de la fin des travaux par la présentation d'un état récapitulatif du coût définitif des travaux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente convention, assorti de factures acquittées, et certifiées par le comptable de l'association :

La subvention est virée au compte de l'association :

Code banque : 14707- Code guichet 50821 - Numéro de compte 49195128929
Clé RIB : 17 - Raison sociale, adresse de la banque : BP Alsace Lorraine
Champagne.

Article 3 : Reddition des comptes, contrôle des documents financiers

En contrepartie du versement de la subvention, l'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, devra :

- remettre un compte rendu financier et un compte rendu d'exécution des actions menées avant le 30 juin de l'année suivant celle de la subvention,
- fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- déposer à la Préfecture du Haut-Rhin son budget, ses comptes, les conventions passées avec les autorités administratives et les comptes rendus financiers des subventions reçues conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 2 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment sur la demande de m2A, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

En particulier, le versement de la subvention interviendra après justification de la fin des travaux par la présentation de factures acquittées.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général 1982 et aux avis du Centre national de la comptabilité relatifs au secteur associatif.

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près de la cour d'appel.

Article 4 : Communication

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de m2A, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

Article 5 : Assurance

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de m2A puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : Durée de la convention - résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an.

Elle prendra effet à la date de cette notification.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, m2A se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

S'il est établi que l'Association bénéficiaire de la subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention dans les conditions fixées par l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Article 8 : Annexes

- Contrat d'engagement républicain
- Devis

Fait à Mulhouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
le Président,

l'Association
du Musée de l'impression sur étoffes
le Président,

Fabian JORDAN

Roland ONIMUS

Détail de l'offre

Devis N°60000395141/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

Cher Client,

Soucieux de vous apporter le meilleur service dans votre volonté de vous protéger contre le risque incendie, Chubb France continue à se moderniser. Ainsi, nous avons le plaisir de vous informer que nous avons fait évoluer les outils de nos techniciens, de nos équipes commerciales et de notre support administratif.



Nos techniciens sont désormais équipés **d'I-phones intégrant une application métier** les accompagnant dans leurs opérations de maintenance et de dépannage.



Nos commerciaux disposent d'un **logiciel d'étude de prix** leur permettant de vous proposer une couverture de contrat claire et exhaustive.



Nos managers et supports administratifs disposent **d'un nouveau système d'information** faisant le lien entre les différents outils terrain.



Ces changements visent à vous apporter :

- Plus de **clarté** et de **transparence** dans nos relations
- Des **devis** et contrats **clairs** et récapitulants l'ensemble de vos besoins grâce à notre nouvel outil de chiffrage plus simple et plus moderne
- Des **rapports d'intervention** au format **parfaitement exploitable** pour comprendre ce que nous avons réalisé chez vous et nos recommandations pour une meilleure sécurité
- De factures avec un format simplifié pour une meilleure lecture et compréhension.
- L'accès à un **espace client en ligne** où vous retrouverez vos rapports, vos factures, les devis en cours et un suivi détaillé de l'avancement de nos prestations

Ces changements pourront vous être expliqués par nos équipes lors de nos interventions alors n'hésitez pas à les solliciter.

Nous profitons de ce message pour vous indiquer que nous confirmons notre engagement écoresponsable en limitant l'usage du papier nous faisons évoluer notre offre digitale pour vous : nous proposons de **recevoir vos prochaines factures par mail** mais également d'opter pour le **prélèvement automatique** pour simplifier les traitements administratifs.



e-facture : Inscrivez-vous en [cliquant ici](#) muni de votre numéro client figurant sur votre facture.

Prélèvement automatique : Inscrivez-vous en [cliquant ici](#) muni de votre numéro client figurant sur votre facture.

Nous vous remercions de votre fidélité et vous prions de croire, cher client, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Chubb France



POWERED BY API GROUP

Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395141/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE ET PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions particulières complètent les Conditions Générales applicables aux ventes et Prestations de services réalisées par la Société pour le compte du Client.

La Société respecte les lois et règlements applicables à ses activités (Règlements ERP et IGH, Code du Travail, Code de la Construction et de l'habitation,...). Si, en cours d'exécution du Contrat, des modifications étaient apportées à la réglementation en vigueur au jour de la conclusion du Contrat, la Société en informerait le Client qui prendrait les décisions qu'il jugerait bon de prendre et supporterait le coût lié à l'évolution, l'adaptation ou la modification des Matériels et/ou des Prestations de services.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES VENTES DE MATÉRIELS

On entend par Matériels tous les équipements de sécurité incendie (centrale, détecteurs, déclencheurs manuels, extincteur, BAES, RIA, pièces détachées, pièces de rechange, charges,...) que la Société vend à ses Clients.

La propriété des Matériels est transférée au Client lorsque lesdits Matériels, identifiés au nom du Client, quittent les locaux de la Société (usine, agence,...) pour être livrés au Client; les Matériels voyageant aux risques et périls du Client.

Le délai de livraison est précisé sur l'offre de la Société et court à compter de l'acceptation de la commande du Client.

Le Client dispose d'un délai de 3 jours ouvrés à compter de la livraison des Matériels pour informer la Société de l'existence de tout vice apparent. A défaut, les Matériels sont réputés réceptionnés sans réserve. La Société s'engage à assurer la disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des Matériels pendant un minimum un an après la fin de leur commercialisation.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE SERVICES

On entend par Prestation(s) de services, l'installation, la mise en service, la vérification, et la maintenance (préventive et curative) de Matériels réalisés par la Société dans le cadre d'une intervention, quels que les Matériels aient ou non été vendus par la Société. Les interventions se font soit sur abonnement, soit sur demande ponctuelle du Client. En contrepartie des Prestations de services, le Client verse à la Société une redevance dont le montant est fixé dans l'offre. Le prix est fonction des Prestations de services, du nombre de visites de vérification, des Matériels, des références et/ou des options retenues. La modification d'un de ces éléments (ex : lors d'une intervention, la Société constate un nombre ou une typologie de Matériels différent(e) de celui ou celle indiquée(s) par le Client) entraîne une modification du prix. Le prix ne comprend jamais :

- le remplacement des batteries d'accumulateur, les consommables (pires,...);
- le coût du dépannage (main d'œuvre, frais de déplacement et fourniture des pièces détachées) sauf si l'option est souscrite;
- le coût des interventions hors heures et jours ouvrés sauf si l'option "Astreinte" est souscrite;
- le remplacement à titre gracieux des détecteurs défectueux après la période de garantie;
- les coûts engendrés par un événement de force majeure, la faillite d'un tiers ou une faute du Client.

Toute Prestation de service qui n'est pas incluse dans le prix est facturée au tarif en vigueur au jour de la Prestation.

3.1 Vérification/maintenance préventive

Conformément aux textes en vigueur, la Société vérifie une (1) ou plusieurs fois par an, selon ce que prévoit l'offre, l'état de fonctionnement des Matériels. La périodicité est convenue entre les Parties avec une tolérance conforme à la réglementation et/ou aux normes applicables. Au moins dix (10) jours avant l'intervention, la Société communique au Client la date, l'heure et le nom des techniciens devant intervenir. Si le Client décide d'annuler l'intervention, il doit le faire au plus tard deux (2) jours avant qu'elle n'ait lieu sans qu'elle sera facturée au tarif en vigueur. L'intervention a lieu du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

3.2 Maintenance curative

Le Client a l'obligation de signaler à la Société tout dysfonctionnement des Matériels et de décrire aussi précisément que possible le(s) dysfonctionnement(s) constaté(s). La date et l'heure de réception de la demande enregistrée par la Société fera foi en cas de contestation. La Société intervient afin d'établir un diagnostic et dépanne dans les délais indiqués dans son offre. Selon l'option retenue par le Client, le dépannage est inclus dans le prix ou facturé en sus au tarif en vigueur.

Le Client reconnaît que toutes les conversations téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées et conservées. Le Client informe toute personne pouvant être amenée à entrer en relation avec la Société et se porte fort d'obtenir son accord de telle sorte que la Société ne soit pas inquiétée de ce fait. Ces enregistrements sont réalisés pour des besoins strictement professionnels et sont conservés dans des conditions de sécurité et de

confidentialité conformes aux règles de l'art. Le Client peut avoir accès à ces enregistrements dans les locaux de la Société sur simple demande écrite.

3.3 Intervention ponctuelle

La Société effectue, sur demande ponctuelle du Client, qu'il soit abonné ou non, toutes ventes et/ou Prestations de services rendues nécessaires pour quelque cause que ce soit, et notamment, un déclenchement intempestif, une détérioration des Matériels, une intervention d'un tiers non accrédité par la Société.

En cas d'urgence ou lorsque l'établissement d'un devis est impossible, les travaux sont effectués en régie après accord du Client.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INTERVENTION

Les interventions sont réalisées par des techniciens dûment accrédités lesquels présenteront leurs cartes professionnelles à la demande du Client. Ces interventions donnent lieu à l'établissement d'un rapport visé par le responsable désigné par le Client; ce visa, par cachet ou signature apposé sur le document papier ou sur le terminal PDA, atteste de l'exécution des Prestations de services. Un exemplaire est remis au Client sur place ou lui est envoyé par email.

Le rapport mentionne toutes les annotations destinées au suivi technique des Matériels. La Société proposera au Client les actions correctives ou mesures d'amélioration qu'elle préconise dans le cadre des Prestations de services.

Le Client s'engage à :

- permettre à la Société d'accéder aux Matériels et de réaliser les Prestations de services, notamment lui fournir à ses frais les moyens spécifiques d'accès aux Matériels (nacelle, échafaudage,...) conformes aux réglementations en vigueur; cette disposition ne s'applique pas aux échelles mobiles et non-fixées, qui ne peuvent pas être utilisées par les intervenants de la Société;
- assister aux opérations de mise en service / vérification / maintenance / dépannage ou de se faire représenter par le mandataire ou préposé de son choix;
- mettre à la disposition de la Société tous les documents nécessaires (dossier d'identité, plans, document d'intervention ultérieur sur ouvrage,...) et lui signaler tout fait se rapportant aux Matériels et/ou Prestations de services ou à leur environnement (modifications des locaux, conditions d'exploitation,...);
- communiquer à la Société les éléments relatifs à la présence éventuelle d'amiante, de fibres d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante sur son site, ainsi que les informations sur son état de conservation;
- fournir gratuitement l'énergie et, le cas échéant, les équipements de sécurité nécessaires après validation par le service Sécurité de la Société;
- l'informer des règles d'hygiène et de sécurité applicables au sein de l'établissement et participer aux analyses de risques nécessaires pour cadrer les conditions d'intervention de la Société. La Société pourra refuser d'intervenir si la sécurité de ses techniciens n'est pas assurée (notamment en cas de non-respect de la réglementation par le Client);
- l'informer préalablement des conditions et modalités d'intervention relatives notamment aux essais silènes, à l'accessibilité à certaines zones,...;
- respecter les dispositions du Code du Travail relatives aux interventions des entreprises extérieures. Les conséquences dommageables du non-respect par le client d'un quelconque des engagements ci-dessus ne peuvent être imputées à la Société.

ARTICLE 5 : LIMITES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Client respecte les préconisations d'utilisation du constructeur des Matériels. Dès lors, la Société ne saurait être tenue pour responsable des préjudices subis par le Client du fait d'une utilisation des Matériels non-conforme à celles-ci.

La Société n'est pas responsable des vérifications, contrôles et essais qui doivent être réalisés par le Client et notamment les opérations de vérifications quotidiennes et périodiques au sens des normes applicables. Par ailleurs, les interventions relevant de l'exploitation normale du système sont exclues des Prestations objet du présent contrat telles que, sans que cette liste soit limitative, le réarmement des centrales, la mise en hors service de points/fonctions, la remise en position d'attente de D.A.S. (Dispositifs Actionnés de Sécurité).

Le Client fait son affaire personnelle de l'application des préconisations/observations portées sur les rapports d'intervention, la responsabilité de la Société ne pouvant être recherchée en cas de dommages si lesdites préconisations/observations n'ont pas été respectées par le Client.

Pour les Matériels non vérifiés/maintenus ou non couverts par la garantie contractuelle de la Société, cette dernière contrôle, préalablement à toute intervention, leur état de fonctionnement et vérifie leur adéquation au risque. La correction des écarts constatés (dysfonctionnement(s), non-conformité,...) fera l'objet d'un devis. La responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée pour ces écarts avant leur correction.

La Société ne réalise aucune intervention sur les programmes et/ou logiciels équipant les Matériels autre que la mise à niveau des logiciels de sa marque.

Le Client prend les mesures compensatoires et met en place l'organisation qu'il juge nécessaire pour remédier à l'indisponibilité des Matériels lors des opérations de vérification/maintenance, et avant qu'elles n'aient lieu en cas de panne, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.

Toute intervention effectuée par la Société en raison d'une panne ou d'un dysfonctionnement de l'installation consécutive à une faute du Client (notamment câblage sectionné, Matériels endommagés,...) ainsi qu'en cas de force majeure donnera lieu à facturation des frais occasionnés (déplacement du personnel, main d'œuvre, remplacement de pièces ou de Matériels,...).

La Société observera scrupuleusement les référentiels techniques applicables aux opérations de vérification ou maintenance dans la mesure où les Matériels s'y adaptent et, dans le cas contraire, suivra les instructions préconisées par le fabricant des Matériels.

ARTICLE 6 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE FORMATION

6.1 Nature, objet et durée des formations

La nature, objet, durée des formations, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les connaissances requises pour suivre les formations, les modalités de contrôle de connaissance et la nature des diplômes sanctionnant éventuellement le bon déroulement des formations ainsi que leurs prix et modalités de règlement, sont définies dans le catalogue de la Société, dont le Client reconnaît détenir un exemplaire et avoir pris parfaite connaissance. Il reconnaît à ce titre avoir reçu de la Société une information complète.

Toutefois, les catalogues, notices, prospectus, dépliants et matériels exposés ne constituent pas des offres fermes de la Société. Celle-ci se réserve l'effet la possibilité d'y apporter à tout moment les améliorations et modifications qu'elle jugerait utiles, sans être tenu cependant de les répercuter aux prestations effectuées, ou en cours de commande.

6.2 Séances d'instruction

Les dates, heures, durées, lieux, thèmes et nombre de participants des séances modulaires de formation sont fixés d'un commun accord entre le client et la Société. Le client mettra à la disposition de l'animateur de la Société un local pouvant servir de salle de cours et, dans le cas d'exercices sur feu réel, le terrain ainsi que les produits combustibles liquides et solides nécessaires.

Pour sa part la Société délègue un formateur et s'engage à fournir lorsque nécessaire le matériel pédagogique et technique adapté au programme de formation.

La Société peut également sur demande du client et selon disponibilité et tarifs en vigueur mettre un terrain à disposition de celui-ci.

6.3 Formation professionnelle

Pour les formations entrant dans le cadre de la formation professionnelle, le montant payé par le client peut venir en déduction de la contribution patronale au financement de la formation professionnelle continue, sous l'une des réserves suivantes :

- Le Client s'engage à faire participer à ce type de formation les membres de son personnel appartenant, notamment à ce titre, à l'une des catégories professionnelles suivantes : Chef de service sécurité ou adjoints, agents de surveillance, sapeurs-pompiers d'entreprise, gardiens, membres du CHSCT, équipiers de deuxième intervention.
- Le Client s'engage à intégrer la formation comme partie d'une formation professionnelle dispensée par ailleurs, à une catégorie de personnel dont la fonction implique nécessairement une bonne connaissance de la sécurité.

Les modalités des enseignements dispensés par la Société, seront formalisées, à la demande du Client, par une Convention de Formation Professionnelle. Le Client précisera également à ce titre sur le Formulaire d'inscription s'il confie à un organisme tiers, en tout ou partie, la gestion de sa participation obligatoire.

6.4 Inscription

Les inscriptions aux formations s'effectuent par l'envoi de l'acompte et du formulaire d'inscription pré-rempli, daté et signé par le Client, au moins trois semaines avant la date du premier jour de la formation retenu. Toute demande d'inscription à une formation de formation devient définitive après paiement de l'acompte de 30% du montant H.T., T.V.A. comprise, joint au formulaire d'inscription.

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée, et donnent lieu à un accusé de réception. À défaut d'avoir reçu ce formulaire d'inscription accompagné de l'acompte dans les délais sus mentionnés, la Société, en cas d'impossibilité d'accueillir les participants, se réserve la faculté de retarder la date de formation souhaitée par le Client et de proposer une date ultérieure de formation.

En cas d'acceptation et de validation par la Société de la

demande de formation, celle-ci adresse au Client, avant le début de la formation, une convocation normative pour chaque participant à la formation. Cette convention précise les modalités et le déroulement de la formation.

6.5 Report et annulation

Toute demande de report ou d'annulation devra parvenir à la Société au moins trente jours ouvrables avant la date fixée. Faute de quoi la Société sera en droit de facturer une participation aux frais engagés égale à 50% de la valeur de la prestation prévue et 75% de la valeur de la prestation prévue si l'annulation intervient 7 jours ouvrables avant la date fixée.

Toutefois cette faculté ne pourra plus être exercée par le Client dès la formation commencée.

En cas d'annulation la veille ou sur place, l'indemnité facturée sera de 100% de la prestation prévue.

En cas d'abandon ou d'absence d'un participant au cours de la formation, le Client sera facturé en totalité par la Société. De son côté, la Société s'engage à rembourser les frais d'inscription si elle était contrainte d'annuler une formation.

6.6 Remplacement de participant

Dans le cas où il s'avérerait que les participants inscrits sont d'un niveau ou d'une qualification professionnelle insuffisante, la Société se réserve le droit d'informer le Client et demander le remplacement des dits candidats.

La Société offre la possibilité au Client de remplacer le participant qui ne peut assister à la formation par une autre personne de son choix ayant le même profil et les mêmes aptitudes.

6.7 Suivi de la formation

Le Client s'engage à donner toutes facilités aux participants pour leur permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions possibles.

Pour toute formation sanctionnée par un examen : un diplôme officiel ou un certificat est délivré aux personnes ayant participé à l'intégralité de la formation et ce, après l'emploi intégral de la facture correspondante.

Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés à la demande par l'organisme payeur extérieur, la Société réclamera des frais de formation et les frais annexes de restauration et d'hébergement au Client, solidairement déductible de son égard. Un forfait de déplacement de 69 € HT sera appliqué par déplacement.

6.8 Responsabilité

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de dommages liés directement ou indirectement aux événements suivants :

- Non-respect ou mauvaise application des instructions, conseils et ordres des formateurs par les participants;
- Non-respect du Règlement intérieur de la Société et des Consignes de sécurité portées à la connaissance des participants;
- Qualification professionnelle insuffisante du participant par rapport au niveau d'inscription requis.

Le Client pourra, selon les circonstances, être amené à répondre civilement, des dommages corporels et/ou matériels résultant directement ou indirectement des fautes qui pourraient être commises par ses employés, collaborateurs ou sous-traitants au cours de la formation. Il s'engage à ce titre, à faire son affaire personnelle de la souscription, auprès d'une Compagnie notoirement solvable, d'une police d'assurance couvrant les risques encourus à ce titre pour des montants suffisants.

Chacune des parties fera son affaire de sa responsabilité d'employer vis à vis des accidents corporels qui pourraient survenir à l'occasion des séances et/ou des divers stages de formation et ce dans le respect des dispositions réglementaires en matière de responsabilité civile et de la législation du travail sauf s'il ressortait et était démontré que la responsabilité de l'autre partie était engagée.

DOCU-5105-1

Chubb France

SIÈGE SOCIAL : Parc Saint Christophe - Pole Magellan 1 - 10 avenue de l'entreprise - 95862 Cergy Pontoise

Téléphone : 01.30.17.37.37 FAX : 01.30.17.37.38

SCS au capital de 32 576 460 € - TVA FR 46 702 000 522 - RCS Pontoise 702 000 522 - APE 4321A

Page 4/5

Paraphe

v.sd-1.4.11a

2024/514



Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°6000039514/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET PRESTATIONS DE SERVICES

1 • GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats (ci-après "le Contrat") relatifs aux ventes et prestations de services, réalisées par notre société (ci-après la Société) pour le compte du client (ci-après le Client), en France Métropolitaine, dont les détails et modalités sont indiqués aux Conditions Particulières et aux Conditions Spécifiques.

Sauf conventions écrites particulières, les ventes et prestations de services de la Société impliquent l'acceptation sans restriction des présentes Conditions Générales, lesquelles constituent le socle de la relation commerciale conformément aux termes de l'article L. 441-4 VI du Code de Commerce.

La Société conserve la pleine et entière propriété intellectuelle et industrielle, de ses études, projets, plans, schémas, dessins, supports de formalité et logiciels. Ils doivent lui être retournés sur simple demande. Ils ne peuvent être ni communiqués, ni publiés, ni exécutés, ni reproduits, ni exploités sans autorisation écrite de la Société.

Le Client est informé que les conversations téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées et conservées pour des besoins strictement professionnels pendant une durée de trente jours. Il en informe toute personne pouvant être amenée à entrer en relation avec la Société et se porte fort d'obtenir son accord de telle sorte que la Société ne soit pas inquiétée de ce fait.

Le Client peut avoir accès à ces enregistrements dans les locaux de la Société sur demande écrite dans un délai de trente jours de l'appel enregistré.

2 • FORMATION ET EXÉCUTION DU CONTRAT

La Société établit son offre sur la base d'une visite préalable et/ou des informations et documents communiqués par le Client. La validité de l'offre est de trois (3) mois. Passé ce délai, la Société se réserve le droit de modifier les conditions financières de l'offre. Cette offre vient modifier ou compléter les présentes Conditions Générales et délimite le périmètre des ventes et prestations de services de la Société.

Toute commande du Client ne devient définitive qu'après acceptation écrite de la Société ; cette commande valant acceptation du champ contractuel défini aux présentes. La Société se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations, ce que le Client accepte expressément.

3 • DÉLAIS - DURÉE

Les délais d'exécution ou de livraison ne peuvent courir qu'après le versement de l'acompte prévu à la commande. Le non-respect des délais de livraison ou d'exécution, n'autorise pas le Client non-consommateur à annuler ou résilier sa commande.

La Société ne reconnaît la validité des pénalités pour retard de livraison ou d'exécution, que pour autant que la Société en ait préalablement approuvé expressément les termes. En tout état de cause ces pénalités seront plafonnées à 5% du montant Hors Taxe de la vente ou des prestations objet de la commande.

Sauf convention expresse contraire, l'exécution des prestations de services est prévue en une seule vacation. Les coûts relatifs à l'allongement de la durée des travaux pour retards, interruptions, décalages de planning, non mise à disposition de la zone de travail ou suspensions des prestations de services pour toutes causes indépendantes de la volonté de la Société et non prévues dans un planning commun d'exécution des travaux, pourront être l'objet d'une facturation en sus. Par ailleurs, lors d'une suspension des travaux supérieure à un (1) mois, les Parties dresseront un état des prestations de services réalisées et matériels livrés avant et après cette suspension. Tout dommage aux installations et aux matériels de la Société pendant la période de suspension fera l'objet d'une facturation en sus. Pour les contrats à exécution successive, le Contrat prend effet à la date indiquée aux Conditions Spécifiques.

Sauf disposition contractuelle contraire, il est conclu pour une durée initiale d'une (1) année. Au-delà de la durée initiale, le Contrat est prorogé pour des périodes d'une (1) année sauf si l'une ou l'autre des Parties décide d'y mettre fin et en informe l'autre par lettre recommandée avec avis de réception trois (3) mois au moins avant l'échéance. En cas de résiliation par le Client avant l'échéance, ce dernier sera tenu d'une indemnité de rupture égale aux coûts engagés et à la perte de marge sur les commandes en cours de prestations de services commandées mais non réalisées.

4 • PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf stipulations contractuelles contraires acceptées par la Société, les conditions et modalités de paiement sont les suivantes :

- 30% du montant total à la commande payable comptant
- 65% sur situation et avancement par chèque ou virement, ou à réception des matériels
- 5% à la mise en service.

Les prix sont stipulés hors taxe, TVA applicable au jour de la facture en sus. Le prix étant fonction des matériels objets de la vente, des prestations de services, des référentiels et des options retenues, son montant ainsi que notamment les éventuelles modalités de sa révision sont mentionnés au Contrat.

En tout état de cause, l'application de délais de paiement est conditionnée à l'obtention d'un rapport positif de solvabilité du Client.

À défaut, la Société se réserve le droit de modifier les conditions de paiement proposées et, à défaut d'accord du Client, de refuser la commande du Client. Une escompte pour paiement anticipé n'est consenti. Les sommes seront réglées à 30 jours date de facture par chèque ou virement.

Tout défaut de paiement dans ce délai fait courir, de plein droit, des intérêts moratoires au bénéfice de la Société calculés sur le montant H.T. de la facture, à partir du jour suivant l'échéance figurant sur la facture et jusqu'à la date de mise en paiement du principal inclus, au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal et entraîne l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ conformément à l'article D441-5 du code de commerce. En outre, la Société pourra, au choix, soit suspendre l'exécution de toutes les ventes ou prestations de services en cours, et ce quelles que soient leur nature et leur niveau

d'avancement sans que cette suspension puisse être considérée comme une faute et/ou une résiliation du Contrat de son fait ou ouvrir un quelconque droit à indemnité pour le Client ; soit résilier le Contrat pour manquement du Client à ses obligations dans les conditions indiquées à l'article "Résiliation".

Pour le cas où le paiement serait dû en plusieurs échéances, le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, entraînera l'exigibilité de toutes les autres échéances, même si elles ont donné lieu à des traites. La Société se réserve le droit d'invoquer vis-à-vis de ses Clients la compensation partielle ou totale entre ses dettes et le montant de ses factures, quelle que soit l'échéance de ses engagements.

En cas de réserves du Client sur une facture, il procède au paiement à titre provisoire sur la base du montant non contesté. En l'absence de réserves formulées sous huitaine ou pour le cas où les réserves ne seraient pas justifiées par un motif réel et sérieux, le Client sera réputé avoir accepté cette facture.

Dans l'hypothèse où la Société soumettrait au Client préalablement à l'émission d'une facture, un décompte ou une facture pro forma, ce dernier dispose d'un délai de huit jours pour émettre ses réserves motivées. Passé ce délai, il ne pourra contester les termes de la facture émise. Il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement à l'échéance contractuelle et après mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, d'avoir à exécuter sous huitaine, restée sans effet, une indemnité de 15% des sommes dues sur immédiatement exigibles à titre de clause pénale, indépendamment des intérêts moratoires ci-dessus.

Dans le cas où le Client n'adresserait pas une commande de régularisation dans les 3 mois suivant une demande d'intervention urgente ou liée à des prestations de services non comprises dans le Contrat ou devant faire l'objet d'une commande, la Société procédera sans mise en demeure préalable à la facturation des prestations selon le tarif en vigueur. Le Client devra payer cette facture dans le délai prévu au contrat sans pouvoir élever une quelconque contestation.

5 • GARANTIE

Sauf stipulation contractuelle contraire, le Client bénéficie d'une garantie conventionnelle pendant une durée de 12 mois, à compter de la livraison des matériels. Toutefois, la garantie ne saurait excéder celle consentie par le constructeur des matériels.

Les matériels sont garantis contre le vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière ou de fabrication. Au titre de la garantie, la Société remplacera ou réparera gratuitement, selon son choix, les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Cette garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses à l'exclusion de toute réclamation pour dommage ou perte. Les pièces défectueuses remplacées deviennent la propriété de la Société.

Le remplacement des pièces défectueuses ne pourra augmenter les délais de garantie de l'installation ou des matériels. La garantie est exclue :

- 1- si le vice de fonctionnement provient d'une intervention effectuée par le Client ou par un tiers non accrédité par la Société.
- 2- si le vice de fonctionnement provient de l'usure normale du bien, d'une négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, ou est consécutif à un sinistre.
- 3- en cas de protection insuffisante des matériels contre les chocs, chutes, intempéries, foudre, gel, dégradations et agressions de toute sorte, mauvaise utilisation, malveillance, ou toute autre cause relevant de la force majeure.
- 4- en cas d'insabonnage partielle ou totale des prescriptions de montage, de raccordement, de mise en service, d'entretien ou d'exploitation.

La Société informe ses Clients professionnels de son obligation de reprendre gratuitement et de traiter à ses frais tous les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) professionnels dont elle est responsable.

6 • CONFORMITÉ AUX REGLES D'ASSURANCES

Le Client doit vérifier auprès de son assureur les prescriptions que celui-ci souhaite voir appliquer aux ventes ou prestations de services réalisées par la Société. Le cas échéant, la Société est en mesure de délivrer au Client, lorsque son installation répond aux exigences posées par lesdites règles, le certificat ou la déclaration de conformité idoine.

Sur demande expresse du Client, une étude générale du risque à protéger, en vue éventuellement d'une mise en conformité des installations du Client avec les règles prescrites par son assureur, sera effectuée et donnera lieu à facturation séparée.

7 • RESPONSABILITÉ

La Société s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et techniques dont elle dispose afin d'exécuter les obligations qu'elle a acceptées et qui sont des obligations de moyens. En conséquence et en application du droit commun, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée que lorsqu'il sera prouvé qu'elle a commis une faute et uniquement pour les dommages directs causés par cette faute (à l'exclusion donc des dommages indirects tels que pertes d'exploitation...). Tout refus par le Client de faire procéder aux mises aux normes ou aux mises à niveau préconisées par la Société exonérera intégralement cette dernière de toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ultérieur de l'installation entraînant un préjudice pour le Client. La responsabilité de la Société sera, en tout état de cause et dans la mesure où la loi le permet, limitée au montant qui lui aura été réglé au titre du Contrat.

La Société ne saurait, par ailleurs, être tenue pour responsable des dommages causés par le fait du Client ou d'un tiers.

En tout état de cause, la Société ne saurait être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes de quelle que nature que ce soit en cas d'intussumption et/ou de maintien non autorisé, frauduleux ou non, dans le système informatique intégré au ou en relation avec l'installation du Client.

8 • FORCE MAJEURE

La Société ne sera pas responsable de la non-exécution de ses obligations si : celle-ci est due à un

empêchement indépendant de sa volonté ; - la Société ne pouvait pas raisonnablement prévoir cet empêchement ou ses effets sur son aptitude à exécuter le Contrat au moment de sa conclusion ; - la Société ne pouvait raisonnablement pas éviter cet empêchement ou ses effets.

Sont notamment des événements de force majeure : un dégât des eaux, une inondation, un orage, la foudre, une épidémie/pandémie, un acte de terrorisme, une contamination nucléaire/biologique/chimique, une grève, une variation ou une interruption du courant électrique réseau téléphonique.

Dans les meilleurs délais, la Société informe le Client par tout moyen approprié de la survenance d'un cas de force majeure.

Les obligations affectées par la force majeure sont suspendues jusqu'à ce que celle-ci disparaisse. La Société s'approche du Client en vue d'arrêter, en commun, les mesures destinées à permettre un retour dans les meilleurs délais et conditions à l'application du Contrat.

9 • CONFIDENTIALITÉ

Au cours de l'exécution du Contrat, les Parties sont appelées à avoir connaissance d'informations confidentielles. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations communiquées par écrit comme étant confidentielles sous réserve que de telles informations ne soient pas dans le domaine public ou déjà connues de l'autre Partie avant la signature du Contrat.

Pendant toute la durée du Contrat, chacune des Parties s'interdit de divulguer les informations confidentielles relatives à l'autre Partie sous quelque forme, à quelque titre et à quelque personne que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie.

10 • RÉSILIATION

Si une Partie manque gravement à ses obligations, l'autre Partie peut résilier de manière anticipée le Contrat à tout moment après envoi par lettre recommandée d'une mise en demeure restée en tout ou partie sans effet pendant un délai de quarante (14) jours. La Société se réserve le droit de notifier au Client la résiliation de plein droit du Contrat avant son terme, dans l'hypothèse où la transaction s'avérerait ne pas être, ou ne plus être, conforme avec les lois et règlements applicables à la Société notamment aux regards des règles du commerce international visant à interdire le commerce de biens et de services avec certaines personnes physiques ou morales ou entités sujettes à des sanctions internationales économiques et/ou financières. Dans ce cas, le Client ne pourra demander aucune indemnité au titre de ladite résiliation.

11 • RÉFÉRENCIEMENT

Sauf avis contraire notifié à la Société lors de la signature de la Commande, la Société pourra faire état du nom commercial du Client, de son (ses) logo(s) et/ou logos distinctifs, de sa marque, de ses marques de services et autres désignations commerciales à titre de

référence dans le cadre des supports de communication interne au groupe CHUBB

12 • PROTECTION DONNÉES PERSONNELLES

Afin de gérer vos services au quotidien, les informations et données personnelles recueillies sur le Client, ses représentants et salariés, dans le cadre du présent Contrat font l'objet d'un traitement informatique destiné à les intégrer au fichier client de la Société et peuvent être utilisées à des fins de démarchages commerciales tant par la Société que toute autre société appartenant à son groupe. Pour les Clients consommateurs, les données personnelles du Client ne peuvent être utilisées à des fins de démarchages commerciales qu'en cas d'acceptation expresse par le Client. Les données recueillies pourront être transférées à des sociétés du groupe ou des sociétés tierces y compris hors de l'Union Européenne, en conformité avec les Règles d'Entreprise Contraignantes (déposées à la CNIL) et les normes établies par l'Union Européenne sur la protection des données. Ces données sont conservées pendant toute la durée du Contrat et, à l'issue de cette période, pendant la durée de la prescription applicable à la relation contractuelle. Conformément à la réglementation applicable, le Client, ses représentants et salariés bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de restriction du traitement et de suppression des informations qui les concernent, ainsi que le droit de demander la portabilité de leurs données et de revenir sur leur consentement, qu'ils peuvent exercer en s'adressant au siège de la Société ou en adressant un mail à privacy@chubb.co.uk.

Le Client, ses représentants et salariés sont informés qu'en cas de refus ou de demande de restriction du traitement de leurs données personnelles, la Société ne pourra plus garantir la parfaite exécution du Contrat, la gestion de la relation client et pourra être dans l'incapacité de poursuivre la relation contractuelle. En cas de réclamation, le Client, ses représentants et salariés peuvent s'adresser à la CNIL ou toute autre autorité compétente en matière de protection des données personnelles.

Le Client s'engage à informer ses représentants et salariés de leurs droits sur leurs données personnelles.

13 • CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Le Contrat est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Contrat sera soumis au Tribunal de Commerce de PARIS. Si vous êtes un consommateur, en cas de différend, et suite à un échec d'une réclamation écrite du client auprès du service client ou en l'absence de réponse dans un délai d'un (1) mois, le consommateur peut recourir à une procédure de médiation en contactant AME conso - <http://www.mediationconso-ame.com> - 11 place Dauphine 75001 Paris et/ou en accédant à la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr/>. Le client est libre de recourir ou non à la médiation ; l'article R631-3 du code de la consommation est applicable.

Si vous êtes un consommateur au sens du Code de la Consommation, ces dispositions vous concernent.

DRIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après la conclusion du Contrat pour les services et quatorze jours après la livraison du bien pour un contrat de vente. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à votre agence (à l'adresse mentionnée au dos du formulaire de rétractation ci-dessous) votre décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part du Contrat, la Société vous rembourse tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par la Société), sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où la Société est informée de votre décision de rétractation du Contrat. Elle procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent, en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Le Client peut différer le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez retourner ou rendre le bien, à votre agence sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous aurez communiqué à la Société votre décision de rétractation du Contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours. Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien dans la mesure où celui-ci peut être envoyé par la Poste. La Société vous rappelle que cette option n'est pas autorisée pour les extincteurs et qu'elle récupérera ceux-ci directement sur le lieu de livraison. Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

GARANTIE

Garantie légale de conformité Art. L. 217-4 - Le vendeur fera un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Art. L. 217-5 Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possédée les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécialement recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L. 217-12 - L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Art. L. 217-15 - Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. Extraits du CODE CIVIL De la garantie des défauts de la chose vendue Article 1641 - Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait obtenu qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Article 1648 - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. DOCU5103-9

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du Contrat. A l'attention de Chubb France. Vénus (*) vous notifie(m)ons (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commande le (*) / reçu le (*) : /

Reçu le montant de /

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :



POWERED BY API GROUP

Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395141/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837



Service d'installation et de maintenance des extincteurs
(référentiel I4 - NF 285) Certificat n° : 245/04/04-285

Certifications délivrées par CNPP Cert. (www.cnpp.com) et AFNOR Certification
(www.marque-nf.com).

Ces certifications prouvent la conformité du service aux dispositions de la règle
APSAO R4, de la norme NFS61-922 et du référentiel I4 - NF 285 et garantissent
que le personnel, les moyens matériels, l'organisation, l'accueil et l'identification des
besoins, la contractualisation, les prestations techniques de conception, de
réalisation, de vérification de conformité initiale, de maintenance et de vérifications
périodiques sont contrôlés régulièrement par CNPP Cert. et AFNOR Certification



POWERED BY API GROUP

Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395141/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

Validité de la proposition : 1 mois à compter de la date d'édition du présent contrat.

Nous souhaitons attirer votre attention sur deux points essentiels liés à l'actualité :

- La crise sanitaire actuelle génère des pénuries de composants et matières premières qui peuvent conduire à des délais de livraisons beaucoup plus longs sur certaines références. En conséquence, les délais stipulés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme de notre part.
- Ce devis a une durée de validité d'un mois

Notre adresse régionale administrative (Document à renvoyer à cette adresse) POLE REGION NORD - SICLI 16 RUE HARALD STAMMBACH WASQUEHAL PLAZA 59290 WASQUEHAL Tél : Fax :	Votre adresse de facturation MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES MONSIEUR BELLARGENT BP 1468 14 RUE JEAN JACQUES HENNER MULHOUSE 68072 MULHOUSE CEDEX
---	---

Votre contact commercial

FOUGERAY JEAN FRANCOIS
N° Tél : 06.08.25.86.93
Email : jeanfrancois.fougeray@Chubbfs.com

1106837 - MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES MONSIEUR BELLARGENT BP 1468
14 RUE JEAN JACQUES HENNER MULHOUSE 68072 MULHOUSE CEDEX
REPLACEMENT DES EXTINCTEURS DE + DE 10 ANS.

Article	Désignation	Quantité	Prix unit. HT (€)	Total HT (€)	TVA (%)
POJ000	Extincteur 6L avec additif gamme INTEGRAL	15	106,58	1 598,70	20
W00061	Mise en service et pose d'extincteur portable	16	7,00	112,00	20
W00062	Livraison extincteur / coffret	16	5,30	84,80	20
POJ100	Extincteur 2Kg CO2 gamme IN CO2	1	127,45	127,45	20
W00060	Déplacement poseur pour la pose d'extincteur	1	45,00	45,00	20
W0X082	Traitement de déchet extincteur portable	16	10,55	168,80	20

Synthèse

Conditions de règlement : 30 jours FDM par Chèque

Total HT	2 136,75 €
TVA	427,35 €
Total TTC	2 564,10 €

Validation du devis

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de Vente et Prestations de services jointes, les accepte et signe.

Bon pour accord du client : Nom du signataire : <u>R. ONIGUS</u> Signature / Cachet : <u>[Signature]</u> Date : <u>14/11/23</u>	CHUBB France : Fougeray Jean Francois N° Tél : 06.08.25.86.93 Email : jeanfrancois.fougeray@Chubbfs.com Signature : Date :
---	--

Chubb
POWERED BY API GROUP

Nos marques produits

Chubb **sicli**

Devis N°60000395141/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES
MONSIEUR ONIMUS Roland
14 RUE JEAN JACQUES HENNER
MULHOUSE
68072 MULHOUSE CEDEX

A l'attention de Mme FONTAINE

VOS INFORMATIONS

Votre contact : FOUGERAY JEAN
FRANCOIS
N° Tél : 06.08.25.86.93
Email :
jeanfrancois.fougeray@Chubbfs.com

Références à rappeler :
N° de client : 1106837
N° de devis : 60000395141/1

Retrouvez nous sur:
<https://www.chubbfs.com/fr-fr>

Crèches, garderies,
établissements scolaires, centres
de loisirs: profitez de la rentrée
pour vous mettre en conformité !



Pour cela, optez pour notre solution
de détection de taux CO2 afin de
mesurer la qualité de l'air intérieur.

(Loi n° 2010-788 du 12/07/2010)

GEISPOLLSHEIM, le Jeudi 9 Novembre 2023

Objet : Notre offre commerciale de solution incendie

Mme FONTAINE,

Les métiers de CHUBB France s'articulent autour de 4 domaines : la prévention, l'extinction, l'évacuation et le secours. Ces domaines couvrent la majorité des impositions normatives et réglementaires auxquelles les employeurs et/ou exploitants doivent se conformer.

Ainsi, nous vous joignons notre offre commerciale établie selon notre expertise et selon le(s) référentiel(s) applicable(s) à votre/vos établissement(s):

- 1106837 - MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES

:

- EXT: Code du travail

Pour vous accompagner et vous aider à protéger « les personnes et les biens », Chubb France vous propose en outre, une offre complète de solutions incendie et de services adaptés à vos besoins tels que:

- Le conseil et la formation
- L'installation et la maintenance:
 - D'extincteur
 - De robinet d'incendie armé
 - D'éclairage de sécurité
 - De dispositif de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)
 - D'équipement d'alarme
 - De défibrillateur, d'ARI et de détecteur de gaz
 - D'équipement de sécurité (plan de sécurité, registre, signalétique...)
 - De système de désenfumage et de compartimentage
 - De système de détection incendie et d'extinction automatique

Pour tout complément d'information, votre interlocuteur, FOUGERAY JEAN FRANCOIS, dont les coordonnées sont rappelées ci-contre, reste à votre disposition.

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de notre prochain contact, veuillez agréer, Mme FONTAINE, nos salutations distinguées.

FOUGERAY JEAN FRANCOIS

Chubb France

SIEGE SOCIAL : Parc Saint Christophe - Pole Magellan 1 - 10 avenue de l'entreprise - 95862 Cergy Pontoise

Téléphone : 01.30.17.37.37 FAX : 01.30.17.37.38

SCS au capital de 32 576 460 € - TVA FR 46 702 000 522 - RCS Pontoise 702 000 522 - APE 4321A

Paraphe

v.sd-1.4.11a

Chubb
POWERED BY API GROUP

Nos marques produits

Chubb **sicli**

Devis N°60000395196/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES
MONSIEUR ONIMUS ROLAND
14 RUE JEAN JACQUES HENNER
MULHOUSE
68072 MULHOUSE CEDEX

A l'attention de Mme FONTAINE

VOS INFORMATIONS

Votre contact : FOUGERAY JEAN
FRANCOIS
N° Tél : 06.08.25.86.93
Email :
jeanfrancois.fougeray@Chubbfs.com

Références à rappeler :
N° de client : 1106837
N° de devis : 60000395196/1

Retrouvez nous sur:
<https://www.chubbfs.com/fr-fr>

Crèches, garderies,
établissements scolaires, centres
de loisirs: profitez de la rentrée
pour vous mettre en conformité !



Pour cela, optez pour notre solution
de détection de taux CO2 afin de
mesurer la qualité de l'air intérieur.

(Loi n° 2010-788 du 12/07/2010)

GEISPOLSHHEIM, le Jeudi 9 Novembre 2023

Objet : Notre offre commerciale de solution incendie

Mme FONTAINE,

Les métiers de CHUBB France s'articulent autour de 4 domaines : la prévention, l'extinction, l'évacuation et le secours. Ces domaines couvrent la majorité des impositions normatives et réglementaires auxquelles les employeurs et/ou exploitants doivent se conformer.

Ainsi, nous vous joignons notre offre commerciale établie selon notre expertise et selon le(s) référentiel(s) applicable(s) à votre/vos établissement(s):

- 1106837 - MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES

- EXT: Règlement de sécurité ERP

Pour vous accompagner et vous aider à protéger « les personnes et les biens », Chubb France vous propose en outre, une offre complète de solutions incendie et de services adaptés à vos besoins tels que:

- Le conseil et la formation
- L'installation et la maintenance:
 - D'extincteur
 - De robinet d'incendie armé
 - D'éclairage de sécurité
 - De dispositif de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)
 - D'équipement d'alarme
 - De défibrillateur, d'ARI et de détecteur de gaz
 - D'équipement de sécurité (plan de sécurité, registre, signalétique...)
 - De système de désenfumage et de compartimentage
 - De système de détection incendie et d'extinction automatique

Pour tout complément d'information, votre interlocuteur, FOUGERAY JEAN FRANCOIS, dont les coordonnées sont rappelées ci-contre, reste à votre disposition.

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de notre prochain contact, veuillez agréer, Mme FONTAINE, nos salutations distinguées.

FOUGERAY JEAN FRANCOIS

Chubb France

SIEGE SOCIAL : Parc Saint Christophe - Pole Magellan 1 - 10 avenue de l'entreprise - 95862 Cergy Pontoise
Téléphone : 01.30.17.37.37 FAX : 01.30.17.37.38

SCS au capital de 32 576 460 € - TVA FR 46 702 000 522 - RCS Pontoise 702 000 522 - APE 4321A

Paraphe

v.sd-1.4.11a



POWERED BY API GROUP

Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395196/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

Validité de la proposition : 1 mois à compter de la date d'édition du présent contrat.

Nous souhaitons attirer votre attention sur deux points essentiels liés à l'actualité :

- La crise sanitaire actuelle génère des pénuries de composants et matières premières qui peuvent conduire à des délais de livraisons beaucoup plus longs sur certaines références. En conséquence, les délais stipulés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme de notre part.
- Ce devis a une durée de validité d'un mois

Notre adresse régionale administrative (Document à renvoyer à cette adresse) POLE REGION NORD - SICLI 16 RUE HARALD STAMMBACH WASQUEHAL PLAZA 59290 WASQUEHAL Tél : Fax :	Votre adresse de facturation MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES MONSIEUR BELLARGENT BP 1468 14 RUE JEAN JACQUES HENNER MULHOUSE 68072 MULHOUSE CEDEX
---	---

Votre contact commercial

FOUGERAY JEAN FRANCOIS
N° Tél : 06.08.25.86.93
Email : jeanfrancois.fougeray@Chubbfs.com

1106837 - MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES MONSIEUR BELLARGENT BP 1468
14 RUE JEAN JACQUES HENNER MULHOUSE 68072 MULHOUSE CEDEX
MISE A JOUR DES PLANS D'EVACUATIONS ET D'INTERVENTIONS EN DIBON ALU .

Article	Désignation	Quantité	Prix unit. HT (€)	Total HT (€)	TVA (%)
P00ART1	Plan d'intervention 50x35 cm DIBON Alu brossé 3 mm	1	230,64	230,64	20
P00ART2	Plan d'évacuation A3 DIBON Alu brossé 3 mm	8	201,65	1 613,20	20
P00ART3	Kit de fixation 4 vis de 25mm+4 cache tête laiton	8	19,38	155,04	20
P00ART4	Kit de fixation par entretoises magnétiques pour le plan d'intervention	1	55,60	55,60	20
W00068	Pose de plan	9	16,20	145,80	20
W00058	Déplacement poseur pour la pose de plan	1	45,00	45,00	20
W10000	Heure de main d'oeuvre	4	57,39	229,56	20

Synthèse

Conditions de règlement : 30 jours FDM par Chèque

Total HT	2 474,84 €
TVA	494,97 €
Total TTC	2 969,81 €

Validation du devis

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de Vente et Prestations de services jointes, les accepte et signe.

Bon pour accord du client : Nom du signataire : R. ONITUS Signature / Cachet : Date : 14/11/23	CHUBB France : Fougeray Jean Francois N° Tél : 06.08.25.86.93 Email : jeanfrancois.fougeray@Chubbfs.com Signature : Date :
--	--



POWERED BY API GROUP

Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395196/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837



Service d'installation et de maintenance des extincteurs
(référentiel I4 - NF 285) Certificat n° : 245/04/04-285

Certifications délivrées par CNPP Cert. (www.cnpp.com) et AFNOR Certification
(www.marque-nf.com).

Ces certifications prouvent la conformité du service aux dispositions de la règle APSAD R4, de la norme NFS61-922 et du référentiel I4 - NF 285 et garantissent que le personnel, les moyens matériels, l'organisation, l'accueil et l'identification des besoins, la contractualisation, les prestations techniques de conception, de réalisation, de vérification de conformité initiale, de maintenance et de vérifications périodiques sont contrôlés régulièrement par CNPP Cert. et AFNOR Certification



Powered by API GROUP

Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395196/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENDE ET PRESTATIONS DE SERVICES

1 • GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats (ci-après "le Contrat") relatifs aux ventes et prestations de services, réalisées par notre société (ci-après la Société) pour le compte du client (ci-après "le Client"), en France Métropolitaine, dans les détails et modalités sont indiqués aux Conditions Particulières et aux Conditions Spécifiques.

Sauf conventions écrites particulières, les ventes et prestations de services de la Société impliquent l'acceptation sans restriction des présentes Conditions Générales, lesquelles constituent le socle de la relation commerciale conformément aux termes de l'article L. 441-4 VI du Code de Commerce.

La Société conserve la pleine et entière propriété intellectuelle et industrielle, de ses études, projets, plans, schémas, dessins, supports de formation et logiciels. Ils ne peuvent être ni communiqués, ni publiés, ni exécutés, ni reproduits, ni exploités sans autorisation écrite de la Société.

Le Client est informé que les conversations téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées et conservées pour des besoins strictement professionnels pendant une durée de trente jours. Il en informe toute personne pouvant être amenée à entrer en relation avec la Société et se porte fort d'obtenir son accord de telle sorte que la Société ne soit pas inquiétée de ce fait.

Le Client peut avoir accès à ces enregistrements dans les locaux de la Société sur demande écrite dans un délai de trente jours de l'appel enregistré.

2 • FORMATION ET EXÉCUTION DU CONTRAT

La Société établit son offre sur la base d'une visite préalable et/ou des informations et documents communiqués par le Client. La validité de l'offre est de trois (3) mois. Passé ce délai, la Société se réserve le droit de modifier les conditions financières de l'offre. Cette offre vient modifier ou compléter les présentes Conditions Générales et délimite le périmètre des ventes et prestations de services de la Société.

Toute commande du Client ne devient définitive qu'après acceptation écrite de la Société ; cette commande valant acceptation du champ contractuel défini aux présentes. La Société se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations, ce que le Client accepte expressément.

3 • DÉLAIS - DURÉE

Les délais d'exécution ou de livraison ne peuvent courir qu'après le versement de l'acompte prévu à la commande. Le non-respect des délais de livraison ou d'exécution, n'autorise pas le Client non-consommateur à annuler ou résilier sa commande.

La Société ne reconnaît la validité des pénalités pour retard de livraison ou d'exécution, que pour autant que la Société en ait, préalablement, approuvé expressément les termes. En tout état de cause ces pénalités seront plafonnées à 5% du montant Hors Taxe de la vente ou des prestations objet de la commande.

Sauf convention expresse contraire, l'exécution des prestations de services est prévue en une seule vacation. Les coûts relatifs à l'allongement de la durée des travaux pour retards, interruptions, décalages de planning, non mise à disposition de la zone de travail ou suspensions des prestations de services pour toutes causes indépendantes de la volonté de la Société et non prévues dans un planning commun d'exécution des travaux, pourront faire l'objet d'une facturation en sus.

Par ailleurs, lors d'une suspension de travaux supérieure à un (1) mois, les Parties dresseront un état des prestations de services réalisées et matériels livrés avant et après cette suspension. Tout dommage aux installations et aux matériels de la Société pendant la période de suspension feront l'objet d'une facturation en sus.

Pour les contrats à exécution successive, le Contrat prend effet à la date indiquée aux Conditions Spécifiques.

Sauf disposition contractuelle contraire, il est conclu pour une durée initiale d'une (1) année. Au-delà de la durée initiale, le Contrat est prorogé pour des périodes d'une (1) année sauf si l'une ou l'autre des Parties décide d'y mettre fin. L'autre partie sera informée recommandée avec avis de réception trois (3) mois au moins avant l'échéance. En cas de résiliation par le Client avant l'échéance, ce dernier sera tenu à une indemnité de rupture égale aux coûts engagés et à un pourcentage sur les ventes et/ou prestations de services commandées mais non réalisées.

4 • PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf stipulations contractuelles contraires acceptées par la Société, les conditions et modalités de paiement sont les suivantes :

- 30% du montant total à la commande payable comptant

- 65% sur situation et avancement par chèque ou virement, ou à réception des matériels

- 5% à la mise en service

Les prix sont stipulés hors taxe, TVA applicable au jour de la facture en sus. Le prix étant fonction des matériels objets de la vente, des prestations de services, des référentiels et des options retenues, son montant ainsi que notamment les éventuelles modalités de sa révision sont mentionnés au Contrat.

En tout état de cause, l'application de délais de paiement est conditionnée à l'obtention d'un rapport positif de solvabilité du Client.

À défaut, la Société se réserve le droit de modifier les conditions de paiement proposées et, à défaut d'accord du Client, de refuser la commande du Client. Sans escompte pour paiement anticipé n'est consenti. Les sommes seront réglées à 30 jours date de facture par chèque ou virement.

d'avancement sans que cette suspension puisse être considérée comme une faute et/ou une résiliation du Contrat de son fait et/ou un quelconque droit à indemnité pour le Client ; soit résilier le Contrat pour manquement du Client à ses obligations dans les conditions indiquées à l'article "Résiliation".

Pour le cas où le paiement serait dû en plusieurs échéances, le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, entraînera l'exigibilité de toutes les autres échéances, même si elles ont donné lieu à des traites. La Société se réserve le droit d'invoquer vis-à-vis de ses Clients la compensation partielle ou totale entre ses dettes et le montant de ses factures, quelle que soit l'échéance de ses engagements.

En cas de réserves du Client sur une facture, il procède au paiement à titre provisoire sur la base du montant non contesté. En l'absence de réserves formulées sous huitaine ou pour le cas où les réserves ne seraient pas justifiées par un motif réel et sérieux, le Client sera réputé avoir accepté cette facture.

Dans l'hypothèse où la Société soumettrait au Client préalablement à l'émission d'une facture, un décompte ou une facture pro forma, ce dernier dispose d'un délai de huit jours pour émettre ses réserves motivées. Passé ce délai, il ne pourra contester les termes de la facture émise. Il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement à l'échéance contractuelle et après mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, d'avoir à exécuter sous huitaine, restées sans effet, une indemnité de 15% des sommes dues sera immédiatement exigible à titre de clause pénale.

Indépendamment des intérêts moratoires pendant un délai de trente jours de l'appel enregistré.

Dans le cas où le Client n'adresserait pas une Commande de régularisation dans les 3 mois suivant une demande d'intervention urgente ou liée à des prestations de services non comprises dans le Contrat ou devant faire l'objet d'une commande, la Société procédera à la mise en demeure préalable à la facturation des prestations selon le tarif en vigueur.

Le Client devra payer cette facture dans le délai prévu au Contrat sans pouvoir élever une quelconque contestation.

5 • GARANTIE

Sauf stipulation contractuelle contraire, le Client bénéficie d'une garantie conventionnelle pendant une durée de 12 mois, à compter de la livraison des matériels. Toutefois, la garantie ne saurait excéder celle consentie par le constructeur des matériels.

Les matériels sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière ou de fabrication. Au titre de la garantie, la Société remplacera ou réparera gratuitement, selon son choix, les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Cette garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses à l'exclusion de toute réclamation pour dommage ou perte. Les pièces défectueuses remplacées deviennent la propriété de la Société.

Le remplacement des pièces défectueuses ne pourra augmenter les délais de garantie de l'installation ou des matériels. La garantie est exclue :

1- si le vice de fonctionnement provient d'une intervention effectuée par le Client ou par un tiers non agréé par la Société.

2- si le vice de fonctionnement provient de l'usure normale du bien, d'une négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, ou est consécutif à un sinistre.

3- en cas de protection insuffisante des matériels contre les chocs, chutes, intempéries, foudre, gel, dégradations et agressions de toute sorte, mauvaise utilisation, malveillance, ou toute autre cas relevant de la force majeure.

4- en cas d'observation partielle ou totale des prescriptions de montage, de raccordement, de mise en service, d'entretien ou d'exploitation.

La Société informe ses Clients professionnels de son obligation de reprendre gratuitement et de traiter à ses frais tous les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) professionnels dont elle est responsable.

6 • CONFORMITÉ AUX REGLES D'ASSURANCES

Le Client doit vérifier auprès de son assureur les prescriptions que celui-ci souhaite voir appliquer aux ventes ou prestations de services réalisées par la Société. Le cas échéant, la Société est en mesure de délivrer au Client, lorsque son installation répond aux exigences posées par lesdites règles, le certificat ou la déclaration de conformité idoine.

Sur demande expresse du Client, une étude générale du risque à protéger, en vue éventuelle d'une mise en conformité des installations du Client avec les règles prescrites par son assureur, sera effectuée et donnera lieu à facturation séparée.

7 • RESPONSABILITÉ

La Société s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et techniques dont elle dispose afin d'exécuter les obligations qu'elle a acceptées et qui sont des obligations de moyens. En conséquence et en application du droit commun, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée que lorsqu'il sera prouvé qu'elle a commis une faute et uniquement pour les dommages directs causés par cette faute (à l'exclusion donc des dommages indirects tels que pertes d'exploitation...). Tout refus par le Client de faire procéder aux mises aux normes ou aux mises à niveau préconisées par la Société exonérera intégralement cette dernière de toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ultérieur de l'installation entraînant un préjudice pour le Client.

La responsabilité de la Société sera, en tout état de cause et dans la mesure où la loi le permet, limitée au montant qui lui aura été réglé au titre du Contrat.

La Société ne saurait, par ailleurs, être tenue pour responsable des dommages causés par le fait du Client ou d'un tiers.

En tout état de cause, la Société ne saurait être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes de quelle que nature que ce soit en cas d'intrusion et/ou de maintien non autorisé, frauduleux ou non, dans le système informatique intégré à/ou en relation avec l'installation du Client.

8 • FORCE MAJEURE

La Société ne sera pas responsable de la non-exécution de ses obligations si : - celle-ci est due à un

empêchement indépendant de sa volonté ; - la Société ne pouvait pas raisonnablement prévoir cet empêchement ou ses effets sur son aptitude à exécuter le Contrat au moment de sa conclusion ; - la Société ne pouvait raisonnablement pas éviter cet empêchement ou ses effets.

Sont notamment des événements de force majeure : un dégat des eaux, une inondation, un orage, la foudre, une épidémie/pandémie, un acte de terrorisme, une contamination nucléaire/biologique/chimique, une grève, une variation ou une interruption du courant électrique réseau téléphonique.

Dans les meilleurs délais, la Société informe le Client par tout moyen approprié de la survenance d'un cas de force majeure.

En cas de réserves du Client sur une facture, il procède au paiement à titre provisoire sur la base du montant non contesté. En l'absence de réserves formulées sous huitaine ou pour le cas où les réserves ne seraient pas justifiées par un motif réel et sérieux, le Client sera réputé avoir accepté cette facture.

Dans l'hypothèse où la Société soumettrait au Client préalablement à l'émission d'une facture, un décompte ou une facture pro forma, ce dernier dispose d'un délai de huit jours pour émettre ses réserves motivées. Passé ce délai, il ne pourra contester les termes de la facture émise. Il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement à l'échéance contractuelle et après mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, d'avoir à exécuter sous huitaine, restées sans effet, une indemnité de 15% des sommes dues sera immédiatement exigible à titre de clause pénale.

Indépendamment des intérêts moratoires pendant un délai de trente jours de l'appel enregistré.

Dans le cas où le Client n'adresserait pas une Commande de régularisation dans les 3 mois suivant une demande d'intervention urgente ou liée à des prestations de services non comprises dans le Contrat ou devant faire l'objet d'une commande, la Société procédera à la mise en demeure préalable à la facturation des prestations selon le tarif en vigueur.

Le Client devra payer cette facture dans le délai prévu au Contrat sans pouvoir élever une quelconque contestation.

10 • RÉSILIATION

Si une Partie manque gravement à ses obligations, l'autre Partie peut résilier de manière anticipée le Contrat à tout moment après envoi par lettre recommandée d'une mise en demeure restée en tout ou partie sans effet pendant un délai de quatorze (14) jours. La Société se réserve le droit de notifier au Client la résiliation de plein droit du Contrat avant son terme, dans l'hypothèse où la transaction s'avérerait ne pas être, ou ne plus être, conforme avec les lois et règlements applicables à la Société notamment aux regards des règles du commerce international visant à interdire le commerce de biens ou de services avec certaines personnes physiques ou morales ou entités sujettes à des sanctions internationales économiques et/ou financières. Dans ce cas, le Client ne pourra demander aucune indemnité au titre de ladite résiliation.

11 • RÉFÉRENCIEMENT

Sauf avis contraire notifié à la Société lors de la signature de la Commande, la Société pourra faire état du nom commercial du Client, de son (ses) logo(s) et/ou signes distinctifs, de sa marque, de ses marques de services et autres désignations commerciales à titre de

référence dans le cadre des supports de communication interne au groupe CHUBB

12 • PROTECTION DONNÉES PERSONNELLES

Afin de gérer vos services au quotidien, les informations et données personnelles recueillies sur le Client, ses représentants et salariés dans le cadre du présent Contrat font l'objet d'un traitement informatique destiné à les intégrer au fichier client de la Société et peuvent être utilisées à des fins de démarchages commerciaux tant par la Société que toute autre société appartenant à son groupe. Pour les Clients consommateurs, les données personnelles du Client ne peuvent être utilisées à des fins de démarchages commerciaux qu'en cas d'acceptation expresse par le Client. Les données recueillies pourront être transférées à des sociétés du groupe ou des sociétés tierces y compris hors de l'Union Européenne, en conformité avec les Règles d'Entreprise Contraignantes (dépoussées à la CNIL) et les normes établies par l'Union Européenne sur la protection des données. Ces données sont conservées pendant toute la durée du Contrat et, à l'issue de cette période, pendant la durée de la prescription applicable à la relation contractuelle.

Conformément à la réglementation applicable, le Client, ses représentants et salariés bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de restriction du traitement et de suppression des informations qui les concernent, ainsi que le droit de demander la portabilité de leurs données et de revenir sur leur consentement, qu'ils peuvent exercer en s'adressant au siège de la Société ou en adressant un mail à privacy@chubb.co.uk.

En cas de réclamation, le Client, ses représentants et salariés peuvent s'adresser à la CNIL ou toute autre autorité compétente en matière de protection des données personnelles.

Le Client s'engage à informer ses représentants et salariés de leurs droits sur leurs données personnelles

13 • CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Le Contrat est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Contrat sera soumis au Tribunal de Commerce de PARIS. Si vous êtes un consommateur, en cas de différend, et suite à un échec d'une réclamation écrite du client auprès du service client ou en l'absence de réponse dans un délai d'un (1) mois, le consommateur peut recourir à une procédure de médiation en contactant AME conso - <http://www.mediationconso-ame.com> - 11 place Dauphine 75001 Paris et/ou en accédant à la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr/>

Le Client est libre de recourir ou non à la médiation ; l'article R613-3 du code de la consommation est applicable.

14 • GARANTIE

Extrait du CODE DE LA CONSOMMATION

Garantie légale de conformité Art. L. 217-4. Le vendeur tire un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L. 217-5. Le bien est conforme au contrat :

1° s'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L. 217-12. L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Art. L. 217-18. Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Extrait du CODE CIVIL. De la garantie des défauts de la chose vendue Article 1641. - Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648. - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

100001003-9

Si vous êtes un consommateur au sens du Code de la Consommation, ces dispositions vous concernent.

DROIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après la conclusion du Contrat pour les services et quatorze jours après la livraison du bien pour un contrat de vente.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à votre agence (à l'adresse mentionnée au dos du formulaire de rétractation ci-dessous) votre décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration écrite d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part du Contrat, la Société vous remboursera tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par la Société), sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où la Société est informée de votre décision de rétractation du Contrat. Elle procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent, en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

La Société peut différer le remboursement jusqu'à ce qu'elle ait reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devez renvoyer ou rendre le bien, à votre agence sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous aurez communiqué à la Société votre décision de rétractation du Contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours. Vous devez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien dans la mesure où celui-ci peut être envoyé par la Poste. La Société vous rappelle que cette option n'est pas autorisée pour les véhicules et qu'elle récupérera ceux-ci directement sur le lieu de livraison.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

Formulaire de rétractation



Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395196/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE ET PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions particulières complètent les Conditions Générales applicables aux ventes et Prestations de services réalisées par la Société pour le compte du Client.
La Société respecte les lois et règlements applicables à ses activités (Règlements ERP et IGH, Code du Travail, Code de la Construction et de l'Habitation...). Si, en cours d'exécution du Contrat, des modifications étaient apportées à la réglementation en vigueur au jour de la conclusion du Contrat, la Société en informerai le Client qui prendrait les décisions qu'il jugerait bon de prendre et supporterait le coût lié à l'évolution, l'adaptation ou la modification des Matériels et/ou des Prestations de services.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES VENTES DE MATÉRIELS

On entend par Matériels tous les équipements de sécurité incendie (centrale, détecteurs, déclencheurs manuels, extincteur, BAES, RIA, pièces détachées, pièces de rechange, charges,...) que la Société vend à ses Clients.

La propriété des Matériels est transférée au Client lorsque lesdits Matériels, identifiés au nom du Client, quittent les locaux de la Société (usine, agence,...) pour être livrés au Client; les Matériels voyageant aux risques et périls du Client.

Le délai de livraison est précisé sur l'offre de la Société et court à compter de l'acceptation de la commande du Client.

Le Client dispose d'un délai de 3 jours ouvrés à compter de la livraison des Matériels pour informer la Société de l'existence de tout vice apparent. A défaut, les Matériels sont réputés réceptionnés sans réserve. La Société s'engage à assurer la disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des Matériels pendant un minimum un an après la fin de leur commercialisation.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE SERVICES

On entend par Prestation(s) de services, l'installation, la mise en service, la vérification et la maintenance (préventive et curative) de Matériels réalisés par la Société dans le cadre d'une intervention, que les Matériels aient ou non été vendus par la Société. Les interventions se font soit sur abonnement, soit sur demande ponctuelle du Client. En contrepartie des Prestations de services, le Client verse à la Société une redevance dont le montant est fixé dans l'offre. Le prix est fonction des Prestations de services, du nombre de visites de vérification, des Matériels, des référentiels et/ou des options retenues. La modification d'un de ces éléments (ex. : lors d'une intervention, la Société constate un nombre ou une typologie de Matériels différent(e) de celui ou celle indiqué(e) par le Client) entraîne une modification du prix. Le prix ne comprend jamais :

- le remplacement des batteries d'accumulateur, les consommables (piles,...);
 - le coût du dépannage (main d'œuvre, frais de déplacement et fourniture des pièces détachées) sauf si l'option est souscrite;
 - le coût des interventions hors heures et jours ouvrés sauf si l'option "Astreinte" est souscrite;
 - le remplacement à titre gracieux des détecteurs défectueux après la période de garantie;
 - les coûts engendrés par un événement de force majeure, le fait d'un tiers ou une faute du Client.
- Toute Prestation de service qui n'est pas incluse dans le prix est facturée au tarif en vigueur au jour de la Prestation.

3.1 Vérification/maintenance préventive

Conformément aux textes en vigueur, la Société vérifie une (1) ou plusieurs fois par an, selon ce que prévoit l'offre, l'état de fonctionnement des Matériels. La périodicité est convenue entre les Parties avec une tolérance conforme à la réglementation et/ou aux normes applicables. Au moins dix (10) jours avant l'intervention, la Société communique au Client la date, l'heure et le nom des techniciens devant intervenir. Si le Client décide d'annuler l'intervention, il doit le faire au plus tard deux (2) jours avant qu'elle n'ait lieu sans quoi elle sera facturée au tarif en vigueur. L'intervention a lieu du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

3.2 Maintenance curative

Le Client a l'obligation de signaler à la Société tout dysfonctionnement des Matériels et de décrire aussi précisément que possible le(s) dysfonctionnement(s) constaté(s). La date et l'heure de réception de la demande enregistrée par la Société fera foi en cas de contestation. La Société intervient afin d'établir un diagnostic et dépanne dans les délais indiqués dans son offre. Selon l'option retenue par le Client, le dépannage est inclus dans le prix ou facturé en sus au tarif en vigueur.

Le Client reconnaît que toutes les conversations téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées et conservées. Le Client informe toute personne pouvant être amenée à entrer en relation avec la Société et se porte fort d'obtenir son accord de telle sorte que la Société nesoit pas inquiétée de ce fait. Ces enregistrements sont réalisés pour des besoins strictement professionnels et sont conservés dans des conditions de sécurité et de

confidentialité conformes aux règles de l'art. Le Client peut avoir accès à ces enregistrements dans les locaux de la Société sur simple demande écrite.

3.3 Intervention ponctuelle

La Société effectue, sur demande ponctuelle du Client, qu'il soit abonné ou non, toutes ventes et/ou Prestations de services rendues nécessaires pour quelque cause que ce soit, et notamment, un déclenchement intempestif, une détérioration des Matériels, une intervention d'un tiers non accrédité par la Société.
En cas d'urgence ou lorsque l'établissement d'un devis est impossible, les travaux sont effectués en régie après accord du Client.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INTERVENTION

Les interventions sont réalisées par des techniciens dûment accrédités lesquels présenteront leurs cartes professionnelles à la demande du Client. Ces interventions donnent lieu à l'établissement d'un rapport visé par le responsable désigné par le Client; ce visa, par cachet ou signature apposé sur le document papier ou sur le terminal PDA, atteste de l'exécution des Prestations de services. Un exemplaire est remis au Client sur place ou lui est envoyé par email.

Le rapport mentionne toutes les annotations destinées au suivi technique des Matériels. La Société proposera au Client les actions correctives ou mesures d'amélioration qu'elle préconise dans le cadre des Prestations de services.

Le Client s'engage à :

- permettre à la Société d'accéder aux Matériels et de réaliser les Prestations de services, notamment lui fournir à ses frais les moyens spécifiques d'accès aux Matériels (nacelle, échafaudage,...) conformes aux réglementations en vigueur; cette disposition ne s'applique pas aux échelles mobiles et non-fixées, qui ne peuvent pas être utilisées par les intervenants de la Société;
- assister aux opérations de mise en service / vérification / maintenance / dépannage ou de se faire représenter par le mandataire ou préposé de son choix;
- mettre à la disposition de la Société tous les documents nécessaires (dossier d'identité, plans, document d'intervention ultérieur sur ouvrage,...) et lui signaler tout fait se rapportant aux Matériels et/ou Prestations de services ou à leur environnement (modifications des locaux, conditions d'exploitation,...);
- communiquer à la Société les éléments relatifs à la présence éventuelle d'amiante, de fibres d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante sur son site, ainsi que les informations sur son état de conservation;
- fournir gratuitement l'énergie et, le cas échéant, les équipements de sécurité nécessaires après validation par le service Sécurité de la Société;
- l'informer des règles d'hygiène et de sécurité applicables au sein de l'établissement et participer aux analyses de risques nécessaires pour cadrer les conditions d'intervention de la Société. La Société pourra refuser d'intervenir si la sécurité de ses techniciens n'est pas assurée (notamment en cas de non-respect de la réglementation par le Client);
- l'informer préalablement des conditions et modalités d'intervention relatives notamment aux essais siérens, à l'accessibilité à certaines zones,...;
- respecter les dispositions du Code du Travail relatives aux interventions des entreprises extérieures. Les conséquences dommageables du non-respect par le client de l'un quelconque des engagements ci-dessus ne peuvent être imputées à la Société.

La Société ne réalise aucune intervention sur les programmes et/ou logiciels équipant les Matériels autre que la mise à niveau des logiciels de sa marque.

Le Client prend les mesures compensatoires et met en place l'organisation qu'il juge nécessaire pour remédier à l'indisponibilité des Matériels lors des opérations de vérification/maintenance, et avant qu'elles n'aient lieu en cas de panne, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.

Toute intervention effectuée par la Société en raison d'une panne ou d'un dysfonctionnement de l'installation consécutif à une faute du Client (notamment câblage sectionné, Matériels endommagés,...) ainsi qu'en cas de force majeure donnera lieu à facturation des frais occasionnés (déplacement du personnel, main d'œuvre, remplacement de pièces ou de Matériels,...).

La Société observera scrupuleusement les référentiels techniques applicables aux opérations de vérification ou maintenance dans la mesure où les Matériels s'y adaptent et, dans le cas contraire, suivra les instructions préconisées par le fabricant des Matériels.

ARTICLE 5 : LIMITES DE PRESTATIONS DE SERVICES
Le Client respecte les préconisations d'utilisation du constructeur des Matériels. Dès lors, la Société ne saurait être tenue pour responsable des préjudices subis par le Client du fait d'une utilisation des Matériels non-conforme à celles-ci.
La Société n'est pas responsable des vérifications, contrôles et essais qui doivent être réalisés par le Client et notamment les opérations de vérifications quotidiennes et périodiques au sens des normes applicables. Par ailleurs, les interventions relevant de l'exploitation normale du système sont exclues des Prestations objet du présent contrat telles que, sans que cette liste soit limitative, le réarmement des centrales, la mise en/hors service de points/fonctions, la remise en position d'attente de D.A.S. (Dispositifs Actionnés de Sécurité).

Le Client fait son affaire personnelle de l'application des préconisations/observations portées sur les rapports d'intervention, la responsabilité de la Société ne pouvant être recherchée en cas de dommages si lesdites préconisations/observations n'ont pas été respectées par le Client.

Pour les Matériels non vérifiés/maintenus ou non couverts par la garantie contractuelle de la Société, cette dernière contrôle, préalablement à toute intervention, leur état de fonctionnement et vérifie leur adéquation au risque. La correction des écarts constatés (dysfonctionnement(s), non-conformité,...) fera l'objet d'un devis. La responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée pour ces écarts avant leur correction.

La Société ne réalise aucune intervention sur les programmes et/ou logiciels équipant les Matériels autre que la mise à niveau des logiciels de sa marque.

Le Client prend les mesures compensatoires et met en place l'organisation qu'il juge nécessaire pour remédier à l'indisponibilité des Matériels lors des opérations de vérification/maintenance, et avant qu'elles n'aient lieu en cas de panne, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.

Toute intervention effectuée par la Société en raison d'une panne ou d'un dysfonctionnement de l'installation consécutif à une faute du Client (notamment câblage sectionné, Matériels endommagés,...) ainsi qu'en cas de force majeure donnera lieu à facturation des frais occasionnés (déplacement du personnel, main d'œuvre, remplacement de pièces ou de Matériels,...).

La Société observera scrupuleusement les référentiels techniques applicables aux opérations de vérification ou maintenance dans la mesure où les Matériels s'y adaptent et, dans le cas contraire, suivra les instructions préconisées par le fabricant des Matériels.

ARTICLE 6 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE FORMATION

6.1 Nature, objet et durée des formations
La nature, objet, durée des formations, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les connaissances requises pour suivre les formations, les modalités de contrôle de connaissance et la nature des diplômes sanctionnant éventuellement le bon déroulement des formations ainsi que leurs prix et modalités de règlement, sont définis dans le catalogue de la Société, dont le Client reconnaît détenir un exemplaire et avoir pris parfaite connaissance. Il reconnaît à ce titre avoir reçu de la Société une information complète.

Toutefois, les catalogues, notices, prospectus, dépliants et matériels exposés ne constituent pas des offres fermes de la Société. Celle-ci se réservant en effet la possibilité d'y apporter à tout moment les améliorations et modifications qu'elle jugerait utiles, sans être tenu cependant de les répercuter aux prestations effectuées, ou en cours de commande.

6.2 Séances d'instruction
Les dates, heures, durées, lieux, thèmes et nombre de participants des séances modulaires de formation sont fixés d'un commun accord entre le client et la Société. Le client mettra à la disposition de l'animateur de la Société un local pouvant servir de salle de cours et, dans le cas d'exercices sur feu réel, le terrain ainsi que les produits combustibles liquides et solides nécessaires.

Pour sa part la Société délègue un formateur et s'engage à fournir lorsque nécessaire le matériel pédagogique et technique adapté au programme de formation. La Société peut également sur demande du client et selon disponibilité et tarifs en vigueur mettre un terrain à disposition de celui-ci.

6.3 Formation professionnelle
Pour les formations entrant dans le cadre de la formation professionnelle, le montant payé par le client peut venir en déduction de la contribution patronale au financement de la formation professionnelle continue, sous l'une des réserves suivantes :

- Le Client s'engage à faire participer à ce type de formation les membres de son personnel appartenant, notamment à ce titre, à l'une des catégories professionnelles suivantes : Chef du service sécurité ou adjoints, agents de surveillance, sapeurs-pompier d'entreprise, gardiens, membres du CHSCT, équipiers de deuxième intervention.
- Le Client s'engage à intégrer la formation comme partie d'une formation professionnelle dispensée par ailleurs, à une catégorie de personnel dont la fonction implique nécessairement une bonne connaissance de la sécurité.

Les modalités des enseignements dispensés par la Société, seront formalisées, à la demande du Client, par une Convention de Formation Professionnelle. Le Client précisera également à ce titre sur le Formulaire d'inscription s'il confie à un organisme tiers, en tout ou partie, la gestion de sa participation obligatoire.

6.4 Inscription
Les inscriptions aux formations s'effectuent par l'envoi de l'acompte et du formulaire d'inscription pré-rempli, daté et signé par le Client, au moins trois semaines avant la date du premier jour de la formation retenu. Toute demande d'inscription à une formation de formation devant définitive après paiement de l'acompte de 30% du montant H.T., T.V.A. comprise, joint au formulaire d'inscription.

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée, et donnent lieu à un accusé de réception. À défaut d'avoir reçu ce formulaire d'inscription accompagné de l'acompte dans les délais sus mentionnés, la Société, en cas d'impossibilité d'accueillir les participants, se réserve la faculté de retarder la date de formation souhaitée par le Client et de proposer une date ultérieure de formation.

Encas d'acceptation et de validation par la Société de la

demande de formation, celle-ci adresse au Client, avant le début de la formation, une convocation nominative pour chaque participant à la formation. Cette convocation précise les modalités et le déroulement de la formation.

6.5 Report et annulation

Toute demande de report ou d'annulation devra parvenir à la Société au moins trente jours ouvrables avant la date fixée. Faute de quoi la Société sera en droit de facturer une participation aux frais engagés égale à 50% de la valeur de la prestation prévue et 75% de la valeur de la prestation prévue si l'annulation intervient 7 jours ouvrables avant la date fixée.

Toutefois cette faculté ne pourra plus être exercée par le Client dès la formation commencée.

En cas d'annulation la veille ou sur place, l'indemnité facturée sera de 100% de la prestation prévue. En cas d'abandon ou d'absence d'un participant au cours de la formation, le Client sera facturé en totalité par la Société. De son côté, la Société s'engage à rembourser les frais d'inscription si elle était contrainte d'annuler une formation.

6.6 Remplacement de participant

Dans la cas où il s'avérerait que les participants inscrits sont d'un niveau ou d'une qualification professionnelle insuffisante, la Société se réserve le droit d'en informer le Client et demander le remplacement des dits candidats.

La Société offre la possibilité au Client de remplacer le participant qui ne peut assister à la formation par une autre personne de son choix ayant le même profil et les mêmes aptitudes.

6.7 Suivi de la formation

Le Client s'engage à donner toutes facilités aux participants pour leur permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions possibles. Pour toute formation sanctionnée par un examen : un diplôme officiel ou un certificat est délivré aux personnes ayant participé à l'intégralité de la formation et ce, après règlement intégral de la facture correspondante.

Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés à la demande par l'organisme payeur extérieur, la Société réclamera des frais de formation et les frais annexes de restauration et d'hébergement au Client, solidairement déductible à son égard.

Un forfait de déplacement de 60 € HT sera appliqué par déplacement.

6.8 Responsabilité

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de dommages liés directement ou indirectement aux événements suivants :

- Non-respect ou mauvaise application des instructions, conseils et ordres des formateurs par les participants;
- Non-respect du Règlement intérieur de la Société et des Consignes de sécurité portées à la connaissance des participants;
- Qualification professionnelle insuffisante du participant par rapport au niveau d'inscription requis.

Le Client pourra, selon les circonstances, être amené à répondre civilement, des dommages corporels et/ou matériels résultant directement ou indirectement des fautes qui pourraient être commises par ses employés, collaborateurs ou sous-traitants au cours de la formation. Il s'engage à ce titre, à faire son affaire personnelle de la souscription, auprès d'une Compagnie notoirement solvable, d'une police d'assurance couvrant les risques encourus à ce titre pour des montants suffisants.

Chacune des parties fera son affaire de sa responsabilité d'employer vis à vis des accidents corporels qui pourraient survenir à l'occasion des séances et/ou des divers stages de formation et ce dans le respect des dispositions réglementaires en matière de responsabilité civile et de la législation du travail sauf s'il ressortait et était démontré que la responsabilité de l'autre partie était engagée.

DUCCO5105-1

Chubb France

SIEGE SOCIAL : Parc Saint Christophe - Pole Magellan 1 - 10 avenue de l'entreprise - 95862 Cergy Pontoise

Téléphone : 01.30.17.37.37 FAX : 01.30.17.37.38

SCS au capital de 32 576 460 € - TVA FR 46 702 000 522 - RCS Pontoise 702 000 522 - APE 4321A

Page 4/5

Paraphe

v.s.d-1.4.11a

2024/523



POWERED BY API GROUP

Nos marques produits



Détail de l'offre

Devis N°60000395196/1 du Jeudi 9 Novembre 2023 - Client n°1106837



POWERED BY API GROUP

Cher Client,

Soucieux de vous apporter le meilleur service dans votre volonté de vous protéger contre le risque incendie, Chubb France continue à se moderniser. Ainsi, nous avons le plaisir de vous informer que nous avons fait évoluer les outils de nos techniciens, de nos équipes commerciales et de notre support administratif.



Nos techniciens sont désormais équipés d'**l-phones intégrant une application métier** les accompagnant dans leurs opérations de maintenance et de dépannage.



Nos commerciaux disposent d'un **logiciel d'étude de prix** leur permettant de vous proposer une couverture de contrat claire et exhaustive.



Nos managers et supports administratifs disposent d'un **nouveau système d'information** faisant le lien entre les différents outils terrain.



Ces changements visent à vous apporter :

- Plus de **clarté** et de **transparence** dans nos relations
- Des **devis** et contrats **clairs** et récapitulant l'ensemble de vos besoins grâce à notre nouvel outil de chiffrage plus simple et plus moderne
- Des **rapports d'intervention** au format **parfaitement exploitable** pour comprendre ce que nous avons réalisé chez vous et nos recommandations pour une meilleure sécurité
- De factures avec un format simplifié pour une meilleure lecture et compréhension.
- L'accès à un **espace client en ligne** où vous retrouverez vos rapports, vos factures, les devis en cours et un suivi détaillé de l'avancement de nos prestations

Ces changements pourront vous être expliqués par nos équipes lors de nos interventions alors n'hésitez pas à les solliciter.

Nous profitons de ce message pour vous indiquer que nous confirmons notre engagement écoresponsable en limitant l'usage du papier nous faisons évoluer notre offre digitale pour vous : nous vous proposons de **recevoir vos prochaines factures par mail** mais également d'opter pour le **prélèvement automatique** pour simplifier les traitements administratifs.



e-facture : Inscrivez-vous en [cliquant ici](#) muni de votre numéro client figurant sur votre facture.

Prélèvement automatique : Inscrivez-vous en [cliquant ici](#) muni de votre numéro client figurant sur votre facture.

Nous vous remercions de votre fidélité et vous prions de croire, cher client, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Chubb France

Musée de l'impression sur étoffes

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.
Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.
Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.
Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.
Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.
Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Mulhouse , le

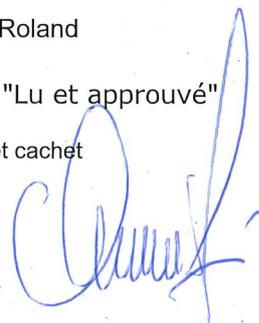
Le (la) Président(e)

ONIMUS Roland

Inscrire la mention "Lu et approuvé"

Signature et cachet

lu et approuvé



M. le Président : On va passer maintenant aux associations notamment le musée de l'impression sur étoffes pour une subvention d'investissement, je vous rappelle qu'elles sont maintenant toutes fléchées.

Mme DHALLENNE : Merci Président. Donc le musée d'impression sur étoffes contribue, comme vous le savez, à l'attractivité du territoire au titre de sa compétence promotion du tourisme et nous soutenons l'association de gestion du musée dans ses travaux. Il y a eu le 7 décembre dernier, le passage d'une commission de sécurité qui a établi de nombreuses recommandations notamment pour des travaux qui sont à effectuer, et surtout pour la mise en conformité des locaux. Dans un premier temps, il s'agit d'acheter de nouveaux extincteurs pour un montant de 2 136,75 € et de réaliser de nouveaux plans d'évacuation du site pour un montant de 2 474,84 €. Tout ça aura un coût total de 4 611,59 € et nous sommes donc sollicités pour une aide de 3 689 qui représente 80% du montant total, le restant est en autofinancement pour l'association du musée.

M. le Président : Merci Christine. Des questions sur cette délibération ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 61 + 18 procurations.

Ne prennent pas part au vote (12) : Christine DHALLENNE, Gilbert FUCHS (représenté par Hugues HARTMANN), Anne-Catherine GOETZ (représentée par Jean-Philippe BOUILLÉ), Hugues HARTMANN, Fatima JENN (représentée par Fabian JORDAN), Pierre LOGEL, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS, Roland ONIMUS, Catherine RAPP, Jean-Luc SCHILDKNECHT et Fabienne ZELLER. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

13° SITE STELLANTIS NORD - AVIS SUR PROJET (533/2.2.1/2261C)

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, Mulhouse Alsace Agglomération est amenée à se prononcer sur la demande d'Autorisation Environnementale relative au Permis d'Aménager de la SAS ARMAU, déposé le 04 mai 2023 et portant sur la création d'un lotissement à vocation industrielle, route de Chalampé à Sausheim.

La demande d'autorisation environnementale porte à la fois sur l'opération d'aménagement, supérieure à 10ha, sur l'autorisation de défrichement de 8,5 ha, sur l'autorisation afférente aux espèces protégées ainsi que sur le rejet des eaux pluviales (Loi sur l'Eau).

Opération d'aménagement et choix du site

Le site concerné, d'une superficie d'environ 12 hectares, fait partie du périmètre historique des 316 ha qui ont été acquis par le SIZIRM (Syndicat Intercommunal pour les Zones Industrielles de la Région Mulhousienne, depuis repris par m2A) auprès de l'Etat, puis cédés par le SIZIRM à la société des Automobiles Peugeot

(aujourd'hui Stellantis), entre 1963 et 1971. Le terrain a été cédé fin 2023 par Stellantis à la SAS ARMAU dans le cadre de l'optimisation foncière du site de l'usine de Mulhouse, afin d'accueillir des activités industrielles nouvelles indépendantes de Stellantis.

Cette vocation est conforme à celle inscrite dans les différents documents d'urbanisme qui se sont succédés depuis l'aménagement initial de Stellantis, s'agissant tant du SDAU de 1977 que du SCOT de 2007 et révisé en 2019, ou encore du POS puis du PLU de Sausheim, qui a été approuvé en 2017. Contrairement à l'espace dit du « *triangle multimodal* », pour lequel l'Etat a sollicité une modification du PLU de Rixheim, celui-ci n'a pas formulé d'avis défavorable à l'urbanisation de ce secteur à l'occasion des dernières révisions des documents d'urbanisme. Par ailleurs, le site ne fait pas partie du périmètre Natura 2000 de 13.000 ha de la Forêt Domaniale de la Harth.

Son aménagement est compatible avec les surfaces d'extension prévues au SCOT pour le « *grand site PSA* », et qui s'élèvent à 35ha. A noter que les superficies d'extension inscrites dans le SCOT se situent déjà, par anticipation, dans la dynamique de réduction de moitié de la consommation foncière prévue dans le contexte du « *Zéro Artificialisation Nette* » à l'échelle de l'agglomération pour les décennies à venir.

Le projet de lotissement industriel, certes positionné sur un boisement existant, se place ainsi dans la continuité de l'aménagement du site sur le temps long. Il bénéficie d'une excellente accessibilité ne nécessitant pas de nouvelles infrastructures de transport : desserte routière par la RD39 assurant un accès aisé à l'autoroute, sans traversée de zone résidentielle ; embranchement ferroviaire aménageable depuis la voie ferrée Mulhouse-Chalampé longeant le site. Le site en lui-même est adjacent d'autres activités, CEVA Logistics (ex-GEFCO) et l'usine terminale de Stellantis. Seuls des travaux de raccordement en eau potable et en gaz, depuis la station d'épuration voisine, sont nécessaires.

Conformément aux exigences des études d'impact, le dossier présente l'examen des sites alternatifs à vocation industrielle sur m2A, présentant des caractéristiques et une superficie significative, qui seraient théoriquement susceptibles d'accueillir l'industriel aujourd'hui projeté par SAS ARMAU. Il peut être souligné que les grandes implantations concrétisées ou en cours ces dernières années (EUROINFORMATION à Wittelsheim, GLASTRÖSCH à Hombourg, RATIONAL à Wittenheim, GSE à Staffelfelden et EURORHEINPORTS à Ottmarsheim) ainsi que le développement de centrales photovoltaïques dans le cadre du Post-Fessenheim (à Wittelsheim, Ottmarsheim, Habsheim, Wittenheim) ont fortement mobilisé les friches et le foncier à vocation économique, témoignant ainsi de la dynamique économique et de production d'énergies renouvelables du territoire.

Parmi les sites alternatifs initialement envisageables, aucun ne présente toutes les caractéristiques nécessaires à l'implantation de l'industriel projeté :

- le site ex-RHODIA, à Mulhouse, présente certaines caractéristiques favorables. Cependant, il se situe à proximité d'habitations, ce qui rend le site peu approprié à l'installation d'une industrie classée en SEVESO seuil bas tel qu'envisagé. De plus, la configuration de la desserte routière

impose de traverser des zones résidentielles. Il est actuellement propriété de l'ancien exploitant (SOLVAY), qui en assure la dépollution (PV de récolement à venir) et la commercialisation ;

- le site de HOMBORG, maîtrisé par le Syndicat pour la Gestion des Ports du Sud Alsace, est d'une superficie limitée (6 ha), excentré par rapport au reste de l'Agglomération. Surtout, le Syndicat est déjà en contact avec un industriel qu'il a privilégié, car susceptible, à la différence de SOPREMA, d'utiliser significativement la voie d'eau pour son activité ;
- le site de PULVERSHEIM (ex-FAURECIA sur l'Aire de la Thur) déjà bâti, ne présente pas une configuration appropriée par rapport à l'implantation projetée (périmètres d'isolement lié à l'ICPE), et ne présente pas de possibilité de raccordement ferroviaire. Dans le cadre du plan de réindustrialisation suite à la fermeture de FAURECIA, le bâtiment a d'ores et déjà été cédé à un autre porteur de projet.

L'intérêt général du projet réside dans le développement industriel qu'il permet, qui figure parmi les priorités de l'agglomération, mais également de l'Etat, qui soutient les perspectives de relocalisation des activités en France, tant pour ses bénéfices économiques que sociaux (création d'emplois) et environnementaux (notamment par la réduction des importations longue distance, et donc de l'impact carbone, en particulier depuis l'Asie). L'opération contribuera d'autant plus à l'amélioration du bilan CO2 que l'industriel pressenti pour s'implanter produira des matériaux d'isolation pour le bâtiment.

Défrichage, impact sur le milieu naturel et mesures compensatoires

A l'exception d'un terrain de football désaffecté de l'association culturelle et sportive des salariés de Stellantis (ACS), le site est aujourd'hui constitué en quasi-totalité d'un espace boisé typique de la Harth (composé d'une chênaie-charmaie d'intérêt communautaire), mais en état de conservation moyen, car affecté, comme une grande partie du massif, par les sécheresses estivales successives. Il ne présente aucune zone humide ni d'espèce invasive significativement présente. Entièrement clôturé, il est de plus coupé du reste du massif forestier par les infrastructures de transport (RD et voie ferrée) d'une part, et les zones urbanisées d'autre part (usine Stellantis, équipements sportifs de l'ACS, installations de CEVA Logistics (ex-GEFCO)).

Le diagnostic faune/flore, réalisé entre 2021 et 2023, n'a mis en évidence aucune espèce végétale protégée ou d'intérêt communautaire. Concernant la faune, les enjeux portent principalement sur 4 groupes d'espèces qui ont été contactées sur site :

- des espèces de chiroptères non nicheuses sur le site (absence de gîte repéré), qu'elles utilisent comme espace de transit et de chasse ;
- des espèces d'oiseaux dont deux sont menacées en Alsace (dont l'une nicheuse, le gobemouche gris) ;

- des espèces protégées de reptiles, mais non inscrites sur la liste rouge des espèces menacées en Alsace (lézard des murailles, lézard des souches, coronelle lisse),
- une espèce de coléoptère d'intérêt communautaire (lucane cerf-volant).

La demande d'autorisation environnementale comprend ainsi un dossier de dérogation « *espèces protégées* » qui précise ces mesures, notamment pour les 5 espèces dont l'étude a démontré un impact négatif durable et significatif (buse variable, rouge-gorge familier, gobemouche gris, mésange charbonnière, lézard des murailles) car notamment moins susceptibles que les autres espèces de se reporter sur le reste du massif forestier.

La démarche ERC (Eviter, réduire, compenser) mise en œuvre sur le projet pour prendre en compte ces enjeux se traduit par plusieurs mesures, en particulier :

- la recherche, infructueuse, d'un site alternatif (cf ci-dessus) ;
- le maintien de 3,3 ha de boisements afin de conserver une continuité végétale, et des boisements de chênes gérés en ilot de sénescence (favorable à la lucane cerf-volant) ;
- la mise en œuvre d'environ 17 ha de travaux sylvicoles au sein de la forêt de la Harth, définis en collaboration avec l'ONF, sur trois secteurs boisés dégradés. Il s'agit de 2 sites de 5 ha chacun hors m2A (Hirtzfelden, Réguisheim), ainsi qu'une parcelle de 7 ha de Sausheim, à proximité du site de projet (face à la station d'épuration), comprenant notamment des boisements de conifères dépéris et des espèces invasives. Il s'agira de restaurer ces boisements avec la replantation de feuillus et de plus, à Sausheim, divers aménagements écologiques (suppression d'espèces invasives, restauration de milieux ouverts), afin de permettre la compensation de la perte d'habitat liée au défrichement ;
- en complément, des mesures d'accompagnement prévoient l'installation in situ de nichoirs pour les oiseaux, d'hibernaculums pour les reptiles et de gîtes pour les chiroptères, notamment pour les espèces cibles de l'étude de dérogation espèces protégées.

Ces mesures feront l'objet d'un suivi sur 30 ans à la charge du pétitionnaire.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) a présenté un avis globalement satisfaisant sur le projet, indiquant notamment les travaux sylvicoles compensatoires comme "*répondant de façon pertinente*" à l'impact du défrichement.

De son côté, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est (CSRPN) précise également dans son avis que le diagnostic « *conclut de façon pertinente quant aux enjeux en présence, puis aux impacts bruts sur les espèces protégées* », et « *qu'une assez bonne approche des réductions, des mesures d'accompagnement et de compensations* », même s'il requiert des compléments, notamment concernant les futurs plans de gestions, sur la durée, des espaces de compensation. Si le CSRPN émet un avis défavorable, le motif porte

essentiellement sur son appréciation de l'absence d'un enjeu public majeur (qui renvoie à l'enjeu industriel et à l'absence de sites alternatifs précisés précédemment).

Des argumentaires relatifs à ces deux avis sont détaillés dans le mémoire en réponse du pétitionnaire joint au dossier.

Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales du lotissement, qui donne lieu à une déclaration « *Loi sur l'Eau* », prévoit une gestion intégralement à la parcelle conformément à la récente doctrine en vigueur en région Grand Est. Les futurs acquéreurs des lots devront prévoir la mise en place d'ouvrages de stockage dimensionnés pour un épisode décennal (selon les standards en la matière), et une noue sera aménagée à cet effet pour la voirie d'accès commune. Le maintien d'une partie des boisements permettra également de réduire l'impact de la survenue d'un épisode pluvieux plus important.

Avis de m2A

En synthèse, il ressort de l'analyse du dossier de demande d'autorisation environnementale :

- la **vocation industrielle** du projet, permettant la création d'environ 80 emplois, est conforme à la stratégie de développement économique de m2A et aux documents de planification et d'urbanisme qui prévoient le développement et l'implantation de ce type d'activités au sein du périmètre historique de Stellantis, et qui présente un intérêt général indéniable pour le territoire ;
- **l'absence d'alternative** raisonnable sur des terrains (aménagés ou en friche) présentant des caractéristiques requises pour l'implantation projetée et disponibles à court terme ;
- un **raccordement court et efficace aux infrastructures** de transport existantes, route départementale et voies ferrées, minimisant les incidences sur les milieux naturels et urbains ;
- la **qualité du diagnostic** écologique réalisé et des **mesures ERC** proposées, relevés tant par la MRAE que le CSRPN, sous réserve de certaines améliorations et d'un respect de l'engagement sur la durée ;
- l'absence d'enjeu notable relatif à la gestion des eaux pluviales.

De plus, l'implantation industrielle envisagée, si elle se traduit certes par la consommation d'espaces boisés qu'il ne s'agit pas de contester, s'inscrit dans la stratégie de développement durable de m2A avec une production de matériaux isolants, qui répond aux enjeux du changement climatique.

Au vu de ses éléments, il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- **d'émettre un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale portant sur le lotissement industriel développé par SAS ARMAU, sous réserve d'inscrire dans le règlement du lotissement une vocation limitée aux seules activités industrielles, en cohérence avec les implantations projetées et la stratégie de l'agglomération ;
- **de demander** à SAS ARMAU d'établir des **partenariats complémentaires** pour la gestion durable des sites de compensation prévus ;
- d'assurer, en lien avec la commune de Sausheim et en accord avec l'industriel, **la préservation des 3,3 ha de boisements (bande forestière le long de la RD et îlots internes)**, tout d'abord dans le cadre de l'instruction du permis de construire afférent puis en identifiant ces boisements en EBC dans le PLUi à venir ;
- de **solliciter**, en cohérence et mise en œuvre de la stratégie environnementale de m2A, l'élaboration **de mesures compensatoires complémentaires** dans le cadre de l'autorisation ICPE à venir ;
- d'autoriser le Président ou son Représentant à adresser cet avis au Préfet.

M. le Président : Point 13, il s'agit d'un avis sur projet sur le site Stellantis, on en parlait tout à l'heure et c'est Thierry BELLONI qui va nous présenter cette délibération. Je voudrais juste peut-être, avant qu'il rentre dans le vif du sujet sur cette délibération en elle-même, rappeler un peu le chemin parcouru dans notre démarche, justement ça a été dit par M. SIMEONI tout à l'heure, l'avenir de Stellantis, premier employeur local. Nous avons entrepris il y a maintenant quelques années déjà une réflexion conjointe avec l'ensemble de nos partenaires, avec l'Etat, avec la Région, avec la CEA pour qu'on puisse développer, faire un compactage mais aussi donner un avenir à ce site essentiel. Et aujourd'hui, on va vous parler de l'implantation de l'entreprise SOPREMA dans la partie nord du site et je dirais que, là aussi, on est sollicités pour des implantations d'entreprises et c'est le fruit d'un travail en profondeur qui a été fait au niveau économique. C'est aussi le fruit d'une bonne collaboration entre tous les acteurs et je dirais que c'est une bonne nouvelle parce que, même si Stellantis a des problèmes et qu'aujourd'hui, vous le savez, ça a été dit, il y a les emplois intérimaires qui ont été, qui vont être successivement supprimés, nous devons accompagner justement Stellantis dans une reconversion du site, une diversification de leur activité pour permettre de pérenniser ce site. Donc cette dynamique, elle correspond parfaitement à notre volonté d'accompagnement, de facilitateur du monde économique. Mais nous n'oublions pas naturellement aussi le côté environnemental, nous ne voulons pas opposer le côté économie et écologie mais justement avoir un cahier des charges partagé. Même si nous ne sommes pas parfaits encore dans la démarche, et là nous avons été dépassés par le calendrier, Thierry va vous l'expliquer, nous devons avoir à l'esprit qu'il faut trouver le bon équilibre entre l'écologie, l'économie, le développement et rester fidèles à notre projet de développement territorial. Vous le savez, SOPREMA c'est un groupe industriel familial, alsacien, leader mondial et qui

délocalise en France. Ça aussi c'est important, ce sont des entreprises comme EUROGLAS à l'époque qui était en Suisse et qui a délocalisé en France. Eh ben, SOPREMA, c'est pareil, c'est avec l'Allemagne, ils reviennent en France, fabrication de panneaux isolants et ils ont des valeurs environnementales avec un projet d'usine décarbonée, un projet ambitieux et exemplaire. Voilà donc malheureusement les délais contraints et la circulation d'informations a été très compliquée dans ce dossier-là. Il n'était pas du tout de notre intention de cacher quoi que ce soit à qui que ce soit, c'est juste que nous-mêmes avons été informés très tardivement de cette démarche environnementale et, pour ne rien vous cacher, on l'a plutôt appris par des mails que par les instances qui auraient dû le faire avant. Voilà donc je ne vais pas prendre tous les éléments de langage bien que j'en ai déjà pris pas mal à Thierry qui va m'en vouloir mais c'est pas très grave.

M. BELLONI : Merci Fabian. Je ferai pas l'euphémisme d'Antoine HOME que de dire que tu as quasiment tout dit, en tous cas sur la forme mais j'aimerais juste quand même revenir un peu sur le fond pour quand même expliquer ce projet. Alors je vais peut-être répéter des propos du Président. Donc on a un petit diaporama alors on va pas dérouler la délibération, vous avez quand même remarqué qu'elle fait un certain nombre de pages ou un nombre certain de pages. Tout vous a été détaillé, l'historique enfin etc, etc donc si on peut passer à la première slide. Donc l'enjeu, c'est évidemment Stellantis, comme l'a dit le Président, qui a 2 axes pour pérenniser le site, je précise bien pour pérenniser le site et évidemment tous les emplois qui vont avec. Il y a d'une part la décarbonation donc ça, je n'en parlerai pas spécifiquement ce soir mais c'est quand même un objectif de l'usine, décarbonation, énergies renouvelables, avoir plus d'autonomie, plus d'énergies je dirais « vertes », en tout cas c'est leur volonté, et y'a ce qu'on appelle le compactage. Le compactage, pour faire très simple, c'est Stellantis qui se recroqueville un peu sur soi-même, qui utilise moins de surface, moins de bâtiments pour être plus performant dans leur production de véhicules. Je vais pas vous rappeler la grande concurrence qu'il y'a entre les marques françaises et internationales et surtout l'avenir qui est le véhicule électrique qui sera sous une concurrence encore plus importante. Donc, aujourd'hui il y'a sur le site de Stellantis quatre sites qui font partie de ce compactage. Il y'a le site dont on parle ce soir, SAS ARMAU, j'y reviendrai. Il y'a le site CEVA Logistics, anciennement GEFCO qui est existant mais il y'a quand même une volonté de Stellantis et de GEFCO qui était locataire, enfin de CEVA Logistics, d'acquérir le site. On y reviendra aussi dans la délibération suivante et il y'a deux zones, une au sud-ouest et une au sud-est, à peu près 20 hectares chacune, qui n'ont pas du tout la même configuration. Au sud-ouest, il y'a beaucoup de bâtiments, des très grands bâtiments, le bâtiment le plus important fait près de 100 000 m² de plancher, ça paraît petit comme ça mais je rappelle que Stellantis est un très très gros site ; et il y'a la partie sud-est qui aujourd'hui était utilisée pour un parking où y'a aussi un projet. Là je ne rentrerai pas dans le détail, il y'a encore des discussions entre Stellantis et d'éventuels preneurs. Revenons sur la SAS ARMAU, cela a commencé par le Permis d'Aménager et comme l'a dit le Président, on a été sollicité dans le cadre de l'enquête environnementale pour donner un avis. Alors je précise aussi qu'ici il s'agit d'une nouvelle démarche, d'une nouvelle réglementation d'une part dont les services de la Préfecture ne nous ont pas particulièrement averti et le second point, c'est que c'est un avis facultatif donc ce n'était pas du tout une obligation pour nous que de donner un avis sauf s'il était demandé, ce qui est le cas. Dans le

processus d'information, on a eu effectivement toutes les informations début janvier. L'enquête environnementale, évidemment, a démarré bien plus tôt, on le savait. Le nom de SOPREMA était encore sous confidentialité et aujourd'hui, tout le monde le sait et voilà, on a quand même travaillé depuis le début du mois, au sein des vice-présidents, avec les conseillers délégués qui pouvaient aussi être concernés pour essayer d'arriver à une solution viable. Je rappelle aussi que c'est un projet privé, ce n'est pas du domaine ni public ni du domaine de m2A donc on fait au mieux, comme l'a dit le Président on essaye d'accompagner cette implantation comme on peut en accompagner d'autres sur l'agglomération parce que le volet économique est effectivement important. Qui dit implantation d'entreprises, hormis le cas de Stellantis mais ça compte pour toutes les entreprises, dit de l'activité, dit des emplois, dit des rentrées fiscales et dit aussi la pérennité de sites. C'est aussi important de ne pas faire une confrontation entre l'environnement et l'économie et je rajouterais même le social. On a un peu oublié la notion de développement durable qui est de conjuguer les trois pour essayer et de développer notre territoire et évidemment développer l'activité. M. SIMEONI a parlé de la nouvelle, on l'a tous entendu par les journaux, des intérimaires qui ne seront pas reconduits, c'est évidemment une très mauvaise nouvelle mais apporter des entreprises sur notre territoire, et en particulier sur ce site avec SOPREMA, j'estime que c'est une bonne nouvelle parce que qui dit de l'emploi dit aussi, peut-être, des reconversions possibles dans ce cas de figure, sans y avoir plus réfléchi.

On peut continuer ? Alors le projet en lui-même, prochaine slide s'il vous plait. Le projet en lui-même concerne donc cette parcelle au nord, cette parcelle a la particularité, et c'est aussi le sujet, d'être arborée. Y'a à peu près 20 hectares qui sont arborés par, je dirais, des espèces, notamment des chênes et autres, qui sont des espèces de la forêt de la Hardt. Et évidemment, un des sujets environnementaux c'est le défrichage de 8 hectares. Je précise aussi que cette zone n'est pas Natura 2000, je précise aussi que cette zone est déconnectée du reste de la forêt de la Hardt : il y'a des clôtures, il y'a la route, il y'a la voie ferrée et que dans le processus de défrichage, y'a des compensations, j'y reviendrai. Ce qui est important aussi de savoir, c'est que cette zone a toujours été à vocation d'une extension potentielle de Stellantis ou de projets industriels et le SCOT et le PLU sont en parfaite conformité. Je rappelle que le SCOT a été, en son temps, en 2019, voté à l'unanimité dans ce sens. Donc il y'a deux lots qui sont créés et, comme ça fait plus de 10 hectares, ça a été soumis à autorisation environnementale. Point important aussi, le raccordement ferroviaire. C'est vraiment un point important parce que SOPREMA a déjà lancé une démarche de raccordement. On sait aujourd'hui qu'ils ont déposé leur permis de construire et ce raccordement ferroviaire y figure donc ce n'est pas simplement une intention, c'est quelque chose qui est maintenant dans des documents et évidemment le ferroviaire ne peut être qu'une bonne chose pour la transition écologique. On peut passer à la slide suivante. Très rapidement, le site SOPREMA, une petite présentation de l'entreprise et du projet. SOPREMA, je pense que tout le monde connaît, c'est évidemment une entreprise internationale aujourd'hui mais je me targue quand même à rappeler que c'est une entreprise d'origine alsacienne, ce qui est un bon retour dans notre région. Comme l'a dit le Président, il s'agit de réimplanter cette industrie en Alsace et en l'occurrence sur m2A et ça évitera peut-être de faire venir des trains, des avions ou je ne sais quoi d'Asie pour importer des produits sur notre territoire français, ce qui participe évidemment aussi à la décarbonation. Le projet en lui-même, c'est la production et le stockage pour 27 000 m², le raccordement au site ferroviaire je l'ai déjà dit et

évidemment 80 emplois directs, on peut pas compter les emplois indirects mais y'en aura aussi et un investissement de 50 millions d'euros. Et aussi, point important parce que M. SIMEONI l'a aussi fait remarquer, quand on crée des industries, ça fait aussi des rentrées pour m2A et pour les communes et vous voyez que c'est quand même 55 000 euros de prévisionnel de fiscalité locale pour la commune de Sausheim et environ 140 000 euros pour m2A, ça fait aussi bouillir la marmite. On passe à la slide suivante, s'il vous plaît. Donc le diagnostic environnemental, je vais pas rentrer dans les détails. J'ai déjà dit : compatible avec le SCOT, compatible avec le PLU, c'est aussi important parce que ça veut dire que le projet n'est pas opposable sur ces deux points. Evidemment, y'a des enjeux de faune et de flore, je l'ai dit les chênaies, les charmaies qui sont quand même dans un état moyen, c'est malheureusement le cas de beaucoup de zones de la forêt de la Hardt, la sécheresse, enfin etc, etc. Il y'a effectivement des insectes et des oiseaux mais qui sont présents partout sur la Hardt. Alors, je rappelle aussi que le projet concerne un déboisement de 8 hectares et que le domaine, enfin la surface domaniale de Natura 2000 de la forêt de la Hardt, c'est 13 000 hectares. Alors on n'est pas entrain de supprimer la moitié de la forêt de la Hardt si je peux me permettre de le dire ainsi.

On peut continuer, s'il vous plaît ? Ce qui est aussi à noter, c'est que la démarche a été faite, vous connaissez tous la démarche ERC, Eviter Réduire Compenser, non seulement elle a été faite d'un bout à l'autre. Eviter : des sites alternatifs ont été proposés mais pour diverses raisons, on vous a donné les exemples de Rhodia, Ottmarsheim et l'aire de la Thur, ne sont pas compatibles notamment par l'accès ferroviaire ou par la présence d'un ICPE, par exemple sur Rhodia mettre un ICPE près de zones d'habitation n'est vraiment pas la meilleure des choses. Dans le Réduire, il y'a 3,3 hectares de boisement qui seront conservés, c'est d'abord la bande de boisement continue le long de la RD, qui constitue aussi un couloir écologique, et le maintien de chênes et de l'habitat de la lucane cerf-volant qui est un insecte ou un oiseau, je ne m'en rappelle plus. Et la compensation est non seulement importante mais aussi, à noter, a été définie conjointement avec l'ONF. Ce n'est pas une compensation avec un privé, on ne sait où, l'ONF je pense quand même qu'on peut tous considérer que c'est un organisme, je dirais, sérieux donc y'a 10 hectares : 5 sur Hirtzfelden, 5 sur Réguisheim ; mais c'est aussi l'ONF qui définit les zones à reboiser les plus dégradées ; mais aussi important il y'a quand même une zone de 8 hectares sur Sausheim qui est juste à côté, qui en fin de compte est très dégradée : il y'a pas de chênes, il y'a des espèces végétales qui sont invasives, il y'a une sécheresse profonde donc on reboise 8 hectares de façon très proche, je ne parle pas des dispositifs spécifiques pour la faune, les lézards, les différents nichoirs et autres, vous avez tous les détails dans la délibération. Donc en vertu de tout ça, il ressort de l'analyse que la vocation industrielle qui permet la création d'emplois est conforme à la stratégie de développement économique de m2A et aux documents de planification ; que l'absence d'alternatives raisonnables sur des terrains, c'est le Eviter, est bien acté notamment par la voie ferrée et les infrastructures qui sont existantes, on doit pas créer de routes ou autres choses ; que le diagnostic écologique a été réalisé et les mesures ERC ont été relevées positivement par la MRAE ainsi que par le CSRPN, sous réserve de certaines améliorations. Alors le CSRPN avait donné un avis défavorable il faut le dire parce qu'il ne trouvait pas l'intérêt général. Entre temps, le dossier qui vous a été transmis dans la liasse sur SOPREMA, qui s'est à ce moment là dévoilé, leur a été transmis et aujourd'hui, on n'a pas de retours négatifs. Y'a pas d'enjeux notables sur la gestion des eaux pluviales parce qu'il y avait évidemment aussi

un dossier loi sur l'eau. Donc au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil d'agglomération d'émettre un avis favorable ; de demander néanmoins à la SAS d'établir des partenariats complémentaires pour la gestion durable des sites de compensation, ils s'y engagent déjà sur 30 ans mais on aimerait bien qu'il y ait des partenariats qui soient définis plus précisément ; et surtout d'assurer, en lien avec la commune de Sausheim, et en accord je le précise bien, en accord avec l'industriel qu'on a contacté depuis, la préservation des 3,3 hectares restants de boisement donc la bande forestière le long de la RD notamment et d'en faire une réflexion dans le futur PLUi à venir afin d'en faire un Espace Boisé Classé ; et enfin de solliciter, en cohérence avec la stratégie environnementale de m2A, l'élaboration de mesures compensatoires complémentaires dans le cadre de l'autorisation ICPE à venir. Je pense avoir été succinct et je reste évidemment à votre disposition pour toutes questions plus précises. Merci.

M. le Président : Merci Thierry. Est-ce qu'il y a des questions ? Pierre SALZE et après Philippe WOLFF.

M. SALZE : Merci M. le Président. Mes chers collègues, en tant que délégué communautaire en charge de la biodiversité, je trouve que ce dossier est emblématique et c'est surtout l'occasion d'une réflexion commune de la place que nous voulons réellement donner à l'environnement dans les projets de développement de l'agglomération, que ce soient des projets urbains, des projets industriels ou tout projet économique. L'attractivité de notre agglomération est défendue ici avec compétence, avec opiniâtreté, et la recherche de projets industriels l'est tout autant et, sans langue de bois, je salue et je remercie tous ceux qui travaillent à cela. Néanmoins, bien sûr, néanmoins on ne peut le faire à n'importe quel prix et surtout donner ainsi une image, peut-être, de manquer de courage en matière de défense de l'environnement, ce qui ne va pas être le cas ici. A contrario, je pense même que conserver des milieux naturels dans des Zones d'Activités, même industrielles, est un excellent atout pour notre territoire, par son impact positif pour la qualité de vie des femmes et des hommes qui y travaillent, pour leur santé et aussi pour l'image même de l'entreprise qui s'y installe. À l'image de la nature en ville, la nature au travail porte des vertus identiques et il est sûrement nécessaire de faire de la pédagogie auprès des aménageurs et des industriels mais ces derniers perçoivent déjà sûrement l'intérêt d'une telle démarche. Le message aux futurs entrepreneurs appelés à se développer sur ce site doit être néanmoins bienveillant mais ferme car il s'agit de leur faire comprendre qu'on ne peut plus considérer les milieux naturels environnants comme, au mieux, variables d'ajustement et au pire quantités négligeables. Et je suis persuadé que la zone Stellantis pourrait devenir un terrain expérimental exemplaire de cohabitation pacifique entre les activités humaines et la biodiversité. En effet, nous avons proposé que soit rajoutée une mesure de protection sur ces 3,3 hectares de boisement maintenus face, en effet, à 8 hectares réaménagés et cela fait partie de ce message. Je trouve que cette mesure de protection à inscrire dans un PLU est cohérente avec l'engagement de l'agglomération dans la transition climatique, elle est aussi parfaitement cohérente avec le dossier de l'aménageur qui a été validé par la MRAE au terme de multiples allers-retours, il faut le rappeler, pour imposer 3,3 hectares boisés d'un seul tenant sur le site. Je vous rappelle que ça a été la clef de l'avis favorable donné à ce dossier. Il est certain, et je suis tout à fait d'accord avec Thierry, que administrativement rien ne peut s'opposer au Permis d'Aménager de

cette zone boisée de 12 hectares située en zone U du PLU mais, bien sûr, en bordure immédiate d'une zone Natura 2000 et située malgré tout en zone ZNIEFF de type 1, c'est très clair. Pourtant, pour les projets de ce type qui ne manqueront pas d'apparaître, il faudrait peut-être parfois pouvoir sortir d'une démarche purement réglementaire derrière laquelle on se réfugie trop souvent mais je crois que c'est la réalité. Cette zone a eu la chance de se renaturer spontanément en 60 ans et voir venir s'installer des écosystèmes reconnus et il faut s'en réjouir et éviter de balayer ce fait d'un simple revers de la main car le service rendu par cette zone à notre environnement reste irremplaçable. C'est la compensation proposée, elle, elle mettra un demi-siècle à rendre le même service et encore, si tout va bien, compte tenu des modifications du climat et, en effet, de l'état de la forêt de la Hardt. Est-ce que nous avons encore le temps d'attendre 50 ans ? La séquence « Eviter, Réduire, Compenser » qui a été très bien décrite, redéfinie en 2010 par le Commissariat Général de Développement Durable, est une séquence en effet graduée mais dans lequel le terme « Eviter » est le premier impératif prioritaire et le terme « Compenser » souvent un pis-aller. Il s'agit bien là de s'approprier cette démarche. Pour terminer, je voudrais dire que le travail qui est encore en cours sur la mise en place d'un atlas de la biodiversité, il ne faudrait pas que ce travail ne débouche que sur un document cosmétique qui ira encombrer nos bibliothèques communales, si nous n'avons pas le courage d'en faire vivre le principe dès maintenant puisqu'il pourrait être conçu comme un document d'urbanisme, un outil de priorisation des enjeux environnementaux. M. le Président, je voterai positivement pour ce projet parce que je trouve que la mesure proposée me paraît être un bon compromis dans la discussion que nous avons eue en disons quelques jours, voilà.

M. le Président : Merci Pierre pour cette intervention que je partage en tous points. C'est vrai qu'on doit avoir cette démarche transversale avec l'ensemble des élus engagés sur le développement économique mais aussi sur l'environnement, avoir quelque chose qui soit exemplaire et qui corresponde à notre projet de territoire. Il n'est jamais facile de trouver un bon équilibre, jamais, parce qu'il y'a toujours une pression ou y'a des intérêts mais nous, nous devons prendre de la hauteur et être fidèles à notre contrat de territoire. Et nous devons développer cet atlas de la biodiversité, nous en avons parlé, et nous devons les uns et les autres penser au développement de notre territoire mais aussi laisser un territoire dont on sera fiers les uns et les autres, surtout pour les générations qui vont suivre. Merci pour ton engagement Pierre et pour tout le travail qui a été effectué, c'est vrai dans un temps contraint, je dirais que c'est un mauvais concours de circonstances parce que ça ne nous a pas permis de l'inscrire dans un débat qu'on aurait dû avoir en amont, parce qu'on a été pris de court par une information qui ne nous est pas parvenue, c'était dommage mais je pense que depuis on a fait un bon travail, et surtout avec l'aménageur parce que pour lui aussi c'est très valorisant de s'installer dans ces conditions-là et de respecter aussi toute la zone naturelle qui l'entoure. Merci.
D'autres prises de parole. Ah oui, Philippe WOLFF.

M. WOLFF : Merci M. le Président. Donc suite à cette intervention, je vais en faire une qui est un tout petit peu moins consensuelle sur le fond et sur la forme. Donc sur la forme déjà, j'ai pas apprécié de découvrir ce projet dans la presse puisque c'est un article en décembre qui a attiré mon attention, j'ai découvert qu'il y'avait une enquête publique en cours qui était, où y'avait très peu de publicité, fallait trouver le site de la Préfecture ou passer par hasard devant le

site pour le savoir. Rien sur le site de Sausheim qui est la commune concernée donc voilà, un temps très court choisi pendant les fêtes de Noël, stratégie en général adoptée quand on veut pas trop qu'il y'ait des réponses aux enquêtes publiques et bon, je veux bien entendre que vous n'étiez pas au courant mais je vois qu'avec le point suivant, on a quand même réussi à élaborer une délibération pour faire un PUP sur le point suivant donc visiblement on savait quand même qu'il y'avait quelque chose. Sur le fond, alors sur le fond, ben y'a 60 ans, l'usine Peugeot s'installait, enfin un petit peu plus même, sur le territoire et on n'a pas hésité à raser 320 hectares de forêt pour implanter une usine. Qui pourrait imaginer encore aujourd'hui qu'on pourrait faire une chose pareille avec les conséquences de ce genre de comportement et que nous subissons, dont nous devons en subir les conséquences aujourd'hui ? Il en restait un petit peu, c'était une zone qui était aménagée pour des activités sociales des salariés de Peugeot et, à part ça, y'a pas grand-chose alors en termes de boisement. Alors certes c'est pas une zone Natura 2000 mais elle est limitrophe, si elle n'y est pas dedans c'est tout simplement parce qu'elle était sur le site industriel mais de dire qu'elle est entourée de grillages et du coup les animaux peuvent pas passer comme certaines choses (inaudible), c'est complètement fou. C'est un biotope, y'a des petits mammifères, y'a des oiseaux, y'a des insectes, enfin c'est tout un ensemble une forêt parce que c'est une forêt qu'on ne peut pas recréer même si on replante des arbres, et pour que ça puisse revivre, Pierre SALZE le disait, il faut de nombreuses années. Alors ne pouvait-on pas éviter ? Parce que c'est ça dont il s'agit. Nous sommes sur un site industriel qui est à compacter, auquel nous avons quand même donné pas mal de moyens y'a quelques années, la Région aussi, pas mal d'argent public et on l'a vu sur la présentation, il y'a des zones disponibles qui sont d'une surface suffisante sur le même site. Je n'ai pas vu un seul moment, dans cette étude, qu'on y a fait référence et de nous expliquer pourquoi on pouvait pas le faire ici. Alors, je m'en doute, ce sont peut-être des zones polluées, ce sont peut-être des zones avec des bâtiments qui coûteraient beaucoup plus chers à urbaniser, certes mais à quelque part, c'est de la responsabilité aussi de l'industriel de nous rendre des sites propres le jour où il arrêtera son activité ou même partiellement en n'utilisant plus les surfaces dont il avait usage auparavant. Donc, voilà maintenant je vais aussi parler un peu des compensations. Donc on a l'impression ici que, vu le nombre de compensations, ben le projet il peut passer parce qu'on va recréer de la forêt ailleurs. Là aussi, je m'interroge, les sites qui ont été retenus, c'est de la forêt dégradée donc c'est de la forêt donc on va replanter des arbres dans des zones qui sont déjà de la forêt, qui devraient être aujourd'hui déjà traitées par l'ONF pour les reboiser sans que ça puisse être des compensations. Les compensations ne doivent pas pouvoir se faire sur des zones de forêt, il faut aller chercher des friches, renaturer et planter des arbres des endroits qu'on a dégradés. Je ne vois pas comment on va pouvoir expliquer, enfin moi ce que je vois surtout c'est qu'au niveau de l'ONF, on leur a enlevé beaucoup de moyens, on leur a enlevé beaucoup d'agents et ils ont pas forcément de l'argent pour replanter donc c'est une belle opportunité, on profite de cet aménagement pour dire que, ben voilà, on va replanter de la forêt et puis tout le monde sera content, sur les communes en tout cas : Hirtzfelden puis je sais plus, l'autre, c'est Sausheim, je pense que c'est exactement pareil. Donc voilà pour toutes ces raisons, moi je ne voterai pas pour et ben, j'aimerais bien aussi que je ne sois pas le seul et qu'on soit plusieurs à ne pas porter ce défrichage. Bien sûr, je suis pour l'implantation d'une usine SOPREMA mais sur le site de Peugeot, dans les endroits qui sont aujourd'hui inutilisés et qui sont déjà complètement artificialisés.

M. le Président : Joseph WEISBECK.

M. WEISBECK : Merci M. le Président. Moi, je suis un peu comme M. WOLFF, si je comprends bien Stellantis, c'est un groupe multinational basé en Hollande, on va le rappeler quand même, est entrain de vendre des parcelles plus ou moins grandes sur le site Peugeot-Mulhouse. On appelait ça Peugeot-Mulhouse dans le temps. Stellantis vend des forêts, des zones non artificialisées, moi je suis quasiment persuadé que le jour venu, lorsque la crème des surfaces sera vendu, Stellantis prendra contact avec la Région, avec la CEA, avec m2A pour nous filer le reste. Comme ils nous feront un prix, eh ben vous dépolluerez vous, j'en suis quasiment persuadé. Le chantage à l'emploi, très bien. Le chantage à l'emploi, ça me rappelait juste un petit peu ceux qui disaient « Stocamine, rassurez-vous y'aura jamais de soucis ». Le chantage à l'emploi, des emplois sauvegardés, moi j'y crois pas trop, la preuve, vous l'avez même dit M. BELLONI, Stellantis ils ont, ils ne reconduisent pas le contrat de je sais pas combien d'intérimaires. Ce que moi je propose par contre, je suis comme M. WOLFF, bien sûr il faut des entreprises mais pourquoi ne pas conditionner nos accords sur ce Permis d'Aménager, c'est un avis qu'on doit donner en plus, sur celui-là, sur les futurs, quelque soit le site, que ce soit Peugeot-Mulhouse ou ailleurs sur m2A ? Conditionner notre accord sur les dépollutions immédiates des surfaces et des bâtiments non utilisés par les industriels. Ça nous permettrait peut-être, le jour venu, de pas laisser une ardoise à d'autres. Merci.

M. le Président : Merci Joseph. D'autres interventions ? Oui, Thierry.

M. ENGASSER : Je vais pas développer les arguments environnementaux qui ont été exposés, moi ce que je remarque et ce qui me pose question sur ce projet, c'est pas la venue de SOPREMA sur notre territoire, c'est finalement que, à l'agglomération, on n'est pas outillé correctement pour accueillir les entreprises. Sur cette opération SOPREMA, y'a déjà deux intermédiaires avant que l'industriel accède au terrain, y'a Stellantis et ensuite y'a la société, le promoteur immobilier et seulement après on aura SOPREMA. Ce que je veux dire par là, c'est que si on souhaite faire du développement économique et accueillir correctement des entreprises et être maître des situations pour éviter ce genre de débats qu'on a ce soir sur l'aspect environnemental du projet, il faut qu'on soit propriétaire du foncier. Tant qu'on n'est pas propriétaire du foncier, on est juste de simples spectateurs des situations, on n'est pas du tout acteur, on rend des avis consultatifs et puis on regarde le train passer. Et je pense que ce qui est dommage c'est ça, c'est qu'on considère, on consacre pas suffisamment d'argent à l'achat du foncier et je comprends pas d'ailleurs pourquoi on n'est toujours pas propriétaire des délaissés de Peugeot. Philippe WOLFF a parlé de 320 hectares pour le site total et je crois que les délaissés, c'est-à-dire les terrains que Stellantis souhaitait vendre, c'était une centaine d'hectares, donc voilà moi je pense que le fond du problème quelque part il est là et la priorité, ça doit être ça sinon il faut, à la rigueur, qu'on arrête de vouloir faire du développement économique.

M. le Président : Merci. Donc on va peut-être répondre sur deux angles différents, un sur le développement économique, la collaboration avec les acteurs du territoire, peut-être Laurent nous expliquer un peu la démarche que nous faisons là-dessus et ensuite sur tout le volet environnemental par Thierry et c'est

vrai qu'on a engagé une démarche avec l'ensemble des partenaires, des collectivités : la Région, la CEA et l'ADIRA qui là aussi, et justement je donne la parole à son Président.

M. RICHE : Merci, bonne soirée (*rires*). Non, écoutez ce que je voudrais dire, c'est que je pense qu'il ne faut pas opposer les avis, ils sont tous recevables, moi je les entends tous et c'est normal. C'est important de trouver les bons équilibres, je crois qu'il y'a pas de recette miracle, il faut qu'on continue à accueillir des entreprises sur notre territoire. Il s'avère que notre territoire est plus fortement industriel donc on va plutôt aller chercher les industries, d'autant que ça correspond au type de main d'œuvre qu'on peut avoir sur le territoire sauf que pour faire atterrir des entreprises industrielles sur notre territoire, il faut avoir du foncier. Justement, du foncier on n'en a déjà pas beaucoup parce que le peu qu'il reste, il faut le préserver ailleurs, dans vos communes par exemple ou dans vos forêts, à d'autres endroits. La Plaine d'Alsace déjà, en elle-même, est très réduite donc on n'a pas forcément assez de foncier partout et il faut en effet requalifier les friches ou les propriétés qui sont déjà « en zone U » et à urbaniser ou du moins qui ont été, comme le dit Thierry BELLONI, ont été identifiées à l'époque dans les SCOT ou PLU comme urbanisables. Je rappelle juste que, et de façon très objective, que lorsque nous avons adopté le SCOT, nous avons déjà fait un choix entre ce qu'on considérait à préserver et ce qu'on considérait à urbaniser, c'est très important parce que demain, on peut refaire encore l'histoire, à chaque fois comme cela. Et encore une fois, je le dis de façon très objective, c'est pas pour prendre parti ou dans un sens ou dans l'autre mais simplement nous rappeler que un des actes importants de la préservation de l'environnement, c'est déjà d'avoir un SCOT qui tient la route et on l'avait adopté à l'unanimité à l'époque pour pouvoir justement nous donner des destinations. Je voudrais aussi rappeler à tout le monde que l'investissement économique, il faut du temps long et donc c'est normal que les choses se fassent pas forcément tout de suite et immédiatement sur le secteur. Voilà aujourd'hui, on arrive à la croisée des chemins entre un moment où peut-être, d'ailleurs, il faut être un peu plus exigeant pour prendre en compte des aspects écologiques et que je partage dans le discours de Philippe. Et la séquence du PLUi qui nous est offerte, qui est ouverte par le Président dans l'atelier-projet, nous amènera très certainement à aller peut-être un peu plus loin que ce qu'on faisait, de toute façon la loi va nous l'imposer avec le Zéro Artificialisation Nette donc on va pas avoir trop le choix là-dessus. Donc voilà, on est là-dessus. Juste pour le focus Stellantis puisque c'est ce que m'a demandé le Président, c'est vrai que Thierry a raison, ce qui aurait été le mieux c'est de pouvoir maîtriser le foncier, c'est-à-dire de dire à Stellantis « Ecoutez, on vous achète le tout et puis nous on va retravailler, ça va être plus simple pour tout le monde et on va pouvoir retravailler dessus ». Ça a cet avantage mais ça a son inconvénient, c'est qu'en faisant ça, on donne un chèque au groupe dont certains ont évoqué tout à l'heure les limites de nos modèles économiques lorsqu'on a affaire à des grands groupes, c'est-à-dire qu'on donne le chèque au groupe et pas à l'usine. Et nous, ce que l'on a besoin de préserver, c'est l'usine, les employés, les investissements locaux donc ce n'était pas forcément en notre faveur, et en plus de ça le groupe, ben forcément, il est comme tous les groupes, il est gourmand et donc s'il avait fallu qu'on vous propose le prix de vente qui nous avait été proposé par Stellantis, je pense que vous auriez hurlé parce que ça aurait pas été possible. Donc le choix que l'on a fait ces dernières années, c'est plutôt de dire « nous on préfère donner quelque chose qui donne de la force au site » et donc on préfère si Stellantis veut vendre

certaines de ses parcelles, il les vend à des propriétaires privés, à lui de négocier d'ailleurs et je pense qu'entre privés, ils se font pas toujours des cadeaux donc je pense que Stellantis n'a peut-être pas pu avoir le prix qu'il a essayé un petit peu de nous tirer. Mais par contre, on a dit que on a besoin d'avoir des outils industriels sur ce site, on a besoin de le requalifier, on a même besoin de ne pas être hyper dépendant de Stellantis, Stellantis est très certainement encore une belle entreprise même si y'a moins d'emplois mais on a intérêt à faire attention à ne pas être mono-dépendant d'une activité. Aujourd'hui quand Stellantis tousse, c'est tout le territoire qui tousse donc c'est important qu'on puisse accueillir et donc favoriser, du moins faciliter l'implantation des entreprises sur le site. Voilà, après on en est là aujourd'hui donc quelle est la meilleure façon... ? Je pense que les uns et les autres, vous avez exprimé vos avis, après à chacun d'entre nous de nous faire un avis final sur ce positionnement mais l'équilibre est très difficile. En fait, y'a pas de baguette magique, c'est pas du « y'a qu'à, faut qu'on » sur le sujet, c'est un équilibre à trouver entre nos besoins de développement économique et le site, ça a été dit aussi par Thierry donc si ce n'est pas fait ailleurs c'est parce que déjà, y'a déjà des contraintes sur d'autres sites où on n'a pas pu être et puis, pour compléter la, pour Philippe, si ça n'a pas été fait sur les deux autres éléments c'est parce qu'il y'a aussi des positionnements d'entreprises qui sont en fait avec des activités qui peuvent intéressantes pour notre territoire, c'est un peu trop tôt pour en parler, alors je vous rappelle qu'il y'a quand même des procédures pour les entreprises, et moi aussi je regrette qu'on l'ai appris par la presse, c'est vraiment dommage mais après, ceux qui activent les médias ont la responsabilité de ce qu'ils ont fait. Rappelons-nous qu'il y'a des comités d'entreprise et il y'a des représentants du personnel dans les entreprises, dans les groupes et que l'entreprise elle peut pas communiquer tant qu'elle n'a pas un certain nombre de certitudes et avant même d'avoir informé ses représentants du personnel donc des fois, il faut comprendre aussi que l'industriel ou l'entreprise ne peut pas donner les informations tout de suite. C'est vrai que Thierry et le Président l'ont rappelé, en plus de ça, cette procédure de l'Etat nous a pas forcément été bien huilée, on a un peu découvert les choses par la bande donc voilà, tout ça arrive dans un moment où ça se tient dans un mouchoir de poche. Voilà ce que moi je peux dire aujourd'hui mais en tout cas, il est important que l'on fasse attention en tout cas à continuer à accueillir si possible sur la requalification industrielle sur pas mal de friches. Je veux juste vous dire que pendant très longtemps l'agglomération de Mulhouse, vous le savez pour les anciens, on a vécu sur un foncier de sites industriels pollués, etc à requalifier, qu'on n'arrivait pas à requalifier parce que ça coûtait très cher et que les industriels ils voulaient pas s'implanter chez nous puisque y'avait plein d'autres endroits en dehors de m2A ou d'autres territoires ont artificialisé des champs, je ne donnerai pas de noms d'autres territoires, je vous laisserai deviner par vous-même. Et ont artificialisé des champs et des champs pour pouvoir permettre à des entreprises de s'installer et nous, pendant ce temps-là on était un peu les perdants. Nous on pouvait pas parce qu'on se battait avec nos friches, heureusement aujourd'hui on a réussi à requalifier la Fonderie, DMC on va y arriver avec la Ville de Mulhouse, j'y crois vraiment. Voilà, on était un petit peu là-dessus et c'est vrai qu'aujourd'hui on a de la chance parce qu'il y'a l'alignement des planètes, parce que la loi a évolué, parce que les contraintes ont évolué. Aujourd'hui, on a d'ailleurs des investisseurs qui s'intéressent aux requalifications de friches, y'a 10 ans personne ne serait venu nous voir pour nous dire « donnez-moi une friche, donnez-moi un terrain à bâtir » donc c'est vrai qu'aujourd'hui on a donc l'intérêt, pour notre territoire, et c'est vrai qu'on

fait tout pour essayer de capter le mieux possible et de façon la plus objective possible ces intérêts financiers. Voilà ce que je pourrai dire en tout cas, bien sûr on n'est pas là pour dérouler le tapis rouge à un gros industriel, qui plus est, est un groupe côté au CAC40 et qui fait beaucoup de bénéfices, qu'on se rassure. Voilà, moi j'entends aussi beaucoup dans le discours national, j'ai entendu un représentant, un candidat à une élection européenne que M. SIMEONI connaît bien, il s'appelle Léo DESFONTAINES, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention lors d'une interview la semaine dernière, qui disait que la priorité c'était la réindustrialisation, qu'il fallait remettre des emplois sur notre territoire. Oui j'y crois mais avec la contrainte, comme le disais Josiane tout à l'heure en aparté, c'est que faire venir de l'industrie, c'était déjà pas facile avant et c'est encore moins facile aujourd'hui. Il faut qu'on en tienne compte mais je pense que Pierre, j'ai beaucoup apprécié son propos, a donné le ton de l'équilibre qu'il faut essayer de trouver. Voilà ce que je pouvais dire Président à la fois en répondant à la question, je suis désolé j'y ai mis un peu de moi-même en même temps.

M. le Président : Non, c'est parfait, c'est comme ça qu'on travaille. En fin de compte, c'est le partage aussi et c'est dans la discussion, c'est vrai qu'on aurait tous voulu l'avoir avant mais c'est comme ça. D'autres prises de parole ?

Alors je vais peut-être rajouter un petit mot en disant que cet équilibre, c'est sûr ce n'est jamais facile à trouver et le travail, notamment avec Stellantis c'était différent par le passé. Et nous avons déjà essuyé des échecs avec le site Peugeot, ex-Peugeot, parce que justement on était peut-être souvent dans une démarche isolée : une collectivité ou une autre. Et nous avons réussi, sous notre impulsion Laurent, de mettre tout le monde autour de la table et d'avoir une attitude partagée de toutes les collectivités pour encourager le développement, aider Stellantis à compacter mais aussi dans un équilibre qu'on doit chercher. Et si on peut résumer peut-être aujourd'hui notre position, c'est pas du tout comme Philippe pouvait le penser, une mauvaise intention ou une volonté de cacher, pas du tout, mais un débat à avoir dans ce que disait Pierre tout à l'heure, développons notre atlas de la biodiversité, qu'il ait un vrai sens, que ce soit notre carte de visite en disant « nous voulons que des industriels s'installent chez nous mais pas à n'importe quel prix, en respectant son environnement, notre équilibre, notre projet de territoire » et c'est comme ça qu'on sera tous grandis et que l'attractivité gagnera à faire connaître notre agglomération.

Voilà donc comme il n'y a plus de prise de parole, on peut passer au vote. Qui est contre ? Levez bien les mains. Merci. C'est bon Lucie ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? On fait la différence, ce n'est peut-être pas la peine de compter.

Pour : 16 + 13 procurations.

Contre (10) : Benoît BERGDOLL (représenté par Antoine HOMÉ), Antoine HOMÉ, Jean-Paul JULIEN, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Loïc MINERY (représenté par Joseph SIMEONI), Ginette RENCK (représentée par Joseph WEISBECK), Joseph SIMEONI, Philippe TRIMAILLE, Joseph WEISBECK et Philippe WOLFF.

Abstentions (14) : Rachel BAECHEL, Jean-Philippe BOUILLÉ, Alain COUCHOT (représenté par Catherine RAPP), Antoine EHRET (représenté par Paul-André STRIFFLER), André GIRONA (représenté par Rachel BAECHEL), Anne-Catherine GOETZ (représentée par Jean-Philippe BOUILLÉ), Pierrette KEMPF, Michèle HERZOG, Catherine RAPP, Malika SCHMIDLIN BEN M'BAREK (représentée par Cécile SORNIN), Corine SIMON, Cécile SORNIN, Paul-André STRIFFLER et Philippe STURCHLER.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

M. le Président : Voilà, mesdames et messieurs, je vous remercie beaucoup.

14° SITE STELLANTIS NORD : PROJET URBAIN PARTENARIAL (533/2.2.1/2251C)

La société SAS ARMAU envisage la construction d'un lotissement à vocation d'activités sur la commune de Sausheim, route de Chalampé (RD 29), sur des terrains qu'elle a acquis auprès de l'entreprise Stellantis, classés en zone UF – terrains constructibles à vocation d'activités - au PLU de Sausheim, et pour laquelle elle a déposé une demande de Permis d'Aménager le 04 mai 2023.

Le projet requiert, outre les autorisations environnementales faisant l'objet d'une précédente délibération, la réalisation d'une extension du réseau public d'adduction en eau potable, afin de desservir le site, actuellement non équipé en la matière, l'ensemble du secteur étant aujourd'hui autonome car desservi par le réseau privé de Stellantis, qui exploite ses propres puits d'eau potable et d'eau industrielle.

Parallèlement, la société CEVA Logistics (anciennement dénommée GEFCO), située sur des terrains adjacents route de Chalampé, souhaite également bénéficier d'un raccordement en eau potable depuis le réseau public. L'entreprise, aujourd'hui alimentée par le réseau privé de Stellantis, souhaite en effet devenir autonome vis-à-vis de cette dernière, afin d'acquérir l'emprise qu'elle lui loue actuellement.

Afin de permettre la desserte en eau potable, il est proposé de conclure une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), afin d'en définir les modalités techniques, juridiques et financières.

Les principales caractéristiques du projet de convention sont les suivantes :

- Le programme de travaux prévoit la pose d'une conduite de faible diamètre le long de la RD29, sur une distance de 1,5 km environ depuis la station d'épuration (limite de l'actuel réseau de la Régie de l'Eau), pour un coût estimatif prévisionnel maximal de 700 k€ HT ;
- La convention serait conclue entre m2A (signataire au regard du Code de l'Urbanisme en tant que collectivité compétente en matière de PLUI), et SAS ARMAU, pétitionnaire du Permis d'Aménager. La SAS ARMAU portera également financièrement la part de CEVA Logistics (en accord avec cette société et du fait de l'absence de nouvelle autorisation d'urbanisme à

déposer cette dernière), et avec laquelle elle signera une convention sous seing privé à cet effet, et qui sera annexée à la convention de PUP ;

- La maîtrise d'ouvrage de l'extension du réseau sera assurée par m2A et le financement assuré intégralement par SAS ARMAU. Du fait de cette participation financière aux équipements d'urbanisme, et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, les parcelles figurant au périmètre annexé à la convention bénéficieront d'une exemption de la part communale de taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans ;
- La réalisation des travaux sera engagée en concertation avec la SAS ARMAU après l'obtention du Permis d'Aménager ;
- Des garanties mutuelles sont prévues entre les deux parties, notamment en cas d'abandon du projet de SAS ARMAU ou de non réalisation des travaux par m2A ;
- De possibles évolutions du projet ou du programme de travaux pourront donner lieu ultérieurement à des avenants à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le projet de Convention de Projet Urbain Partenarial avec SAS ARMAU ;
- charge M. le Président ou son Vice-Président de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires et d'accomplir les mesures de publicité requises.

PJ :

- Projet de Convention de Projet Urbain Partenarial

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue

ENTRE :

L'établissement public de coopération intercommunale Mulhouse Alsace Agglomération, dont le siège est situé [...], représenté par [...], dûment habilité aux fins de signature des présentes par délibération du conseil communautaire n° [...] du [...]

ci-après désigné « **M2A** »

d'une part,

ET :

La société par actions simplifiée ARMAU, au capital de [...], dont le siège social est situé [...], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de [...] sous le numéro [...], représentée par Monsieur Maurice Jehly, en qualité de [...]

ci-après désignée la « **Société Armau** »

d'autre part,

M2A et la Société Armau étant ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » ou collectivement les « **Parties** ».

SOMMAIRE

ARTICLE 1 ^{er} : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION DE PUP	4
ARTICLE 2 : PROGRAMME, COÛT ET DELAIS DE REALISATION DES EQUIPEMENTS	4
ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITE DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE	5
ARTICLE 4 : EXONERATION DE TAXES ET DE PARTICIPATION FINANCIERE	6
ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DE PUP ET CONDITIONS SUSPENSIVES	6
ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION DE PUP	6
ARTICLE 7 : RESTITUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE	7
ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE PUP	7
ARTICLE 9 : LITIGES.....	7

PROJET

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société Armau envisage la construction d'un lotissement « Route de Chalampé » destiné à recevoir de l'activité industrielle, sur un terrain d'une superficie d'environ 12 hectares, cadastré 31 sis sur la commune de Sausheim, dont elle est propriétaire après acquisition auprès de Stellantis.

La Société Armau a déposé à cette fin, le 4 mai 2023, un dossier de permis d'aménager à la mairie de Sausheim (ci-après le « **Projet** »).

Il prévoit la création d'un lotissement de deux lots à vocation industrielle, avec un preneur déjà identifié et un aménagement dont le démarrage prévisionnel est prévu à compter de juin 2024. La société a d'ores et déjà acquis l'ensemble du terrain d'assiette le 15 novembre 2023.

Le Projet est situé sur un site industriel d'assemblage, abritant également d'autres activités relevant des métiers de l'automobile exploité par Stellantis (ci-après le « **Site** »).

Ce Site dispose d'une particularité tenant à son caractère autonome au regard des réseaux et équipements de production des « utilités » (eau potable, gaz, électricité, etc.). Le raccordement à ces alimentations autonomes est temporaire et prendra fin lorsque le terrain cédé sera raccordé aux réseaux communs.

Le Projet implique donc la réalisation de l'extension du réseau commun d'eau potable par la construction d'une conduite enterrée de 60 millimètres de diamètre le long de la route départementale n° 39, conformément au plan en Annexe 1.

Les Parties ont ainsi convenu que la Société Armau contribuerait à la réalisation de ces équipements publics dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial, conformément aux dispositions de l'article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme, et se sont rapprochées en vue de conclure la présente convention (ci-après la « **Convention de PUP** »).

Par ailleurs, la société Ceva Logistics envisage l'acquisition d'un terrain bâti jouxtant le terrain sur lequel est implanté le Projet de la Société Armau. La viabilisation de ce terrain bâti nécessite également l'extension du réseau commun d'eau potable, conformément au plan en Annexe 1. Dès lors que la capacité des équipements publics programmés excède les besoins de la Société Armau, cette dernière a conclu une convention de droit privé avec la Société Ceva Logistics en vue d'obtenir la prise en charge financière de la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci, conformément à l'article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme (ci-après la « **Convention ad hoc** »). La Convention ad hoc est jointe à la présente Convention de PUP en Annexe 2.

Le périmètre du projet urbain partenarial relatif aux équipements publics à réaliser (le « **Périmètre** ») est décrit en Annexe 3.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION DE PUP

La présente convention constitue une convention de projet urbain partenarial (PUP) régie par les dispositions des articles L. 332-11-3, L. 332-11-4 et R. 332-25-2 du code de l'urbanisme.

La Convention de PUP a pour objet de définir les conditions et les modalités de prise en charge financières par la Société Armau d'une partie des coûts de réalisation des équipements publics, définis à l'article 2, dont la réalisation par M2A, en qualité de maître d'ouvrage public, est rendue nécessaire par le Projet (ci-après les « **Equipements** »).

ARTICLE 2 : PROGRAMME, COÛT ET DELAIS DE REALISATION DES EQUIPEMENTS

M2A s'engage à programmer et coordonner la réalisation de l'extension du réseau commun d'eau potable par la construction d'une conduite enterrée de 60 millimètres de diamètre et d'environ 1,5 kilomètre de long, le long de la route départementale n° 39.

Les Equipements sont réalisés conformément au plan en Annexe 1, pour un coût total prévisionnel de 700 000 euros hors taxes. Un devis prévisionnel détaillé sera communiqué à la société Armau préalablement à l'attribution du marché de travaux.

Les Equipements sont réalisés conformément au calendrier prévisionnel de réalisation des Equipements, prévu à l'Annexe 4.

Les Parties conviennent que ne constituent pas des Equipements les équipements propres au sens de l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme réalisés par la Société Armau sous sa maîtrise d'ouvrage, qui sont destinés à ses seuls besoins.

Si la réalisation d'autres équipements publics relevant de la maîtrise d'ouvrage de M2A s'avérait indispensable du fait de la réalisation du Projet, les Parties s'engagent à se rencontrer dans les meilleurs délais pour en étudier la faisabilité et convenir, par tout moyen légalement autorisé ou par voie d'avenant à la Convention de PUP, de leur prise en charge.

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITE DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le versement de la participation financière s'effectue en numéraire et selon les modalités suivantes :

Réalisation de l'extension du réseau commun d'eau	Coût estimatif de l'opération prise en charge au titre du PUP (en euros HT)	Participation versée par la Société Armau	
		Etape 1 des travaux <i>Déclaration d'ouverture du chantier</i>	Etape 2 des travaux <i>Réception des travaux</i>
	700 000 euros	350 000 euros 50 %	350 000 euros 50 %

- A la déclaration d'ouverture de chantier, qui suivra la demande de la société ARMAU d'engagement des travaux par courrier recommandé à m2A, selon l'article 5 de la présente convention (étape 1 des travaux) :
 - o 50 % du montant de la participation financière due, soit la somme de 350 000 euros correspondant à l'apport numéraire dû au titre de cette étape ;
- A la réception des travaux de réseaux par M2A (étape 2 des travaux) :
 - o 50 % du montant de la participation financière due, soit la somme de 350 000 euros correspondant à l'apport numéraire dû au titre de cette étape.

Si les coûts de réalisation des Equipements étaient en définitive inférieurs aux montants visés à l'article 2, sur la base desquels la participation financière est calculée, M2A remboursera le trop-perçu à la Société Armau, le cas échéant, au prorata de la différence.

Si, à l'inverse, les coûts de réalisation des Equipements étaient supérieurs auxdits montants, la participation financière de la Société Armau sera augmentée à due proportion, dans la limite de 20 % du montant initialement convenu.

En cas de dépassement de la limite des 20 % susvisée, les Parties conviennent de se rapprocher afin de déterminer les modalités de prise en charge des coûts de réalisation supplémentaires. Ce dépassement fera l'objet d'un avenant à la présente Convention de PUP.

M2A adresse à la Société Armau un titre de recettes correspondant à chaque versement de la participation financière.

La Société Armau s'acquitte du paiement correspondant dans un délai de 30 (trente) jours suivant la notification du titre de recettes.

ARTICLE 4 : EXONERATION DE TAXES ET DE PARTICIPATION FINANCIERE

A l'intérieur du Périmètre d'application de la Convention de PUP, tel que visé en Annexe 3, les constructions sont exonérées de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

L'exonération est valable pour tous les propriétaires successifs pour une durée de 10 ans à compter de la date d'affichage au siège de M2A et dans les mairies des communes membres concernées par la mention de la signature de la Convention de PUP.

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DE PUP ET CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente Convention de PUP est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature au siège de M2A et dans les mairies des communes membres concernées.

La présente Convention de PUP est conclue sous condition suspensive du caractère définitif des délibérations de M2A approuvant la Convention de PUP.

Dans ce cadre, la Convention de PUP entrera en vigueur à la date à laquelle la société Armau adressera par courrier recommandé avec demande d'avis de réception à M2A la demande d'engagement des travaux tels que convenus en Annexe 1.

Il est convenu entre les Parties que la Société Armau fera son affaire de tout risque lié à un éventuel recours contre l'autorisation administrative obtenue pour la réalisation de son Projet. En particulier, la Société Armau s'engage irrévocablement à prendre en charge toute dépense résultant d'un tel recours, que ce soit lié à un retard de prise en charge des travaux ou en cas d'annulation de l'autorisation administrative intervenant après commencement des travaux (coûts induits par l'interruption des travaux et mise en sécurité, sans pouvoir prétendre au remboursement des sommes déjà engagées).

L'absence d'envoi du courrier recommandé précité d'engagement des travaux à l'issue d'un délai d'un an entrainera la caducité de la présente Convention de PUP. En cas de recours contentieux contre le Permis d'Aménager, la présente Convention pourra néanmoins être prorogée annuellement par engagement mutuel et explicite des deux parties par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION DE PUP

Sauf accord des Parties le moment venu, la Convention de PUP sera résiliée de plein droit en cas :

- de non-respect des engagements pris par la Société Armau aux termes de la Convention de PUP et notamment en l'absence de règlement de la participation financière, après mise en demeure restée infructueuse au terme d'un délai de 30 jours ;
- d'abandon, par la Société Armau, de la poursuite du Projet pour quelque cause que ce soit ;

- d'absence ou non-obtention d'une autorisation administrative nécessaire à la réalisation du Projet, ou cas de force majeure rendant impossible le commencement des travaux du Projet dans les 24 mois à compter de la délivrance du permis d'Aménager.

ARTICLE 7 : RESTITUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

En cas de non-réalisation des Equipements dans les délais visés à l'article 2 pour des motifs imputables à M2A entraînant pour la Société Armau un surcoût, dûment justifié, de [...] euros au titre de la réalisation du Projet, les Parties se rencontrent dans les meilleurs délais pour apprécier les conséquences de ce retard sur le Projet.

Elles décident ensemble des conditions de la poursuite des travaux de réalisation des Equipements, et le cas échéant, les conditions de l'adaptation de la participation financière de la Société Armau.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE PUP

Toute modification éventuelle des modalités d'exécution des Equipements, du programme des Equipements ou du montant de participation financière prévus par la présente Convention de PUP doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tout litige qui pourrait surgir entre les Parties en ce qui concerne l'interprétation, l'application ou l'exécution de la présente Convention de PUP, y compris son existence, sa validité ou sa résiliation, devra faire l'objet préalablement à toute action en justice et à peine d'irrecevabilité, d'une tentative de conciliation amiable entre les Parties.

En dernier ressort, tout litige résultant de l'application de la Convention de PUP et ses suites sera du ressort du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à [...], le [...], en 3 (trois) exemplaires originaux

Pour la Société Armau :

Pour M2A :

ANNEXES

Annexe 1 : Programme et plan des Equipements ;

Annexe 2 : Convention *ad hoc* entre la Société Armau et la Société CEVA ;

Annexe 3 : Plan du périmètre du projet urbain partenarial ;

Annexe 4 : Calendrier prévisionnel de réalisation des Equipements.



Commune de Baldersheim
Commune de Sausheim

Perimètre de la convention de projet Urban Partenaire

Conduite d'eau à créer

Conduite d'eau existante

LISTE DES EQUIPEMENTS PUBLICS A CREER

- Une conduite d'eau de diamètre 60mm , le long de la RD 29 (route de Chalampé), sur une distance d'environ 1,5 km, depuis la conduite d'eau existante

Convention de Projet Urbain Partenarial - m2A / SAS ARMAU

Annexe 2 - Convention ad hoc entre la Société Armau et la Société CEVA

À annexer pour la signature



Commune de Baldersheim

Commune de Sausheim

Vole ferrée Mulhouse-Chalampé

Périmètre de la convention de projet Urbain Partenarial

LISTE DES PARCELLES INCLUSES DANS LE PERIMETRE			
Commune	Section	Numéro	Superficie (m²)
Sausheim	31	86	44
Sausheim	31	87	42
Sausheim	31	88	95
Sausheim	31	89	286
Sausheim	31	90	542
Sausheim	31	91	828
Sausheim	31	92	956
Sausheim	31	100	86 813
Sausheim	31	144	91 885
Sausheim	31	145	46 950
Sausheim	31	146	32 206
Sausheim	31	148	230
Total	-	-	260 877

RD 29 – Route de Chalampé

Convention de Projet Urbain Partenarial - m2A / SAS ARMAU

Annexe 4 - Calendrier prévisionnel

CALENDRIER	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
ETUDES												
Études opérationnelles			✓									
Validation par la CEA					✓							
Établissement DCE					✓							
Consultation des Entreprises							✓					
TRAVAUX												
Ouverture de chantier								✓				
Mois de préparation								✓				
Réalisation des travaux et réception									✓			

M. le Président : On continue avec le Projet Urbain Partenarial. C'est toujours Thierry.

M. BELLONI : On est dans la prolongation de la délibération d'avant donc on revient toujours sur la SAS ARMAU qui, dans le cadre de son projet d'aménagement, envisage la location, la construction d'un bâtiment, dans le cadre de ce Permis d'Aménager, il s'agit donc de réaliser une extension du réseau public d'adduction d'eau potable. Cela va concerner le futur site de SAS ARMAU donc in fine SOPREMA mais aussi CEVA Logistics qui est aussi demandeur. Le programme prévoit la pose d'une conduite le long de la RD, sur une distance d'environ 1,5 kilomètre et pour ce faire, il y a aussi un montant prévisionnel de l'ordre de 700 000 k€ Hors Taxes. Pour Vu la particularité du projet, on n'est pas en zone urbaine où on peut repiquer un réseau juste à côté, c'est quand même très particulier. On propose une convention entre m2A et la SAS ARMAU qui, elle-même, se débrouillera sous seing privé avec CEVA Logistics parce que CEVA Logistics n'est pas demandeur d'une autorisation d'urbanisme donc on pourrait pas le faire à trois, qui est donc un Projet Urbain Partenarial. En deux mots, je vous explique : Au lieu que ce soit l'agglomération qui paie les travaux et qui va récupérer la taxe d'aménagement, on fait un peu l'inverse, on demande à l'entreprise de payer les travaux et l'entreprise qui s'installe est exonérée de taxe d'aménagement. C'est plus rapide, c'est plus efficace, je rajoute quand même que ça se fera quand même sous maîtrise d'ouvrage de m2A, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Donc évidemment, ces travaux seront engagés dès l'obtention du Permis d'Aménager, on prend aussi des garanties mutuelles c'est-à-dire qu'on va pas commencer les travaux avant, notamment en cas d'abandon du projet et évidemment, si y'a des évolutions dans le projet, y'aura des avenants à ladite convention. Donc je vous propose d'approuver ce projet de convention urbain partenarial avec la SAS ARMAU et évidemment charger le Président ou le vice-Président de signer toutes les pièces afférentes et nécessaires dans ce sens. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Thierry. Dans la suite de la délibération précédente. Des questions ? Pas de questions. Des votes contres ? C'est bon ? Des abstentions ? C'est bon pour vous Lucie ?

Pour : 64 + 18 procurations.

Contre (2) : Loïc MINERY (représenté par Joseph SIMEONI) et Joseph SIMEONI.

Abstentions (5) : Benoît BERGDOLL (représenté par Antoine HOMÉ), Antoine HOMÉ, Jean-Paul JULIEN, Christophe TORANELLI (représenté par Jean-Paul JULIEN) et Philippe WOLFF.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

15° APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) SUR LE TERRITOIRE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (401/8.7/2254C)

M2A est autorité organisatrice de mobilité et s'est vu confier la compétence « Infrastructure de recharges des véhicules électriques » suite à une modification de ses statuts en date du 31 juillet 2023.

Conformément à l'article L353-5 du code de l'énergie, il lui appartient d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables.

Territoire d'Énergie Alsace (ex syndicat d'électricité et du gaz du Rhin), s'est engagé à coordonner et à cofinancer un bureau d'études pour recueillir les données et élaborer un outil de planification à l'échelle du Haut-Rhin sans toutefois prendre la compétence Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques au sens de l'article L.2224-37 du CGCT.

Le but est de mettre à disposition les éléments qui aideront la collectivité à élaborer son schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) afin de bénéficier d'une analyse géographiquement cohérente pour organiser le déploiement opérationnel à l'échelle de son territoire.

Ce projet de schéma, joint en annexe, est composé :

- d'un état des lieux de la mobilité électrique et de l'utilisation des infrastructures de recharge ouvertes au public existantes,
- d'une évaluation de l'évolution des besoins en infrastructures de recharge ouvertes au public à moyen et long terme,
- d'une évaluation du développement de l'offre de recharge induit par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires et par le déploiement d'infrastructures de recharge ouvertes au public sur espace public dans les 39 communes de l'agglomération,
- d'une évaluation des capacités d'accueil d'infrastructures de recharge ouvertes au public par le réseau aux échéances indiquées.

Conformément à l'article R.353-5-6 du code de l'énergie et comme précisé par l'arrêté du 10 mai 2021, après une première adoption par le Conseil d'Agglomération, le projet de SDIRVE sera transmis au Préfet de Département, accompagné d'indicateurs de synthèse relatifs au diagnostic et aux objectifs opérationnels. Ces indicateurs sont transmis sous forme de fichier au format CSV, joint en annexe également.

Si l'avis du Préfet est positif, ou sans réponse dans un délai de deux mois après transmission initiale, le SDIRVE sera validé et après son approbation définitive par le Conseil d'Agglomération, il pourra être publié sur data.gouv.fr.

Ce schéma, une fois validé par la Préfecture du Haut-Rhin, permettra d'harmoniser le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules

électriques sur le territoire et d'obtenir un taux de 75% de réfaction du coût de raccordement au réseau électrique des nouvelles bornes de recharge.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- décide d'approuver le projet de schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PJ :

- projet de schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE)
- indicateurs de synthèse (format CSV)

16/01/2024

Rapport relatif au Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération



Table des matières

I.	Introduction.....	3
1.	Contexte de réalisation et périmètre	3
2.	Contexte règlementaire national	5
3.	Accessibilité des bornes accessibles au public	6
II.	Méthodologie du SDIRVE	7
1.	Méthodologie globale	7
2.	Calendrier de réalisation de l'étude.....	8
III.	Etat des lieux du territoire.....	8
1.	Contexte démographique.....	9
2.	Gestionnaire de Réseau Distribution Electrique	10
3.	Ménages et stationnement.....	11
4.	Avancement de la mobilité électrique sur le territoire	11
5.	Infrastructures de recharge ouvertes au public.....	11
6.	Projets de déploiement.....	13
IV.	Analyse du besoin en énergie	16
1.	Définition des usages de la recharge sur le territoire	16
2.	Variables de modélisation	17
3.	Résultats de la modélisation du besoin en énergie pour la recharge principale	19
4.	Résultats de la modélisation du besoin en énergie pour la recharge d'opportunité	20
5.	Résultats de la modélisation du besoin en énergie pour la recharge en transit.....	21
6.	Résultats de la modélisation du besoin en énergie (total).....	22
V.	Stratégie territoriale.....	23
1.	Estimation du besoin couvert et restant à couvrir pour le territoire de m2A en nombre de PdC par an.....	23
2.	Bilan du déploiement prévisionnel de réponse au besoin par commune	27
VI.	Analyse financière	27
VII.	Annexes	31
1.	Estimation des enseignes soumises à la LOM	31
2.	Cartographie des enseignes estimées soumises à la LOM	32
3.	Bilan du scénario de déploiement proposé par Mobilize par IRIS et par année.....	32

I. Introduction

1. Contexte de réalisation et périmètre

Entre 2022 et début 2023, Mobilize Power Solutions a réalisé un schéma directeur IRVE à l'échelle de la région Grand Est pour le syndicat d'énergie du TEA en s'appuyant sur des données de 2021. A horizon du premier trimestre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) souhaite déposer en Préfecture son schéma directeur IRVE en utilisant des données à jour, issues d'une nouvelle étude réalisée par Mobilize Power Solutions. Mobilize Power Solutions accompagne m2A dans la mise à jour du schéma directeur actuel, notamment en réévaluant les besoins locaux en termes de recharge de véhicule électrique au regard des données mises à jour.

L'objectif de l'étude réalisée en 2022 était de définir les priorités d'actions des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques. Cette démarche d'élaboration, placée sous la responsabilité du Territoire Energie Alsace (TEA), a été co-construite avec les représentants de chaque EPCI du territoire, dont m2A, des acteurs publics de la mobilité du territoire, les acteurs privés souhaitant réaliser des projets de déploiement IRVE (IZIVIA, PowerDot, Rossini Energy) et le gestionnaire de réseau de distribution (Enedis, Vialeo). A ce titre, l'étude aurait pu être qualifiée de Schéma Directeur pour le développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) car elle permet de planifier le déploiement des stations de recharge ouvertes au public sur le territoire. Néanmoins, le Décret [n°2021-565 du 10 Mai 2021](#) donne une définition précise sur SDIRVE notamment concernant les entités publiques compétentes. Lors de la réalisation de l'étude en 2022, les compétences IRVE n'étaient pas concentrées au niveau de l'Etablissement Public de Coordination Intercommunale (EPCI) de Mulhouse Alsace Agglomération.

A date, la Communauté de Mulhouse Alsace Agglomération concentre la compétence IRVE au sens de l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Etablissement Public de Coordination Intercommunale (EPCI) de Mulhouse Alsace Agglomération est donc désormais compétent pour la **réalisation d'un SDIRVE au sens du décret**.

Le présent document constitue donc la synthèse du Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) du périmètre couvert par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). Le périmètre compris est composé des 39 communes de m2A, dans le département du Haut Rhin, et comprend l'ensemble du besoin en points de charges accessibles au public sur ce même territoire. Ce schéma constitue un guide et une aide à la décision concernant l'équipement du territoire en IRVE : il fait part d'une vision prospective possible des besoins du territoire basée sur un panel d'hypothèses déterminées lors de sa réalisation et recommande (sans imposer) de possibles actions à mettre en œuvre.

Cette démarche d'élaboration, placée sous la responsabilité du Territoire Energie Alsace (TEA), a été co-construite sur la période de novembre 2023 à janvier 2024 avec les représentants de l'EPCI m2A, des acteurs publics de la mobilité du territoire, les acteurs privés (IZIVIA) souhaitant réaliser des projets de déploiement IRVE et le gestionnaire de réseau de distribution (Enedis). L'ambition de ce document est de dresser un diagnostic et des pistes d'actions communes entre les 16 EPCI (dont m2A) porteurs de projet du territoire couvert par le TEA pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire concerné.

Mulhouse Alsace Agglomération, est très volontaire vis à vis du développement des véhicules rechargeables sur son territoire. En effet, le déploiement rapide, d'ores et déjà relativement coordonné, d'IRVE sur l'ensemble du périmètre offre une dynamique particulièrement intéressante. La production du schéma de déploiement réalisée par Mobilize Power Solutions en 2022, suivi par le lancement d'un AIP en juin 2023 sur l'espace public pour déployer des IRVE à grand échelle sur le territoire sont des actions très ambitieuses qui permettent au territoire de bénéficier d'une bonne dynamique en termes d'électrification du parc de véhicules. Par ailleurs, la mise en place prochaine d'une Zone Faible Emissions mobilité (ZFE-m), étape importante pour chaque EPCI de plus de 150 000 habitants est aujourd'hui dans les objectifs de m2A. Dans ce cadre, m2A souhaite se préparer à sa mise en place et bénéficier d'un réseau IRVE sur l'espace public convenablement dimensionné en termes de possibilité de recharge accessible au public sur l'ensemble du territoire.

Ce document s'inscrit dans une logique de coordination et d'anticipation des besoins de maillage en IRVE des territoires afin d'assurer la meilleure adéquation possible de l'offre de recharge aux besoins des usagers. La volonté de m2A de réaliser ensemble des travaux de schéma directeur a permis d'assurer une réflexion plus large et plus globale des besoins futurs liés à la mobilité électrique.

L'actualité récente renforce la légitimité de cette réflexion et la nécessité de disposer d'une stratégie commune pour cet enjeu majeur : le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeable en France a dépassé lors du mois d'octobre 2022 le seuil du million de véhicules en circulation.

L'objectif initialement fixé pour la fin de l'année 2022 par le Contrat Stratégique de Filière (CSF) d'atteindre le seuil de 600 000 véhicules 100% électriques est ainsi largement dépassé (+10% environ et cela avant même la fin de l'année 2022), traduisant une forte dynamique du développement de l'électro-mobilité. Ainsi, le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables représente désormais environ 20% des ventes de véhicules neufs chaque mois.

Cette dynamique devrait s'intensifier dans la prochaine décennie du fait des stratégies des différents constructeurs automobiles français et européens, qui visent un catalogue en partie constitué de modèles électriques d'ici à 2030. Certains constructeurs français prévoient même l'arrêt dès 2024 de la commercialisation de modèles non électriques.

En parallèle de la progression des véhicules électriques et hybrides rechargeables, l'infrastructure de recharge ouverte au public s'est fortement intensifiée. En effet, le nombre de points de recharge accessibles au public a atteint en décembre 2023 plus de 110 000 points de charge sur le territoire Français.

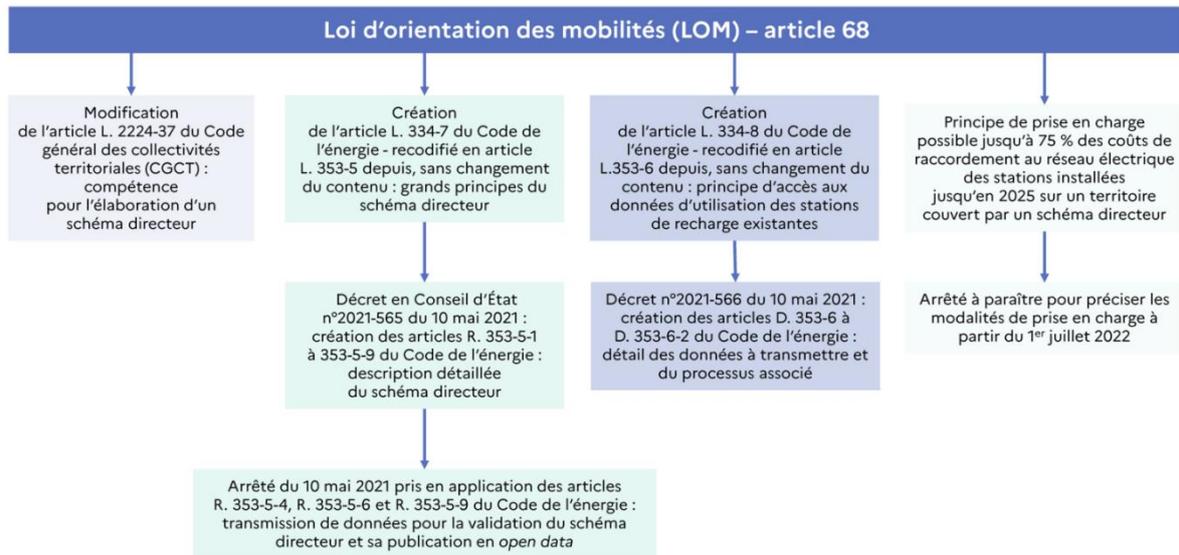
La mobilité électrique connaît donc un changement d'échelle, et passe d'un marché de niche à un phénomène sociétal majeur, suscitant de nouvelles attentes de la part des usagers et risquant de constituer à terme de nouvelles fractures territoriales entre territoires équipés et non équipés.

La multiplication d'initiatives de déploiement portées par une pluralité d'acteurs privés durant l'année 2023 témoigne de la volonté des industriels de s'engager dans un développement soutenu de la mobilité électrique et des IRVE : différents acteurs privés se positionnent, couvrant tous les aspects de la recharge (à domicile, au bureau, en route, à destination, etc.).

Néanmoins cette effervescence présente un risque d'inefficacité si ces multiples initiatives ne sont pas suffisamment coordonnées et mises en cohérence. C'est l'ambition de ce Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) de constituer un cadre commun d'intervention au bénéfice du territoire et de ses habitants.

2. Contexte règlementaire national

Le cadre applicable aux schémas directeurs est issu de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. Il peut être résumé comme suit¹ :



Cadre règlementaire applicable aux SDIRVES

Les objectifs nationaux de déploiement des véhicules électriques sont détaillés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui fixent le cap énergétique de la France pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

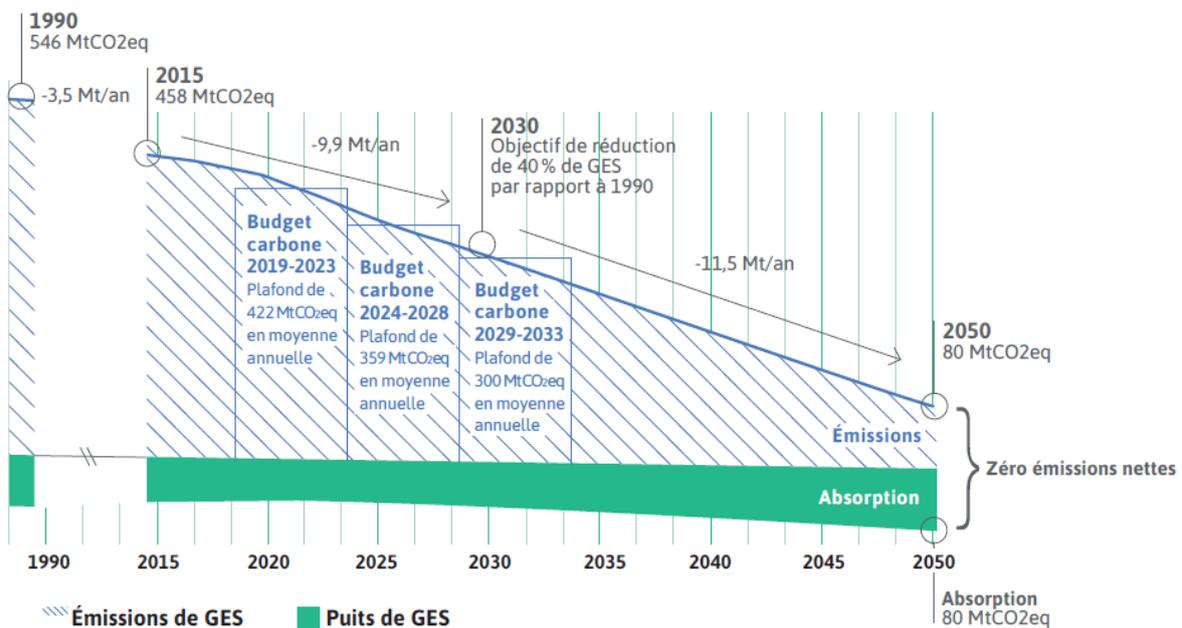
- La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) établit les priorités d'actions du gouvernement dans le domaine de l'énergie pour les dix années à venir, avec une actualisation prévue tous les cinq ans. Elle fixe le cap pour l'ensemble des filières énergétiques (renouvelables, fossiles, nucléaires...);
- La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) définit la trajectoire de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre la transition bas-carbone dans les grands secteurs d'activités (transport, logement, industrie, agriculture, énergie, déchets) et fixe des "budgets carbone", des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser par période de cinq ans.

¹ Source : Scénario National Bas Carbone (SNBC)

Cet objectif de neutralité carbone à horizon 2050 fait suite à la signature des accords de Paris lors de la COP21 de 2015. De nombreux pays, dont la France, se sont engagés à limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2°C et d'atteindre la neutralité carbone d'ici la fin du XXIe siècle.

Le Plan climat, adopté par le gouvernement en juillet 2017, intègre des objectifs plus ambitieux : l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Selon le ministère de la transition énergétique, la neutralité carbone implique une division par six des émissions de gaz à effet de serre. Depuis la loi énergie-climat du 8 novembre 2019, cet objectif est inscrit dans la loi.

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



Trajectoire climat retenue dans le cadre de la SNBC

3. Accessibilité des bornes accessibles au public

L'étude concerne les enjeux de déploiement de bornes accessibles au public. La loi donne une définition extensive de l'accessibilité dans [le Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017](#).

Une infrastructure de recharge est **accessible au public** dès lors que l'emplacement de stationnement est lui-même accessible au public, que le propriétaire de la borne soit une collectivité ou une entreprise (supermarchés, centres commerciaux...), y compris sous certaines conditions d'accès. Cela inclut les services d'autopartage accessibles à des tiers.

Une infrastructure de recharge est **privée** lorsqu'elle est installée dans un bâtiment d'habitation privé ou qu'elle est exclusivement affectée à la recharge de véhicules au sein d'une même entité, et ce que le propriétaire de la borne soit une collectivité ou une entreprise.

II. Méthodologie du SDIRVE

1. Méthodologie globale

La méthodologie reprend les étapes clés décrite dans le décret.

Phase 0 : Cadrage

- Identifier les **acteurs du projet** (côté MPS et côté Mulhouse Alsace Agglomération), leurs rôles et responsabilités ainsi que les phases du projet pour lesquelles ils seront sollicités
- Valider le **périmètre de l'étude**, s'aligner sur le **planning prévisionnel** de la mission, les livrables à fournir, s'aligner sur les outils de suivi de projet et la **gouvernance**
- **Consultation des aménageurs privés et du GRD local**
- Définir l'horizon temporel sur lequel l'étude devra porter

Phase 1 : Etat des lieux des IRVE ouvertes au public

- Collecter les données du territoire liées aux IRVE
- Mettre à jour l'analyse des données IRVE du territoire

Phase 2 : Analyse du besoin en IRVE ouvertes au public

- Définir pour Mulhouse Alsace Agglomération le nombre de points de charge et la puissance associée à installer

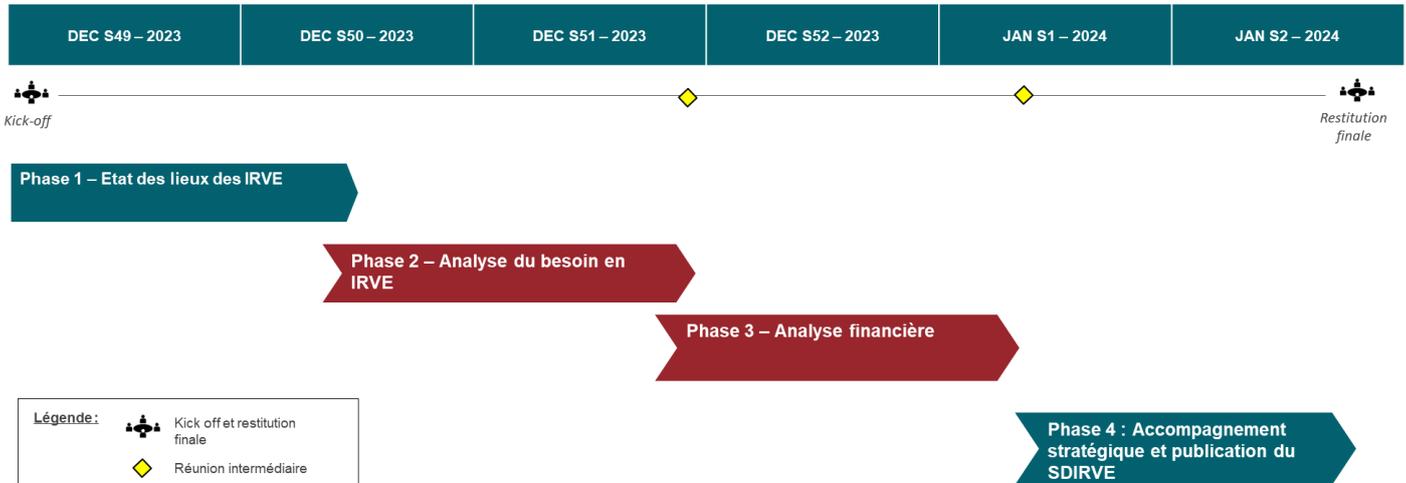
Phase 3 : Analyse financière du plan de déploiement

- Obtenir une vision globale concernant les enjeux financiers du projet d'équipement en IRVE de Mulhouse Alsace Agglomération

Phase 4 : Accompagnement stratégique et publication du SDIRVE

- Accompagner Mulhouse Alsace Agglomération dans la publication et la validation du SDIRVE par la Préfecture

2. Calendrier de réalisation de l'étude



III. Etat des lieux du territoire

L'état des lieux du territoire est réalisé dans le but d'identifier l'ensemble des aspects du territoire pertinents dans le cadre de l'étude. La majorité des informations sources sont disponibles à la maille IRIS².

Les données sont issues de diverses sources en OpenData et consultables en ligne. Mobilize Power Solutions a consulté et analysé l'ensemble de ces sources entre décembre 2023 et janvier 2024 :

- Base de données « **Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS)³** »
 La base infra-communale « Logement » fournit des données sur les caractéristiques des résidences principales, la date d'emménagement, la possession d'une voiture ainsi que le parc de logements, maisons et appartements.
- Ministère de la Transition Energétique (**MTE**)
 - Scénario National Bas Carbone (**SNBC⁴**)
 - Plan Pluriannuel de l'Energie (**PPE⁵**)
 - Loi d'Orientation des Mobilités (**LOM⁶**)
- Plateforme des distributeurs d'énergie en France, **agence ORE⁷**
- **Chargemap⁸**
 La base de données Chargemap permet d'identifier le nombre, la puissance et les localisations des points de charge sur un périmètre donné. Certaines informations complémentaires peuvent également être analysées grâce aux données issues de cette base : type de prise, horaires d'ouverture, places PMR...

² IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique, constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communale

³ Paru le 20/10/2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543302>

⁴ Paru le 21/07/2022 <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

⁵ Mis à jour le 20/10/2023 <https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

⁶ Publiée le 04/10/2021 LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités sur le site Légifrance

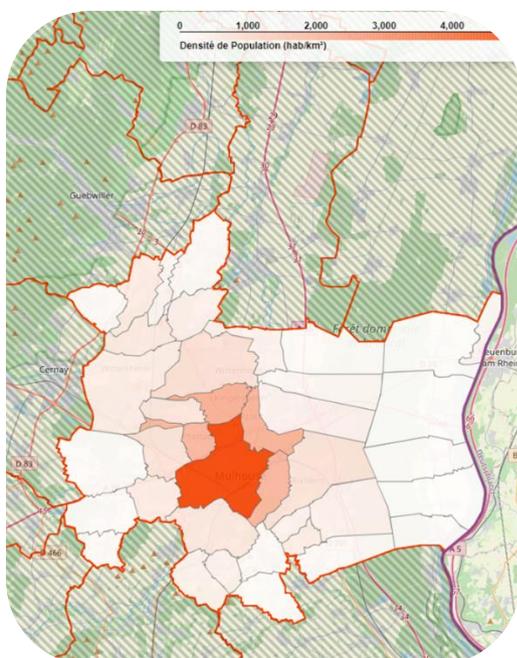
⁷ Consulté le 02/01/2024 <https://www.agenceore.fr/datavisualisation/distributeurs-energie-france>

⁸ Consulté le 27/12/2023 <https://chargemap.com/>

- **Base de données des IRVE existantes sur le territoire** fourni par Mulhouse Alsace Agglomération
- **Données sur les parkings en ouvrage existants** fournies par Mulhouse Alsace Agglomération
- **Données sur les déploiements prévisionnels d'IRVE sur le territoire** fourni par IZIVIA
- **Fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques⁹**

Dans le but de constituer un répertoire national des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), ouvert et accessible à tous, les collectivités locales porteuses d'un projet d'installation d'IRVE doivent, au fur et à mesure de la mise en service des stations, publier sur la plateforme **data.gouv.fr** les données statiques relatives à la localisation et aux caractéristiques techniques de ces installations selon les modalités définies dans l'arrêté du 4 mai 2021.

1. Contexte démographique¹⁰



Identification de la densité de population par commune

Le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération couvre près de 440km² et est composé de 39 communes.

Près de 268 000 habitants y résident avec une densité moyenne de 610hab/km².

On note une densité disparate à l'échelle du territoire, avec une densité importante à Mulhouse en comparaison au reste du périmètre.

⁹ Consulté le 27/12/2023 <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/fichier-consolide-des-bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques/>

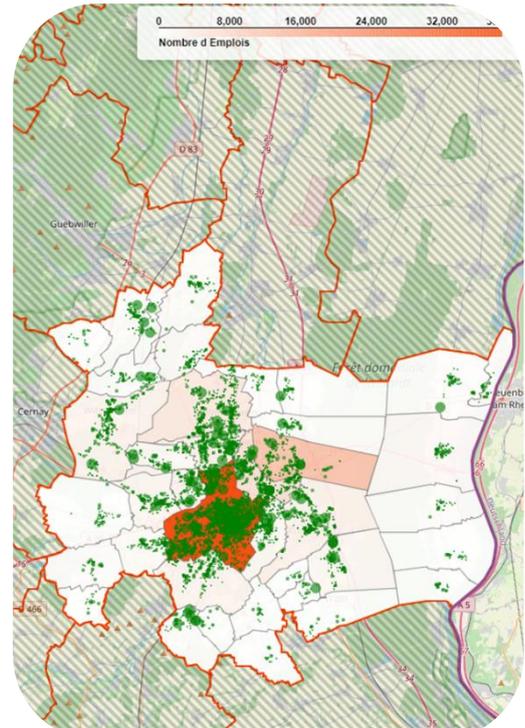
¹⁰ Recensement de la population - Base infra-communale (IRIS)

L'étude du contexte démographique comprend également une analyse des zones d'activités principales du territoire.

Ces zones d'activités sont identifiées grâce à la densité d'établissements public, de commerces, d'emplois et d'habitations qui la composent, relativement à la densité moyenne du territoire.

Ces zones d'activités génèrent un fort trafic, et ont une pertinence pour le déploiement d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE).

Ici identifiées en vert, on remarque la présence de ces typologies de zones à proximité d'une ville en particulier, Mulhouse.



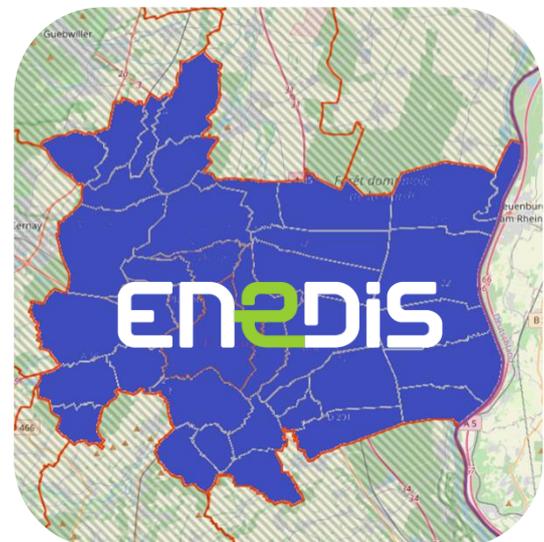
Identification des zones d'activités du territoire

2. Gestionnaire de Réseau Distribution Electrique

On comptabilise, sur le territoire de Mulhouse Alsace Métropole, un unique Gestionnaire de Réseau de Distribution d'Électricité (GRDE¹¹), **ENEDIS**.

Cet aspect revêt un intérêt certain vis-à-vis du fait qu'il existe de fait un unique interlocuteur pour l'ensemble des questions relatives à l'acheminement en énergie sur le territoire. De plus, cet interlocuteur unique est également à même de fournir les informations vis-à-vis du dimensionnement du réseau, et l'identification de potentiels travaux d'aménagement à prévoir en amont de déploiements IRVE.

Cette concertation a été réalisée en début d'année 2023 par Mobilize Power Solutions puis par IZIVIA en fin d'année 2023 dans le cadre du projet de déploiement IRVE porté par IZIVIA suite à l'obtention de l'AIP sur espace public de m2A.



Gestionnaire de Réseau de Distribution d'Electricité sur le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération

¹¹ Source : Agence ORE

3. Ménages et stationnement¹²

Le territoire est caractérisé par une très forte proportion de ménages ayant un parking individuel privatif : **32.98% de ménages en parking individuel en moyenne par IRIS**.

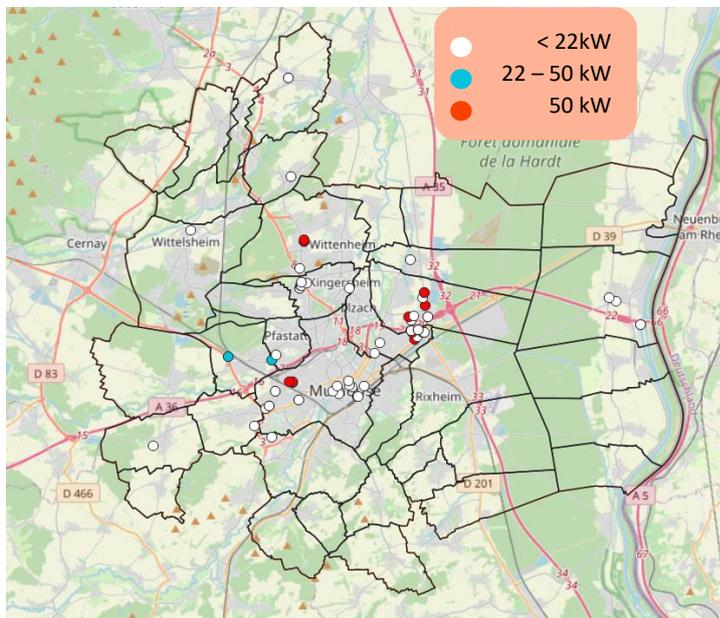
La recharge au domicile est donc facilitée car les ménages peuvent installer une simple prise renforcée pour se recharger la nuit à leur domicile. De plus, l'implantation de recharge pilotée est possible pour réduire la tension sur le réseau électrique (modification compteur électrique).

4. Avancement de la mobilité électrique sur le territoire¹³

D'après les données du parc de véhicules au 1^{er} janvier 2022 et sa projection au 1^{er} janvier 2023 par Mobilize Power Solutions, le territoire de m2A comprend un total de :

	Parc au 1 ^{er} janvier 2022	Parc au 1 ^{er} janvier 2023 (estimé)
Véhicules Electriques (VE)	1983	3193
Véhicules Hybrides Rechargeables (VHR)	1370	2225
Véhicules Rechargeables (VR)	3353	5418

5. Infrastructures de recharge ouvertes au public¹⁴



Identification des IRVE existantes et leur puissance sur le territoire

¹² Source : Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS)

¹³ Source : Recensement de la population - Base infracommunale (IRIS) et estimations Mobilize Power Solutions

¹⁴ Chargemap ; Base de données des IRVE existantes sur le territoire ; Fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques

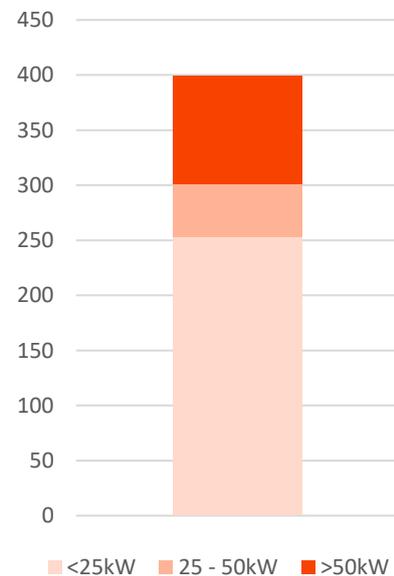
D'après les données fournies par la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération, **399 points de charge accessibles au public** ont pu être identifiés sur le territoire.

Ces points de charges sont répartis sur **82 stations de recharge**. L'ensemble de l'état des lieux est présenté en annexe.

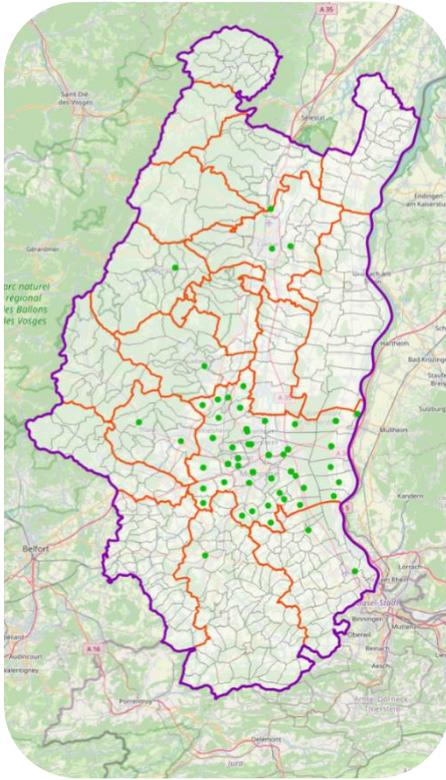
La majorité des points de charges existants (**253**) sur le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération sont des points de charges de faible puissance (<22 kW).

Le reste du territoire est couvert par des points de charge de puissance moyenne (**48** PdC sont d'une puissance comprise entre 22 et 50kW) ou forte puissance (**98** PdC sont d'une puissance supérieure à 50kW)

Nombre de PdC sur le périmètre de m2A par catégorie de puissance



6. Projets de déploiement¹⁵



Déploiements IRVE prévus par IZIVIA sur le territoire de la Région Grand Est

Il est prévu un déploiement sur le territoire m2A dans le cadre d'un AIP sur espace public, remporté par IZIVIA. Le déploiement projeté (sous réserve d'obtention de l'ensemble des accords et autorisations nécessaires) est de 338 points de charge sur le territoire m2A (328 à déployer et reprise de 10 PdC existants), et couvre toutes les communes de m2A.

De plus, compte tenu de l'article L113-13 du Code de la Construction et de l'Habitation introduit par la Loi d'Orientation sur la Mobilités (LOM), un déploiement important de bornes de recharge accessibles au public est prévu notamment sur les parkings des établissements recevant du public (ERP).

En effet l'article L113-13 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule :

« Les bâtiments non résidentiels comportant un parc de stationnement de plus de vingt emplacements disposent, au 1er janvier 2025, d'au moins un point de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables situé sur un emplacement dont le dimensionnement permet l'accès aux personnes à mobilité réduite. [...] »

Les parkings soumis à des obligations de déploiement de bornes de recharge dans le cadre de la LOM sur foncier privé du périmètre de m2A est indiqué en annexe 1 et 2 et sont estimés à 160 PdC d'après les estimations IZIVIA et Mobilize Power Solutions.

Aussi, la LOM comprend les parkings dont est propriétaire m2A et qui devront être équipés horizon 2025. Les obligations relatives à la LOM comprennent également les parkings en construction sur m2A.

Ci-dessous un tableau non exhaustif des parkings en ouvrage sur m2A qui doivent se doter d'IRVE :

¹⁵ Données sur les déploiements prévisionnels d'IRVE sur le territoire fourni par IZIVIA

PROPRIETAIRE	Déléataire	Nom	Type	Offre horaire/abonnés	Offre réservée aux abonnés	Offre totale	Places IRVE relatives à la LOM a prévoir	Places IRVE relatives à la LOM existantes ou en projet	Places neutralisées
Ville de Mulhouse	M2A propriétaire CITIVIA déléataire	Gare P1	Sous-sol	433	0	433	22	22	0
	INDIGO	Maréchaux	Sous-sol	549	0	505	26	0	44
		Centre	Sous-sol	289	269	558	31	31	0
		Porte Jeune A	Sous-sol	483	288	741	37	37	30
		Porte Jeune B	Sous-sol	0	520	340	17	0	180
		Flammarion	Sous-sol	0	101	101	5	5	0

PROPRIETAIRE	Nom	Type	Offre horaire/abonnés	Offre réservée aux abonnés	Offre totale	Places IRVE relatives à la LOM a prévoir	Places IRVE relatives à la LOM existantes ou en projet
Galerie Réunion	Réunion	Sous-sol	206	0	206	10	0
INDIGO	Porte de Bâle	Sous-sol	293	0	293	14	8
	Les Halles	Sous-sol	0	173	173	8	0
m2A (CITIVIA déléataire ou locataire)	Fonderie	Ouvrage	200	0	200	10	0
	futur P3 (gare)	Silo	550	0	0	28	28
	futur P4 (fonderie)	Silo	400	0	400	20	0
Kinépolis	P+R Nouveau Bassin	Ouvrage	230	0	230	11	0
m2A	P+R Université	Ouvrage	170	0	170	8	0

A noter, les parkings CITIVIA P3 et P4 seront construits horizon 2026.

Cependant, au regard du nombre de place prévues sur le parking P4, le nombre de places à équiper en IRVE peut être estimé au regard du nombre de places prévues. Ainsi, les hypothèses des déploiements prévisionnels sont les suivantes :

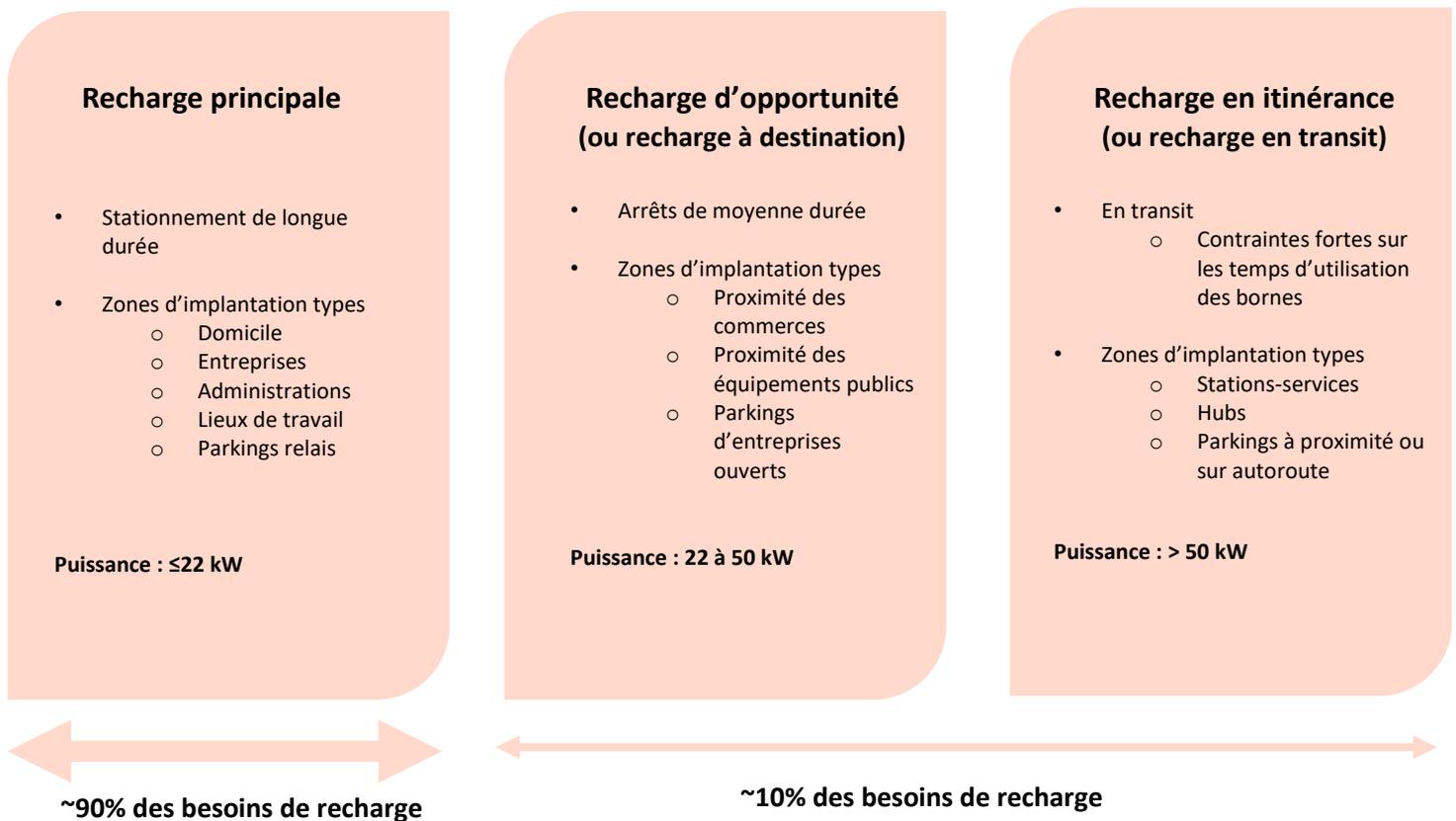
- 338 PdC seront déployés par IZIVIA horizon 2025. Ce déploiement ambitieux sera réalisé sur 2024 et 2025. Ainsi, il est considéré que le déploiement relatif à cet objectif sera réalisé suivant les échéances suivantes :
 - 50% de l'objectif sera rempli en 2024 (169 PdC)
 - 100% de l'objectif sera rempli en 2025 (338 PdC)
- 237 PdC sont considérés à déployer dans le cadre de la LOM sur du foncier privé dont 160 hors parking en ouvrage et 77 sur parking en ouvrage. Au vu des objectifs ambitieux de cette loi, il est considéré que le déploiement relatif à cette obligation serait réalisé suivant les échéances suivantes :
 - 50% de l'objectif sera rempli en 2024 (80 PdC sur foncier privé hors parking en ouvrage et 39 en parking en ouvrage privé)

- 80% de l'objectif sera rempli en 2025 (128 PdC sur foncier privé hors parking en ouvrage et 62 en parking en ouvrage)
- 100% de l'objectif sera rempli en 2026 (160 PdC sur foncier privé hors parking en ouvrage et 77 en parking en ouvrage)
- Enfin, les objectifs de la LOM seront respectés sur les parkings en ouvrage de m2A. A noter que les parkings P3 (Gare) et P4 (fonderie) gérés par Citivia seront construits en 2026. Il est aujourd'hui connu que le parking P4 (fonderie) sera composé de 400 places, et est donc soumis à une obligation de déploiement de 20 PdC. La capacité du parking P3 (Gare) sera de 550 places et 28 PdC seront déployés dans ce cadre

IV. Analyse du besoin minimal en énergie

1. Définition des usages de la recharge sur le territoire

L'ensemble des estimations produites par Mobilize Power Solutions reposent sur une identification des usages. Les usages sont définis comme suit, et sont en accord avec les usages identifiés par le Ministère de la Transition Énergétique dans le Plan Pluriannuel de l'Énergie.



Présentation des usages de la recharge

2. Variables de modélisation

La demande correspond à la quantité d'électricité estimée nécessaire sur le territoire pour répondre au besoin défini :

- Besoin de recharge principale
- Besoin de recharge d'opportunité
- Besoin de recharge en itinérance

La modélisation de l'estimation de l'évolution du besoin (par IRIS) sur le territoire est estimée au regard de divers paramètres à la maille IRIS. L'ensemble de ces paramètres sont connus grâce aux sources évoquées en III. ou estimés grâce à l'expertise Mobilize sur les sujets de mobilité.

- Densité de population (*connu*)
- Données relatives aux modes de stationnement des ménages (*connu*)
 - Proportion de ménages disposant d'un parking individuel
 - Proportion de ménages disposant d'un parking collectif
 - Proportion de ménages ne disposant pas de parking
- Données relatives aux emplois (*connu*)
 - Nombre d'emplois au sein de l'IRIS
 - Proportion d'actifs
 - Proportion de CSP 2 et 3
- Données relatives au parc de véhicules au 1^{er} janvier 2023 (*connu*)
 - Nombre de véhicule total
 - Nombre de véhicules hybrides rechargeables - VHR
 - Nombre de véhicules électriques - VE
 - Nombre de véhicules utilitaire légers rechargeables – VUL
- Données relatives à la motorisation des ménages (*connu*)
 - Part de ménages motorisés
 - Part de ménages multimotorisés
- Données relatives au territoire
 - Politique locale d'aide au développement du véhicule rechargeable (*connu qualitativement, estimé quantitativement vis-à-vis de l'effet de ces politiques sur l'évolution du parc de véhicules rechargeables*)

L'ensemble de ces paramètres permettent de produire une estimation de l'évolution du nombre de véhicules nécessitant un accès à la recharge accessible au public sur le territoire :

- Estimations relatives à l'évolution du parc de véhicules horizon 2030
 - Nombre de véhicule horizon 2030 (*estimé annuellement*)
 - Nombre de véhicules hybrides rechargeables (*estimé annuellement*)
 - Nombre de véhicules électriques (*estimé annuellement*)
 - Nombre de véhicules utilitaire légers rechargeables (*estimé annuellement*)
- Estimations relatives aux besoins moyens de véhicules (VE, VHR et VUL)
 - Nombre de km moyens parcourus par typologie de véhicules (*estimé*)
 - Consommation moyenne par typologie de véhicules pour 100km (*estimé*)
- Proportion par typologie de véhicules n'ayant pas accès à une recharge à domicile ou en entreprise (borne privée et non accessible au public) (*estimé*)
- Usages de la recharge accessible au public par typologie de véhicule (*estimé*)
 - Proportion de recharge principale
 - Proportion de recharge d'opportunité
 - Proportion de recharge en transit
- Préférence d'usage temporel de la recharge par typologie de véhicule et par usage (*estimé*)
 - Proportion de recharge de nuit
 - Proportion de recharge de jour

Les modélisations sont construites par usage de la recharge (principale, opportunité et transit) et par période temporelle (jour/nuit).

- Jour : 8h – 19h
- Nuit 19h – 8h

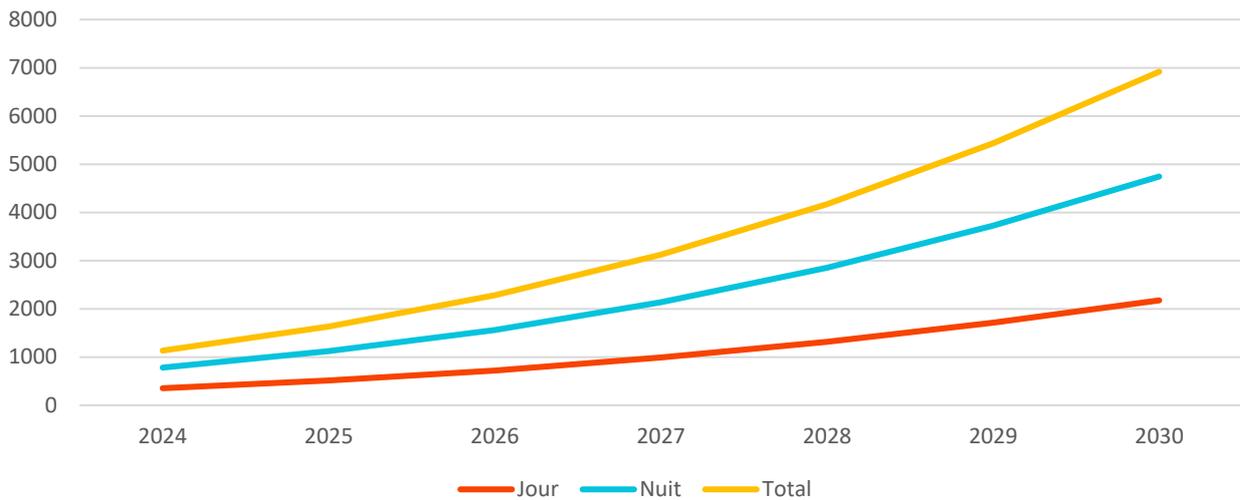
3. Résultats de la modélisation du besoin minimal en énergie pour la recharge principale

La recharge principale est l'usage le plus commun de la recharge et le plus demandant en termes de volume d'énergie. Pour autant, il est à noter que cet usage ne demande que peu de puissance et les puissances demandées ne sont pas à risque vis-à-vis du réseau électrique.

Durant la nuit, les usagers profitent d'une immobilisation longue durée (>8h) de leur véhicule pour effectuer une recharge complète ou quasi complète durant cette temporalité.

De plus, de nombreux usagers profitent d'une immobilisation moyenne (4 à 6h) à longue durée (>8h) de leur véhicule durant la journée pour effectuer une recharge complète ou quasi complète de leur véhicule à proximité de leur lieu de travail.

Evolution du besoin pour la recharge principale sur l'ensemble du territoire M2A (kWh/jour)



Evolution du besoin pour la recharge principale sur l'ensemble du territoire m2A (kWh/jour)							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Jour	353	515	722	987	1318	1709	2175
Nuit	780	1121	1561	2134	2854	3724	4744
Total	1133	1636	2283	3122	4171	5433	6919

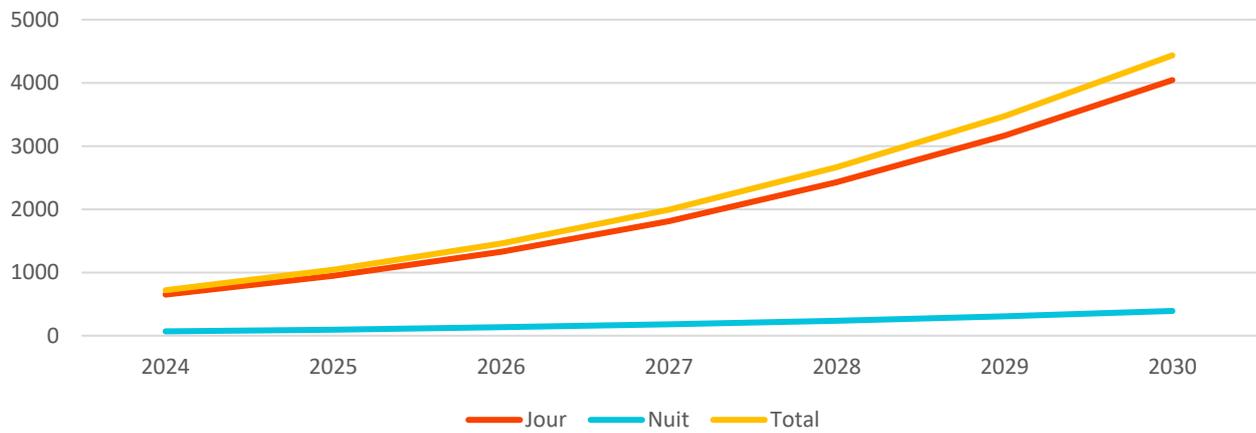
4. Résultats de la modélisation du besoin minimal en énergie pour la recharge d'opportunité

La recharge d'opportunité quant à elle est un usage quasi exclusivement présente en journée. En effet, les usagers profitent d'un arrêt court (1 à 2h) pour effectuer une recharge pendant une « activité » (cinéma, courses, sport...).

Il ne s'agit pas d'un arrêt dans le but d'effectuer une recharge, mais d'une recharge possible grâce à un arrêt.

De fait, cet usage n'est effectif que lorsque les complexes d'activité sont ouverts.

Evolution du besoin pour la recharge d'opportunité sur l'ensemble du territoire M2A (kWh/jour)



Evolution du besoin pour la recharge d'opportunité sur l'ensemble du territoire m2A (kWh/jour)							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Jour	651	946	1325	1814	2430	3164	4044
Nuit	69	97	133	179	237	307	391
Total	720	1042	1458	1993	2667	3471	4435

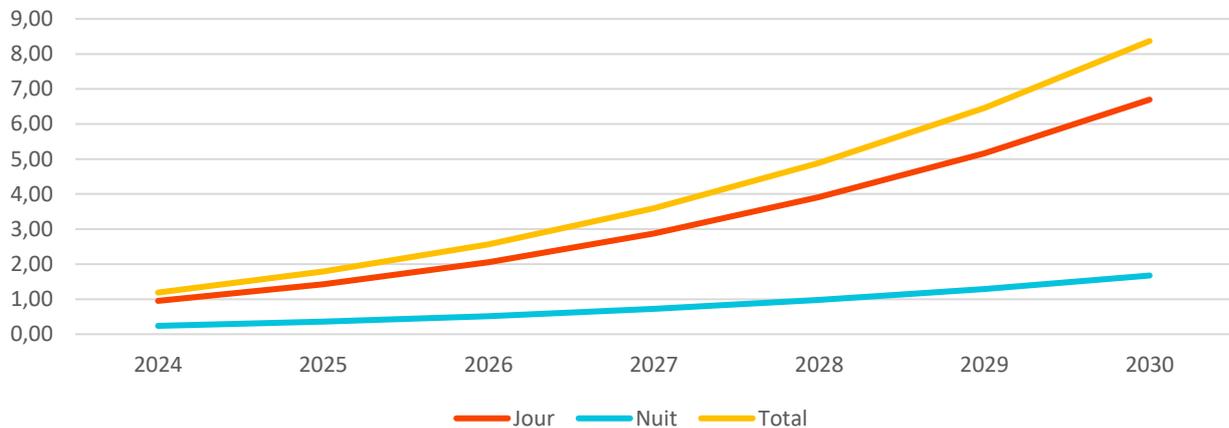
5. Résultats de la modélisation du besoin minimal en énergie pour la recharge en transit

La recharge en transit est un usage très spécifique de la recharge et répond à un besoin faible mais existant. Il s'agit d'un arrêt dans le but d'effectuer une recharge. Le but ici est d'effectuer un arrêt le plus court possible et donc de soutirer une quantité d'énergie importante en un laps de temps très restreint.

La recharge en transit est l'usage le plus demandant pour le réseau électrique car les appels de puissances sont considérables et les pics sont difficilement anticipables précisément sur 24h.

Les usages de cette typologie de recharge se concentrent principalement en journée (80%), pour autant, la recharge en transit de nuit n'est pas négligeable (20%).

Evolution du besoin pour la recharge en transit sur l'ensemble du territoire m2A (kWh/jour)

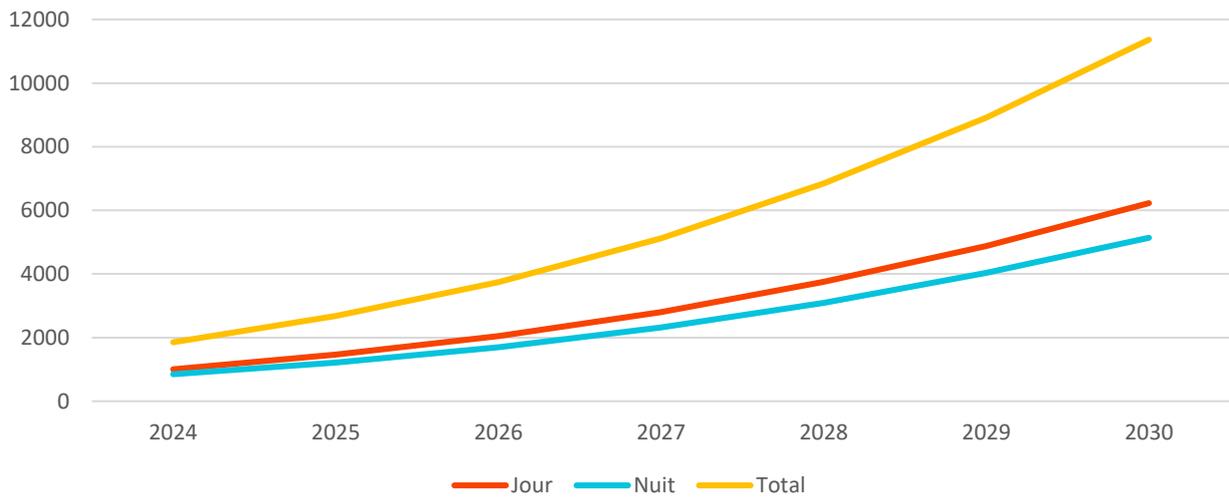


Evolution du besoin pour la recharge en transit sur l'ensemble du territoire m2A (en kWh/jour)							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Jour	0,95	1,43	2,05	2,87	3,91	5,16	6,69
Nuit	0,24	0,36	0,51	0,72	0,98	1,29	1,67
Total	1,19	1,79	2,57	3,59	4,89	6,45	8,37

6. Résultats de la modélisation du besoin minimal en énergie (total)

En moyenne, les résultats de la modélisation de besoin en énergie pour l'ensemble des usages sur le territoire sont les suivants :

Total des besoins en énergie dans le cadre de recharge
 (en kWh/jour)



Total des besoins en énergie dans le cadre de recharge (en kWh/jour)							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Jour	1004	1462	2048	2804	3751	4878	6225
Nuit	849	1219	1695	2314	3092	4033	5137
Total	1853	2680	3743	5118	6843	8911	11363

V. Stratégie territoriale

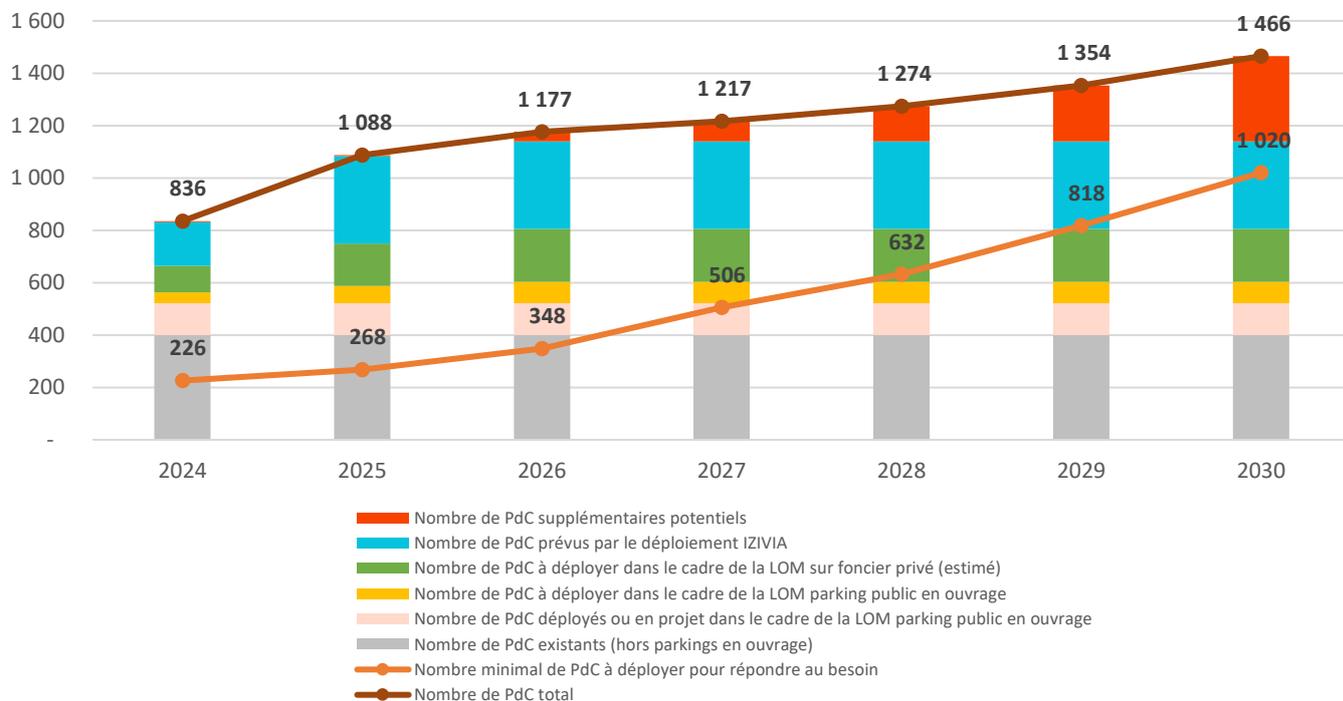
Le scénario de déploiement est détaillé en annexe 3 par typologie de borne et par commune selon le format exigé par le **décret du 10 mai 2021**.

1. Estimation du besoin couvert et restant à couvrir pour le territoire de m2A en nombre de PdC par an

Grâce aux IRVE d'ores et déjà existants et identifiés lors de la réalisation de l'état des lieux, le besoin estimé en 2024 est quasiment couvert.

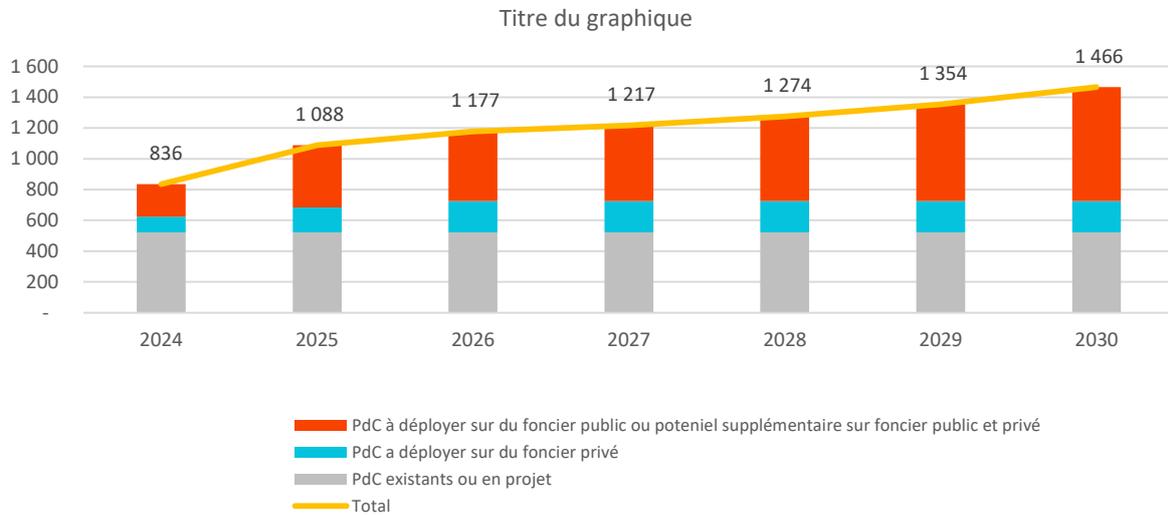
Par ailleurs, les déploiements prévus par IZIVIA ainsi que les déploiements prévisionnels dans le cadre de la LOM (m2A et propriétaire de foncier privé soumis à la réglementation), couvrent le besoin en énergie (minimal) à la maille de m2A identifié horizon 2030. Ce besoin, bien qu'en constante augmentation au regard du fait de l'évolution du parc de véhicule du territoire et de la démocratisation de recours à la recharge accessible au public, sera couvert par l'offre proposée sur le territoire par les différents acteurs.

Nombre de PdC à déployer par an et par acteur pour répondre au potentiel



Nombre de PdC à déployer par an et par acteur pour répondre au potentiel

Acteur	Type de donnée	Item	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Public / Privé	Estimation	Nombre minimal de PdC à déployer pour répondre au besoin	226	268	348	506	632	818	1 020
Public / Privé	Factuel	Nombre de PdC existants (hors parkings en ouvrage)	399	399	399	399	399	399	399
Privé	Estimation	Nombre de PdC à déployer dans le cadre de la LOM sur foncier privé (estimé)	102	162	203	203	203	203	203
Public	Estimation	Nombre de PdC à déployer dans le cadre de la LOM parking public en ouvrage	41	65	81	81	81	81	81
Public	Factuel	Nombre de PdC déployés ou en projet dans le cadre de la LOM parking public en ouvrage	123	123	123	123	123	123	123
Privé	Factuel	Nombre de PdC prévus par le déploiement IZIVIA	167	334	334	334	334	334	334
Public / Privé	Estimation	Nombre de PdC supplémentaires potentiels	5	5	37	77	134	214	326
Public / Privé	Estimation	Nombre de PdC total	836	1 088	1 177	1 217	1 274	1 354	1 466



Nombre de PdC déployés sur m2A par propriétaire de foncier

Nombre de PdC déployés et à déployer sur m2A par propriétaire de foncier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PdC à déployer sur du foncier privé	102	162	203	203	203	203	203
PdC à déployer sur du foncier public ou potentiel supplémentaire sur foncier public et privé	212	403	452	492	549	629	741
PdC existants ou en projet	522	522	522	522	522	522	522
Total	836	1 088	1 177	1 217	1 274	1 354	1 466

Il est important de noter que le besoin est certes virtuellement couvert à l'échelle de m2A mais des disparités vis-à-vis de cette couverture peuvent subsister. En effet, les zones urbaines verraient une offre de recharge supérieure au besoin, une situation volontairement portée par m2A pour encourager l'essor de la mobilité électrique. Cette offre de recharge accessible au public permettra un confort certain à l'ensemble des usagers du territoire et qui facilitera l'adhésion de la population à la mobilité électrique. En effet, le confort qu'offre une offre supérieure au besoin peut en effet convaincre les hésitants et apporter une dynamique nouvelle pour le développement rapide des véhicules rechargeables sur le périmètre de m2A.

Cette observation est d'autant plus importante vis-à-vis de la prochaine mise en place de la Zone à Faibles Emissions mobilité.

On note donc que m2A bénéficie d'une avance en termes de réponse au besoin à l'échelle de son territoire.

Les objectifs m2A dépassent donc l'estimation du besoin à l'échelle de l'agglomération.

Les déploiements estimés nécessaires pour couvrir le besoin à différents horizons (potentiels supplémentaires) ne présagent pas des acteurs qui effectueront ce déploiement. Il peut donc ainsi s'agir d'acteurs privés, ou d'un acteur public en cas de carence du secteur privé à répondre au besoin local.

2. Bilan du déploiement prévisionnel de réponse au besoin par commune

Les résultats de la scénarisation de déploiement en PdC par commune sur le périmètre m2A sont explicités en annexe.

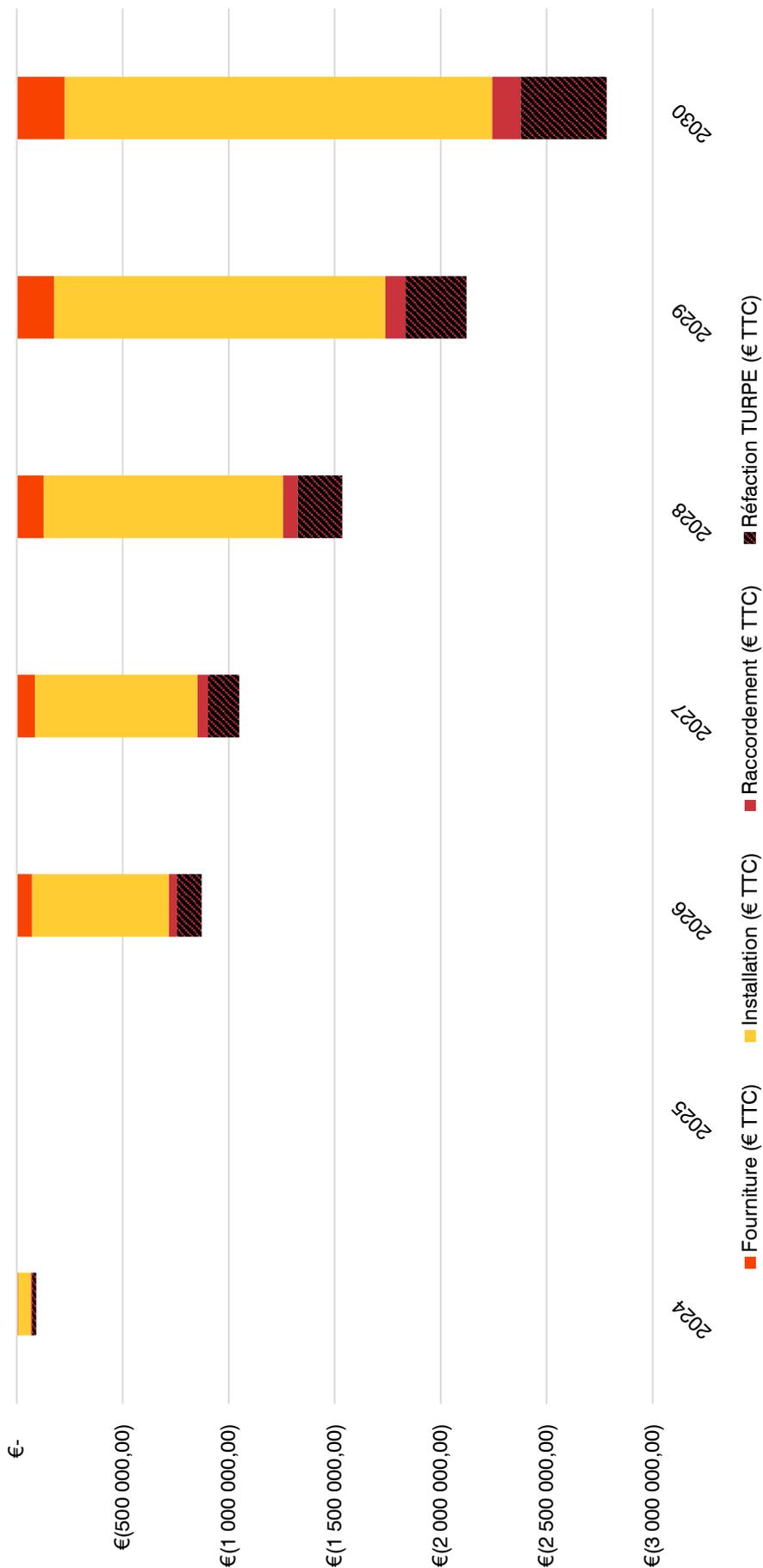
La préconisation de déploiement pour répondre au besoin de transit est quand a elle produite à la maille de l'EPCI. Ainsi, d'après les préconisations Mobilize Power Solutions, 2 bornes 2 PdC d'une puissance supérieure à 100 kW sont nécessaire sur le territoire, pour un total de 4 PdC horizon 2030. Dans le cadre de l'AIP, m2A a prévu de déployer 40 pdc de 100-150kW.

VI. Analyse financière

L'analyse financière repose sur des hypothèses éprouvées par les départements travaux-installation et maintenance de Mobilize Power Solutions. Il s'agit d'estimation Macro des OPEX et CAPEX qui peuvent être attendus dans le cadre du déploiement et de la maintenance des PdC potentiels à déployer en réponse au besoin identifié en Phase V et non couverts par les déploiements privés identifiés.



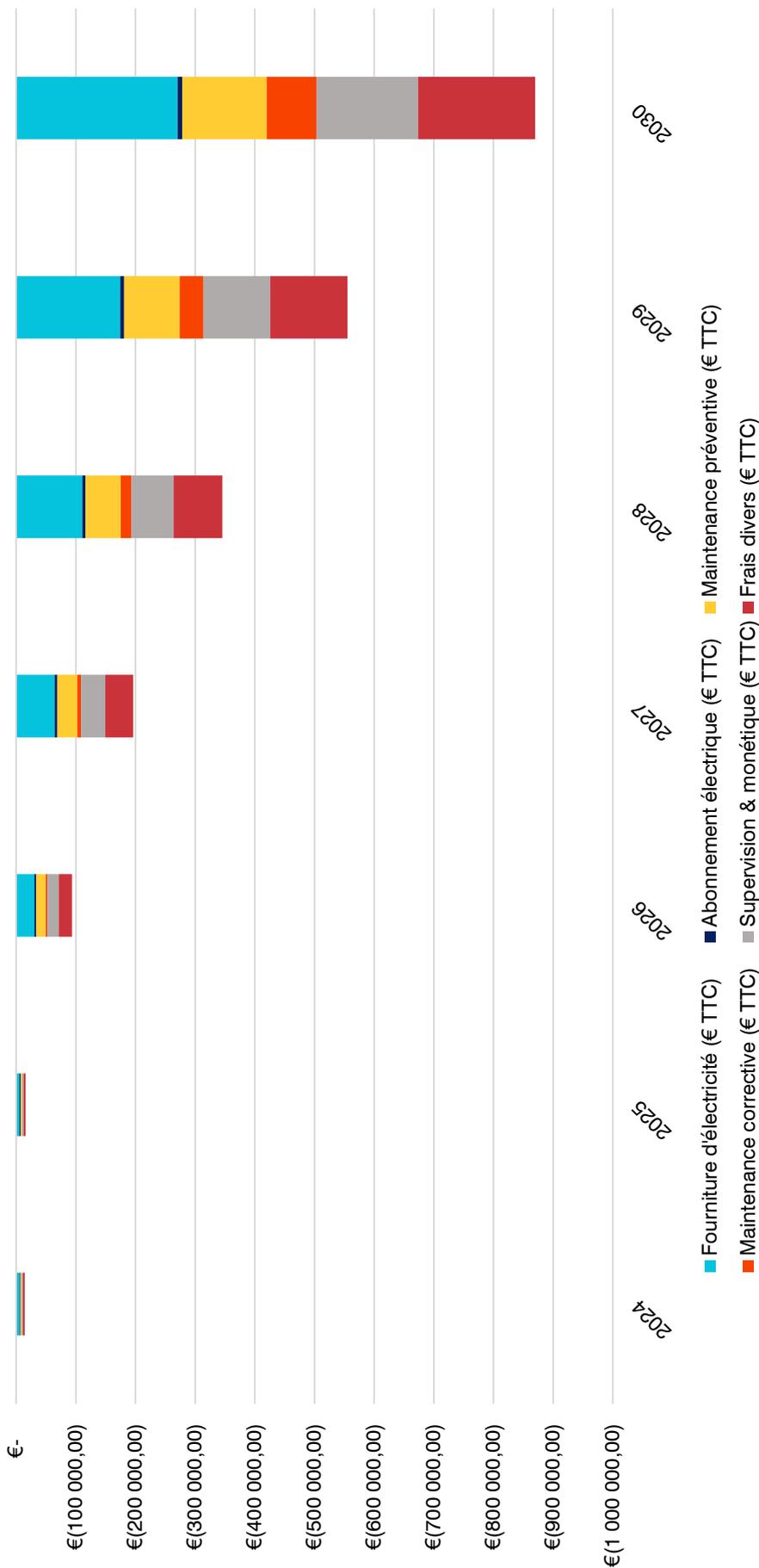
BILAN DE L'INVESTISSEMENT



Estimation du bilan de l'investissement en réponse au besoin au besoin sur l'ensemble du périmètre m2A



BILAN DE L'EXPLOITATION



Estimation du bilan d'exploitation du déploiement de réponse au besoin

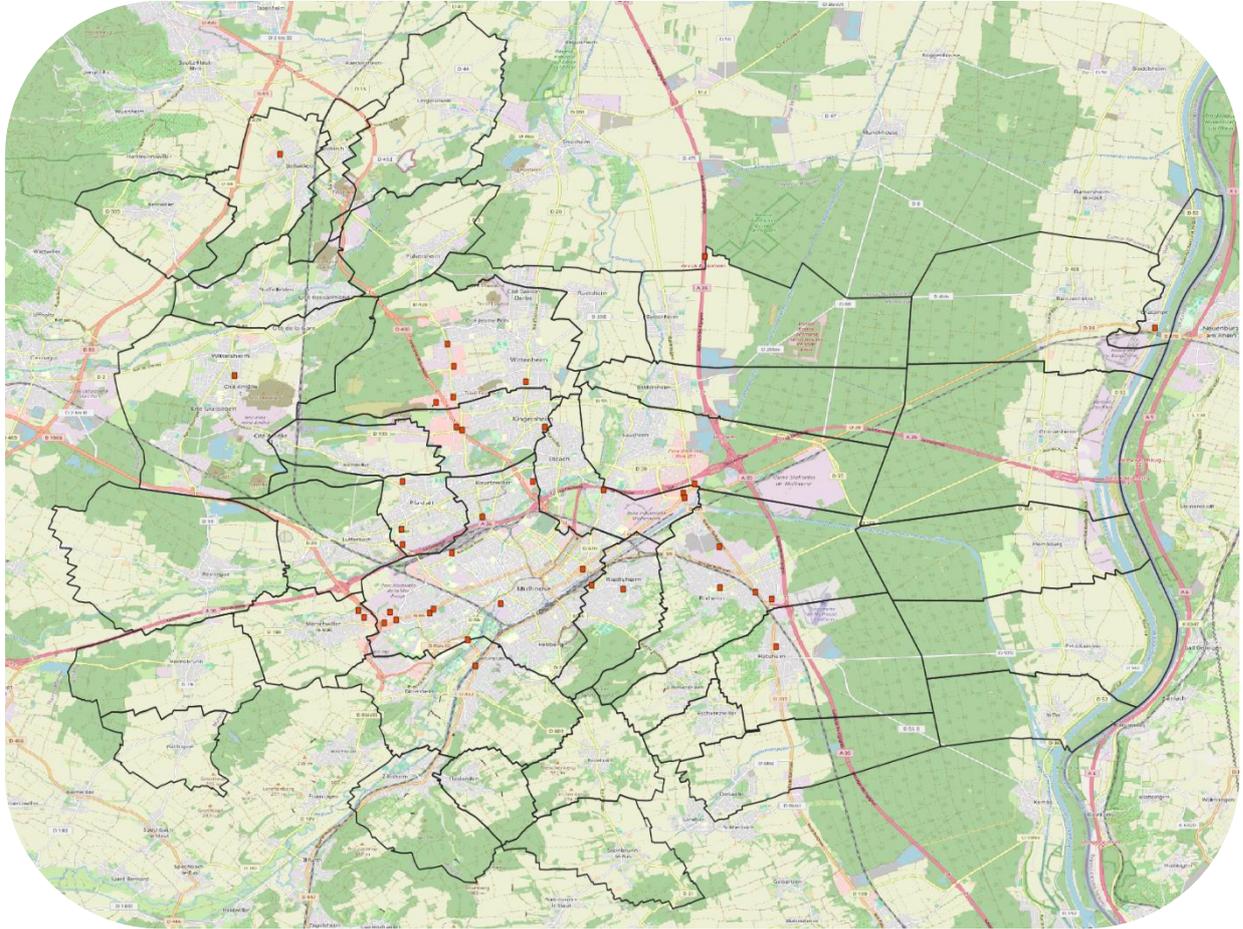
VII. Annexes

1. Estimation des enseignes soumises à la LOM

Estimation des enseignes soumises à la LOM

Enseigne	Ville	Code commune	Latitude	Longitude	Nombre de PdC estimés
TotalEnergies	Battenheim	68022	47,835683	7,394880	1
Super U	Bollwiller	68043	47,863057	7,256320	1
Super U	Brunstatt-Didenheim	68056	47,726009	7,320120	6
Intermarché	Chalampé	68064	47,816559	7,541421	2
Casino	Habsheim	68118	47,731187	7,418007	2
Aldi	Illzach	68154	47,773200	7,361894	2
Burger King	Illzach	68154	47,772321	7,387863	1
TotalEnergies	Illzach	68154	47,771134	7,388200	1
Burger King	Kingersheim	68166	47,790010	7,313820	4
Leclerc	Kingersheim	68166	47,789935	7,342652	8
McDonald's	Kingersheim	68166	47,789254	7,315754	1
McDonald's	Lutterbach	68195	47,758584	7,296404	1
Leroy Merlin	Morschwiller-le-Bas	68218	47,740802	7,281873	10
Lidl	Morschwiller-le-Bas	68218	47,738930	7,283882	2
Aldi	Mulhouse	68224	47,740286	7,305109	2
Auchan	Mulhouse	68224	47,775316	7,338809	4
Botanic	Mulhouse	68224	47,737613	7,290468	4
Cora	Mulhouse	68224	47,740414	7,292140	24
Intermarché	Mulhouse	68224	47,752011	7,355104	2
Leclerc	Mulhouse	68224	47,742748	7,328236	4
Lidl	Mulhouse	68224	47,765989	7,322329	2
McDonald's	Mulhouse	68224	47,733093	7,317644	1
Super U	Mulhouse	68224	47,756163	7,312453	4
TotalEnergies	Mulhouse	68224	47,738435	7,294285	1
TotalEnergies	Mulhouse	68224	47,741274	7,306508	1
Aldi	Pfastatt	68256	47,762609	7,296040	1
Super U	Pfastatt	68256	47,775349	7,296446	16
Lidl	Riedisheim	68271	47,746642	7,368261	2
Super U	Riedisheim	68271	47,747683	7,357870	8
Intermarché	Rixheim	68278	47,757821	7,399609	4
Leclerc	Rixheim	68278	47,746932	7,399646	1
McDonald's	Rixheim	68278	47,743879	7,416696	2
TotalEnergies	Rixheim	68278	47,745674	7,411219	1
McDonald's	Sausheim	68300	47,774759	7,391584	4
Aldi	Wittelsheim	68375	47,803807	7,241633	2
Decathlon	Wittenheim	68376	47,796684	7,307197	10
Lidl	Wittenheim	68376	47,812292	7,311050	4
Norauto	Wittenheim	68376	47,798145	7,312752	2
Super U	Wittenheim	68376	47,802206	7,336465	4
Truffaut	Wittenheim	68376	47,806348	7,313101	8

2. Cartographie des enseignes estimées soumises à la LOM



Estimation des déploiements LOM sur foncier privé

3. Bilan du scénario de déploiement proposé par Mobilize par commune et par année

DEP	Déploiement potentiel sur le territoire (Dont déploiement IZIVIA)				LOM sur foncier privé dont parking en ouvrage	DPL LOM public sur parking en projet ou existantes	DPL LOM public sur parking public à déployer	2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	EPCI	COM	Nom_Com	Existant				<22 kW	>22 kW												
68	200066009	68015	Baldersheim	2	-	-	-	1	1	2	2	3	2	5	2	5	2	7	2	9	2
68	200066009	68020	Bantzenheim	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	4	-	4	-	4	-	6	-
68	200066009	68022	Battenheim	-	1	-	-	1	-	2	-	2	-	4	-	4	-	6	-	6	-
68	200066009	68032	Bernwiller	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	2	-	4	-	4	-	4	-
68	200066009	68043	Bollwiller	-	1	-	-	3	1	4	2	4	2	6	2	8	2	10	2	14	2
68	200066009	68055	Bruebach	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	2	-	4	-	4	-	4	-
68	200066009	68056	Brunstatt-Didenheim	2	6	-	-	4	1	8	2	8	2	12	2	18	2	20	2	26	4
68	200066009	68064	Chalampé	-	2	-	-	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	3	2
68	200066009	68072	Dietwiller	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	4	-	4	-	4	-	6	-
68	200066009	68084	Eschentzwiller	-	-	-	-	1	-	2	-	4	-	4	-	4	-	6	-	6	-
68	200066009	68088	Feldkirch	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	2	-	2	-	4	-	4	-
68	200066009	68093	Flaxlanden	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	4	-	4	-	6	-	6	-
68	200066009	68101	Galfingue	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	2	-	2	-	2	-	4	-
68	200066009	68118	Habsheim	-	2	-	-	3	-	5	-	7	-	9	1	11	1	15	1	19	1
68	200066009	68129	Heimsbrunn	2	-	-	-	1	-	2	-	2	-	3	-	3	-	3	-	5	-
68	200066009	68144	Hombourg	-	-	-	-	1	-	2	-	2	-	2	-	4	-	4	-	4	-
68	200066009	68154	Illzach	89	4	-	-	17	2	34	4	34	4	34	4	34	4	34	4	34	4
68	200066009	68166	Kingersheim	25	13	-	-	4	-	8	-	8	-	8	-	8	-	11	-	23	-
68	200066009	68195	Lutterbach	4	1	-	-	4	1	8	2	8	2	8	2	12	2	16	2	20	2

M. le Président : On continue cette fois-ci sur le schéma directeur pour les infrastructures de recharges pour les véhicules électriques. C'est Yves qui nous présente.

M. GOEPFERT : Oui, je vais faire ça donc effectivement vous savez que m2A nous avons déjà pris la compétence, bien sûr avec votre accord, pour mettre en place des bornes de recharges électriques sur les 39 communes. Territoire d'Énergie d'Alsace, qui est l'ex syndicat d'électricité, a payé aujourd'hui une étude qui est beaucoup plus vaste et qui couvre le territoire au niveau du département. Bien évidemment, nous avons déjà fait ce qu'il fallait dans le domaine public, il y a encore des besoins dans le domaine privé donc qu'ils vont bien sûr identifier. L'intéressant dans cette histoire c'est que, quand ce schéma sera ratifié par le Préfet, et bien l'ensemble des opérateurs bénéficieront d'une réfaction de 75% sur les prix des raccordements sur les réseaux électriques, ce qui permet bien sûr de le faire à des coûts intéressants mais surtout de peut-être mettre des bornes électriques là où on n'aurait pas pu les mettre pour des raisons économiques. Donc, il s'agit de nous autoriser bien sûr à ramener notre dossier, à le mettre effectivement dans l'escarcelle de ce projet et d'attendra là, tout simplement, la ratification de M. le Préfet qui doit tomber sous deux mois et ainsi donc nos opérateurs, notre opérateur qu'on a déjà choisi pourra bénéficier du dispositif.

M. le Président : Merci Yves. Pour les IRVE, c'est vrai qu'on en avait déjà parlé longuement, des IRVE, et il s'agit de valider ce schéma. Voilà, donc des questions là-dessus ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 68 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

16° COVOITURAGE : CHANGEMENT D'ENTITE JURIDIQUE **(541/7.5/2255C)**

Dans la cadre du lancement de son nouveau service de covoiturage le 15 mai 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a signé une convention avec l'opérateur Klaxit le 7 avril 2023 après approbation du Conseil d'Agglomération du 27 mars 2023.

Début 2023, la société Comuto SA (BlaBlaCar) opérant l'application de covoiturage courte distance BlaBlaCar Daily a procédé au rachat de la société Klaxit SAS. Il est envisagé de procéder à une fusion-absorption de la société Klaxit SAS par la société Comuto SA.

C'est dans ce contexte et au regard de la convention d'aide financière conclue entre Mulhouse Alsace Agglomération et Klaxit qu'il est prévu de substituer l'entité juridique cocontractante de la collectivité via la passation d'un avenant. Cette substitution d'opérateur aura pour effet une disparition de la plate-forme

Klaxit au cours de l'année 2024 et son remplacement par la plate-forme de BlaBlaCar Daily.

Ce rapprochement vise à pérenniser sur le long terme le modèle partenarial construit et diffusé par Klaxit avec les collectivités, en s'appuyant sur la marque de BlaBlaCar et son expertise unique en matière d'expérience utilisateur, avec pour objectif commun de convertir encore davantage d'automobilistes au covoiturage. A l'horizon 2024, cette union pourrait permettre d'aboutir à la création d'une application unique réunissant les points forts de chacune des applications préexistantes afin de proposer un service optimisé pour l'ensemble des utilisateurs, des collectivités et des entreprises

L'ensemble des équipes Klaxit sera mobilisée pour faciliter la migration vers la nouvelle application.

Toutes les clauses de la convention initiale non modifiées par l'avenant proposé demeurent applicables.

Les crédits sont disponibles au Budget annexe Transports 2023:
Chapitre 65 – article 6574
Service gestionnaire et utilisateur 541
Ligne de crédit n° 8263

Il est précisé par ailleurs que les coûts annexes sont financés aux lignes de crédits Chapitre 11 – Lignes de crédit n°13 et 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit ;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

PJ : 1

AVENANT N°1

**CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX COVOITUREURS
KLAXIT**

ENTRE :

Mulhouse Alsace Agglomération dont le siège est situé au 2 rue Pierre et Marie Curie, 68 200
MULHOUSE.

Numéro SIRET : 20006600900032

Représentée par Yves GOEPFERT, Vice-Président en charge des Mobilités et des Transports,
agissant en vertu de la délibération de conseil communautaire en date du 27 mars 2023

Ci-après désignée « **la Collectivité** »

ET :

KLAXIT, dont le siège est situé au 84 avenue de la République, 75011, Paris, France,

Numéro RCS de Paris : 753 153 238

Capital social : 46 479 euros

Représenté par M. Nicolas Brusson, son Directeur Général

Ci-après désigné « **l'Opérateur** »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Début 2023, la société Comuto SA (BlaBlaCar) opérant l'application de covoiturage courte distance BlaBlaCar Daily a procédé au rachat de la société Klaxit SAS. Ce rapprochement vise à pérenniser sur le long terme le modèle partenarial diffusé par Klaxit auprès des collectivités locales en s'appuyant sur la marque BlaBlaCar et son expertise unique en matière d'expérience utilisateur avec pour objectif commun de convertir encore davantage d'automobilistes au covoiturage.

Il est envisagé de procéder à une fusion-absorption de la société Klaxit SAS par la société Comuto SA. C'est dans ce contexte et au regard de la convention d'aide financière conclue entre la Collectivité et l'Opérateur le 15 mai 2023 qu'il est prévu de substituer l'entité juridique cocontractante de la Collectivité en cas de signature d'un traité de fusion.

Cette substitution d'Opérateur aura pour effet une disparition de la plate-forme Klaxit au cours de l'année 2024 et son remplacement par la plate-forme de BlaBlaCar Daily. Les mêmes services seront proposés.

Article 1er : Objet de l'avenant

L'Opérateur désigné par la société Klaxit SAS dans le cadre de la convention d'aide financière du 15 mai 2023 sera remplacé par la société Comuto SA (marque BlaBlaCar Daily) au 1^{er} janvier 2024, sous réserve de l'approbation d'un traité de fusion.

L'identité de l'Opérateur sera la suivante :

*« La **société COMUTO SA**, société anonyme au capital de 161,152.435 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 904 546 et ayant son siège social sis 84, avenue de la République, 75011 à Paris,*

Représentée par Monsieur Nicolas Brusson, Directeur Général»

La Collectivité sera informée de l'effectivité de la fusion par courriel de l'Opérateur dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de l'approbation du traité de fusion.

En conséquence et une fois la fusion effectuée, le cocontractant de la Collectivité auquel sera notamment crédité l'incitatif financier sera la société Comuto SA. Ses coordonnées bancaires sont les suivantes : IBAN - FR76 3000 3033 2400 0200 5560 113 et BIC - SOGEFRPP.

Article 2 : Dispositions générales

Toutes les clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Pour la Collectivité,

Fait à Mulhouse

Le

M. Yves GOEPFERT

Vice-Président en charge des Mobilités et des Transports

Pour l'Opérateur,

Fait à Paris

Le

M. Nicolas Brusson,

Directeur Général

M. le Président : On continue, c'est Philippe STURCHLER qui va nous parler de covoiturage et un changement d'entité juridique.

M. STURCHLER : Bonsoir tout le monde. Oui, c'est une délibération technique qui n'a pas d'incidence financière. Donc c'est m2A a lancé en mai 2023 un service de covoiturage via l'application Klaxit. Ce service a été conçu en commun avec plusieurs intercommunalités du Haut-Rhin puisque c'est à cette échelle qu'il est le plus pertinent. Aujourd'hui, 9 intercommunalités sur 16 sont déjà lancées. Le covoiturage reste une solution intéressante pour limiter l'autosolisme, en effet il permet de réduire le nombre de véhicules qui entrent sur le territoire, baisse du trafic, de desservir les zones peu denses et c'est une mesure d'accompagnement de la future ZFE. L'Etat, par ailleurs, poursuit sa politique de promotion du covoiturage en maintenant la prime de 100 euros pour les nouveaux conducteurs covoitureurs. Un projet de délibération fait suite au rachat de Klaxit par Blablacar, ce qui est une bonne chose pour les utilisateurs et le développement du covoiturage. Il convient simplement d'acter le changement d'entité juridique, le service n'est pas modifié mais sera enrichi pour les utilisateurs. Je vous donne juste quelques chiffres : il y'a 3 250 inscrits sur m2A, 1 122 covoitureurs activés. Donc depuis le lancement en mai 2023 : 1 879 trajets éco-financés et 2 140 trajets en covoiturage. Donc il vous est demandé de valider ce changement d'entité.

M. le Président : Merci beaucoup Philippe, oui c'est un gros travail qui a été fait par nos services et aussi, vous le savez, dans le cadre des rencontres régulières, trimestrielles, de toutes les intercommunalités qu'on a lancées maintenant il y'a 5 ans. On arrive à prendre des délibérations communes sur l'ensemble des intercommunalités pour avoir une cohérence aussi et là, en l'occurrence, sur le covoiturage. Des questions là-dessus ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 68 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

17° REALISATION D'UN AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRE HABSHEIM ET SCHLIERBACH: CONVENTION AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (542/7.5.5/2257C)

La Collectivité européenne d'Alsace projette d'aménager le long de la RD 201, sur les communes des Habsheim, Dietwiller et Schlierbach, le tronçon manquant de l'itinéraire cyclable de l'Eurovéloroute n°5 « via Romea Francigena » reliant la Manche aux Pouilles via Rome.

Cet itinéraire cyclable qui prendra la forme d'une piste bidirectionnelle d'une longueur de 2990 mètres, figure en tant qu'itinéraire structurant au schéma directeur cyclable de l'agglomération. A ce titre, il est proposé que Mulhouse Alsace Agglomération contribue à son financement en octroyant à la Collectivité

européenne d'Alsace une subvention d'équipement à hauteur de 9,92% du montant hors taxes des travaux.

Cette participation financière de Mulhouse Alsace Agglomération est estimée à 110 488.96 € à répartir sur les exercices 2025, 2026 et 2027. Le montant définitif de cette contribution sera déterminé en fonction des travaux effectivement réalisés.

Les conditions techniques, financières et juridiques de la participation financière de Mulhouse Alsace Agglomération à l'opération sont définies dans une convention dont le projet est joint en annexe.

Les crédits nécessaires seront demandés aux budgets 2025, 2026 et 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve ces propositions ;
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention en annexe et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

PJ : 1



Schlierbach

La Collectivité européenne d'Alsace

La Communes d'HABSHEIM
La Commune de DIETWILLER
Mulhouse Alsace Agglomération (m2a)
La Commune de SCHLIERBACH
Saint Louis Agglomération (SLA)

Eurovéloroute des fleuves n° 5 « via Romea Francigena »

Convention relative au réaménagement d'un itinéraire cyclable, hors et en agglomération, reliant les Commune d'HABSHEIM, de DIETWILLER et de SCHLIERBACH – PHASE 1

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure

CONVENTION N°** /2023**

- VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin n° 90/II – 302/1 du 17 mai 1990 sur la mise en œuvre d'une politique d'aménagement en faveur des deux roues,
- VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin n° 2002/I I-301/15 sur la mise en place d'une politique de grosses réparations des aménagements cyclables du 31 mai 2002,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin n° CG-2009-5-3-5 du 10 décembre 2009 relative aux itinéraires cyclables inscrits au schéma départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2023-1-7-1 du 6 février 2023 relative au rapport budgétaire 2023 : Politique des infrastructures, des routes et des mobilités,
- VU le code de la commande publique et notamment son article L 2422-12 relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage,
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'HABSHEIM du , autorisant le Maire à signer la présente convention,
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune DIETWILLER du , autorisant le Maire à signer la présente convention,
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SCHLIERBACH du , autorisant le Maire à signer la présente convention,
- VU la délibération du Conseil d'agglomération de MULHOUSE Alsace Agglomération du ***** autorisant le Président à signer la présente convention,
- VU la délibération du Conseil d'agglomération de SAINT-LOUIS Agglomération du ***** autorisant le Président à signer la présente convention,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20/10/2023 autorisant le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la présente convention ;

Entre les soussignés :

- la Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son Président, dûment autorisé par la délibération de la Commission permanente susvisée, ci-après désignée par "**la Collectivité européenne d'Alsace**",

d'une part,

- La Commune d'HABSHEIM, représentée par son Maire, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par "**la Commune d'HABSHEIM**".
- La Commune de DIETWILLER, représentée par son Maire, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par « **la Commune de DIETWILLER** ».
- La Commune de SCHLIERBACH, représentée par son Maire, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par « **la Commune de SCHLIERBACH** ».
- MULHOUSE Alsace Agglomération, représentée par son Président, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par "**m2A**".
- SAINT-LOUIS Agglomération, représentée par son Président, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par "**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION**".

d'autre part,

Les co-signataires pouvant être par ailleurs désignés par "**les parties**".

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Un maillon du tronçon de l'Eurovéloroute des fleuves n° 5 « via Romea Francigena », situé le long de la RD 201 sur les bans communaux des Communes d'HABSHEIM, de DIETWILLER et de SCHLIERBACH, reste à réaliser en site propre pour sécuriser la circulation des modes doux.

Ces travaux seront réalisés sur l'emprise du domaine public départemental et sur des emprises inscrites sur un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DIETWILLER.

Cet itinéraire inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables est également porté par Mulhouse Alsace Agglomération pour les Communes d'HABSHEIM et de DIETWILLER et par Saint-Louis Agglomération pour la Commune de SCHLIERBACH.

Au titre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), qui donne pour horizon la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050 avec une trajectoire intermédiaire de moins 37,5 % d'émissions de CO2 d'ici 2030, les Communes d'HABSHEIM, de DIETWILLER et de SCHLIERBACH ont transféré à leurs Communautés d'agglomérations respectives, la compétence relative à l'organisation des modes actifs.

Ces dernières sont donc, avec la Collectivité européenne d'Alsace, co-maîtres d'ouvrage de l'opération.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont souhaité recourir aux modalités de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage organisée par l'article L 2422-12 du code de la commande publique relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage, disposant que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le maître d'ouvrage ainsi désigné exerce la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée. Il assure toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction.

La Collectivité européenne d'Alsace, maître d'ouvrage désigné, va ainsi réaliser l'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle sur une longueur d'environ 2990 ml, dont son tracé en site propre longera la RD 201 et franchira les deux cours d'eau du Weiherbachgraben et l'Oberteilgraben.

Ce tracé sera découpé en 2 phases comme suit :

- Phase 1 : sortie d'agglomération d'HABSHEIM - rue de Saint Barbe à SCHLIERBACH
- Phase 2 : rue Sainte Barbe à SCHLIERBACH – RD6bis à SCHLIERBACH

La présente convention vise également à déterminer les modalités de versement à la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que les modalités de la gestion ultérieure de l'ouvrage qui sont à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'une part d'organiser les modalités de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement **de la Phase 1** de l'itinéraire cyclable. Il relie le tronçon existant de la **Commune d'HABSHEIM** à la **Commune de SCHLIERBACH**, en passant par le ban communal de **DIETWILLER**. L'aménagement cyclable est situé hors et en agglomération, le long de la RD201.

En application des dispositions de l'article L 2422-12 du Code de la commande publique, **les parties** décident de désigner la **Collectivité européenne d'Alsace** comme **maître d'ouvrage désigné** pour la réalisation de cette opération, dans les conditions définies par la présente convention et conformément au plan de situation joint à l'annexe 1.

D'autre part, la présente convention a pour objet de fixer le plan de financement de l'opération et de préciser la répartition des participations financières des **parties**.

De troisième part, la présente convention a pour but de préciser les modalités et les engagements réciproques des parties pour la gestion ultérieure de l'ouvrage une fois celui-ci aménagé, y compris la réglementation applicable.

ARTICLE 2 : DETERMINATION DES EMPRISES NECESSAIRES A L'OPERATION

Les emprises nécessaires à l'opération sont listées dans l'annexe 3.

2.1 – Mise à disposition des emprises appartenant aux parties

Pour la réalisation des travaux d'aménagement qui font l'objet de la présente convention et, jusqu'à l'expiration de celle-ci, **le maître d'ouvrage désigné** est autorisé à occuper, à titre gratuit, les emprises appartenant respectivement aux **Communes d'HABSHEIM et de SCHLIERBACH** sur le ban duquel l'itinéraire est implanté, afin de procéder aux travaux décrits dans la présente convention.

ARTICLE 3 : REALISATION DES TRAVAUX

Sous réserve de préalablement disposer de la totale maîtrise foncière sur les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération, la **Collectivité européenne d'Alsace** assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de cet itinéraire cyclable conformément au projet vue en plan en annexe n° 2.

La **Collectivité européenne d'Alsace** s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis.

Le maître d'ouvrage désigné a la responsabilité du chantier, y compris la signalisation de jour comme de nuit. Il est responsable de tous les dommages et accidents liés à l'exécution des travaux.

Dans le cas où, au cours de la mission, il serait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant de les mettre en œuvre.

Pour l'exécution de l'ensemble de ses missions, la **Collectivité européenne d'Alsace** sera représentée par son représentant légal qui sera seul habilité à engager sa responsabilité pour l'exécution de la présente convention.

Les Communes d'HABSHEIM et de SCHLIERBACH, propriétaires des emprises foncières des travaux, autorisent la **Collectivité européenne d'Alsace** à solliciter et à obtenir les autorisations administratives (défrichement,...) nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

4.1 – Coût estimatif de l'opération et plan de financement

Le coût estimatif de la phase 1 est estimé à 1 113 800 € HT soit **1 336 560 € TTC**

Ce coût comprend les natures de dépenses et les coûts y afférents suivants :

		Phase 1	
		HT	TTC
PHASE ETUDES	Etudes géotechniques	18 333	22 000
	Travaux Topographiques	1 375	1 650
	Dossier Loi sur l'Eau (hors compensations)	10 000	12 000
	Investigation environnementales	32 000	38 400
	Investigation complémentaires	15 000	18 000
Acquisitions foncières, abornements et frais DUP		43 000	51 600
CONTRÔLE EXTERIEUR	Contrôle topographique	13 077	15 692
	Mission SPS	4 100	4 920
	Assistance Moe OA	15 000	18 000
	Assistance Moe Travaux/contrôles	25 000	30 000
	Assistance Moe Environnement	9 000	10 800
TRAVAUX	Travaux	780 000	936 000
	Reprise OA / Passerelle	112 000	134 400
	Suppression Tourne à Gauche	13 915	16 698
	Mesures compensatoires	22 000	26 400
Estimatif total		1 113 800	1 336 560

Le financement global de l'opération se décompose après déduction faite d'autres cofinancements éventuels de la manière suivante :

- **à hauteur de 80 %** du montant HT pour la **Collectivité européenne d'Alsace**,

- **à hauteur de 20 %** du montant HT selon le prorata des linéaires des bans communaux concernés par l'opération de travaux soit :
 - **m2A** : 9.92%
 - **Commune d'HABSHEIM** : 1.48%
 - **Commune de DIETWILLER** : 8.45%
- Et
 - **SAINT-LOUIS Agglomération** : 0.16 %

La **Collectivité européenne d'Alsace** assurera le préfinancement de la totalité de l'opération P079O001T26 IC SCHLIERBACH / HABSHEIM, dont les dépenses seront imputées au Programme P079, opération 001, Chapitre 20, Fonction 843, Nature 1513 pour les études effectuées avant travaux ou 1514 pour les études effectuées après démarrage des travaux et les travaux.

Elle procèdera au mandatement des dépenses en TTC et bénéficiera du FCTVA.

Conformément aux délibérations visées ci-dessus, la répartition des dépenses entre les différents co-financeurs se fera de la manière suivante

- La **Collectivité européenne d'Alsace** supportera financièrement à hauteur de 80 % du coût HT de cette opération et des dépenses annexes, soit un montant de 891 040€ HT ;
- **m2A, SAINT-LOUIS Agglomération et les Communes de HABSHEIM, DIETWILLER** participeront collectivement à hauteur de 20% du coût HT de cette opération, réparti comme suit :

- m2A	= 110 488.96 €HT
- SAINT-LOUIS Agglomération	= 1 782.08 €HT
- Commune de HABSHEIM	= 16 428.55 €HT
- Commune de DIETWILLER	= 94 060.41 €HT

soit un montant total de = **222 760.00€ HT**

4.2 – Modalités de réévaluation du coût de l'opération et des montants des participations financières des partenaires

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération déterminé à l'article 4.1 ne tient pas compte des frais éventuellement engendrés par d'autres dépenses supplémentaires que le portage de cette opération d'aménagement pourrait engendrer pour la **Collectivité européenne d'Alsace**.

Ainsi, le montant de la participation financière des **parties** sera réajusté à la fin de cette opération au vu des dépenses réellement exécutées par la **Collectivité européenne d'Alsace**. Dans l'hypothèse où le montant des dépenses réellement exécutées augmenterait de plus de 10% par rapport au montant prévisionnel fixé à l'article 4.1, la **Collectivité européenne d'Alsace** proposerait alors, aux **parties** l'établissement d'un avenant de régularisation à la convention.

4.3 – Modalités de versement des participations financières des partenaires

Les **parties** verseront à la **Collectivité européenne d'Alsace** un premier versement de 25% de la quote-part prévisionnelle à la notification du marché des travaux. Un second versement de 50% de la quote-part prévisionnelle à la réception du marché des travaux.

Le solde basé sur le plan financier certifié par le Payeur Départemental, est à verser à la réception des dernières levées de réserves du marché de travaux des mesures compensatoires.

Compte tenu du faible montant de **SAINT-LOUIS Agglomération**, le versement de la participation d'un montant HT de 1 782.08 € sera imputé aux coût relatifs de la phase 2 des travaux.

Tableau prévisionnel des versements hors participation de SLA:

		2025 - 25%	2026 - 50 %	2027 - 25 %	Total € HT
	Coût prévisionnel global	278 450,00	556 900,00	278 450,00	1 113 800,00
80%	CeA	222 760,00	445 520,00	222 760,00	891 040,00
9,92%	m2A	27 622,24	55 244,48	27 622,24	110 488,96
1,48%	Commune d'Habsheim	4 107,14	8 214,28	4 107,14	16 428,55
8,45%	Commune de Dietwiller	23 515,10	47 030,21	23 515,10	94 060,41

Le versement des participations sera sollicité par la **Collectivité européenne d'Alsace** par l'émission de titres de recettes auprès des partenaires financiers qui devront les honorer dans un délai de 30 jours. Les paiements seront adressés à l'ordre de Monsieur le Payeur Départemental et les recettes seront imputées au budget la **Collectivité européenne d'Alsace**, comme suit :

- au Programme P079, opération 001, Chapitre 13, Fonction 843, Nature 4230 pour les recettes versées par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour **m2A** ;
- Programme P079, opération 001, Chapitre 13, Fonction 843, Nature 4246 pour les recettes versées par les **Communes d'HABSHEIM et de DIETWILLER**.

ARTICLE 5 : REMISE ET DESTINATION

5.1 – Réception de l'ouvrage

Lors des opérations préalables à la réception, le maître d'œuvre chargé du suivi des travaux organisera une visite de l'ouvrage à réceptionner à laquelle participeront les entreprises et **la Collectivité européenne d'Alsace**. Les **parties** y seront également conviées.

Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui reprendra les réserves éventuelles émises par les **parties**.

Copie en sera faite pour information aux **parties** dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de sa signature.

La levée des réserves sera à la charge du maître d'œuvre de la **Collectivité européenne d'Alsace**. La **Collectivité européenne d'Alsace** transmettra la décision de réception définitive de l'ouvrage (après levée des réserves le cas échéant), aux **parties** dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de sa signature.

5.2 – Remise de l'ouvrage

La signature de la décision de réception vaudra remise de l'ouvrage.

Toutefois, la **Collectivité européenne d'Alsace** conservera les obligations contractuelles vis-à-vis des entreprises titulaires des marchés de travaux jusqu'à leur terme (levée des réserves, année de parfait achèvement, vices cachés, reprise des végétaux, etc.).

5.3 – Destination de l'ouvrage

Les **Communes d'HABSHEIM et de SCHLIERBACH**, propriétaires de l'ouvrage réalisé sur la section située en agglomération, s'engagent à conserver sa destination cyclable aux aménagements réalisés pendant la durée de la convention.

Elles s'engagent à autoriser un accès permanent aux deux-roues non motorisés sur l'itinéraire cyclable, objet de la présente convention, en sus de la circulation riveraine actuelle.

ARTICLE 6 – GESTION ULTERIEURE ET REGLEMENTATION

6.1 – Gestion ultérieure

La gestion ultérieure de l'ouvrage, qui comprend l'entretien courant et le gros entretien, sera assurée, par les Communes **d'HABSHEIM** et de **SCHLIERBACH**, chacune sur leur ban communal respectif en agglomération et, par la **Collectivité européenne d'Alsace**, hors agglomération.

L'entretien courant consiste à faucher les accotements, balayer la chaussée, élaguer, effectuer les réparations ponctuelles de la chaussée (nids de poule, fissures, ...), maintenir le bon état de l'ouvrage.

Le gros entretien consiste en la mise aux normes, la réfection de la structure, des bordures et de l'ensemble des équipements

Dans le cadre de la création de l'itinéraire cyclable, la **Collectivité européenne d'Alsace** prendra en charge la mise en place initiale de la signalisation de police (verticale et horizontale) et de la signalisation de jalonnement.

La gestion ultérieure de ces équipements sera assurée par la **Collectivité européenne d'Alsace** hors agglomération.

La gestion ultérieure de ces équipements sera assurée par les Commune **d'HABSHEIM** et de **SCHLIERBACH** en agglomération.

6.2 – Règlementation

Les Maires des **Communes d'HABSHEIM, de DIETWILLER et de SCHLIERBACH** sur le ban duquel l'itinéraire est implanté ont la charge, chacun en ce qui le concerne, de laisser l'itinéraire cyclable ouvert au public et de prendre les arrêtés de police correspondants.

L'utilisation de l'itinéraire cyclable sera réglementée selon les principes suivants :

- Hors agglomération et en agglomération sur le ban des **Communes d'HABSHEIM** et de **SCHLIERBACH**:
 - circulation automobile interdite à tous véhicules à moteur, sauf ceux des ayants

- droit (agriculteurs, riverains, services d'urgence et d'utilité publique, personnel d'entretien...) ;
- vitesse limitée à 30 km/h ;
- la présence des cyclistes ne doit pas entraver l'exploitation des parcelles contiguës à l'itinéraire cyclable ;
- la passation de la présente convention entraîne la mise en place à chaque extrémité de l'itinéraire cyclable d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

➤ Hors agglomération sur le ban de la **Commune de DIETWILLER**:

- circulation automobile interdite à tous véhicules à moteur, sauf ceux des ayants droit (agriculteurs, riverains, services d'urgence et d'utilité publique, personnel d'entretien...) ;
- vitesse limitée à 30 km/h ;
- la présence des cyclistes ne doit pas entraver l'exploitation des parcelles contiguës à l'itinéraire cyclable ;
- la passation de la présente convention entraîne la mise en place à chaque extrémité de l'itinéraire cyclable d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

La **Collectivité européenne d'Alsace** mettra en place la signalisation de police prévue à l'article 6-1 précité, qui devra être conforme aux dispositions des arrêtés municipaux.

ARTICLE 7 – ASSURANCES – RESPONSABILITE

En sa qualité de maître d'ouvrage désigné, la **Collectivité européenne d'Alsace** doit être titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers pendant la période de travaux.

Chacune des **parties** doit être titulaires d'une police d'assurance en responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers pendant la période-d'exploitation de l'ouvrage suivant la date de remise fixée à l'article 5.2.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

8.1 – Durée des obligations des parties concernant la phase de réalisation et de financement de l'ouvrage

La présente convention demeurera en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des **parties**.

S'agissant du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, cette mission s'achèvera dès la fin des travaux et complet versement des participations financières par les parties.

8.2 – Durée des obligations des parties concernant la phase d'exploitation de l'ouvrage réalisé

Pour ce qui concerne les obligations respectives des **parties** au titre de la gestion ultérieure de l'ouvrage, la présente convention demeurera en vigueur pendant toute la durée d'affectation de l'ouvrage à un usage d'itinéraire cyclable.

ARTICLE 9 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée sur décision motivée de l'ensemble des **parties** par un motif d'intérêt général dûment justifié.

Dans l'hypothèse où la convention est résiliée avant la remise de l'ouvrage, il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations et des travaux réalisés. Ce constat fera l'objet d'un procès-verbal qui précisera en outre les mesures conservatoires que le **maître d'ouvrage désigné** devra prendre pour assurer la conservation et la sécurité des travaux effectués.

Les frais déjà engagés par le **maître d'ouvrage désigné** seront répartis selon la clef de répartition des dépenses prévue à l'article 4 de la présente convention, entre les **parties** à la présente convention appelées à participer au financement de l'opération.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant approuvé par délibérations concordantes des assemblées délibérantes.

ARTICLE 11 – LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois et supérieure à 3 mois.

Fait en autant d'exemplaires que de **parties**.

Colmar, le

La Commune d'HABSHEIM
Le Maire

Pour la Collectivité européenne d'Alsace
Le Président

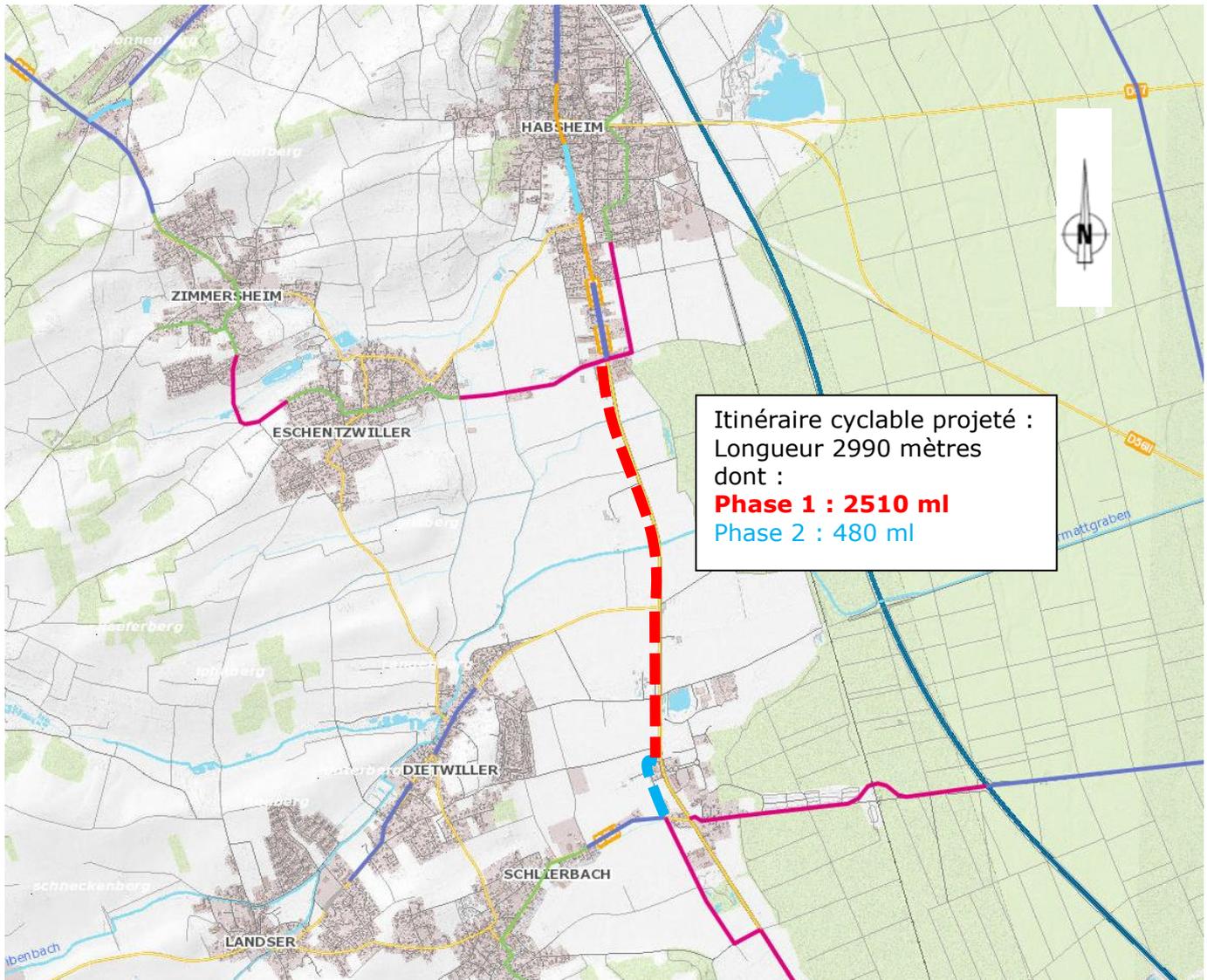
La Commune de DIETWILLER
Le Maire

Mulhouse Alsace Agglomération (m2a)
Le Président

La Commune de SCHLIERBACH
Le Maire

Saint Louis Agglomération
Le Président

Annexe 1 – plan de situation

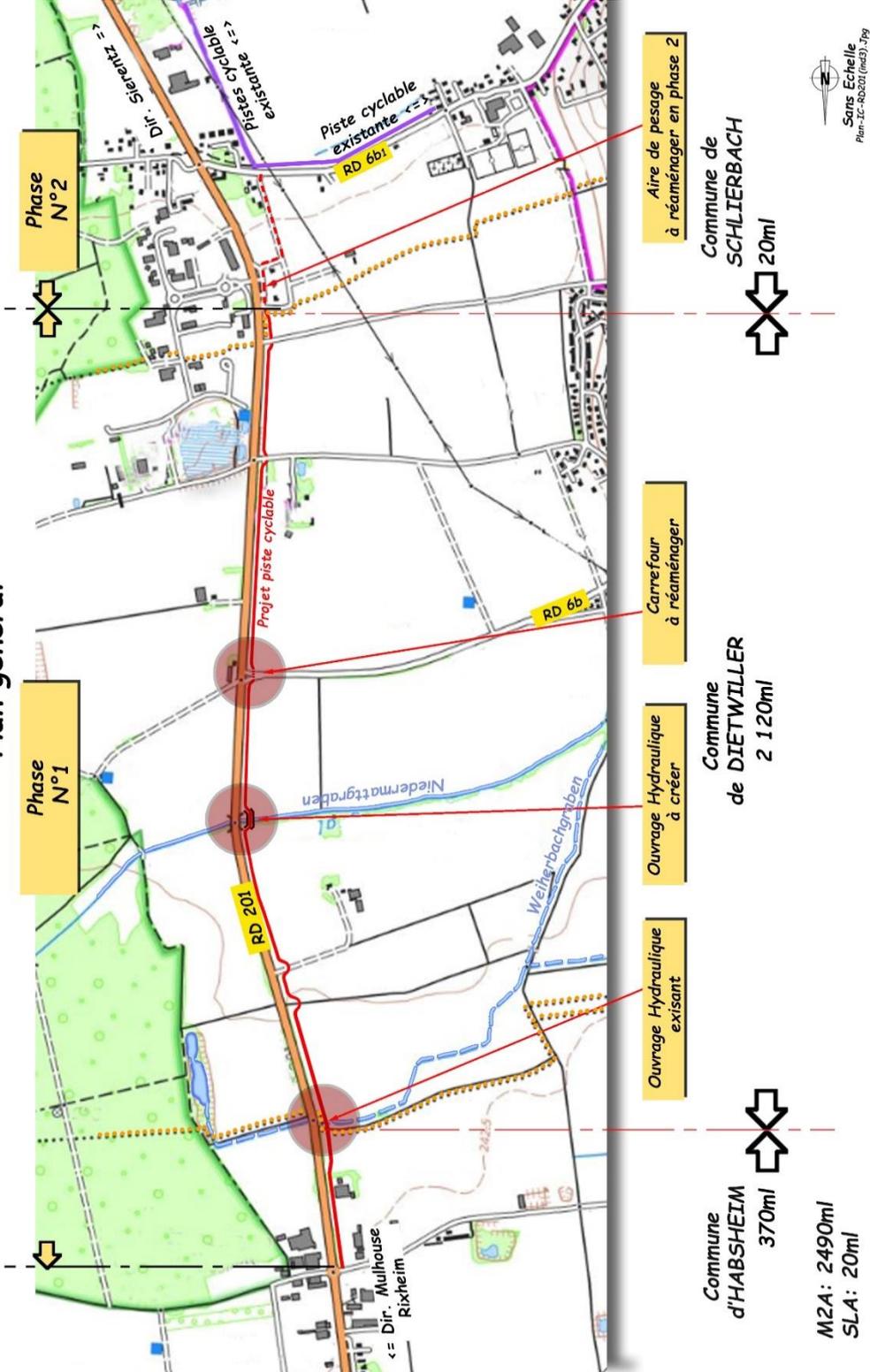


Annexes 2 – vue en plan et profil type de l'aménagement projeté



Itinéraire cyclable le long de la RD 201 entre HABSHEIM et SCHLIERBACH

Plan général



Annexe 3
Emprises nécessaires à l'opération (Phase 1)

Communes	Terrains				
	Section	N° de parcelle	Surface à acquérir (are) <small>Valeurs non contractuelles</small>	Surface totale (are)	Nature
HABSHEIM	32	322/26	0,52	56,66	Sol
HABSHEIM	32	154/26	0,22	30	Terrains à bâtir
HABSHEIM	32	155/26	0,32	48	Terres
HABSHEIM	32	144/26	0,33	50,27	Sol
HABSHEIM	32	27	2,30	98,10	Terres
DIETWILLER	20	142/55	3,60	26,82	Terres
DIETWILLER	20	56	5,61	41,39	Terres
DIETWILLER	20	137/78	20,15	800	Terres
DIETWILLER	22	150/1	0,40	0,40	Terres
DIETWILLER	22	78/12	0,92	44,90	Terres
DIETWILLER	22	43	7,75	1 071,99	Terres
DIETWILLER	22	152/44	0,75	0,75	Terres
DIETWILLER	22	153/44	1,40	334,26	Terres
DIETWILLER	22	154/45	0,43	0,43	Terres
DIETWILLER	22	155/45	0,25	195,02	Terres
DIETWILLER	22	156/56	1,04	1,04	Terres
DIETWILLER	22	157/56	0,21	49,06	Terres
DIETWILLER	22	158/57	0,69	0,69	Terres
DIETWILLER	22	159/57	0,13	24,81	Terres
DIETWILLER	22	160/58	1,72	1,72	Terres
DIETWILLER	22	161/58	0,29	63,28	Terres
DIETWILLER	22	162/58	0,14	139,07	Sol ; Terres
DIETWILLER	22	163/58	6,85	6,85	Terres
DIETWILLER	22	103/67	1,70	97,07	Terres
Total des surfaces à acquérir :			57,72	ares	

M. le Président : Philippe, il va tout de suite continuer sur un aménagement cyclable entre Habsheim et Schlierbach.

M. STURCHLER : Donc là, il s'agit d'un aménagement cyclable qui a été très attendu par les communes de Habsheim, Dietwiller et Schlierbach, et plus généralement par tous les cyclistes qui empruntent la D201 entre Habsheim et Sierentz sur leurs trajets quotidiens et par les cyclotouristes qui suivent l'EuroVélo route n°5 parce qu'il s'agit d'un tronçon de cet itinéraire européen entre l'Angleterre et l'Italie. Il y'a eu beaucoup de discussions depuis plusieurs années sur le meilleur itinéraire à aménager et grâce à l'engagement des élus des communes et de m2A, c'est l'itinéraire le plus direct et le plus pertinent pour les cyclistes qui a finalement été retenu, ce qui est une très bonne chose. C'est donc un projet exemplaire pour lequel tous les élus concernés de m2A, de SLA et de CEA se sont impliqués, ont discuté, négocié, ce qui n'a pas été toujours facile mais au final, un accord a été trouvé dans lequel chacun se retrouve et le plan de financement présenté est le reflet de cet accord puisque toutes les collectivités s'engagent. Personnellement, je suis fier que ce projet, qui est très important pour les cyclistes, parce que ceux qui connaissent cette section de route savent que c'est vraiment un problème et c'est très bien que nous ayons réussi à trouver une solution technique, une solution de financement tous ensemble. Je vous invite donc à voter ce projet en payant la subvention de 9,92% sur un montant total estimé de 110 500 euros. Juste le détail des montants : je disais que 80% du montant est financé par la CEA, 20%, 9,92 pour m2A, 1,48 pour Habsheim, 8,45% pour Dietwiller et SLA paye 0,16%. Très joli projet sur lequel on travaille depuis bien longtemps.

M. le Président : Merci Philippe. Des questions ? Sur le plan de financement, nous on est à 9,92% donc à 110 000, c'est ça ?

M. STURCHLER : Ouais, c'est ça. 9,92 et 110 000, je l'ai pas bien dit.

M. le Président : Sur cette délibération, des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 63 + 19 procurations.

Ne prennent pas part au vote (7) : Alain COUCHOT (représenté par Catherine RAPP), Vincent HAGENBACH, Fatima JENN (représentée par Fabian JORDAN), Thierry NICOLAS, Catherine RAPP, Jean-Luc SCHILDKNECHT et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

18° TRANSPORT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE : AVENANT 1 A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT (541/7.6/2256C)

Mulhouse Alsace Agglomération assure un service de transport de personnes à mobilité réduite sur son territoire, appelé Domibus. Depuis 1991, le Conseil Général du Haut-Rhin participe financièrement au fonctionnement de ce service. En contrepartie, Domibus transporte les élèves et les étudiants handicapés, qui

ont droit à une prise en charge de leur frais de transport par le Département, aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace, et dont le trajet se situe à l'intérieur du périmètre des transports urbains de l'agglomération mulhousienne.

Depuis plusieurs années, les effectifs d'élèves handicapés sont en hausse continue (+31% entre 2015 et 2022) ce qui sature aujourd'hui les moyens de Domibus aux heures de pointe, générant des insatisfactions de la part des autres usagers. Dans ce contexte et en accord avec la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé dans l'avenant ci-joint, de limiter le nombre d'élèves transportés à 110 et de ne transporter que les élèves de classes élémentaires (du CP au CM2). L'organisation des transports des autres élèves sera prise en charge directement par la Collectivité européenne d'Alsace.

Sur cette base, en tenant également compte des frais de structure, la participation forfaitaire annuelle de la Collectivité européenne d'Alsace a été réévaluée à 502 000 euros HT valeur au 1er janvier 2022.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le projet d'avenant afférent à ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le projet d'avenant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

PJ : 1



Convention relative à la prise en charge par le Département des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap dans le périmètre de l'agglomération mulhousienne

Avenant 1

Entre

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son Président Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilitée par une délibération du XXX,

ci-après dénommé « la CeA »

Et

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Président Monsieur Fabian JORDAN, dûment habilité par une délibération du XXX,

ci-après dénommé « m2A »,

Vu les articles L. 3111-7, R. 3111-5, R. 3111-15 à 27 du Code des transports,

Vu la convention de délégation de service public pour la gestion du service public de la mobilité urbaine conclue entre m2A et son délégataire SOLEA le 5 novembre 2018, et plus particulièrement son option 5,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de la convention de délégation de service public entre m2A et l'entreprise SOLEA, un service de transport pour les élèves en situation de handicap a été mis en place sur le territoire m2A, transports relevant de la compétence de la CeA et pris en charge par cette dernière.

Une convention a été conclue le 29 avril 2019 entre m2A et la CeA déterminant les modalités de cette prise en charge.

Depuis plusieurs années, les effectifs d'élèves handicapés sont en hausse continue (+31% entre 2015 et 2022) alors que m2A veille de son côté à maintenir un nombre stable d'ayants-droits (personnes non scolaires respectant les critères d'accès au service de transport des personnes à mobilité réduite Domibus, ces critères étant fixés par délibération).

La part des transports scolaires avoisine aujourd'hui les 50% (48,5%) et saturent les moyens de Domibus aux heures de pointe, générant des insatisfactions de la part des autres usagers.

Dans ce contexte et afin d'améliorer la qualité de service du service Domibus, la Parties se sont rencontrées et ont convenu de rédiger un avenant à cette convention afin de redéfinir le périmètre de la mission de m2A.

Article 1 – objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de :

- Convenir d'un seuil maximal du nombre maximum d'élèves transportés
- Définir les nouvelles conditions de prise en charge par la CeA du coût du transport des élèves en situation de handicap assuré par le délégataire de m2A sur le territoire de l'agglomération mulhousienne.

Article 2 – modification de l'article 2 « périmètre de la convention » de la convention initiale

Afin de réduire la part des transports scolaires, il a été convenu qu'à compter de la rentrée scolaire 2023, m2A ne transporterait que les élèves de classe élémentaire (du CP au CM2) dans la limite de 110 élèves maximum sur une année scolaire.

Le transport de tout élève supplémentaire à ce seuil, même s'il réside sur le territoire de m2A, sera pris en charge par la CeA.

Article 3 – modification de l'article 3 « mode de calcul de la prise en charge financière du Département »

S'agissant d'une compétence obligatoire de la CeA, cette dernière prendra en charge l'ensemble des coûts qui seront supportés par m2A dans le cadre de sa convention de délégation de service public pour la gestion des transports scolaires des élèves en situation de handicap.

Jusqu'à présent, ces coûts ne prenaient pas en compte les frais de structure inhérents à la bonne organisation de ces transports. Le montant forfaitaire annuel pour la prise en charge du coût de fonctionnement du transport des élèves en situation de handicap a été réévalué à 502 000 euros HT valeur au 1^{er} janvier 2022, soit 443 000 euros HT valeur janvier 2018.

Article 4 – autres articles

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à

Le

En double exemplaire,

Le Président de la Collectivité Européenne
d'Alsace

Le Président de Mulhouse Alsace
Agglomération

M. le Président : Transport de personnes à mobilité réduite, ça c'est Yves qui nous présente. Un avenant à la convention avec le Département.

M. GOEPFERT : La convention avec le Département effectivement. Donc le transport des élèves et étudiants handicapés est une compétence des Départements cependant depuis 1991, le Conseil Départemental et l'agglomération se sont entendus pour mutualiser les moyens. Concrètement, c'est Domibus qui est un service de m2A qui assure le transport des élèves handicapés qui est donc désigné par la MDPH, en contrepartie bien sûr d'une participation financière. Fin 2022, la part des transports scolaires a explosé et avoisinait quasiment 50% donc des moyens et saturait nos moyens Domibus aux heures de pointe notamment, et cela générait bien évidemment des insatisfactions de la part de nombreux usagers. Donc, dans un souci de réorganiser et surtout d'adéquation de moyens par rapport au service Domibus donc je peux le dire, Mme Francine AGUDO-PERREZ bien sûr et Amandine se sont rapprochées du Département et ont convenu effectivement de plafonner donc le nombre d'élèves pour Domibus, cela pour être en adéquation avec nos moyens, à 110 élèves, jour bien sûr, et on en a profité pour réévaluer la contribution forfaitaire de la CEA qui est maintenant de 502 000 euros soit à peu près 4,5% de plus que ça nous coûtait avant. Donc je vous propose bien sûr de le voter puisque je pense que c'est une économie et une mise au point effectivement de nos moyens vis-à-vis du Département.

M. le Président : Voilà, merci. Est-ce qu'il y'a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 62 + 18 procurations.

Ne prennent pas part au vote (9) : Alain COUCHOT (représenté par Catherine RAPP), Vincent HAGENBACH, Fatima JENN (représentée par Fabian JORDAN), Pierre LOGEL, Thierry NICOLAS, Catherine RAPP, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Antoine VIOLA (représenté par Danièle GOLDSTEIN) et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

19° COPROPRIETES DEGRADEES : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT COPROPRIETES DEGRADEES (OPAH CD) A MULHOUSE (535/8.5/2249C)

Les résidences « Le Murat », sise 99 avenue Aristide Briand (19 logements), et « Dunkerque St Malo » sise 32 à 38 rue de Dunkerque et 3 à 9 rue de St Malo (64 logements) à Mulhouse, sont deux copropriétés en difficulté accompagnées par la Ville de Mulhouse dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées – OPAH CD afin de contribuer à leur redressement et à la réalisation d'un programme de travaux.

Cet accompagnement fait suite au résultat de l'étude pré-opérationnelle conduite en 2018 par Mulhouse Alsace Agglomération, faisant état de copropriétés en difficultés nécessitant un accompagnement.

A ce titre, le Conseil d'Agglomération a approuvé le 14 décembre 2020 l'approbation d'une OPAH CD pour ces deux copropriétés ; pour laquelle la convention, avec notamment l'ANAH, a été signée le 1^{er} juillet 2021.

Mulhouse Alsace Agglomération est délégataire des aides à la pierre pour la période 2020-2025. A ce titre, l'Agglomération est en charge de la gestion des aides en faveur de l'habitat privé et est habilitée à signer les conventions - avenants afférents à l'OPAH au titre de l'ANAH.

Lors du comité de pilotage du 27 juin 2023 à l'issue de la 2^{ème} année de l'OPAH, les difficultés rencontrées avec la copropriété Le Murat ont été discutées avec les partenaires présents et ont donné lieu à une interrogation sur la poursuite de leur accompagnement.

En effet, en début de mission, des anomalies de fonctionnement au sein de la copropriété ont été constatées. L'opérateur du suivi-animation (Copro+) les a signalées au conseil syndical et au syndic. Ces derniers n'ont pas souhaité collaborer, ni avec l'opérateur ni avec la Ville de Mulhouse pour résoudre ces désordres. En conséquence, les réunions et le démarrage de la démarche d'engagement de travaux (notamment de rénovation énergétique) n'ont pu être organisés.

De plus, une assemblée générale convoquée par un copropriétaire ayant pour objet la régularisation du mandat de syndic, n'a pu se tenir. En raison de cette défaillance de syndic, une mise sous administration provisoire a été demandée et AJAssociés a été nommé par le tribunal le 02/03/23. Cette décision a été contestée par 11 copropriétaires (dont l'ensemble des membres du conseil syndical), montrant ainsi le refus du conseil syndical de faire face aux problèmes de gouvernance soulevés. Cette contestation ayant été rejetée en juillet par le Tribunal, l'administrateur a pu convoquer une assemblée générale pour la désignation d'un syndic afin de régulariser la situation. Cette assemblée générale s'est tenue le 27 septembre 2023, elle a réélu le syndic mis précédemment en place.

Par ailleurs, la copropriété n'a plus de difficultés financières avec un taux d'impayés de seulement 4% contre 62% en 2017, et 23% en 2019. Elle a donc organisé d'elle-même son redressement financier et ne justifie plus un accompagnement sur ce point.

Au vu de l'impossibilité de mener l'OPAH CD (démarrée il y a 2 ans) en raison des difficultés de communication avec le conseil syndical et du refus d'adhésion des copropriétaires au dispositif OPAH ; il a été proposé par courrier à l'ensemble des partenaires signataires de la convention initiale de retirer cette copropriété du dispositif ; les partenaires ont émis un avis favorable.

Il vous est donc proposé d'acter le retrait de la copropriété « Le Murat » du dispositif d'OPAH.

Ainsi la copropriété « Dunkerque St Malo » serait dorénavant la seule concernée par cette OPAH CD.

L'avenant n°1 proposé réduisant le champ de la convention initiale, il ne mobilise pas de financement complémentaire, ni de l'ANAH, ni de la part de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant n°1 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH CD) Mulhouse ;
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 de la convention d'OPAH CD et tous les documents relatifs à sa mise en œuvre ;
- autorise le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 de la convention d'OPAH CD et tous les documents relatifs à sa mise en œuvre en tant que délégataire des aides à la pierre.

PJ : projet d'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH CD) Mulhouse.



AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPAH – COPROPRIETES DEGRADEES

« OPAH CD Mulhouse »

2024 - 2026

NUMERO DE LA CONVENTION : 068PRO029

DATE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION INITIALE : 1^{er} juillet
2021



La présente convention est établie, entre :

La commune de Mulhouse, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représentée par Michèle LUTZ, Maire ;

L'Etat, représenté en application de la convention de délégation de compétence par Vincent HAGENBACH, Vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération,

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée en application de la convention de délégation de compétence par Vincent HAGENBACH, Vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération et dénommée ci-après « Anah »,

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Fabian JORDAN, Président et dénommé ci-après « m2A »,

La Caisse des dépôts – Banque des Territoires, établissement public à caractère financier, sis 56 rue de Lille 75356 Paris, représentée par Madame Isabelle HALB-SIENER, Directrice territoriale pour le Haut-Rhin, et dénommée ci-après « Banque des Territoires » ;

Action Logement Services, société par actions simplifiées, représentée par, Directrice régionale Action Logement Services Grand Est, et dénommée ci-après « Action Logement Services » ;

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, sis 26 avenue Robert Schuman 68100 Mulhouse, représentée par Monsieur Luc CHERVY, Président du conseil d'administration et Monsieur Lionel KOENIG Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ;

La Région Grand Est, sis 1 place Adrien Zeller, 67000 Strasbourg, représentée par Franck ROYER, Président.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L615-1 et suivants, R615-1 et suivants, L. 321-1 et suivants et R.321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, adopté par le Préfet, le 20 mai 2019 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, arrêté par délibération de Mulhouse Alsace Agglomération, le 21 septembre 2020,

Vu la convention de délégation de compétence du 22 février 2020 conclue entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'État, en application de l'article L. 301-5-1 ou L301-5-2 du code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 22 février 2020 conclue entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Anah,

Vu la circulaire du 11 février 2020 relative aux orientations de la programmation 2020 des actions et des crédits de l'Anah,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 08/02/2024, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Mulhouse Alsace Agglomération, en date du 29/01/2024, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Région Grand Est, en date du, autorisant la signature du présent avenant,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du,

Vu l'avis du délégué de l'Anah en région Grand Est, en application de l'article R. 321-11 du code de la construction et de l'habitation, en date du,

Il a été exposé ce qui suit :

Table des matières

Article 1 – Objet de l'avenant.....	6
Article 2 – Modifications apportées à l'article 1 – Objet de la convention et périmètre	6
Article 3 – Modifications apportées à l'article 2 – Enjeux de l'opération	6
Article 4 – Modifications apportées à l'article 3.4.1.1 – Descriptif de l'opération	7
Article 5 – Modifications apportées à l'article 5 – Financements de l'opération et engagements complémentaires.....	8
Article 6 - Avenant	8
Article 7 – Dispositions inchangées	8

PROJET

Préambule

Engagée dans des projets de renouvellement urbain depuis le début des années 2000, la Ville de Mulhouse s'est fortement impliquée dans l'accompagnement des copropriétés dégradées.

Suite à une étude pré-opérationnelle réalisée en 2018 ayant mis en avant trois copropriétés mulhousiennes identifiées comme dégradées et devant bénéficier d'un accompagnement de la collectivité pour permettre leur redressement, un dispositif d'OPAH CD sur les deux copropriétés « Dunkerque St Malo » et « Le Murat » a été mis en place en 2021 avec la signature de la convention le 1^{er} juillet 2021.

Lors du comité de pilotage du 27 juin dernier, les difficultés rencontrées avec la copropriété Le Murat ont été discutées avec les partenaires présents et ont donné lieu à une interrogation sur la poursuite de leur accompagnement.

En effet, en début de mission, le diagnostic multicritères réalisé a mis en exergue des anomalies de fonctionnement au sein de la copropriété, que l'opérateur du suivi-animation a signalé de manière amiable. Le conseil syndical et le syndic n'ont pas souhaité collaborer ni avec l'opérateur ni avec la Ville pour résoudre ces désordres. En conséquence, les réunions et le démarrage de la démarche travaux n'ont pu être organisés.

De plus, en raison de tensions entre copropriétaires, une assemblée générale convoquée par un copropriétaire ayant pour objet la régularisation du mandat de syndic, n'a pu se tenir. En raison de cette défaillance de syndic, une mise sous administration provisoire a été demandée et AJAssociés a été nommé par le tribunal le 02/03/23. Cette décision a été contestée par 11 copropriétaires (dont l'ensemble des membres du conseil syndical), montrant ainsi le déni du conseil syndical face aux problèmes de gouvernance soulevés. Cette contestation ayant été rejetée en juillet par le Tribunal, l'administrateur va donc pouvoir convoquer une assemblée générale pour la désignation d'un syndic, et régulariser la situation (avec une forte probabilité que le syndic défaillant soit désigné par les copropriétaires).

Par ailleurs, la copropriété n'a plus de difficultés financières avec un taux d'impayés de seulement 4% contre 62% en 2017, et 23% en 2019. Elle a donc organisé d'elle-même son redressement financier et ne justifie plus un accompagnement sur ce point.

Au vu de l'impossibilité de mener l'OPAH (démarrée il y a 2 ans) en raison des difficultés de communication avec le conseil syndical et du refus d'adhésion des copropriétaires au dispositif OPAH, la copropriété Le Murat est retirée de l'OPAH.

Le présent dispositif ne concernera plus que la copropriété « Dunkerque St Malo ».

Article 1 – Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est le suivant :

- retrait la copropriété « Le Murat » de la convention initiale

Les articles suivants de la convention initiale relative à la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sont modifiés comme suit :

- article 1 – objet de la convention et périmètre
- article 2 – enjeux de l'opération
- article 3.4.1.1 – descriptif du dispositif
- article 5.1 – financements de l'ANAH

A l'issue de ce constat, les partenaires conviennent des modifications suivantes :

Article 2 – Modifications apportées à l'article 1 – Objet de la convention et périmètre

L'article 1 – « objet de la convention et périmètre » est modifié comme suit :

Le nouveau périmètre d'intervention se définit comme suit :

- **Copropriété Dunkerque Saint-Malo** (composée de 4 bâtiments) – 32, 34, 36, 38 rue de Dunkerque et 3, 5, 7, 9 rue de Saint-Malo et à Mulhouse
Numéro d'immatriculation au registre des copropriétés : AA8744120

	Dunkerque / Saint Malo
Nombre de lots d'habitation	64
Typologies de logements	T4 (65m ²)

Article 3 – Modifications apportées à l'article 2 – Enjeux de l'opération

L'article 2 – « Enjeux de l'opération » est modifié comme suit :

Toute mention relative à la copropriété « Le Murat » est supprimée.

	Enjeux à court et moyen termes	Enjeux à long terme
Dunkerque Saint-Malo	<ul style="list-style-type: none">- Limiter les impayés en mobilisant en accompagnement social ;- Actions de médiation pour lutter contre les incivilités,- Consolider les travaux devant être engagés (travaux d'urgence) ou souhaitables (énergétiques, résidentialisation, mise en valeur du patrimoine bâti). Le changement de la chaudière du n°36-38 a été fait par anticipation à l'automne 2019.	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux de conservation (réseaux d'eau, chaufferie, électricité...),- Accompagner la copropriété dans le lancement de travaux de rénovation énergétique, de résidentialisation et de mise en valeur du patrimoine bâti.

Pour retrouver un fonctionnement « normal » et pouvoir ainsi réaliser les travaux nécessaires à la conservation du bâtiment, l'OPAH Copropriété Dégradée devra permettre l'identification des potentiels de redressement de la copropriété à court, moyen et long terme.

Ainsi l'OPAH CD Mulhouse interviendra sur :

Les instances de gestion pour :

- Former et informer les conseils syndicaux et l'ensemble des copropriétaires sur le suivi de leur copropriété,
- Accompagner les conseils syndicaux et les syndicats dans la recherche de solutions afin d'optimiser le montant des charges,
- Accompagner les membres des conseils syndicaux dans l'organisation des conseils syndicaux,
- Mettre en place des outils de communication pour impliquer les copropriétaires et les informer des différents événements sur la copropriété.

Traiter les impayés :

- Accompagner individuellement les ménages en impayés,
- Identifier les ménages en incapacité à rester copropriétaires et les accompagner vers un parcours résidentiel adapté,
- Travailler à une prise en charge globale des ménages en associant l'ensemble des travailleurs sociaux du territoire,
- Accompagner le syndic dans le traitement des situations d'impayés.

Intervenir sur le marché immobilier :

- Informer les nouveaux acquéreurs sur le fonctionnement de la copropriété,
- Suivre le marché immobilier de la copropriété sur le quartier / sur la commune.

Accompagner la copropriété dans un processus de travaux

- Accompagner les copropriétés dans la réalisation en premier lieu des travaux de sécurité le cas échéant, si des besoins sont diagnostiqués (électricité, accessibilité, réseaux...),
- Travailler à la requalification des espaces extérieurs le cas échéant (gestion des déchets, espace extérieurs communs...),
- Accompagner les copropriétés dans la réalisation de travaux de réhabilitation thermique, afin de permettre de réduire la précarité énergétique, mais aussi de résidentialisation ou de mise en valeur du patrimoine (ravalement, etc.).

Plus globalement, l'OPAH CD Mulhouse doit permettre de requalifier de manière durable tant le bâti (parties communes), les logements (parties privatives) que les extérieurs de la copropriété. L'OPAH a également pour objectif la revalorisation de l'image des copropriétés pour permettre de les rendre attractives.

Article 4 – Modifications apportées à l'article 3.4.1.1 – Descriptif de l'opération

L'article 3.4.1.1 « Descriptif du dispositif » est modifié comme suit :

Toute mention à la copropriété « Le Murat » est supprimée.

La copropriété **Dunkerque Saint-Malo** est composée de plusieurs bâtiments. Le bâtiment sis 36-38 rue de Dunkerque a changé récemment sa chaudière suite à une procédure d'urgence. Des travaux plus globaux, à l'échelle des 4 bâtiments, devront être envisagés avec les copropriétaires une fois la situation financière assainie. Il s'agit en majorité de travaux sur les parties communes, cependant les copropriétaires seront incités à remplacer leurs menuiseries extérieures en même temps.

Article 5 – Modifications apportées à l'article 5 – Financements de l'opération et engagements complémentaires

L'article 5 « Financements de l'opération et engagements complémentaires » est modifié comme suit :

Toute mention de financement à la copropriété « Le Murat » est supprimée.

Article 6 - Avenant

Le présent avenant fait partie intégrante de la convention de partenariat susvisée et est soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 7 – Dispositions inchangées

Les autres dispositions définies dans la convention de partenariat susvisée demeurent inchangées.

PROJET

Fait en 8 exemplaires à Mulhouse, le

Pour le maître d'ouvrage,
Le Maire
Michèle LUTZ

Pour l'Etat,
Le Vice-président de m2A
Vincent HAGENBACH

Pour l'Anah,
Le Vice-président de m2A
Vincent HAGENBACH

**Pour Mulhouse Alsace
Agglomération,**
Le Président
Fabian JORDAN

Pour la Banque des Territoires,
La Directrice territoriale
Isabelle HALB-SIENER

Pour Action Logement,
La Directrice régionale

Pour la Région Grand Est,
Le Président
Franck ROYER

Pour la CAF,
Le Président du conseil
d'administration
Luc CHERVY

Pour la CAF,
Le Directeur
Lionel KOENIG

M. le Président : Et on va passer à l'habitat, logement. On va vous parler d'OPAH donc c'est Fabienne ZELLER.

Mme ZELLER : Voilà M. le Président. Alors les résidences Le Murat et les résidences Dunquerke - Saint Malo sont deux copropriétés en difficultés accompagnées par la ville de Mulhouse dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés Dégradées, afin de contribuer à leur redressement et à la réalisation d'un programme de travaux. Le conseil d'agglomération avait approuvé le 14 décembre 2020 l'approbation d'une OPAH pour ces deux copropriétés mais pour la résidence Murat, le conseil syndical et le syndic n'ont pas souhaité collaborer, ni avec l'opérateur ni avec la ville de Mulhouse pour résoudre ces désordres. En conséquence, les réunions et le démarrage de la démarche travaux n'ont pu être organisés. Par ailleurs, la copropriété à l'heure actuelle a plus de difficultés financières. Au vu de l'impossibilité de mener l'OPAH, il a été décidé en concertation avec l'ensemble des partenaires et la copro de retirer la copropriété Le Murat de l'OPAH. Donc on peut pas travailler contre les gens et je vous demande juste l'accord de retirer cette copropriété de l'OPAH.

M. le Président : OK. Y'a-t-il des questions là-dessus ? Y'en a pas. Des votes contres ? Des abstentions ?

Pour : 68 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

20° REMISE GRACIEUSE DE CREANCE (HUIS CLOS) (315/7.10.5/2253C)

Dans le cadre du respect de la vie privée, des données à caractère personnel ont été masquées ou anonymisées.

La remise gracieuse d'une créance est sollicitée afin de réduire la dette d'un ancien agent dont la situation financière est précaire.

Il s'agit de la rémunération versée à tort, avant licenciement pour inaptitude physique, de X : 408,55€. Ce montant correspond aux titres suivants, dont est déduit un acompte de 19 € payé par X :

Exercice	Date du titre	Numéro du titre	Montant du titre
2022	20/12/2022	42666	75,61 €
2023	31/01/2023	41	77,59 €
2023	02/02/2023	47	274,35 €
<i>TOTAL</i>			<i>427,55 €</i>
<i>ACOMPTE VERSE</i>			<i>19,00 €</i>
<i>TOTAL RESTANT DU</i>			<i>408,55 €</i>

Les crédits sont disponibles au budget 2024 :

- chapitre 67/compte 6748/sous-fonction 01

- service gestionnaire et utilisateur 310 Finances
- enveloppe 5780 « Remises gracieuses »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la remise gracieuse, pour un montant total de 408,55€,
- approuve son imputation sur le budget principal 2024.

M. le Président : S'agissant du dernier point, c'est une proposition de huis clos donc que le public et la presse se bouchent les oreilles. Voilà, donc ce sera un huis clos. Y'a pas beaucoup, y'a juste la présidente de Solea qui est là, Christiane, donc merci beaucoup de ta fidélité. Voilà, pour Antoine, c'est bon, on a briefé. Vas-y Antoine.

M. HOME : Merci Fabian. Donc c'est la remise gracieuse d'une créance qui est sollicitée afin de réduire la dette d'un ancien agent dont la situation financière est précaire. Eu égard à la situation, je ne donnerai pas le nom de la personne bien entendu. Sachez qu'il s'agit d'une remise gracieuse pour un montant total de 408,55 euros. Voilà, ce qui vous est demandé, c'est d'approuver cette remise et d'approuver son application sur le budget 2024, Fabian.

M. le Président : Merci Antoine. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 68 + 21 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

Voilà, chers amis, merci beaucoup, nous avons eu de très bons débats. Merci de votre implication. Le prochain Conseil d'Agglomération aura lieu le 15 avril 2024 à 17h30 et on peut vous inviter à une petite collation à la sortie. Merci beaucoup.

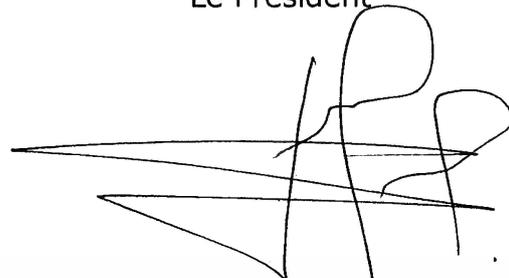
La séance est clôturée à 19 h 40.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN